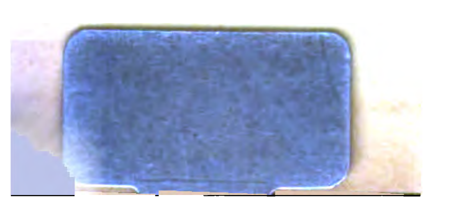


Annales

Société d'émulation du département des Vosges



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

Tome XIV. — 3e Cahier

ÉPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DE LA CASERNE

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1874

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1873

SÉANCE DU 16 JANVIER 1873.

Président : **M. Maud'heux père, président.**

Secrétaire : **M. Lebrunt, secrétaire perpétuel.**

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts relative à la onzième réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Lettre de M. Demangeon, secrétaire du Comité départemental de météorologie vosgienne, en réponse à la communication de cartes et bulletins météorologiques envoyés par le service météorologique de Washington.

Lettre de la Société pour l'instruction élémentaire, qui demande les candidats que nous proposons à ses récompenses.

Lettre de M. Marotel qui donne sa démission de membre de la Société d'Émulation.

Lettre de faire part de la mort de M. Haumonté; la Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Lettre de M. A. Benoît qui adresse ses remercîments à la Société pour le rapport favorable qui a été fait sur un de ses mémoires : *Phalsbourg et ses environs.*

Lettre du Frère Reticius qui nous prie d'offrir, de sa part,

à l'Instituteur rural des Vosges, qui donne à ses élèves les meilleures leçons d'arboriculture ou d'horticulture, deux volumes de l'histoire naturelle du Jura.

Association générale d'Alsace-Lorraine. Circulaire. Demande d'adhésions.

Institut des provinces de France. Congrès scientifique, 39e session, à Pau.

La correspondance épuisée, les élections ont lieu pour la constitution du bureau de la Société en 1873. M. Maud'heux père est proclamé président, et M. Baudrillart vice-président. M. Plassiard est élu secrétaire-adjoint en remplacement de M. Colnenne.

M. le Président donne le résumé des comptes de 1872.

M. Charton et M. Gley font, au nom de la Commission d'admission, des rapports sur les candidatures de M. Edme et de M. le docteur Blandin.

M. Gley donne lecture de son rapport sur le travail de M. Grad : *L'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion.* « Doué d'un esprit sagace, préparé par de nombreux travaux à l'étude des institutions de l'Alsace, familiarisé d'ailleurs avec les mœurs et les ressources de son pays, M. Grad, dit M. Gley, était tout à fait propre à remplir la tâche qu'il a entreprise. Il l'a bien remplie d'ailleurs, et sa peinture des choses et des richesses de nos malheureux voisins est très-vive et très-complète. » M. Gley donne ensuite l'analyse du livre et des six chapitres qu'il contient : Le sol, la population, l'état de l'agriculture, l'industrie et le commerce, les conclusions. « Tel est, dit-il en terminant, dans un cadre restreint, le tableau complet d'une des meilleures provinces de la France : 190 millions de francs de production agricole; 240 millions de produits manufacturés; 65 millions de contributions au Trésor; 20 mille hommes à l'armée; une population de 1,200,000 habitants, voilà le contingent que l'Alsace fournissait à la richesse de la France. » Le livre de M. Grad est écrit de ce style net, précis, solide, que connaissent bien les lecteurs

des *Annales des Voyages*, et du *Bulletin* de la Société de Géographie.

M. Charton donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *Le langage vosgien* (Voir tome XIV, 2e cahier, page 123.)

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1873.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrun.**

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce qui demande que notre Société nomme un délégué chargé de la représenter, et d'assister à la délibération qui se tiendra au concours régional de Langres, le 31 mai 1873.

Lettre de M. Husson qui signale M. Lécolier, instituteur à Senones, comme méritant le prix offert par le frère Reticius. La Société adopte cette proposition.

Lettres de M. Campaux, de M. le docteur Chevreuse, de M. le docteur Leclerc, de M. Bourlot, de M. Gasquin, de M. Raoul Guérin, de M. Constant Lapaix, qui expriment le désir de représenter la Société d'Émulation à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. — M. Conus et M. Gley demandent aussi une délégation pour la même réunion.

Lettre de M. Rabache qui entretient la Société de quelques uns de ses nombreux travaux, et nous adresse copie d'une lettre qu'il a écrite au Président de la Société de Géographie.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de deux présentations.

On procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Louis Edme est proclamé membre associé libre, et M. le docteur Blandin, membre correspondant.

La Société approuve les comptes de 1872 présentés par M. le Président.

M. le Président soumet à la Société le projet de budget de 1873, qui est renvoyé à la commission de comptabilité.

M. Gley fait connaître à la Société que les deux membres chargés de faire une démarche auprès de M. Marotel, n'ont pu le décider à retirer sa démission, donnée à cause de son âge et de ses infirmités. La Société accepte la démission de M. Marotel.

M. Resal donne lecture de stances poétiques sous ce titre : *Si Dieu n'existait pas.* (Voir Annales, tome XIV, 2e cahier, page 110).

M. Resal lit ensuite une autre pièce de vers : *Les Veillées chez Mathurin.* 1er récit : Le Savoyard. (Voir Annales, tome XIV, 2e cahier, page 114.)

M. de Montour lit un rapport sur les cartes et Bulletins météorologiques établis à l'observatoire de Washington à la suite de l'ouragan du 20 novembre 1872. (Voir Annales, tome XIV, 2e cahier, page 133.)

M. Baudrillart lit un rapport sur un livre adressé par M. Robin-Herzog, Ingénieur civil à Colmar, ayant pour titre : *De l'avenir des forêts en Algérie et en Alsace.* (Voir Annales, tome XIV, 2e cahier, page 98.)

M. Charton lit son rapport sur la 5e édition de la Géographie physique et historique des Vosges, par M. Gley.

SÉANCE DU 13 MARS 1873.

Président : M. Maud'heux père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

M. Conus donne lecture à la Société du travail : *Promenade archéologique à Arches*, qu'il a préparé pour les réunions solennelles de la Sorbonne. (Voir Annales, tome XIV, 2e cahier, page 318.)

Lecture est donnée aussi d'un mémoire de M. le docteur Chevreuse *sur la conferve bulleuse et son emploi en médecine.*

La Société approuve ces travaux, et en ordonne l'envoi au Ministère.

La Société admet M. Thomas au nombre des membres chargés de la représenter aux solennités de la Sorbonne.

La Société désigne M. Lapicque pour son délégué au concours régional de Langres.

M. Gley donne lecture d'un travail : *Sur la topographie du département des Vosges*, qu'il a préparé pour les solennités de la Sorbonne. La Société approuve ce travail et en ordonne l'envoi au Ministère.

M. le président donne lecture des présentations de M. Lafite et de M. Demangeon.

La Société, sur la proposition de sa Commission de comptabilité, arrête le budget de 1873 présenté par M. le Président.

SÉANCE DU 20 MARS 1873.

Président : **M. Baudrillart, Vice-président.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Lettre de M. Bourlot qui remercie la Société de l'avoir nommé délégué aux réunions des sociétés savantes, et indique le sujet sur lequel il se propose de prendre la parole : *De la possibilité d'une explication de la variation des climats dans nos contrées, avant et depuis le commencement de notre ère.*

M. Baudrillart et M. Charton font, au nom de la Commission d'admission, les rapports sur les candidatures de M. Lafite et et de M. Demangeon.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître les propositions de M. Husson, destinées à être transmises à la Société pour l'instruction élémentaire. La Société arrête la liste des ré-

compenses à demander. (Cette liste a été accueillie telle qu'elle a été proposée. Voir ci-après, à la proclamation des récompenses).

Sur les propositions de ses commississions d'Agriculture, d'Industrie, et du Concours littéraire etc., la Société arrête le programme de ses récompenses pour 1873 et les années suivantes.

M. Charton donne lecture d'un petit travail qu'il a rédigé sous ce titre : *Un mot sur l'agriculture moscovite,* et dont il a puisé les éléments dans la statistique. M. Charton analyse les systèmes et les productions agricoles de cet immense pays qui n'est pas encore très-bien connu. Il cite d'abord les quatre différentes espèces de cultures, culture triennale régulière, culture de rotation, culture libre du nord, culture libre du midi ou des steppes; puis la richesse en grain et les exportations dans les trois grandes zônes qu'on peut établir; la culture générale et le commerce considérable du lin : étoupes, fil ou graines. En ce qui concerne le bétail, M. Charton cite le grand développement des races ovines dont l'exportation rapporte 400 millions à la Russie; les diverses races de gros bétail, enfin l'élevage des chevaux, dont M. Charton nomme les neuf principales races avec leurs qualités remarquables. M. Charton cherche à faire connaître combien sont grandes les richesses agricoles de ce vaste empire de Russie, qui renferme tous les climats, qui convient à toutes les cultures, et dans lequel les nations occidentales peuvent trouver des ressources presque inépuisables.

M. Pfaff fait à la Société un rapport au sujet de la *Notice sur le Professeur Martius,* écrite par le professeur Meissner, et traduite de l'allemand par M. le docteur Postel. Sans entrer dans l'analyse de ce travail, M. Pfaff se borne à recommander la lecture de ce panégyrique du naturaliste distingué qui a rendu d'éminents services à la science, lecture d'autant plus agréable, que la traduction est parfaitement réussie.

M. Pfaff fait aussi un rapport sur le 1er numéro d'un

recueil intitulé : *Romania*, adressé par M. le Ministre de l'Instruction publique aux Sociétés savantes. « Dans un premier article, M. Paris étudie l'histoire, le sens primitif, les applications successives et les formes diverses du mot *roman*, et de ceux qui s'y rattachent », et indique qu'il a choisi le mot *Romania* pour désigner le domaine des langues et des littératures romanes. L'auteur indique ensuite les causes pour lesquelles la langue romane, placée à côté d'une autre langue, prend fatalement le dessus; mais il arrive à conclure qu'il n'y a pas de liens réels autres que la langue, entre les peuples qui parlent aujourd'hui les dialectes latins. M. Pfaff combat cette conclusion. Quoiqu'il n'y ait pas de race latine, la *Romania* est un produit tout historique ; son rôle est de représenter la fusion des races par la civilisation ; tandis que chez les Germains et les Slaves, la nationalité est exclusivement le produit du sang. — Les autres articles du Recueil « sont consacrés à différentes pièces de poésie dans les dialectes primitifs de la langue française, et à un vocabulaire tourangeau, où se retrouvent des mots connus dans les Vosges. »

SÉANCE DU 24 AVRIL 1873.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. Charton propose à la Société de renouveler le vœu qu'elle a déjà émis en faveur de l'érection de l'institution de M. Piroux en institution nationale.

Lettre de M. le docteur Chevreuse. Nouveaux détails sur la couleur hannetonique et la conferve.

Lettre de M. Rabache : Communication sur divers sujets scientifiques. — Pièce de vers.

Le vote a lieu pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Lafite et M. Demangeon sont proclamés membres titulaires.

M. Rambaud fait le rapport de la Commission de publication sur différents travaux à insérer aux Annales.

M. Rambaud fait un rapport sur la *Notice biographique de Léopold Bougarre,* avocat et poète lorrain, par notre collègue M. J. Renault. « Les poésies de Bougarre, dit M. Rambaud, sortent du cadre étroit des sensations intimes, des émotions personnelles, et, abordant une carrière plus étendue, font la critique ou la satire adoucie des mœurs de son temps, des préjugés de la société en général, et de certaines classes spéciales en particulier; à ce point de vue, leur intérêt s'élargit et devient lorrain et même français. Il se dégage d'ailleurs de ces œuvres poétiques un certain parfum d'honnêteté et de moralité d'une salutaire influence : on y rencontre un substantiel enseignement, et non pas seulement des mots creux ou sonores. »

La parole est donnée à M. Gley, pour un rapport sur le dernier ouvrage de M. Ch. Grad : *Description des formations glaciaires de la chaîne des Vosges en Alsace et en Lorraine.* L'Alsace et les Vosges sont les objets des études de prédilection de notre collègue, qui s'y attache avec une sorte d'affection, et longue est la liste des mémoires qu'il a publiés. Le dernier traite une question bien débattue déjà, mais pas encore résolue. Les moraines, ces espèces de digues, de terrasses naturelles, qui sont quelquefois si régulières qu'on les croirait dues à un terrassement systématique, sont-elles l'œuvre des eaux ou l'œuvre des glaciers? De l'observation attentive de ces divers dépôts, de leurs différences d'altitude, de leurs inclinaisons, M. Grad conclut qu'ils doivent être attribués aux glaciers, tant sur la partie occidentale et méridionale de la chaîne des Vosges que sur la partie orientale. M. Grad prétend, en terminant, que l'homme a été contemporain de ces glaciers.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Charton sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* de Nancy. Dans le volume qu'il a examiné, le 14e de la 2e série, M. Charton cite et analyse la savante notice de M. Lepage

sur l'ancien diocèse de Metz et les pouillés qui le concernent; le travail de M. Chautard sur les imitations des anciennes monnaies lorraines; la promenade archéologique de M. Schmit aux environs de Château-Salins, dans la vallée supérieure de la Seille, où il existe, en pleins champs, un véritable musée d'antiquités romaines; l'article de M. Arthur Benoît sur les enseignes et les insignes, les médailles et les décorations de l'ancien duché de Lorraine; la notice de M. Dagobert Fischer sur l'ancien prieuré de Durrenstein; enfin, la notice historique de M. Mengin sur le barreau lorrain. La Société d'archéologie lorraine, dit M. Charton, fondée en 1848, a pris rang parmi les compagnies les plus savantes et les plus actives. Ses mémoires se distinguent par leur érudition, leur variété et leur esprit de suite.

SÉANCE DU 15 MAI 1873.

Président : M. Maud'heux père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

M. le Président de la Commission de publication fait, au nom de cette Commission, diverses propositions relatives à des travaux à insérer aux Annales.

M. Resal donne lecture d'une pièce de vers : *Deuxième veillée chez Mathurin* : Histoire de George d'Allemagne, le joueur. — Brillant officier, George d'Allemagne venait de contracter un mariage magnifique. Deux ans ne se sont pas écoulés que la passion du jeu, surexcitée encore par un escroc qui l'exploite, a plongé George dans la ruine et dans l'avilissement de l'esprit et du cœur. Bientôt tout est perdu, le patrimoine princier de George, celui de sa femme, qui en a fait le sacrifice pour éviter à son mari la condamnation des faussaires. George passe la frontière et se sauve après avoir englouti encore dans le jeu la rançon de son faux. Irène, par son travail, élève son fils qui, mûri par le malheur, devient un brillant sujet et atteint, à 30

ans, au grade de général. Un héritage d'un oncle survient. Irène et son fils forment le projet de retrouver George, qu'ils savent être dans un désert de Sicile. Ils arrivent. George et son mauvais génie sont là, guettant les voyageurs pour les voler. George d'un coup de feu tue son fils. Ensuite il reconnaît Irène, tue son compagnon, et se brûle lui-même la cervelle. La moralité de cette histoire est évidente; les caractères sont bien dessinés; la ruine et la dégradation morale, d'une part, la résignation et la vertu, d'autre part, ont souvent bien inspiré M. Resal.

Sur la demande de la Société, M. Resal donne lecture d'un 3e récit : *Le Village*. C'est un dialogue entre Mathurin et un vieux bourgeois qui passait l'hiver à Paris, et l'été à la campagne. Pour ce bourgeois, la campagne était presque toute la journée du monotone le plus ennuyeux. Mathurin réfute les quelques observations qui lui sont faites par un esprit prévenu, et énumère complaisamment tous les avantages et tous les charmes de la vie des champs pour quiconque sait s'y occuper.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Charton sur les *Mémoires de la Société académique de Laon*, dont le tome XIX vient de nous être envoyé. M. Charton énumère les divers travaux qui y sont insérés : — d'abord le compte rendu, par M. l'abbé Batton, de l'arrivée et du séjour du roi Louis XV à Laon, et des fêtes données à cette occasion; — puis une note de M. Pilloy sur une découverte de monnaies romaines à Montbavin ; — une copie, par M. Melleville, du testament original de Nicolas d'Amerval, mari de Gabrielle d'Estrées ; — une notice de M. Matton sur le bailliage de Ribemont ; — une note de M. Combier sur le singulier procès intenté en 1727, par la vénérie royale de France, aux Prémontrés de l'abbaye de Saint-Martin, de Laon ; — divers articles biographiques écrits par M. l'abbé Batton et M. Fleury ; — la dissertation de M. Thillois sur l'emplacement de l'ancienne ville de Bibrax ; — l'étude de M. Taïée sur l'abbaye des Prémontrés ; enfin l'étude

de M. l'abbé Poquet, sur les anciens monuments de la ville de la Ferté. — « Ces divers travaux, dit M. Charton en terminant, sont marqués au coin d'une solide érudition, et écrits dans un style clair, correct et élégant. Ils reposent d'ailleurs sur des documents et des preuves indiscutables, et démontrent que la Société académique de Laon est composée d'hommes qui s'occupent sérieusement et activement de leur laborieuse mission, et réunissent chaque année, pour servir à l'histoire de leur département, des matériaux d'une haute utilité et d'une authenticité certaine.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le docteur Chevreuse, qui a bien voulu représenter notre Société aux réunions solennelles de la Sorbonne. M. Chevreuse nous envoie un résumé de ce qu'il a vu et entendu dans ces réunions qu'il a fréquentées avec la plus grande assiduité. Selon notre collègue, les résultats de ces solennités n'ont pas été aussi pratiques qu'il s'y attendait. Dans son rapport, M. Chevreuse énumère les différentes lectures et communications faites par les membres rattachés, comme lui, à la section d'histoire naturelle. Quelques unes de ces communications sont certainement étranges; d'autres sont plus ou moins savantes; aucune n'a fourni à M. Chevreuse des observations dont il pût faire profiter ses malades, des faits qu'il pût signaler à la Société d'émulation. Ce sont des mots et des dissertations creuses, et M. Chevreuse est pour la devise : Plus faire que dire. A la fin de son compte rendu, M. Chevreuse donne une analyse du discours si commenté de M. Jules Simon à la réunion solennelle des délégués des Sociétés savantes.

SÉANCE DU 19 JUIN 1873.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture qui accorde à

notre société une subvention de mille francs pour primes aux exploitations agricoles.

Circulaire de la Commission de la souscription pour un monument à élever sur la tombe du docteur Jules Guyot, dans le cimetière de Savigny, près de Beaune.

Diverses demandes de primes.

M. de Jarry, M. Plassiard et M. Rambaud, au nom de la Commission de publication, proposent l'insertion de divers travaux aux *Annales*.

M. Rambaud, au nom de la Commission spéciale nommée pour examiner l'opportunité de renouveler le vœu, déjà émis, en faveur de l'érection de l'institution des sourds-muets de Nancy en institution nationale, demande que la Société renouvelle ce vœu.

M. Maud'heux père fait un rapport sur une brochure adressée par M. Raoul Guérin : *Note sur les objets préhistoriques de la côte de Boudonville*. De la configuration du sol, et surtout de divers instruments se rapportant à l'âge de la pierre taillée, M. Raoul Guérin conclut qu'il est à peu près démontré aujourd'hui que la côte de Boudonville a dû être un lieu de stationnement de l'homme primitif, de l'homme antéhistorique. Un de nos collègues, M. Husson, de Toul, à la suite de diverses découvertes, a déjà formulé depuis plusieurs années que les populations préhistoriques ont existé dans les environs de Toul.

M. Charton donne lecture de son rapport sur une fable de M. Rabache : *La lutte électorale*. Dans cette fable, dit M. Charton, M. Rabache a donné un libre cours à la causticité de son esprit, en mettant en scène les différents oiseaux d'une même contrée qui, voulant imiter les hommes et se gouverner comme eux, se réunissent dans une cage pour procéder à l'élection d'un conseil. La fable de M. Rabache, dont M. Charton donne l'analyse, fait allusion à la pratique actuelle du suffrage universel qui, malheureusement, est sujet à se tromper. La poésie en est en général correcte et coulante.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1873.

Président : M. Maud'heux père.

Secrétaire : M. Lebrunt.

M. le Président donne lecture des présentations de M. de Chanteau et de M. Malarmé.

Lettre de la Société pour l'instruction élémentaire qui adresse les insignes et les brevets des récompenses qu'elle a décernées sur notre proposition. Ces récompenses seront remises aux lauréats à la prochaine séance publique.

Lettre de faire part de la mort de M. le docteur Postel. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

Convocation à l'assemblée générale de la Société d'horticulture de France.

Association française pour l'avancement des sciences; convocation à la 2e session, à Lyon.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission d'agriculture, et des diverses résolutions qui y ont été prises.

M. Gley propose à la Société de voter une souscription pour les victimes les plus pressantes du désastre de Vecoux. La Société vote une somme de 50 fr.

M. Rambaud fait un rapport au nom de la Commission de publication sur divers travaux à insérer aux *Annales*.

Sur la proposition de M. Charton, la Société prend la délibération suivante :

« La Société d'Émulation des Vosges,

» Après avoir pris connaissance du nouveau mémoire que M. Piroux a publié récemment, pour développer toutes les raisons qui militent en faveur de l'érection en établissement national de l'institution des sourds-muets, qu'il a fondée et qu'il dirige à Nancy;

» Considérant que, depuis plus de quarante ans qu'elle existe, l'institution de Nancy n'a cessé de rendre pour l'instruction des sourds-muets les plus grands services à la région de l'Est;

» Qu'il est d'autant plus nécessaire, pour ne pas dire indispensable, d'en assurer dès maintenant l'avenir que, d'une part son fondateur est arrivé à un âge où l'homme ne peut plus compter sur de longues années, et que d'autre part la région de l'Est, où les sourds-muets sont nombreux, ne possède pas d'autre établissement de ce genre;

» Que dans ce but les départements intéressés demandent depuis bien des années que l'institution de M. Piroux soit érigée en établissement national;

» Que le Gouvernement vient de donner un commenc-ment de satisfaction à ce vœu en consacrant des fonds à l'entretien d'un certain nombre de bourses dans ladite institution;

» Que les départements intéressés ne peuvent que lui en être reconnaissants;

» Mais qu'il est vivement à désirer que la transformation sollicitée se réalise complétement dans le plus prochain avenir;

» Considérant que le département des Vosges est un de ceux qui profitent le plus des bienfaits de l'institution de Nancy;

» Et que la Société d'Émulation met au rang de ses premiers devoirs celui de seconder, autant qu'il est en elle, les efforts tendant au développement de toutes les branches de l'instruction;

» Renouvelle le vœu qu'elle a formé en 1864 et en 1867 pour que l'institution de M. Piroux soit érigée en établissement national, et prie M. le Ministre de l'Intérieur de faire à ce vœu l'accueil le plus bienveillant. »

Lecture est donnée, sur l'avis de la Commission d'agriculture, d'un rapport de M. Houberdon sur la brochure adressée par M. Gœtz : *Procédés de culture*, *etc.* (Voir *Annales*, tome XIV, 2e cahier, page 336.)

SÉANCE DU 21 AOUT 1873.

Président : **M. Maud'heux père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. le Président donne lecture de la présentation de M. l'abbé Laurent.

M. le Président communique un article du Journal de la Société de la Haute-Savoie, où il s'agit de remarques sur la production volontaire d'animaux mâles ou femelles. M. Marchal se charge de prier la Commission voyageuse, qui parcourra cette année l'arrondissement de Neufchâteau, de s'informer si quelques essais ont été faits déjà d'après les indications dont il s'agit.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui accorde à la Société d'Émulation une allocation de 400 fr.

Lettre de M. le principal du collége qui demande quatre exemplaires de nos *Annales* qui seront joints à quatre prix désignés. La Société approuve l'envoi fait par le bureau de ces quatre volumes, et exprime le désir qu'à l'avenir les volumes donnés à la même occasion soient reliés.

Lettre de M. le Président du Comice de Remiremont qui invite la Société à se faire représenter à la fête de ce Comice.

M. Renauld donne lecture d'un chapitre supplémentaire de son ouvrage sur la ville de Charmes. Ce chapitre a pour objet les événements douloureux dont cette ville a été le théâtre pendant la guerre de 1870. Naturellement il a été impossible de le publier avant l'évacuation. Dans ce chapitre, M. Renauld rapporte tous les faits de guerre, réquisitions, ôtages, pillages, incendies, assassinats froidement exécutés, dont les habitants de Charmes, ville ouverte, ont été les victimes.

On procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après

le dépouillement du scrutin, M. Thomas, M. de Chanteau et M. Malarmé sont proclamés membres titulaires.

M. Demangeon donne lecture de la notice qu'il a écrite d'après les renseignements de MM. Thiriat, Jacquot et Thiébaut-Georges sur la marche et les effets désastreux de l'orage, ou plutôt de la trombe qui est venue s'abattre sur la montagne du Salem, au-dessus du hameau de Reherrey, commune de Vecoux. M. Demangeon décrit les différentes phases successives de ce terrible phénomène qui fut tout à fait local, et qu'une baisse presque insensible du baromètre n'aurait pas pu faire prévoir. A 1 heure 30 minutes du soir, le mardi 8 juillet 1873, le soleil brillait encore sans obstacle; un petit cumulus se formait au-dessus de la montagne du Queucheron. Il donna bientôt une petite pluie. A 2 heures 45 minutes, la pluie commençait à tomber en véritables cataractes sur la forêt communale de Vagney. A 3 heures 45 minutes des nuages isolés accouraient de tous les points de l'horizon, et la trombe se formait sur les hauteurs de Reherrey où se maintint son centre d'action. Pendant une demi-heure une pluie mêlée de grêle tombait non plus en gouttes, mais en nappes, sur le Salem; le ruisseau devenait en un instant un torrent furieux. A 6 heures tout était terminé, mais le soleil n'éclairait plus qu'un grand désastre.

Lecture est donnée de quelques pages écrites par M. Charton sous ce titre : *Causerie scientifique*. M. Charton en a pris les éléments dans quelques-uns des différents ouvrages qne la Société d'Émulation reçoit chaque année, et d'où il a extrait les faits qu'il croit devoir signaler. Ce sont d'abord les expériences faites sur *les flammes chantantes* par M. Katzner, membre de l'Académie des sciences; ensuite l'observation de M. Meyer au sujet de la propriété qu'a l'ammoniaque de faire disparaître l'influence délétère du mercure dans les ateliers d'étamage des glaces; ensuite des renseignements sur la trichine, sur la viande de cheval; sur les mœurs des vers de terre; ensuite la découverte, par M. Ri-

vière, dans les cavernes de Menton, d'un squelette humain de haute taille, devant être celui d'un homme préhistorique.

Enfin M. Charton appelle l'attention de la Société sur divers chapitres traitant : — du remplacement, chez les Américains, des chemins de fer par des chemins de bois ; — de l'élévation des vagues de la mer ; — de la consommation de la bière aux États-Unis ; — de l'exportation des viandes conservées d'Australie ; — de la pêche du thon dans les environs de Tunis.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1873.

Président : **M. Marchal.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

Lettre de M. le Président du Comice d'Épinal qui invite la Société d'Émulation à se faire représenter à la fête de ce Comice.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, nº de juin 1873. Dans ce bulletin se trouvent mentionnées les récompenses que, sur notre proposition, la Société protectrice a décernées dans les Vosges.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. l'abbé Laurent.

M. le Président donne lecture de la présentation de M. l'abbé Darras.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1873.

Président : **M. Marchal.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

M. Lafite donne lecture d'une partie du discours qu'il a bien voulu se charger d'écrire à l'occasion de notre séance publique.

La Commission d'admission fait un rapport sur la candidature de M. l'abbé Darras.

Vote pour l'élection de M. l'abbé Laurent. Après le dépouillement du scrutin, M. l'abbé Laurent est proclamé membre titulaire.

M. le Président donne lecture des présentations de M. Clément de Grandprey, et de M. le docteur de Langenhagen.

M. Rambaud et M. Chapellier font connaître les propositions de récompenses faites par la Commission du concours littéraire, du concours scientifique et du concours artistique. La Société arrête la liste des récompenses de cet ordre.

M. Rambaud fait un rapport, au nom de la Commission de publication, sur différents travaux renvoyés à l'examen de cette Commission.

SÉANCE DU 20 NOVEMRRE 1873.

Président : **M. Maud'heux, père.**

Secrétaire : **M. Lebrunt.**

La Société arrête la liste des lauréats du concours littéraire, du concours artistique et du concours industriel.

La parole est donnée à M. Resal pour rendre compte du *Poème cyclique* de M. l'abbé Riant. « Ce poème, dit M. Resal, montre, dans des lieux et dans des temps divers, les mêmes grandes évolutions de l'humanité, mais, dans l'ensemble, marche toujours vers un grand but, celui de mettre en relief l'action incessamment bienfaisante, civilisatrice et victorieuse du christianisme. » Ce poème, continue M. le rapporteur, contient treize chants qui sont véritablement treize poèmes d'une certaine étendue (le tout contient environ neuf mille vers alexandrins), et dans chacun desquels apparaissent de grands faits ou de grandes figures historiques qui sont à eux seuls déjà de petits poèmes; c'est la diversité dans l'unité......... C'est une revue universelle qui a

exigé de son auteur, sans encore mentionner le poète, de grandes recherches et des trésors d'érudition .... Le coup d'œil historique y est toujours juste et élevé..... Et si à cela on ajoute l'œuvre proprement dite du poète, les images, les mots qui étincellent, et les tours de phrase souvent très poétiques, on se dira que ce beau livre est presque l'œuvre d'une vie. — Ensuite M. Resal parcourt et analyse les treize chants et donne lecture des passages qui l'ont le plus frappé.

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce annonçant l'envoi d'un exemplaire du volume sur les primes d'honneur des concours régionaux de 1866.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts demandant avis désormais des décès survenus parmi les membres de notre Société appartenant à l'ordre national de la Légion d'honneur.

Lettre de M. Maupas, de Bar-le-Duc. Exploitation des phosphates fossiles de la Marne, de la Meuse et des Ardennes. Offre de ces phosphates à 6 fr. les 100 kilogr. rendus en gare dans les Vosges, à condition de prendre au moins un wagon de 5,000 kilog.

Lettre de M. le docteur Chevreuse. Nouveaux renseignements sur sa conferve — Pièce de vers ; toast à la France.

La Commissisn d'admission fait un rapport sur les candidatures de M. Clément de Grandprey et de M. le docteur de Langenhagen.

Vote pour l'élection de M. l'abbé Darras. Après le dépouillement du scrutin, M. l'abbé Darras est proclamé membre correspondant.

M. Plassiard fait le rapport de la Commission d'Agriculture sur les lauréats des concours agricoles : la Société arrête la liste de ces lauréats.

Ouvrage reçu du Ministère de l'Agriculture et du Commerce pendant l'année 1873.

Les primes d'honneur des concours régionaux de 1866.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts pendant l'année 1873.

Romania, recueil trimestriel pour l'étude des langues et littératures romanes.

Dictionnaire topographique du département de la Meuse, par M. Félix Liénard.

Discours de M. Jules Simon, Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts à l'Assemblée générale des délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne, le 19 avril 1873.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation des Vosges, en 1873.

Revue d'hydrologie médicale française et étrangère, par M. le docteur Aimé Robert. Bureau : chez Desriveaux, libraire, rue des Hallebardes, 29, à Strasbourg.

Journal populaire de musique et de chant. Rédacteur en chef, M. Gustave Francolin. — Bureau : rue Saint-Claude, 24, Paris.

L'Apiculteur, journal mensuel, sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

Le Bélier, journal spécial d'agriculture, hebdomadaire, par M. Pâté, rue Callot, 11, à Nancy.

La Vigne, journal hebdomadaire, par M. Ch. Tondeur. Bureau : rue Moncey, 18, à Paris.

L'Économiste français; rue du faubourg Monmartre, 17, à Paris.

La vie des Champs; rue du Cherche-Midi, 45, à Paris.

Résumé des observations mensuelles udometriques faites par les correspondants de la Commission de météorologie des Vosges, par M. Demangeon.

Extraits des notes mensuelles recueillies à l'observatoire météorologique d'Épinal, par M. Demangeon.

Les publications des Sociétés savantes dont la liste est ci-après.

Ouvrages offerts à la Société d'Emulation des Vosges en 1873.

Annales de la Vigne-école de Bazerey, par M. Stephany Ravon. (Manuscrit).

Géographie physique et historique des Vosges, 5e édition, par M. Gley.

Léopold Bougarre, avocat et poète lorrain. — 1810—1871. Notice par Jules Renauld.

Notice sur la vie et les travaux de Daniel Dollfus-Ausset, par M. Ch. Grad.

De l'avenir des forêts en Algérie et en Alsace, par M. J. Robin-Herzog, ingénieur civil à Colmar.

Hesse, son ancienne abbaye, son prieuré, son église et ses Annales, par M. l'abbé Hermann Kuhn, curé de Brouderdorf.

Allocution prononcée à l'occasion de la bénédiction de la chapelle Sainte Eugénie de Sitifort, par M. l'abbé Hermann Kuhn.

Conseil général des Vosges. — Délibérations dans la session extraordinaire de décembre 1872.

Recherches hydrotimétriques. Les eaux dans l'arrondissement de Saint-Dié, par M. Bardy. (Manuscrit).

Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges, pour 1873, par M. Merlin.

Procès-verbal et discours de la *Séance d'inauguration de la Faculté de médecine et de rentrée des Falcultés, de Nancy.*

Maisonnette, par M. Campaux.

L'Instruction générale en France. — L'observation et l'expérience, par M. Émile Blanchard.

Description des formations glaciaires de la chaîne des Vosges en Alsace et en Lorraine, par M. Ch. Grad.

Sermons prononcés à la Chaux-de-Fonds (Suisse), le samedi 7 et le lundi 9 décembre 1872 par M. Isaac Lévy, grand rabbin à Vesoul.

Rapport au Conseil général, par M. le Préfet, session d'avril 1873.

Budget primitif de la ville d'Épinal pour 1873.

Annuaire des Vosges pour 1873, par M. Léon Louis.

Carte agronomique et géologique de l'arrondissement de Nancy, par M. Édouard Bécus.

Album des cantons qui composent l'arrondissement de Nancy, par M. Édouard Bécus.

Statistique agricole de l'arrondissement de Nancy, par M. Edouard Bécus.

Poème cyclique, par M. l'abbé Riant.

Rapport de la Commission départementale des Vosges au Conseil général, session ordinaire d'avril 1873, par M. Sadoul, rapporteur.

Cour d'appel de Douai. Installation de M. Desjardins, procureur général, le 31 mars 1873.

Conseil général des Vosges. — Rapports présentés par M. le Préfet et par la Commission départementale. Procès-verbaux des délibérations du Conseil général, session ordinaire d'avril 1873.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société d'Emulation des Vosges pendant les années 1872 1873.

Œdipe à Colone, tragédie de Sophocle, traduite en français, par M. Boyer.

Guide médical des malades à l'établissement thermal d'Enghien, par M. Gillebert d'Hercourt (25 exemplaires).

Assemblée générale des conférences de la Meuse, à Benoîtevaux. Procès-verbaux et discours, par M. Vagner.

Le principe radical de la musique et la tonalité moderne, ou la science de l'harmonie basée sur la nature même du son musical, par M. l'abbé F.-A. Renaud.

Étude sur les diverses interprétations ou évaluations de la gamme diatonique majeure, précédée de notions élémentaires de calcul musical, par M. l'abbé F.-A. Renaud.

Du rôle de la science dans l'art musical, par M. l'abbé Renaud.

Oiseaux migrateurs qui visitent la Bretagne, et causes de leurs migrations, par M. le docteur Blandin.

Notice sur l'industrie et le commerce de l'Alsace, par M. Ch. Grad. (Exposition universelle de Vienne).

Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine, par M. A. Thévenot.

De la conservation des objets d'archéologie, par M. Raoul Guérin.

La rage au point de vue physiologique, par le colonel Belleville.

La Lorraine, par M. Thomas.

Rapport de la Commission départementale au Conseil général, session d'août 1873.

Henri V, brochure politique, par M. le chevalier de Bonnay d'Herbel.

L'industrie et le commerce de l'Alsace depuis l'annexion à l'Allemagne, par M. Ch. Grad.

Notice biographique sur le révérendissime père Alexandre-Vincent Jandel, maître général de l'ordre des frères prêcheurs, par M. l'abbé Guillaume.

Notice sur l'hospice du Saint-Esprit de la ville de Toul, par M. l'abbé Guillaume.

Documents inédits sur les correspondances de Dom Calmet, abbé de Senones, et de Dom Fangé, son neveu et successeur, par M. l'abbé Guillaume.

Inauguration du monument élevé aux victimes du siége de Belfort, 21 octobre 1873. Sermon et prière, par M. le grand rabbin Isaac Lévy.

Petite Géographie de l'arrondissement de Toul, par M. Olry.

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN.

1. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.

AISNE.

2. Société académique de Laon.

3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.

5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.

6. Société régionale d'horticulture dont Chauny est le centre, à Chauny.

ARDÈCHE.

7. Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.

AUBE.

8. Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

9. Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.

10. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE.

11. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulchre, 19.

12. Union des arts, à Marseille.

CALVADOS.

13. Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

14. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.

15. Société de médecine, à Caen.

16. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

17. Association normande, rue Froide, 2, à Caen.

18. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

19. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

20. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

COTE-D'OR.

21. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

22. Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.

23. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

DOUBS.

24. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.

25. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

26. Société d'Émulation de Montbéliard.

DROME.

27. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

EURE.

28. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

FINISTÈRE.

29. Société académique de Brest.

GARD.

30. Académie du Gard, à Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

31. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à Toulouse.
32. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
33. Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE.

34. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
35. Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

HÉRAULT.

36. Académie des sciences et lettres de Montpellier.
37. Société d'horticulture et botanique de l'Hérault, à Montpellier.
38. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

INDRE ET LOIRE.

39. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre et Loire, à Tours.

JURA.

40. Société d'Émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
41. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

LOIRE.

42. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

43. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

44. Société académique du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.

LOT ET GARONNE.

45. Société d'agriculture, sciences et arts, d'Agen.

LOZÈRE.

46. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

MAINE ET LOIRE.

47. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
48. Société académique de Maine et Loire, à Angers.

MANCHE.

49. Société académique de Cherbourg.

MARNE.

50. Académie nationale de Reims.

51. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

52. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

53. Société d'horticulture d'Épernay.

HAUTE-MARNE.

54. Société historique et archéologique de Langres.

MAYENNE.

55. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE ET MOSELLE.

56. Académie de Stanislas, à Nancy.

57. Société centrale d'agriculture, à Nancy.

58. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

59. Société de médecine de Nancy.

60. Société régionale d'acclimatation pour la zône Nord-Est, à Nancy.

61. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

MEUSE.

62. Société philomathique, à Verdun.

63. Société du musée, à Bar-le-Duc.

64. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

NORD.

65. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

66. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

67. Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

68. Société d'Émulation de Cambrai.
69. Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE.

70. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
71. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS.

72. Société académique de Boulogne-sur-Mer.
73. Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

74. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE.

75. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.
76. Société linnéenne, de Lyon.
77. Société des sciences industrielles, de Lyon.
78. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

HAUTE-SAONE.

79. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE ET LOIRE.

80. Société éduenne, à Autun.

SARTHE.

81. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE.

82. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE.

83. Académie française, quai de Conti, 23, à Paris.

84. Académie des inscriptions et belles-lettres.

85. Académie des sciences.

86. Académie des beaux-arts.

87. Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23.

88. Société centrale d'agriculture de France rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

89. Société centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, Paris.

90. Société pour l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 *bis*, à Paris.

91. Société des antiquaires de France, au Louvre, 1, Paris.

92. Société de géographie, rue Christine, 3, Paris.

93. Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19, à Paris.

94. Société d'acclimatation, rue de Lille, 19, à Paris.

95. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, Paris.

96. Société Franklin, rue Hautefeuille, 1 *bis*, à Paris.

97. Société des agriculteurs de France, rue Le Pelletier, 1, à Paris.

98. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, Paris.

99. Société philotechnique, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement, à Paris.

100. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

101. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

102. Bibliothèque de la ville de Paris, Hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE.

103. Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

104. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

105. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

106. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE ET MARNE.

107. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine et Marne, à Melun.

108. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

109. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE ET OISE.

110. Société d'agriculture et des arts de Seine et Oise, à Versailles.

111. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine et Oise, à Versailles.

112. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

DEUX-SÈVRES.

113. Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

SOMME.

114. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

115. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

116. Société linnéenne du nord de la France, rue d'Alger, 6, à Amiens.

TARN.

117. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR.

118. Société académique du Var, à Toulon.

119. Société des sciences naturelles et historiques, des



lettres et des beaux-arts, de Cannes, et de l'arrondissement de Grasse.

120. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE.

121. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE.

122. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers.

123. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

HAUTE-VIENNE.

124. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES.

125. Comice agricole d'Épinal.

126. Société d'arboriculture des Vosges, à Épinal.

127. Comice de Saint-Dié.

128. Comice de Remiremont.

129. Comice de Rambervillers.

130. Comice de Neufchâteau.

131. Comice de Mirecourt.

132. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

YONNE.

133. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

134. Société archéologique de Sens.

CONSTANTINE.

135. Société archéologique de la province de Constantine.

Sociétés diverses.

136. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture, de Metz.

137. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

138. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

139. Société d'horticulture de la Moselle, place Royale, 18, Metz.

140. Société des sciences naturelles de Strasbourg.

141. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

142. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

143. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

144. Société médicale de la Haute-Alsace, à Colmar.

145. Société d'agriculture de la Haute-Alsace, à Colmar.

146. Société d'histoire naturelle de Colmar.

147. Société industrielle de Mulhouse.

148. Société des sciences naturelles à Neufchâtel (Suisse).

149. Société jurassienne d'émulation à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

150. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

151. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). (Literary and philosophical society, Manchester).

152. Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

153. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, n° 11-12, à Catane (Sicile).

154. Smithsonian institution, Washington.

155. Université royale de Norwége (Det kgl Norske Universitet) à Christiania.

156. Commission de salubrité de Cleveland (États-Unis).

Bibliothèques diverses.

157. Bibliothèque de la Préfecture de police.
158. Bibliothèque municipale de Strasbourg.
159. Bibliothèque de la ville de Saintes.
160. Bibliothèque de la ville de Lunéville.
161. Biblothèque de la ville d'Épinal.
162. Bibliothèque de la mairie d'Épinal.
163-167. Bibliothèques administratives de la Préfecture et et des Sous-préfectures.
168. Comité de météorologie vosgienne.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

DU 18 DÉCEMBRE 1873

La séance publique et solennelle de la Société d'Émulation des Vosges a eu lieu le jeudi, 18 décembre 1873, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

Elle était présidée par M. Darcy, préfet des Vosges et président d'honneur de la Société. Au bureau, à la droite de M. le Préfet, siégeaient M. Maud'heux père, président, et M. Danican Philidor, secrétaire général de la Préfecture; à sa gauche, M. l'abbé Laurent, inspecteur d'Académie, et le Secrétaire perpétuel.

Aussitôt après l'ouverture de la séance, le vote a eu lieu pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Clément de Grandprey, conservateur des forêts à Épinal a été proclamé membre titulaire, et M. le docteur de Langenhagen membre correspondant.

M. le Préfet a pris ensuite la parole pour signaler à la Société trois nouveaux buts à poursuivre :

1° faire participer à nos récompenses les ouvriers industriels aussi bien que ceux de la terre ; 2° mettre à l'ordre du jour les questions d'histoire sociale et économique, l'histoire de la distribution des richesses ; 3° créer une littérature populaire.

La parole a été donnée à M. Lafite pour le discours d'usage. Définir le but et la mission de l'art en général et de l'art dramatique en particulier ; montrer ce qu'il devrait être ; étudier ce qu'il a été par la discussion et l'analyse des drames les plus célèbres, tel est le sujet de ce sérieux et important travail, dont, à raison de son étendue, M. Lafite n'a pu lire que des extraits.

M. Plassiard, au nom de la Commission d'agriculture, après quelques considérations générales, a exposé les titres des lauréats des différents concours agricoles aux récompenses qui leur ont été décernées.

M. Rambaud, au nom de la Commission du concours littéraire, du concours scientifique et du concours artistique, a donné l'analyse et l'appréciation des œuvres, quelques-unes de premier ordre, qui ont été soumises à la Société.

Enfin, le Secrétaire perpétuel a proclamé les noms des lauréats, qui sont venus recevoir leurs récompenses au milieu des félicitations du bureau et des applaudissements de l'auditoire.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE

DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 18 DÉCEMBRE 1873

PAR

M. H. DARCY, PRÉFET DES VOSGES

Président d'honneur de la Société

Messieurs,

J'admire le nombre et l'activité des Sociétés de toute nature qui prospèrent dans notre département; plusieurs déjà, Comices agricoles, Sociétés d'horticulture, Sociétés de secours mutuels, m'ont fait l'honneur de m'inviter à leurs réunions et m'ont ainsi fourni l'occasion de constater leur féconde vitalité et d'apprécier leurs réels services. Je suis heureux d'assister aujourd'hui à la séance solennelle de la plus importante de toutes, puisqu'elle a la généreuse ambition de provoquer, d'honorer, de récompenser même, dans la limite malheureusement trop restreinte de ses ressources, les travaux accomplis dans toutes les carrières qui s'ouvrent devant l'esprit humain.



Les subventions mises à votre disposition par le gouvernement vous permettent de comprendre, pour une forte part, dans vos récompenses, les travaux de culture; je m'en félicite. Notre population est, avant tout, agricole; et, je l'ai déjà dit dans nos comices, la France n'a pas de meilleurs serviteurs que cette race modeste, saine, endurante, insensible aux vaines agitations, supérieure à toutes les infortunes, qui, sans jamais se laisser distraire par les lâches désespoirs ou les folles ambitions, fait et refait obstinément ces puissantes réserves en or et en hommes qui servent un jour à payer les frais des revanches aussi bien que des rançons.

Mais, Messieurs, le mérite et le nombre de nos paysans ne doivent pas nous faire oublier nos ouvriers. Notre industrie aussi est importante, et elle s'accroît chaque jour, grâce au concours que nous apportent nos chers hôtes d'Alsace. Je me demandais, en parcourant vos listes de récompenses, s'il ne serait pas possible d'ouvrir un chapitre à son compte : Le travail, l'esprit d'invention, la discipline sont aussi méritoires, plus méritoires peut-être à l'atelier qu'aux champs. Votre budget, sans doute, est bien court. Mais peut-être obtiendrait-on pour cette bonne œuvre quelque secours du ministre compétent : si modeste qu'il fût, il vous permettrait du moins de manifester vos sympathies pour cette autre noble branche de la famille française, pour ces braves champions de l'industrie, qui ramenaient naguère du champ de bataille de Vienne, chargé de nouveaux honneurs, le glorieux drapeau de 1867.

Vous vous occupez aussi, Messieurs, d'art, de science, de belles-lettres, d'histoire. C'est là encore une carrière bien riche, bien étendue; quand on s'y aventure, on ne sait vraiment où se prendre. Il est cependant deux objets qui me semblent dignes en tous points de tenter ou d'inspirer l'imagination ou les recherches du travailleur.

On a dit que notre siècle était le siècle de l'histoire; cela est vrai : la science de l'interprétation des événements passés,

la science de la psychologie, étendue de l'individu aux peuples, a fait en ce siècle de si rapides progrès, qu'on peut dire qu'elle y est née. Mais jusqu'ici, cette science nouvelle a été surtout appliquée à l'étude des siècles anciens. Quand l'écrivain s'occupe des événements contemporains, c'est surtout pour en présenter la peinture extérieure; il spécule trop complaisamment sur la curiosité ou les passions de ceux qui en furent les artisans ou les spectateurs; lui-même est trop souvent obsédé par les sentiments frivoles qu'il suppose à ses lecteurs, et nous avons ainsi des livres qui ne sont que des polémiques de parti, ou, si je puis m'exprimer ainsi, des correspondances Havas amplifiées. Mais les origines profondes de ces événements, la constitution et le jeu de notre organisme social, le mécanisme secret des forces motrices de l'histoire, la connaissance de nous-mêmes enfin nous échappe, et la direction de nos destinées du même coup. Je voudrais qu'on descendît davantage dans les entrailles du sujet, qu'on s'attachât surtout à l'histoire sociale et économique du pays, à l'histoire de la distribution des richesses. Tout est là; et ce n'est pas seulement la situation de ceux qui composent ce qu'on est convenu d'appeler la classe la plus nombreuse, les moyens d'améliorer leur sort, de leur ménager un accès plus large et plus facile aux premières et plus nécessaires jouissances de la vie, qui appellent l'attention de l'observateur; il faut aussi surveiller la sève qui monte, et régler sa marche si on ne veut qu'elle fasse éclater l'arbre.

Les nouvelles formations sociales que créent le travail et la richesse, viennent successivement affleurer à la surface, avec leurs intérêts particuliers, leurs ambitions légitimes, leurs impatiences téméraires. L'art de gouverner consiste principalement peut-être à savoir reconnaître les nouveaux arrivants, à calmer les esprits de ces rudes voyageurs encore émus d'une marche précipitée, et à leur donner l'hospitalité qu'ils réclament, dans la mesure de leur droit et du possible. L'œuvre a ses difficultés, et chaque jour les accroît.

Au début de ce siècle, quand les progrès de la fortune publique étaient moins rapides, que ces nouvelles alluvions sociales se déposaient plus lentement, un système, un personnel de gouvernement pouvait durer un quart de siècle : une génération nouvelle se présentait, provoquait, aux dépens de son aînée, à tous les degrés de l'échelle sociale, une sorte d'émission d'émigrés, jetait une digue derrière elle, et passait avec l'histoire un forfait de quinze ou vingt ans. Aujourd'hui, le flot monte plus vite, et nous péririons, sans pouvoir reprendre haleine, dans des convulsions qui reviendraient de plus en plus fréquentes, si nous ne parvenions à organiser dans le corps social, au lieu de ces poussées et de ces résistances à outrance, une circulation régulière et féconde. Rien donc ne serait plus intéressant que d'entreprendre à ce point de vue la monographie de nos diverses provinces; l'ensemble de ces monographies deviendrait l'histoire vraie de nos opinions passées, présentes et futures, le manuel de l'homme d'Etat. J'ajoute que j'ose prévoir les conclusions de cette histoire : on y verrait que cette France, que les partis, dans leurs cris de triomphe ou de rancune, qualifient tour à tour de césarienne, de monarchique, de républicaine, de démagogique, que cette France, dont on accuse l'inconstance, n'a jamais eu au fond, depuis quatre-vingts ans, qu'une volonté : l'ordre, c'est-à-dire la liberté du travail et la liberté du progrès dans les personnes comme dans les choses; et que si elle a varié, ou plutôt si les partis varient pour elle dans le choix des moyens, son but et ses longs désirs ne changèrent jamais.

Le second objet, Messieurs, que je voudrais proposer aux efforts de vos lauréats, c'est la création d'une littérature populaire. Nous sommes une société démocratique ; la plupart des civilisations européennes présentent le même caractère.

Mais sait-on une des causes principales de notre infériorité à l'égard des autres peuples, et aussi bien de nos périls

intérieurs? c'est que nous n'avons pas su nous plier au régime que comporte cet état; c'est qu'il arrive souvent qu'aux deux extrémités de la société, les uns, en bas, s'exagèrent leurs droits, les autres, en haut, méconnaissent leurs obligations. Je ne parle à cette heure que de ceux-ci, et je dis que le premier de leurs devoirs c'est l'éducation de la Nation. L'État fait ce qu'il peut; il ouvre des écoles, il subventionne des maîtres, il instruit l'enfant; l'homme lui échappe. C'est le devoir de tous les heureux qui, à force de travail, ont su, comme je le disais tout à l'heure, s'élever au-dessus du niveau commun, c'est leur devoir de se retourner vers ceux qui les suivent et de les faire participer à la connaissance des choses, de les initier à la conception de ces hautes vertus sociales que les aristocraties intellectuelles ont le loisir d'élaborer et la mission de répandre autour d'elles.

S'ils ne le font, d'autres y suppléeront; lesquels? vous les connaissez; des malfaiteurs, comme il y en a dans toutes les sociétés, s'empareront du champ que vous aurez laissé inculte, y sèmeront de mauvaises passions, et exploiteront la récolte à leur profit. Nous, gouvernement, nous ne sommes que des soldats : l'émeute, nous nous en chargeons; mais, encore une fois, nous ne pouvons pas nous faire apôtres.

Or, si vous consultez l'histoire, vous remarquerez qu'à partir du treizième ou du quatorzième siècle, la littérature qui, jusqu'alors, parlait pour tous, se renferme dans les châteaux, plus tard dans les salons. Elle produisit alors ces monuments immortels qui s'élèvent au-dessus des siècles, mais aussi hors de la portée du plus grand nombre. Le silence et la solitude se firent au sein de la nation; les diverses classes s'isolèrent derrière leurs intérêts respectifs; ignorantes les unes des autres, elles ne se considèrent plus que pour se redouter ou s'envier. A part l'éclair de 89, qui luit sur tout le monde à la fois et nous révéla pour un jour un idéal commun, chaque siècle, chaque heure qui s'écoule est comme une pierre de plus jetée sur ces

barricades de malentendus, de préjugés et de haines qui nous divisent.

A côté de nous, voyez l'Allemagne: par d'innombrables livres populaires, par un véritable apostolat littéraire, scientifique et historique, des hommes de cœur et de talent sont parvenus à déterminer, dans toutes les classes de la Société, un courant d'idées commun. A un peuple divisé en plus de trente états, ils ont enseigné la Patrie; ils l'ont ralliée dans une puissante unité morale : et cette unité morale, triomphant de tous les obstacles, est devenue l'unité nationale que nous connaissons.

Oh! sans doute, pour s'être accomplie par d'autres procédés, plus administrativement, plus artificiellement en quelque sorte, notre unité française n'en est pas moins solide, et j'ose dire que si on a pu la mutiler, on ne l'a pas ébranlée. Mais certainement aussi, elle court des périls, et le plus grand n'est pas sur la frontière, il est chez nous : il est dans cet isolement des classes et des citoyens entre eux, dans cet isolement qui produit l'ignorance et les mauvaises pensées, et c'est cet isolement qu'il faut faire cesser à tout prix. *Nihil tàm jucundum est quam vivere in unum,* s'écriait un poète du moyen-âge célébrant la victoire et l'affranchissement de sa commune : il faut qu'une nation soit comme les fortes communes de ce temps-là, unies de cœur, unies de bouche, unies de bras. Il n'y a de grandes nations que celles où les générations et, au sein de chaque génération, toutes les classes de citoyens s'associent dans un même sentiment de fraternité et de solidarité, et obéissent au même mot d'ordre : Travailler et aimer la Patrie!

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

le 18 décembre 1873

PAR M. LAFITE

MEMBRE TITULAIRE

La Société d'Émulation regrette, et les lecteurs des *Annales* regretteront eux-mêmes, de ne pas trouver ici ce discours qui n'a pu être inséré.

M. Lafite avait préparé des notes pour une savante et consciencieuse étude sur l'art en général, et sur l'art dramatique en particulier, ancien et moderne. Il se proposait d'examiner et d'analyser les principaux drames, pour faire ressortir en quoi les uns se rapprochent et les autres s'éloignent du but moral de ce genre et des règles pour l'atteindre. M. Lafite n'a pu donner lecture que d'extraits de son œuvre; et depuis, d'autres travaux et le mauvais état de sa santé ne lui ont pas permis de compléter cette vaste étude, dont le cadre s'élargissait au-delà des proportions ordinaires d'un discours académique.

Au discours de M. Lafite devait être annexé, suivant l'usage, un rapport sommaire sur les changements survenus dans le personnel de la Société pendant l'année écoulée. C'est une tradition à laquelle on a toujours été fidèle d'adresser, en séance publique, un dernier adieu aux collègues qu'on a perdus, et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux collaborateurs.

Pendant l'année 1873, la Société a admis :

Comme membres titulaires : M. Demangeon, secrétaire du Comité de météorologie vosgienne, qui s'occupe avec zèle de toutes les questions de météorologie ; — M. Malarmé, avocat, docteur en droit, adjoint au maire de Strasbourg pendant le siége ; — M. de Chanteau, archiviste du département, élève de l'École des Chartes ; — M. l'abbé Laurent que non-seulement ses fonctions, mais encore sa naissance rattachent aux Vosges ; — M. Thomas, ancien inspecteur de l'Instruction primaire à Mirecourt, en retraite, qui depuis plusieurs années déjà était membre associé libre ; — M. Lafite, ancien professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, en retraite ; —M. Clément de Grandprey, conservateur des forêts ; et M. le docteur de Langenhagen, qui, à peine nommé membre titulaire, a quitté la résidence d'Épinal et par le fait est devenu membre correspondant.

Comme membre associé libre : M. Louis Edme, de Rouceux, qui a été signalé à la Société par ses études d'histoire et de géologie.

Comme membres correspondants : M. le docteur Blandin, de Nantes, membre et lauréat, pour divers travaux, de diverses Sociétés savantes ; — et M. l'abbé Darras, vicaire général honoraire de Nancy et de Nevers, auteur d'une Histoire ecclésiastique importante.

Par suite de changements de résidence, M. Baudrillart, M. Conus et M. Abert, membres titulaires sont devenus membres correspondants, et ont tenu à honneur de continuer à être inscrits sur nos listes.

Pour des raisons personnelles, M. Marotel, membre titu-

laire, et M. Finance, membre associé libre, ont cru devoir donner leur démission, qui a été acceptée à regret.

La mort, qui a épargné, cette année tous les membres titulaires, puisse-t-elle les oublier tous longtemps encore! a frappé :

Parmi les membres associés libres : M. Haumonté, ancien maire de Plombières, auteur d'un ouvrage sur cette localité; — et M. Georges Perrin, un des plus riches industriels du département.

Parmi les membres correspondants : M. le docteur Postel, de Caen, dont nous avons de nombreux ouvrages; — Le frère Ogérien, ancien directeur des écoles primaires de Lons-le-Saulnier, naturaliste distingué, (mort en Amérique depuis quatre ans); — M. Grandemange qui, né sans bras ni jambes à 2 kilomètres d'Épinal, a pu faire des études, publier une arithmétique (Il écrivait et écrivait parfaitement en tenant sa plume entre le menton et l'épaule), et arriver à la position de professeur à l'École municipale professionnelle d'Orléans; — M. Altmayer, propriétaire à St-Avold; et M. Simon, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES A L'AGRICULTURE EN 1873

PAR

M. PLASSIARD

Secrétaire adjoint

Messieurs,

Avant de vous donner lecture des rapports qui ont motivé les récompenses que la Société d'Émulation des Vosges décerne, pour cette année, aux améliorations agricoles et forestières, permettez-moi de vous dire quelques mots au sujet des cultures qui intéressent, au plus haut degré, l'agriculture, l'industrie, et par suite, la richesse de notre département. Ils ne seront qu'un très-court résumé des recherches faites par des personnes plus autorisées que moi.

Les différentes parties de la France se sont attachées à des cultures déterminées généralement par le climat et la nature des terres. Lorsque la production a été encouragée par une

rémunération suffisante, due le plus souvent aux besoins industriels, certaines plantations ont pris un développement excessif et il en est résulté que, malgré tous les soins d'une agriculture très-perfectionnée, le rendement a été constamment en diminuant. C'est ce qui s'est produit pour la betterave dans les départements du Nord, qui en ont livré des quantités énormes à la fabrication du sucre.

Dans la partie montagneuse des Vosges où la culture de la pomme de terre a subi un développement analogue par suite de l'impulsion que lui ont donnée les fabriques de fécule et leurs accessoires, on n'a pas pris des soins suffisants; aussi le rendement est-il parfois très-faible relativement à ce qu'il pourrait être; et en outre, si la saison n'est pas tout à fait favorable, il survient une pourriture, qui est due à une véritable maladie, et dont les effets se traduisent par des pertes considérables en argent pour le cultivateur et pour l'industriel.

Jusqu'à présent, je ne crois pas qu'on ait fait de bien grands efforts pour atténuer le mal, et il est certain qu'une amélioration dans la qualité du sol pourrait au moins augmenter de beaucoup la proportion des produits sur lesquels on peut compter.

Deux choses font varier considérablement les produits végétaux dans leur nature et dans la quantité de leur rendement. Ce sont : d'abord la manière dont on les propage; puis les soins de culture qu'on leur donne. Ces deux choses sont indispensables et se complètent. Les végétaux, reproduits par un moyen autre que les semences, ne s'améliorent pas sensiblement par une culture soignée, et les plus beaux produits obtenus par semences ne peuvent pas se conserver indéfiniment; on ne peut que prolonger l'existence de leur variété par des soins continus dans la culture. Je prends pour exemple un fait que tout le monde connait : Les nouvelles variétés de poiriers obtenues par semis sont très-vigoureuses et supportent généralement bien les changements atmosphériques. On peut voir au contraire que les anciennes

variétés, celles qui ont été propagées à cause de leurs qualités, ne peuvent plus aujourd'hui supporter l'action du soleil, de la pluie, des vents, etc.; leurs fruits tombent avant maturité, se gercent et pourrissent, ou deviennent pierreux; les arbres autrefois vigoureux doivent être abrités contre des murs et sous des toitures : ces plantes dégénèrent donc. En général ce fait ne tient pas à la nature du terrain, et on peut observer que dans les bonnes terres, là où les arbres sont bien soignés, la dégénérescence est moins rapide, bien qu'elle se produise encore sensiblement. Cet appauvrissement des anciennes bonnes variétés tient à ce que depuis longtemps on les propage par greffes, qui toutes proviennent d'un arbre unique, entraînant avec elles les germes d'altération des tissus cellulaires du bois et les maladies contractées par les différents sujets d'où elles proviennent. C'est, du reste, un fait général qui se représente dans toute la nature, pour les plantes comme pour les animaux.

La guérison de ces arbres n'est donc pas possible, les variétés dégénèreront jusqu'à ce qu'elles disparaissent. Mais cela plus ou moins rapidement suivant les soins de culture qu'on leur donnera.

La pomme de terre est multipliée généralement par un procédé tout analogue, c'est par un véritable bouturage. Les résultats doivent être les mêmes, mais beaucoup plus rapides parce que le rebouturage se fait tous les ans. Donc les bonnes variétés de pomme de terre, celles qui sont les plus estimées par les qualités et la quantité de leurs produits disparaîtront, mais dans un temps plus ou moins long, suivant les soins de culture qu'on leur donnera. Vous voyez depuis plusieurs années les effets de cette dégénérescence, soit par un rendement moindre, soit par une pourriture qui atteint les tubercules.

On fait pour cette plante ce qu'on n'oserait pas pour le blé et les légumes, dont on change chaque année les semences, on la reproduit fort rarement par semis, et on la cultive pendant des années dans les mêmes champs,

en ne prenant même pas la peine de changer les semenceaux. De plus, pour l'arracher, on n'attend pas la maturité, parce qu'on veut livrer le plus tôt possible les produits à la féculerie. On n'a ainsi pour semences que des rejetons imparfaitement murs, au point que, la plupart du temps, ils ne donnent ni fleurs, ni fruits.

Que doit-on faire pour éviter plus ou moins prochainement de grandes pertes?

D'abord il est indispensable de ne reproduire la plante qu'avec des semenceaux dont les tiges ont porté des fleurs et des fruits, et dont la maturité a été parfaite. Il faut en outre, de temps en temps, faire un semis des variétés choisies, lorsqu'elles ont bien muri, afin d'avoir le temps de s'en ménager d'autres, ce qui demande au moins trois ans. C'est un travail facile qui n'exige pendant les deux premières années qu'un très-petit espace et peu de soins et dont on serait largement récompensé. On aurait ainsi le temps de choisir les tubercules qui réunissent le plus de qualités et qui doivent successivement remplacer les variétés qui leur ont donné naissance.

Quand on a ainsi fait de bons choix, que doit-on faire pour conserver les variétés saines le plus longtemps possible? Il faut bien les nourrir pour empêcher la dégénérescence qui les menace.

J'ai besoin de m'étendre ici sur quelques expériences récemment faites.

Les végétaux, tout comme les animaux, ont besoin pour vivre, d'aliments qui se composent principalement de carbone, d'hydrogène, d'oxygène, d'azote, et de quelques corps, tels que la silice, la chaux, le phosphore, la potasse, etc. La quantité variable de ces corps dans les terrains, constitue la différence des terres végétales, et les plantes ayant besoin de ces aliments dans des proportions différentes, prospèrent plus ou moins suivant la présence plus ou moins considérable des éléments qui sont les plus favorables à leur bonne constitution.

Les terres contiennent tous ces corps favorables à la végétation ; mais lorsque la surface du sol a été cultivée pendant longtemps, et que les labours ordinaires sont impuissants à ramener à la surface du sol et au contact des racines ces éléments indispensables, tels que le phosphore et la potasse, dont la quantité est relativement faible, les plantes qui prospéraient d'abord finissent par ne plus donner que des bénéfices insuffisants. On augmente alors le rendement par les fumures qui restituent ces éléments; et, si la fumure est suffisante pour donner plus d'aliments aux plantes que n'en contenait le sol primitif, on obtient des rendements encore supérieurs aux premiers que l'on avait eus.

Mais où prendre une quantité de fumier suffisante pour obtenir de grands rendements.

Il faut, avant tout, ne pas perdre ce que l'on a, et je cite d'abord les engrais liquides, qui contiennent plus de un gramme de phosphate par litre. Il ne faut pas laisser laver les fumiers d'étables par la pluie qui leur enlève tout cet engrais liquide, à moins de recueillir ensuite les eaux du lavage. Il ne faut pas perdre les eaux de lessives qui contiennent toute la potasse des cendres, et n'y laissent les phosphates que parce que ceux-ci sont insolubles. Ces eaux contiennent la potasse retirée de la terre par les arbres des forêts, si on la perd rien ne vient la restituer au sol.

Dans le cas particulier de la pomme de terre, la potasse est indispensable pour obtenir un bon rendement, mais à la condition de mettre en même temps dans le sol les matières azotées dont elle facilite l'assimilation. Ce serait une erreur de croire qu'on obtiendra un bon résultat en ajoutant seulement au sol des sels de potasse que l'on peut se procurer dans le commerce, et comme exemple, je dirai que l'on peut comparer l'effet de la potasse sur les pommes de terre à celui du sel marin dans l'alimentation des animaux que l'on veut engraisser : Il faut que la quantité du sel soit proportionnée à la quantité d'aliments.

Pour des raisons pareilles on doit utiliser, avec soin sur-

tout dans les terrains siliceux du grès rouge où la pomme de terre réussit parfaitement, les platras et matières calcaires provenant des démolitions.

Dans le cas le plus général, les engrais d'étables ne sont pas suffisants pour maintenir les terres dans un état convenable de fertilité, et l'on doit suppléer à la quantité de fumier en ayant recours aux engrais chimiques dont l'emploi est connu depuis longtemps dans les pays où la culture est avancée. Cet emploi d'engrais chimiques est surtout applicable dans la culture de la pomme de terre que l'on met généralement dans les terres où d'autres plantes ont puisé une partie de la matière fertilisante pendant les années précédentes; ces engrais chimiques se répandent comme le plâtre sur les trèfles, et ne demandent par conséquent presque pas de main-d'œuvre. Pour la pomme de terre l'engrais qui paraît le plus convenable se compose, pour un hectare, d'après M. George Ville, de 400 kilogrammes de phosphate acide de chaux, 400 kilog. de sulfate de chaux ou plâtre, 200 kilog. de nitrate de potasse et 100 kilog. de nitrate de soude. Tous ces produits se trouvent dans le commerce.

Lorsque la terre a été fumée précédemment et qu'elle n'est pas épuisée, on diminue la quantité d'engrais minéral indiquée ci-dessus, qui doit être considérée comme un maximum par hectare. En commençant par l'emploi de quantités moindres que celles qui sont indiquées, mais en conservant les proportions, on peut, en peu d'années, se rendre compte des effets produits. On remarquera que cette composition est faite pour la culture de la pomme de terre et que les autres plantes n'ayant pas les mêmes préférences pour certains corps, il y a lieu de ne pas employer pour elle le même mélange.

Je viens d'indiquer le moyen d'augmenter le rendement des pommes de terre. Des moyens analogues sont applicables aux autres plantes. Il faut pour qu'une culture marche bien que l'on rende à la terre les éléments fertilisants en quan-

tité égale à celle que la précédente culture lui a enlevée, et même augmenter la dose de ceux qui font trop défaut dans le sol.

Il paraît prouvé, Messieurs, que les plaines de l'Assyrie et de la Sicile, qui ont nourri le monde ancien pendant des siècles, sont aujourd'hui stériles parce que, pendant tout ce temps, on y a cultivé du blé, qui a été exporté, sans que jamais on ait rendu aux terres les matières premières que la culture leur avait enlevées. Déjà, vous entendez dire dans les Vosges que la pomme de terre a ruiné le sol; ce qui est arrivé pour le blé arrivera pour la pomme de terre, pour la betterave, probablement pour la vigne et pour toutes les plantes qui, étant cultivées d'une façon continue sur certains points, n'y trouvent plus des éléments de végétation suffisamment assimilables. Les défoncements, le repos de la terre et les engrais naturels ou chimiques, en quantité suffisante, sont indispensables pour retarder cette stérilité.

Ainsi, pour terminer, nous engageons vivement les cultivateurs des Vosges à imiter l'exemple donné par les agriculteurs des pays dans lesquels la culture est très-avancée, c'est-à-dire à porter la plus grande attention dans la maturité et le choix des tubercules de pommes de terre choisis pour semenceaux; à renouveler, de temps en temps, les variétés par des semis; à utiliser, pour leur plus grand avantage, les fumures liquides, les détritus de platras, les calcaires des démolitions; et à compléter leurs fumures, toujours insuffisantes, par des engrais chimiques. L'expérience a été faite dans d'autres localités, et les résultats sont certains.

Je vais maintenant, Messieurs, vous donner les noms des lauréats de la Société d'Émulation des Vosges, pour ce qui concerne les améliorations apportées dans les cultures, l'aménagement et le repeuplement des forêts et dans la viticulture :

PRIMES DU GOUVERNEMENT

M. Léon Millot, à Mandres-sur-Vair.

M. Millot possède, depuis 6 ans, une propriété de 7 hectares, située près de Saint-Remimont, dans une petite vallée à l'exposition du Midi. Le coteau, de pente assez raide, est formé de marnes qui reposent sur des argiles; il était couvert de bois qui en couronnent encore le sommet, et le versant en a été exploité avant l'achat. M. Millot en a complété le défrichement avec l'intention d'y planter des vignes. A cet effet, il a fait un défoncement complet à 50 centimètres de profondeur, il a posé des drains, dont le développement est de 10,000 mètres de longueur, et les eaux, qui descendaient des bois supérieurs en ravinant le terrain, ont été arrêtées par des fossés. La surface a été égalisée. Elle est couverte aujourd'hui par 2 hectares de vignes, 1 hectare de pépinières et le reste en cultures diverses, qui, successivement seront transformées aussi en vignes.

Le but de cette exploitation n'est pas de produire du vin, mais spécialement de créer une vaste pépinière de tous les ceps donnant les raisins les plus estimés pour la cuve et la table.

M. Millot ne cite qu'environ 15 espèces de raisin de cuve, car dans le nombre des espèces plantées, il en a reconnu plusieurs qui portent des noms différents suivant les pays où on les cultive.

M. Millot a fait une étude spéciale des espèces qui réussissent le mieux dans notre pays. Les autres sont expédiées aux viticulteurs étrangers.

La pépinière est considérable, elle contient 500,000 boutures. Le sol de la pépinière est préparé au moyen de la charrue à 4 socs de Bouty-Joly, de Bourbonne. On met 50 à 60 boutures par mètre carré. Quand les boutures ont

pris racine, on les met en place à 1 mètre de distance; mais M. Millot juge que cet intervalle n'est pas suffisant pour pouvoir cultiver avec la charrue à cheval. La vigne n'est pas recouchée : nous pensons que ce système, applicable dans un terrain profondément défoncé où la vigne peut former un pivot, ne le serait pas dans un terrain pierreux où le défoncement serait par trop onéreux.

Nous avons pu voir chez M. Millot un résultat heureux dû à la précaution qu'il a eue de se conserver sur chaque pied un sarment de précaution. Or, tous les sarments destinés à porter du fruit ayant été ruinés, comme d'ailleurs dans toute la contrée, par des gelées tardives, M. Millot a relevé ses sarments de réserve, les a incisés avec l'inciseur Baltet, de Troyes, pour développer la mise à fruit et hâter la maturité; tous ces ceps ont porté une récolte abondante et ont été supprimés dès la vendange faite.

Les travaux de M. Millot sont faits par lui-même, il n'a employé des ouvriers que pour les défoncements et les opérations considérables qui demandent à être faites rapidement. Ces travaux sont biens compris et bien exécutés, il lui font le plus grand honneur. La Société lui décerne une prime de 300 fr. et une médaille de vermeil.

M. Lagabbe, à Neufchâteau.

La Société d'Émulation a toujours été heureuse d'avoir à récompenser les essais de reboisements, surtout quand ces travaux sont faits sur des terrains impropres à la culture. Les côtes, qui s'élèvent à l'est du village de Sartes, sont très-escarpées, leurs sommets sont formés d'un sol pierreux. La terre y est rare, très-légère, très-sèche et très-maigre; elle n'est bonne pour quelques cultures qu'à la condition d'être fortement mêlée d'engrais, et encore faut-il un engrais qui y maintienne quelque fraîcheur. Le transport de cet élément indispensable doit être fait par des chemins à pentes extrêmement rapides, il est en conséquence très-

difficile, et il n'est pas étonnant que ceux qui ont cultivé ces hauteurs, y aient renoncé dès que l'humus des anciennes forêts a été épuisé.

La commune de Sartes possédait une quantité assez considérable de ces terrains, qui, dans bien des endroits, n'étaient que des pierriers: ne voulant pas faire les sacrifices nécessaires pour un reboisement, elle les a vendus, et c'est ainsi que M. Lagabbe est devenu propriétaire de 15 hectares environ d'un sol improductif, qui lui a coûté la somme insignifiante de 6 à 7 fr. le jour ou 30 à 35 fr. l'hectare. Ces terrains sont composés de divers lots assez faibles et d'une pièce importante de 10 hectares, qui est aujourd'hui transformée en une belle propriété forestière.

Le reboisement a été commencé avec le pin noir d'Autriche qui a parfaitement prospéré. La première plantation date de 15 ans, et à l'abri de ces arbres devenus grands, on a semé et repiqué d'autres espèces qui poussent également bien.

Pour obtenir les replants nécessaires, M. Lagabbe a créé à Neufchâteau, à portée de sa surveillance plus directe, une pépinière de toutes les espèces que l'on trouve dans nos forêts. Dès que les semis ont pris une force suffisante, il les envoie à Sartes. La pépinière, qui contient environ 100,000 pieds, en fournit 10,000 par an au reboisement.

D'après l'estimation de M. Lagabbe, le prix de reboisement d'un hectare revient à peu près à 350 fr., en tenant compte de tous les frais et remplacements des sujets qui ont fait défaut.

En 15 années, on a couvert à peu près 13 hectares. Il y a un grand mérite à entreprendre un pareil travail dont on n'est pas sûr d'avoir la jouissance rémunératrice : il est regrettable que les communes ne comprennent pas mieux leurs intérêts qui seraient certains, et nous aurions un vrai plaisir à récompenser celles qui entreprendraient des travaux semblables; nous espérons que l'exemple les encouragera.

La Société félicite M. Lagabbe de ses efforts et de ses

succès, et lui décerne un prix de 300 fr. et une médaille de vermeil.

M. Gérard, Nicolas, de Villotte.

La Société ne peut oublier les hommes de bien qui, sans espoir d'arriver à la fortune comme résultat de leurs peines, consacrent leur existence aux travaux publics, et cherchent leur satisfaction dans le travail, et l'amélioration de leur bien-être dans les économies qu'ils ont su faire sur leurs modestes appointements.

Depuis 38 ans, M. Gérard, Nicolas, d'abord comme garde forestier, puis comme brigadier à Villotte, a travaillé avec une intelligence et un zèle qui lui ont valu l'estime de tous ses chefs.

Outre l'entretien qu'il a fait ou dirigé dans 3,436 hectares composant le service de la brigade de Villotte, il s'est occupé particulièrement du repeuplement en essence de chêne qui tendait à disparaître, et du reboisement d'une superficie de 38 hectares. Ces travaux ont été faits soit par lui-même, sans aide ni secours, soit avec les subventions votées par les communes. Toutes ces opérations ont parfaitement réussi et sont citées comme des modèles.

Le plus bel éloge que nous puissions faire de M. Gérard est de citer textuellement l'appréciation de ses chefs à son égard :

« Pendant une longue carrière, M. Gérard a fait constamment preuve de zèle et de dévouement ; à une époque où les repeuplements forestiers n'étaient pas en honneur comme aujourd'hui, Gérard comprit leur importance, s'y adonna avec ardeur, et après avoir lutté, non-seulement contre les difficultés naturelles, mais encore contre les préventions des populations, au milieu desquelles il vivait, il présente aujourd'hui des résultats qui laisseront une trace aussi utile qu'honorable de son passage. »

La Société d'Émulation veut aussi récompenser cette bo-

norable carrière, en donnant à M. Gérard, une prime de 250 fr., et une médaille de vermeil.

M. Rouyer, à Vrécourt.

Nous avons constaté souvent combien on faisait d'efforts dans la montagne pour bonifier, par l'enlèvement des pierres, des terrains incultes, et les transformer, par les irrigations et les engrais, en prés qui forment la richesse d'un pays où l'on ne peut cultiver le froment. Ces prés sont l'objet de soins continuels sans lesquels ils seraient à peine productifs.

Dans la plaine, où le sol est d'une qualité bien meilleure, le long des rivières qui, chaque année, et sans frais, déposent sur leurs rives un limon fertile, on s'en rapporte à la nature et on néglige les travaux faciles qui donneraient un profit considérable par la quantité et surtout la qualité des fourrages. Le nivellement et l'assainissement des prés y sont choses fort rares. L'emploi des faucheuses, qui devient de plus en plus indispensable, par suite du prix élevé de la main-d'œuvre, décidera probablement les propriétaires à assainir les prés marécageux, où les machines ne pouraient pas fonctionner, et ils devront à cette circonstance, par suite de la disparition des roseaux et autres plantes de mauvaise qualité, un bénéfice auquel il n'ont pas voulu songer.

Nous avons rencontré à Vrécourt, une personne qui a fait de louables efforts et qui a donné l'exemple de la manière dont on doit opérer.

M. Rouyer possède environ 8 hectares de prés, dont 2 sont de sa création. Ces 2 hectares se composaient de terres fort ordinaires, situées entre Vrécourt et la petite rivière du Mouzon, et à un niveau tel que l'irrigation, par les eaux de la rivière n'était pas possible. M. Rouyer a eu l'idée d'utiliser toutes les eaux ménagères qui descendent du village et qui se perdaient; il a acquis le droit de les faire passer sous un chemin; et, au moyen de rigoles dont la pente

est aussi ménagée que possible, il a transformé ce terrain en prés qui donnent d'excellent fourrage. La valeur locative a été triplée. Malheureusement les locataires comprennent mal leurs intérêts et n'entretiennent pas les rigoles en bon état.

Le reste des prés de M. Rouyer se trouve dans une grande île formée par le Mouzon et un canal de dérivation qui fait marcher un moulin. Cette île, dont le sol a été exhaussé par des inondations successives, était un marais il y a peu d'années. Certaines parties sont encore très-humides et les plantes aquatiques y poussent en abondance. M. Rouyer, le premier, a compris tout l'avantage qu'il pourrait y avoir à se débarrasser de cet excédant d'eau ; il a creusé de longs fossés aux extrémités desquels se trouvent des barrages mobiles pour faciliter soit l'écoulement de l'eau en cas d'excès, soit son arrivée dans les sécheresses. L'amélioration s'est rapidement fait sentir, et les plantes nuisibles commencent à disparaître. Le résultat sera complet quand les voisins, imitant son exemple, compléteront le système des fossés qui doivent donner à l'eau un écoulement plus rapide.

La Société décerne à M. Rouyer, un prix de 150 fr., et une médaille d'argent, de 2e classe.

RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

M. Bailly.

M. Bailly, Luc-Étienne, à Benifaing, commune de Saint-Étienne, a transformé 2 hectares de terrains communaux presque incultes en terres de bonne qualité avec cultures, prairies artificielles, de racines et dé prés, ce qui lui a permis de nourrir 5 bêtes à cornes et d'établir une fro-

magerie. Sa métairie est remarquable par sa bonne tenue et par la propreté qui y règne.

La Société lui décerne une médaille d'argent de 2e classe.

M. Didier.

M. Didier, Jean-Baptiste, à Gérardmer, était propriétaire d'une petite ferme qu'il a considérablement améliorée par le défrichement des terrains incultes qui en font partie.

Mais les dépenses qu'il a faites étant au-dessus de sa position de fortune, il a dû vendre la propriété. Il s'est réservé toutefois d'être le locataire de la ferme.

M. Didier a déjà été récompensé par le Comice agricole de Saint-Dié, et la Société d'Émulation, pour encourager de louables efforts, lui donne une prime de 50 fr.

Mme veuve Badonnel.

Madame veuve Badonnel, née Marie-Joséphine Lacôte, demeurant à la Rouge-Roye, commune du Tholy, restée veuve avec trois enfants en bas-âge, est arrivée, par un travail assidu, à transformer en bonnes terres environ 11 hectares, dont la moitié étaient couverts de blocs de pierre, et dans lesquels la culture était impossible. Ces pierres ont été arrachées et enfouies sous le sol.

Le travail n'est pas encore terminé, mais il présente de très-bons résultats.

La Société récompense ces efforts par une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 50 fr.

M. Joly, à Harsault.

Sans fortune, et n'ayant pour débuter que la prime d'un rengagement militaire, M. Joly, ancien sapeur du génie, est arrivé, par son travail et son économie, à se procurer de l'aisance. Dans les moments que lui laisse sa culture, il exerce la profession de menuisier, car il faut soutenir une nombreuse famille et il n'y a pas de temps à perdre.

M. Joly a créé 120 ares de prés dans des terrains improductifs, et il a amélioré 2 hectares de terres par le défoncement, et la pose d'environ 400 mètres de drainage. Ces travaux en ont triplé la valeur. Nous le félicitons d'avoir, le premier dans la localité qu'il habite, construit une fosse pour recueillir et pouvoir utiliser les engrais liquides.

La Société lui donne une prime de 30 fr. et une médaille d'argent de 2e classe.

M. Guyot, Nicolas.

Depuis 1837, M. Guyot, Nicolas, occupe le poste de Frizon, où il est préposé à la garde des forêts communales de Frizon, Igney et Nomexy. Sa conduite a toujours été exemplaire et son service exempt de tout reproche. Deux fois, il a failli être victime de malfaiteurs, délinquants de pêche, qui, pendant l'hiver, l'ont jeté dans la Moselle. Le garde Guyot est arrivé au terme d'une carrière pendant laquelle son zèle et son dévouement ne se sont pas ralentis.

La Société lui décerne une prime de 100 francs et une médaille de 1re classe.

La Société remercie M. Houberdon de son excellent rapport sur les assolements proposés dans un ouvrage de M. Goetz. Sur le rapport de M. Houberdon, la Société a décerné à M. Goetz le prix Claudel, consistant en une médaille de vermeil.

La Commission d'agriculture avait recommandé à la bienveillance de la Société protectrice des animaux, à Paris, M. Dancourt, Louis, ancien postillon à Thaon, comme ayant toujours eu un soin extraordinaire de ses chevaux, et Mlle Marie Richard, servante de ferme chez M. Bernardin, à Bains, pour ses services intelligents et dévoués.

Nous remercions la Société protectrice des animaux des récompenses qu'elle a bien voulu décerner à ces deux personnes.

RAPPORT

SUR

LES CONCOURS
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE 1873

Par M. L. RAMBAUD

Membre titulaire

Messieurs,

Rapporteur improvisé des résultats des concours littéraire, artistique et scientifique, j'ai dû ne pas décliner, au dernier moment, la charge de cet honneur, mon titre de Président de la Commission semblant m'imposer plus qu'à tout autre membre le devoir de l'accepter.

Ne vous attendez donc pas à trouver dans ce rapport les charmes d'une œuvre méditée, finie, ciselée avec art, aussi brillante par la forme que saisissante par le fond ; le seul attrait qui pourra soutenir et raviver votre attention, mon rapport l'empruntera, simple et modeste encadrement, à l'intérêt des ouvrages dont il va vous entretenir et aux citations de leurs passages les plus remarquables.

Les lettres n'ont pas été représentées au concours de l'an passé, et l'érudit rapporteur de 1872 n'a eu qu'à signaler les mérites de travaux rentrant dans le domaine des sciences. Ce fait tenait-il aux conséquences d'une guerre dont le lamentable souvenir nous poursuit partout, et qui a dû, en mûrissant les esprits, en les repliant sur eux-mêmes, attiédir le feu de l'imagination et comprimer ses élans? On pourrait le croire; mais, cette année, il n'en a pas été de même, comme nous le verrons plus tard; et d'ailleurs, à toutes les époques et chez tous les peuples, les malheurs de la patrie ont trouvé dans les orateurs et les poètes de dignes interprètes, et leurs accents, parfois sublimes, enflammèrent les âmes et réveillèrent, au milieu des souffrances du présent, les impressions qui préparaient un meilleur avenir.

Entrons tout de suite dans l'exposé de notre mission, et commençons par mentionner le nouveau titre de confiance que la Société pour l'Instruction élémentaire de Paris, a donné à la Société d'Émulation des Vosges, en accordant, dans son assemblée générale du 13 juillet dernier, et sur vos propositions, cinq médailles de bronze et neuf mentions honorables à divers instituteurs et institutrices du département. Tout en félicitant ces institutrices et ces instituteurs d'avoir mérité ces récompenses, adressons nos remerciments à la Société de Paris qui, depuis soixante-dix ans, consacre tant d'efforts en faveur de l'enseignement populaire.

N'oublions pas de dire que c'est à M. Lécolier, instituteur public à Senones, qu'est décerné, en 1873, le prix offert par le frère Réticius à l'instituteur qui s'occupe, avec le plus de succès, de leçons d'horticulture et d'arboriculture dans notre département.

Tout a été dit dans nos séances antérieures sur l'influence moralisatrice de la musique à la ville et au village; et, d'accord avec vos précédents, vous avez voté une médaille d'argent de seconde classe et une prime de cinquante

francs à la fanfare d'Eloyes, qui est aussi, accessoirement, une société chorale. Les membres de la Commission qui sont allés l'entendre, ont reconnu chez les jeunes gens dont elle se compose, beaucoup de goût, de dévouement, et l'habitude de la discipline, et, dans leur chef, M. Bouchy, instituteur de la commune, l'intelligence de la mission spéciale qu'il s'est imposée. Au point où sont arrivés les louables efforts de ce maître, on n'a plus à désirer que l'esprit de constance et de persévérance chez ses exécutants pour développer en eux le sentiment et l'interprétation plus parfaite des nuances.

Puisque la musique vient d'être l'objet de nos réflexions, parlons sans retard d'une œuvre de haute importance due à la plume de M. l'abbé Renaud, professeur au collége de Rambervillers : 1° *sur le principe radical de la musique, et la tonalité moderne ou la science de l'harmonie basée sur la nature même du son musical*; 2° *sur les diverses interprétations ou évaluations de la gamme diatonique majeure, ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut, précédée de notions élémentaires de calcul musical*; 3° *du rôle de la science dans l'art musical.*

Ces deux dernières brochures ne sont en quelque sorte que le développement de la première.

Analyser les unes ou les autres est impossible : elles constituent une série de calculs, d'observations, de citations et de notes qui forment un tout complet et dont la division serait sans fruit pour l'auditeur. Il ne saurait appartenir d'ailleurs qu'aux hommes spéciaux de faire ce travail analytique, et nous nous proclamons tout à fait incompétent sur ce point.

Pour avoir néanmoins une appréciation éclairée du travail de M. l'abbé Renaud, la Commission qui avait vainement cherché autour d'elle à se renseigner, a recouru au bon vouloir et aux connaissances théoriques de M. Plassiard père, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui demeure à Lorient, qui est versé depuis longtemps dans la

science de l'acoustique et qui est en rapport avec des artistes distingués et des luthiers renommés de Paris.

Ce correspondant, qui a examiné les ouvrages de M. Renaud, reconnaît en lui un érudit, connaissant bien les travaux anciens et modernes publiés sur la théorie musicale, et notamment sur la gamme qui en est le fondement.

Il trouve qu'il expose fidèlement les principes et la constitution des gammes diatoniques qui ont été proposées et surtout celles adoptées par M. Félix, de Bruxelles, et par M. Helmholtz, de Heidelberg, et qui ont le plus d'autorité, à cause de la célébrité de leurs patrons.

M. Renaud a étudié particulièrement les lois physiques des ondes sonores; il a eu pour but d'établir que la série des sons harmoniques, c'est-à-dire des sons partiels concomitants, est le principe radical des accords et, par conséquent, de toute la musique. Il pense aussi que les compositeurs devraient étudier avec plus de soin les lois sur les ondes sonores, et que les conceptions libres de leur génie n'en souffriraient pas dans leur essor.

M. Plassiard, à la fin de son rapport, fait pourtant à la conclusion théorique de M. Renaud une objection qui paraît sérieuse, mais qui n'enlève d'ailleurs rien aux qualités de l'œuvre.

En présence de l'hommage rendu à la science de M. l'abbé Renaud par M. Plassiard, la Société d'Émulation ne pouvait s'empêcher d'accorder une médaille d'argent de première classe et une prime de cent francs à l'auteur d'un travail qui a fait sensation dans le monde musical et occupé la *Revue et Gazette musicale* de Paris et le *Guide musical* de Bruxelles.

Vous excitez, vous encouragez les instituteurs du département à élargir le cercle de leurs connaissances par des études qui puissent servir utilement, soit aux communes où ils résident, soit à la grande agglomération départementale.

Quelques-uns ont répondu cette année à votre appel; mais un seul, M. Morlot, de Claudon, vous a paru digne d'être récompensé : il a fait, dans un opuscule intitulé : *Claudon et ses environs*, la monographie, aux points de vue géographique, historique, archéologique, agricole et industriel, de cette commune jetée dans un coin de la plaine des Vosges, vers la Haute-Saône, entre Darney et Monthureux, et au milieu de la vaste forêt de Darney. Pour son œuvre, il a dû se livrer à des recherches nombreuses et difficiles, non-seulement dans les volumes écrits sur la Lorraine, mais encore dans les archives de la contrée.

Dans un *avant-propos*, il exprime l'idée que, si les campagnards connaissaient mieux l'histoire du village qui les a vus naître, ils seraient moins soumis à la tentation d'aller, au dehors, à la poursuite d'un *bonheur qui fuit toujours*.

Le paragraphe premier décrit le pays accidenté et pittoresque dont dépend Claudon, et l'auteur aborde ensuite, dans tous ses détails, le territoire de cette commune dont il indique les cours d'eau, les étangs, la division du sol, celle des cultures, etc , etc.

Il a un paragraphe spécial pour chacun des nombreux hameaux entre lesquels Claudon est partagé et dont il nous semble intéressant, comme cachet local, de reproduire ici quelques noms : Le Griffon, Le Hubert, La Grande-Catherine, La Sybille, Brise-Écuelle, etc.

Il dit les établissements industriels, fonctionnant encore à Droiteval, Senennes et la Forge-Neuve; il rappelle qu'en 1448, Jean de Calabre, duc de Lorraine, appela de la Bohême des ouvriers verriers pour établir leur industrie dans l'épaisseur de ces vastes bois, et, qu'en récompense, il les anoblit et en fit des gentilshommes. Plus loin, il donne de très-sages et précieux conseils aux cultivateurs de Claudon sur la manière dont ils devraient traiter leurs terres pour les rendre plus fertiles et en tirer plus de produits.

A la notice de M. Morlot sont joints deux croquis à la plume, l'un vicinal et topographique de Claudon, et l'autre orographique et hydrographique; ces croquis sont faciles à comprendre, mais ce n'est pas la partie la plus louable de son travail ; ils laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la correction, de l'élégance des traits, du tracé des cours d'eau et des hachures du croquis orographique.

En résumé, le travail de M. Morlot est très-recommandable, mais il aurait besoin d'être complété par certains détails historiques, tels que l'histoire du prieuré de Droiteval qui a joué dans le temps un certain rôle, et par des renseignements archéologiques plus abondants.

M. Morlot se doit d'abord aux devoirs de sa profession; mais il espère pouvoir achever son travail, et, en attendant, vous le récompenserez par le rappel de la la médaille de bronze qu'il a reçue en mil huit cent-soixante-six, et par une prime de quarante francs.

ARCHÉOLOGIE

M. l'abbé V. Mourot, curé à Beaufremont, a fait paraître sous le titre de *Légende de sainte Libaire, vierge et martyre, souvenirs du village de Grand*, une brochure où l'on retrouve à côté de la foi chrétienne la plus vive, l'attachement au lieu natal, le culte de l'archéologie et de l'histoire. M. Mourot est né à Grand, et ses impressions d'enfance s'associent dans son œuvre avec les souvenirs de la tradition, et l'étude des ouvrages divers qui ont été écrits sur l'ancienne ville de Grand.

La date où il place sa légende est celle du IV[e] siècle de l'ère chrétienne, sous le règne de Julien l'Apostat : l'héroïne de son livre est une de ces martyres qui, avec saint Euchaire et saint Elophe, ont contribué au renversement du paganisme, et à l'introduction de la croyance

nouvelle dans ces contrées; enfin le lieu même où se passent les événements qu'il raconte réveille le souvenir d'une cité ancienne qui fut considérable sous les Romains, et dont les monuments ont laissé de nombreuses ruines, vestiges d'amphithéâtres, de temples, d'aqueducs, de murs d'enceinte, débris de colonnes, etc.; après avoir consacré le plus grand nombre de pages à cette partie principale de son œuvre, l'auteur suit aussi exactement qu'il le peut les phases subies successivement par la ville de Grand, devenue depuis un simple village. Il rappelle l'invasion des Huns et des Vandales au cinquième siècle, et arrive, d'époque en époque, jusqu'à nos jours.

Dans son récit, il n'a pas oublié Soulosse, Soulosse réduit aussi de nos jours au rang de village et qui, comme Grand, sa voisine, fut une ville importante sous la domination romaine.

Le style est correct, facile et parfois ému; certains événements y sont décrits avec une chaleur d'expression qui gagne le lecteur; mais nous avons le regret de rencontrer dans quelques pages sur la Révolution française des sentiments et des idées que nous ne saurions partager. L'auteur, par une confusion, involontaire sans doute, n'a pas su distinguer les excès du lendemain des incontestables bienfaits de la veille, et tenir compte des grands principes de 89 sur lesquels repose la société moderne.

M. l'abbé Mourot est un travailleur recommandable; il consacre ses loisirs à l'étude et nous savons qu'en ce moment il prépare une autre publication.

La Société d'Émulation, qui lui décerne aujourd'hui une médaille de bronze, sera heureuse de lui donner plus tard un gage plus élevé de sa sympathie.

POÉSIE

Cette année, quelques pièces de vers, inspirées par nos désastres récents, ont été adressées au concours.

Une *d'elles*, sous le titre de *un dévouement*, avait pour sujet le récit d'un épisode prétendu de la guerre de 1870; elle ne manquait ni d'invention, ni de sentiment, mais, laissant trop à désirer sous le rapport du style, de la dignité et de la pureté des expressions, elle a dû être écartée de la liste des récompenses.

La France console l'Alsace, poésie de M. Adolphe Melchior, aujourd'hui maître-répétiteur au lycée de Bar-le-Duc, vaut à son auteur une mention honorable. Quand M. Melchior l'a composée, il venait a peine de terminer ses études, et, à cet âge, toutes les règles de la versification ne sont pas suffisamment connues. L'imagination, rebelle alors aux entraves de la règle, se laisse aller en toute liberté, sans songer que le vers a ses lois inflexibles, et que le véritable poëte est celui qui sait enchâsser dans l'étreinte de la césure, du rhytme, et du nombre limité de pieds, les plus belles pensées et les plus hardies conceptions. Si M. Melchior continue de se livrer au culte des muses, il devra étudier ce qui est relatif à la structure et à la facture des vers, et se pénétrer surtout de ce principe que la poésie exige un langage toujours élevé et pur.

Pour faire ressortir les élans de cœur français qui l'ont inspiré, citons le passage suivant :

C'en est fait : il t'étreint et, de sa main cruelle,
Voulant au moins calmer ta douleur éternelle,
Il cherche à dérober, à cette heure, à tes yeux
Cet abîme insondable où tombent les adieux
Des séparations : au-dessus de ce gouffre
Tu t'adresses en vain à la France qui souffre,
De la pauvre Lorraine un malheureux lambeau
Périssant avec toi partage ton tombeau.

Melle Rebouché, de Rambervillers, a reçu de vous, en 1871, une médaille d'argent de 2e classe, pour quatre petites pièces de vers dont le spirituel et compétent rapporteur d'alors, M. Conus, disait qu'elles étaient « du

« genre intime, pleines de sentiment, d'un style ferme et « sobre sans sécheresse. » Aujourd'hui vous honorez cette demoiselle du rappel de cette médaille pour d'autres petits morceaux de poésie au nombre desquels on remarque une série de stances écrites à la mémoire de son frère Armand, tué au combat de Rambervillers le 9 octobre 1870.

Aucun de nous n'a oublié la valeureuse résistance des habitants de Rambervillers à l'arrivée de l'ennemi, les pertes sensibles qu'ils lui ont fait subir, mais aussi les froides vengeances exercées par lui le lendemain de l'occupation. Le frère de Melle Rebouché est tombé sur le champ même du combat, et, ne pouvant croire au trépas de son frère bien-aimé, elle s'écrie :

Mais tu restes muet!... mais ton front est livide!...
Mais à ta lèvre perle une goutte de sang!...
Et ton œil entr'ouvert ne fixe que le vide
Quand mon regard à moi t'enveloppe brûlant!...
Mon Dieu, mon Dieu, j'ai peur!... Dites donc qu'il se lève,
Dites que mes baisers le fassent tressaillir!...
Qu'un battement du cœur apparaisse et m'enlève
A l'écrasant effroi qui vient de m'assaillir!
Rien! rien! c'est bien la mort!.. Oh! tout en moi chancelle!..
J'entrevois un abîme et ne le comprends pas!..
Je parle de sa mort... Et cette mort, qu'est-elle?...
Lui mort!... Ah! c'est le perdre à jamais ici-bas!...
Mais je ne le veux pas!... Debout, debout, mon frère!...
Assez longtemps ce rêve a torturé mon cœur!...
Ne vois-tu pas qu'en moi s'amasse la colère?...
Mon Armand, rends ta vie à celle de ta sœur!

Tout n'est pas parfait dans les poésies de Melle Rebouché : il y a du cœur, de l'âme et le sentiment de l'harmonie, mais parfois, elle associe ensemble des idées d'un rapprochement difficile, et les mots chargés d'exprimer cette liaison ne sont plus d'accord avec leur signification usuelle; l'idéal y monte quelquefois jusqu'à un vague peu saisissable, et pour citer ici l'opinion d'un membre de la

Commission, homme de goût, qui a examiné chacun de ces morceaux : « Melle Rebouché devrait éluder les questions de haute philosophie qu'elle recherche pourtant avec trop de soin et qu'elle ne peut traiter avec l'aptitude nécessaire : les idées religieuses, secondées par sa foi profonde, trouvent en elles un meilleur interprète que la métaphysique. »

Maisonnette est le titre d'un poëme présenté à votre concours par M. Antoine Campaux, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg jusqu'à la fatale guerre de 1870; aujourd'hui professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Nancy, et auteur de plusieurs ouvrages : *sur François Villon, sa vie et ses œuvres,* honoré des articles élogieux de Sainte-Beuve; *les legs de Marc-Antoine,* poëme couronné en 1865 par l'Académie française; *la question des femmes* au XVe siècle, étude sur *Martin Franc*, auteur du *Champion des dames; Le ménage Iscomachos*, étude sur le mariage à Athènes; et *le philosophe de Strasbourg*, étude sur *l'abbé Bautin et son école.*

Vous comprenez tout de suite, Messieurs, qu'un tel concurrent devait prendre sans conteste la première place dans le tournoi littéraire de la Société d'Émulation, et dépasser de beaucoup tous ses émules.

Maisonnette est un poëme charmant, d'un vers facile, coulant de source, varié, s'assouplissant à toutes les données du sujet et aussi heureusement inspiré dans la peinture des beautés de la nature vosgienne que dans l'expression des plus intimes sentiments; quelques négligences dans le choix des mots et dans la rime comme dans la césure, se rencontrent çà et là, mais ne font qu'une légère ombre sur l'éclat de l'ensemble.

La scène se passe à Remiremont et dans les montagnes voisines : Un jeune homme instruit, lettré et habitant Paris, arrive à se fatiguer de la vie tumultueuse et des joies trop souvent factices de la grande ville; il vient dans les Vosges, il se présente et est reçu comme pro-

fesseur au collége de Remiremont, et, dans ses promenades fréquentes à la montagne, il découvre à *Parmont* une famille de cultivateurs distinguée entre toutes; quelques jeunes filles, un frère aîné, et une tante célibataire la composent; le père et la mère ne sont plus, et, au milieu de ces orphelines, Marc-Antoine (c'est le nom du héros) a bientôt remarqué Madeleine, pure et ravissante créature. De l'admiration pour une jeune fille à l'amour il n'y a qu'un pas, et Marc-Antoine n'a plus d'autre rêve que celui d'épouser celle qu'il aime. Il est admis comme professeur dans la maison, et ses sentiments pour Madeleine ne tardent pas à être partagés par elle; mais un obstacle insurmontable se présente à la réalisation de leur bonheur, c'est le serment que le père, à son lit de mort, a fait prêter à son fils de ne consentir au mariage de ses sœurs qu'avec des cultivateurs, et de refuser impitoyablement tout habitant de la ville. Marc-Antoine finit par prendre une résolution suprême; il quitte le collége de Remiremont, ses livres, ses études favorites, va s'installer courageusement dans une ferme, et, après une année entière passée au rude travail des champs, il remporte le prix de charrue au *concours agricole* de Parmont, et l'heureux lauréat obtient la main de Madeleine.

Quelle simplicité dans ce thème!

Et pourtant, que de richesses il recèle pour la main habile de l'homme de talent qui en sait découvrir les précieux filons! A côté des mouvements intimes du cœur, quelle matière pour les mâles et fortes pensées!

A côté des frais tableaux de riants paysages, quel sujet abondant de méditations sérieuses!

M. Campaux a été professeur et s'est marié à Remiremont; il connaissait donc les lieux où il a encadré l'histoire touchante de Marc-Antoine et de Madeleine. Son livre, agréable pour tous les lecteurs par son allure aisée et libre et par la variété de ses descriptions, est la glorification brillante de nos montagnes de la Moselle dans laquelle

elles se mirent, comme de la vie et du labeur des champs, de la race virile des laboureurs, et des joies saintes de la famille. Aussi *la Société pour l'instruction élémentaire de Paris* a-t-elle, dans une de ses séances de juin 1873, et sur le rapport de Mme Louise François, voté des remerciments à l'auteur, et l'admission de son livre dans sa bibliothèque. Naguère, en cette ville même d'Épinal, une femme de goût élevé, et de grand mérite, Mme Ernst, lisait devant un public choisi quelques pages de *Maisonnette*, où l'auditoire applaudissait des vers consacrés au souvenir de notre si chère Alsace. La Société d'Émulation décerne aujourd'hui à M. Campaux sa plus haute récompense, une médaille de vermeil.

Permettez-moi de détacher quelques fleurs de cette gerbe pour vous en montrer tout l'éclat ou vous en faire sentir les parfums.

Il s'écrie en parlant des Vosges :

Voilà bien le pays qu'appelaient tous mes rêves !
Des montagnes, des lacs aux solitaires grèves,
Des rochers, de grands bois, des ombrages épais,
D'où pleuvent comme à flots le silence et la paix :
Pour dérober mon front, pour panser mes blessures,
Je ne pouvais trouver de retraites plus sûres,
D'asiles plus sacrés, que ces pins toujours verts
Où, chaque jour, sans fin je m'enfonce et me perds.

Rappelant sa vie de poëte à Paris, il s'écrie :

Aussi bien, plus j'y pense, et plus je me demande,
Aux heures de bon sens, quelle perte si grande,
Tout déduit, tout pesé, j'ai faite en ce Paris
Qui ne m'a, si longtemps, nourri que de mépris.
Car il faut bien le dire, en dépit que j'en aie,
Mais Paris n'eut jamais pour moi d'autre monnaie ;

Et regretter ses murs, c'est regretter les jours
Où le sort me taillait les morceaux par trop courts,
Où, râpé jusqu'au fil, mon habit de poëte
Aux passants ébahis faisait tourner la tête;
Je ris que d'y penser; c'est regretter enfin
De longs hivers sans feu, de plus longs jours sans pain,
Et tout ce qui l'escorte, ô hideuse misère,
Et fait de cette vie un enfer sur la terre!

Peinture de Maisonnette :

A l'ombre de grands pins, comme un nid sous la branche,
A mi-flanc de Parmont, c'est une maison blanche :
Volets verts, tuile rouge; une fontaine auprès,
A gauche en arrivant, dans une auge de grès
Recueille du vieux mont une eau légère et pure,
Qui filtre de la roche avec un long murmure,
Et d'un flot qui déborde et jamais ne tarit
Sur le devant arrose un frais jardin qui rit.

Un grand portail cintré, que la nuit seule ferme,
Sous le toit donne accès, et montre de la ferme,
Dans la simplicité de son vaste détail,
Le ménage rustique et l'agreste attirail,
Grange, étables, celliers, dont la senteur de chaume
Et de fruits et de lait tout d'abord vous embaume;
Charrettes, jougs, harnais, le long des murs rangés,
Au-dessous de la paille et du foin engrangés;
Fourches, pelles, hoyaux, faulx et trains de charrue,
Dont le bel ordre charme et réjouit la vue :
Précieux mobilier, outils de laboureur
Qui seuls de Maisonnette affichent la valeur,
Quand vingt vaches déjà, troupeau riche et superbe
Qui des prés d'alentour broute et foule aux pieds l'herbe,
Mené par deux taureaux robustes et puissants,
Ne la rediraient pas aux échos mugissants.

Image de Madeleine :

Sous un blanc cerisier du matin même éclos,
Charmante d'attitude, elle était au repos;
Et le bel arbre en fleurs dont la feuille nouvelle,
Où la brise se joue, à l'aurore étincelle
Et cache un rossignol extasié d'amour,
Tandis qu'un jeune essaim d'abeilles vole autour,
Sur le front de la fraîche et blonde jeune fille,
Qui de ses dix-huit ans au soleil rit et brille,
Le bel arbre fleuri versait tous ses trésors
De parfums, de lumière et de joyeux accords.
Et la vierge à son tour, des rayons de sa tête
Vermeille illuminait le cerisier en fête;
Et rien n'était si doux, sous ce bel arbre en fleurs
Où l'aurore essuyait en souriant ses pleurs,
Que cette ravissante et suave jeunesse
Débordant de pudeur, de grâce et de tendresse.

Tableau du travail des champs :

Vallons, plaine, montagne, horizon magnifique,
Qu'il est beau l'atelier de l'ouvrier rustique!
La terre est sous ses pieds; vêtu d'azur, le ciel
Sur son front se déploie immense, solennel;
Et tandis qu'à flots purs d'une haleine divine
L'air libre, le grand air dilate sa poitrine,
Il travaille, et l'épi qui doit faire le pain,
Trempé de ses sueurs, croît pour le genre humain.

Invocation à l'Alsace :

Alsace, chère Alsace, ah! qu'es-tu devenue!
Toi si française, hélas! aux Prussiens vendue,
Tu ne peux t'assouplir à ta chaîne, et de pleurs
Tu baignes ton beau sein tout gonflé de douleurs,

Prêtant l'oreille aux voix qui te viennent de France,
Indomptable en ta mâle et vaillante espérance!

A propos du sarrau bleu porté par les campagnards :

« Noble habit, disait-il, vêtement de nos pères,
Qui les faisait si beaux aux regards de leurs mères,
Habit trois fois sacré du saint labeur des champs!
Dans l'évolution des heures et des ans,
Toi qu'ils vont au soleil, à la grêle, à la pluie,
A la neige, au brouillard, au vent qui les essuie,
Sans se lasser jamais ni prendre de repos,
Par toutes les saisons promenant sur leur dos;
Insigne du travail et des vertus antiques,
Oh! ne me quitte plus, et de tes plis rustiques
Jusqu'à mon dernier jour couvre et pare mes flancs!
Et vous, forts compagnons, robustes paysans,
Si bien nommés, étant sous votre rude écorce
La moelle du pays, son élite et sa force;
Vous qui de vos sueurs comme de votre sang
Cent fois l'avez sacré; vous qui de votre flanc,
Pour que la France puisse être égale à sa tâche,
Religieux tirez des enfants sans relâche,
Et recrutez sans fin ses générations;
Vous qui la nourrissez, et de privations
Vivez, pour que le pain ne manque pas au monde,
Race vaillante et forte, en dévoûments féconde;
Soldats sans pair au feu, dont les pères jadis
Du franc patriotisme emportèrent le prix;
Vous par qui de nos jours encor la rude Vosge
N'a pas démérité de son antique éloge,
Si je me suis montré digne de vous, amis,
Laissez-moi prendre place au milieu de vos fils,
Et parmi vous choisir, avec une famille,
Pour en faire ma femme, une pudique fille! »

Il finit son poëme :

Et maintenant, chère œuvre où j'ai mis tout mon cœur,
Agreste idylle éclose en des jours de douleur,
Hors du nid paternel égare au loin ta trace,
Et trouve si tu peux dans ta course une place
Où poser tes pieds nus et reposer ton vol,
A cette heure ou la France, hélas! sur son beau sol
Voit la flamme et le sang monter comme un déluge,
Et n'offre plus aux siens un seul coin de refuge;
Et cependant qu'au loin tu t'emportes, rapprends
Aux Français les vertus qui les firent si grands,
L'antique foi, l'honneur, l'amour de la justice,
La valeur, le travail, l'esprit de sacrifice,
Et tout ce que les durs et mâles paysans
Ont de tout temps appris à l'école des champs.

Voilà de beaux et de bons vers! ils pénètrent, ils émeuvent, et se gravent dans la mémoire. Et si, à propos des nobles sentiments qu'ils expriment, il m'était permis, en songeant au temps présent, à certaines productions littéraires abaissées de goût autant que dangereuses pour la moralité publique, de faire un emprunt à la mythologie, je dirais : les muses ne sont pas ces sirènes lascives de la mer Thyrrénienne dont la voix trompeuse séduisait et attirait les passagers et les entraînait à se précipiter dans le gouffre près des rivages de Caprée; filles du ciel et compagnes d'Apollon, elles ont pour mission de célébrer ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est vrai, non d'amollir et d'énerver les âmes, mais de relever les esprits et de redresser les courages ébranlés; leurs chants doivent ranimer dans une nation (frappée par l'infortune les mâles vertus qui soutiennent dans la lutte contre le mauvais sort, et qui préparent les jours de réparation.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

Dans sa Séance publique
du 18 décembre 1873.

I.

Primes du Gouvernement, attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Neufchâteau.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges, au nom du Gouvernement et sur les fonds alloués par M. le Ministre de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes:

Une médaille de vermeil et une prime, valeur totale 300 francs, à M. Millot, Léon, pépiniériste à Mandres-sur-Vair (Bulgnéville), pour création de vignes, défrichements et drainage.

Une médaille de vermeil et une prime, valeur totale 300 francs, à M. de Lagabbe, Charles, percepteur à Neufchâteau, pour reboisements

Une médaille de vermeil et une prime, valeur totale 250 francs, à M. Gérard, Nicolas, brigadier forestier communal à Villotte (Lamarche), pour reboisements.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime, valeur totale 150 francs, à M. Rouyer, Nicolas-Charles, ancien maire à Vrécourt, pour création de prairies naturelles.

II.

Récompenses accordées par la Société pour l'Instruction élémentaire, de Paris.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société pour l'Instruction élémentaire, de Paris, dans son Assemblée générale du 13 juillet 1873, a décerné les récompenses suivantes :

INSTITUTEURS.

Une mention honorable à M. Adam, Claude-Joseph, instituteur public à Rehaincourt (Châtel).

Une mention honorable à M. Bergerot, Victor-Augustin, instituteur public à Neufchâteau.

Une mention honorable à M. Chicanaux, Joseph, instituteur public à Trampot (Liffol-le-Grand).

Une mention honorable à M. Dieudonné, Jacques-Jean-Joseph, instituteur public au Ménil (le Thillot).

Une mention honorable à M. Claudel, Jean-Joseph, instituteur public à Chamagne (Charmes).

Une mention honorable à M. Apparu, Marie-Joseph, instituteur public à Lerrain (Darney).

Une mention honorable à M. Thiriot, Hector-Joseph, instituteur public à Thiraucourt (Mirecourt).

Une médaille de bronze à M. Druaux, Auguste, instituteur public à Bouxurulles (Charmes).

Une médaille de bronze à M. Perrin, Lambert, instituteur public à Saint-Amé (Remiremont).

INSTITUTRICES.

Une mention honorable à Mlle Mollot, Delphine, institutrice publique à Villotte (Lamarche).

Une mention honorable à Mlle Mounot, Marguerite, institutrice publique à Pargny-sous-Mureau (Neufchâteau).

Une médaille de bronze à Mme Thiriet, née Jouve, institutrice publique à Epinal.

Une médaille de bronze à Mlle Maulbon, Alexina, institutrice publique à Aydoilles (Girecourt).

Une médaille de bronze à Mme Leclerc, née Dubuquois, institutrice publique à Harmonville (Neufchâteau).

III.

Prix offert par le frère Reticius, à l'Instituteur public des Vosges qui s'occupe avec le plus de succès de l'enseignement de l'horticulture et de l'arboriculture dans le département des Vosges.

Ce prix consiste dans deux volumes de l'*Histoire naturelle du Jura* par le frère Ogérien, directeur des écoles primaires de Lons-le-Saulnier.

Il a été accordé à M. Lécolier, instituteur public à Senones. (Séance du 20 février 1873.)

IV.

Récompenses accordées par la Société protectrice des animaux.

Sur les propositions de la Société d'Émulation des Vosges, la Société protectrice des animaux, de Paris, dans sa séance publique annuelle du 2 juin 1873, a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de bronze à M. Dancourt, Louis, ancien postillon à Thaon (Châtel).

Une mention honorable avec un livret de caisse d'épargne de 10 francs à Mlle Richard, Marie, servante de ferme chez M. Bernardin, à Bains.

V.

Récompenses agricoles ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de sa Commission d'agriculture, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent, de 1re classe, et une prime de 100 francs à M. Guyot, Nicolas, garde communal à Frizon (Châtel), pour reboisements.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 50 francs, à Mme Marie-Joséphine Lacôte, veuve de Nicolas-Joseph Badonnel, cultivatrice à la Rouge-Roye, commune du Tholy, pour défrichements et drainage.

Une médaille d'argent, de 2e classe, et une prime de 30 francs à M. Joly, Nicolas, ancien sapeur du génie, menuisier à Harsault (Bains), pour défrichements et drainage.

Une médaille d'argent, de 2e classe, à M. Bailly, Etienne-Luc, cultivateur à Bénifaing, commune de Saint-Etienne (Remiremont), pour défrichements.

Une prime de 50 francs à M. Didier, Jean-Baptiste, cultivateur à la Haie Griselle, section de Gérardmer, pour défrichements.

PRIX CLAUDEL : Une médaille de vermeil à M. Gœtz, agriculteur, boulevard de la Tour-Maubourg, à Paris, pour son mémoire sur une Nouvelle méthode de culture.

VI.

Récompenses du concours littéraire et artistique.

Sur la proposition de sa Commission littéraire, scientifique et artistique, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil à M. Campaux, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Nancy, pour son poème : Maisonnette.

Un rappel de la médaille d'argent décernée en 1871 à Mademoiselle Rebouché, de Rambervillers, pour diverses pièces de poésie.

Une mention honorable à M. Melchior, Adolphe, maître répétiteur au lycée de Bar-le-Duc, pour sa pièce de vers : La France console l'Alsace.

Une médaille de bronze à M. l'abbé Mourot, curé à Beaufremont (Neufchâteau) pour son livre : Légende de sainte Libaire.

Un rappel de la médaille de bronze décernée en 1866, et une prime de 40 fr. à M. Morlot, instituteur à Claudon, (Monthureux-sur-Saône), pour sa Notice sur Claudon et les environs.

Une médaille d'argent de 2e classe, et une prime de 50 fr. à la musique d'Eloyes, (Arches).

Une médaille d'argent de 1re classe, et une prime de 100 fr. à M. l'abbé Renaud, professeur au collége de Rambervillers, pour ses ouvrages sur la musique.

LE RELIEF DES VOSGES

ÉTUDE
SUR
LA CONFIGURATION DU SOL
DU DÉPARTEMENT

ASPECT GÉNÉRAL

Le département des Vosges tire son nom d'une chaîne de montagnes parallèle à la rive gauche du Rhin. Considéré dans son ensemble, le caractère général de cette chaîne présente une longue série de montagnes et de plateaux se dressant en face de la Forêt-Noire, et s'affaissant par degrés au nord pour former une immense plaine doucement inclinée. « Le système des Vosges apparaît comme un massif montagneux, dirigé du sud-ouest au nord-est, sur une longueur de 280 kilomètres, depuis Belfort jusqu'au confluent de la Nahe et du Rhin à Mayence. La chaîne longe parallèlement la vallée du Rhin à l'ouest, comme les montagnes de la Forêt-Noire encadrent cette vallée à l'est. Elle s'étend du sud au nord sur une longueur de 120 kilomètres, de la base des ballons d'Alsace et de Servance à la crête du Ho-

hoelzel, vers la latitude de Strasbourg, et sur une largeur de 80 kilomètres, de Jésonville aux environs de Soultz. »

« La montagne des bois de Remiremont constitue le cap le plus avancé des Vosges vers le sud-ouest; le Gris-Mouton et la montagne du Ban-du-Bois, vers Éloyes, en forment la continuation sur la rive droite de la Moselle, et dominent les plateaux de Xertigny et de Bains (1). »

Les Vosges s'étendent plus ou moins sur cinq départements : la Haute-Saône, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, ou plus exactement, elles sont à à cheval sur les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Meurthe. Leur longueur, du sud au nord, égalait celle des Cévennes, avant 1871; les deux chaînes se rattachent l'une à l'autre par les collines de la Côte-d'Or, le plateau de Langres et les monts Faucilles. Les sites y sont accidentés ; forêts, rochers, cascades, torrents présentent l'aspect le plus grandiose et le plus varié; les montagnes granitiques, couvertes de bois séculaires, s'élèvent insensiblement à partir de Remiremont et prolongent leurs puissants rameaux d'un côté, en avant, vers Gérardmer, Fraize et Saint-Dié, et de l'autre, à droite, par le Thillot, Bussang, Ventron et la Bresse, vers l'Alsace.

Les monts *Faucilles*, appelés ainsi de ce qu'ils ont la forme d'une faucille ou d'un demi-cercle, sont le prolongement du plateau de Langres, et s'étendent, de l'ouest à l'est, depuis les sources de la Meuse jusqu'au ballon de Saint-Maurice, vers lequel les cimes de ces monts forment un groupe perpendiculaire à la direction générale de la chaîne des Vosges. Au nord des sources de la Saône, les Faucilles projettent un rameau qui se dirige vers Epinal et suit la rive gauche de la Moselle, dont il sépare les eaux de celles de la Meuse.

Le plus haut relief des Faucilles est la montagne du Parmont, qui, avec 613 mètres d'altitude, s'élève au-dessus de

(1) Ch. Grad. Le *Massif des Vosges*, page 345, Annales des voyages, 1866.

Remiremont, sur la ligne de faîte qui, entre Moselle et Saône, va rejoindre les Vosges au ballon de Servance. Toutes ces montagnes réunies, grâce au puissant développement de leurs ramifications, versent leurs eaux dans trois mers : elles s'écoulent dans la mer du Nord par la Meuse et par la Moselle, tributaires du Rhin, dans la Méditerranée par la Saône, dans la Manche, par la Marne, qui reçoit un affluent de l'Ornain.

Le département des Vosges décrit sur la carte une sorte de rectangle irrégulier, mesurant environ 140 kilomètres de l'est à l'ouest, et plus de 80 kilomètres du nord au sud. Avant la guerre néfaste de 1870-1871, il avait une superficie d'environ 6,080 kilomètres carrés, ou plus exactement 607,995 hectares. Aujourd'hui il n'a plus que 5,876 kilomètres carrés, autrement dit 587,656 hectares.

Avant 1871, la frontière suivait une partie du cours du Rhin; mais depuis que la France s'est vu enlever l'Alsace et une partie de la Lorraine, la limite est marquée par la chaîne des Vosges depuis le ballon d'Alsace jusqu'au Donon.

LE RELIEF DU SOL

« Le massif des Vosges présente, par la constitution de son terrain et par la forme de son relief, deux grandes divisions naturelles : l'une, partant des ballons de Servance et de Saint-Maurice pour aboutir au Champ-du-Feu (Hochfeld), comprend les Hautes-Vosges; l'autre, celle des Basses-Vosges, s'étend entre la Meurthe et la Bruche jusqu'à Mayence. Les Hautes-Vosges renferment les plus hauts sommets de la chaîne; leurs formes sont arrondies, leurs vallées profondes, leurs roches de nature cristalline, non stratifiées. Sur la rive gauche de la Bruche, la chaîne change de caractère, les montagnes prennent une figure allongée, aplatie, de nature arénacée. Elle s'incline en pente douce vers la Lorraine; du côté du Rhin, son versant reste constamment escarpé. » (Ch. Grad, dito, p. 352.)

Si on compare les Vosges à d'autres chaînes de montagnes, elles ont l'immense supériorité d'être bien boisées. Sur leurs ballons, ainsi appelés, parce que leurs sommets sont arrondis au lieu d'être aigus, comme ceux des Alpes et des Pyrénées; sur leurs vastes plateaux, nommés chaumes, *calvi montes*, monts chauves, l'on se trouve à la limite de la végétation arborescente, et la forêt s'arrête brusquement pour livrer l'espace aux herbes touffues, constellées de fleurs, à la lande, à la bruyère, au genêt, à la roche pure. En haut des pâturages, en bas et sur les versants, des forêts, des bouquets d'arbres, des prairies et des cultures.

En général, au pied de ces masses imposantes, et dans une direction souvent parallèle, on voit se développer des séries d'éminences que, de loin, on serait tenté de prendre pour les premiers gradins de la chaîne, bien que cependant elles soient séparées de celle-ci par des intervalles de largeur variable.

Le département est divisé en deux versants, c'est-à-dire en deux grandes portions du territoire qui versent leurs eaux dans un sens opposé, d'un côté, dans la mer du Nord, de l'autre, dans la mer Méditerranée; il comprend les trois bassins de la Moselle, de la Meuse et de la Saône. Il appartient aussi, comme nous l'avons dit plus haut, mais pour une très-faible partie au bassin de la Seine, qui s'écoule dans la Manche, puisque les trois communes de Grand, de Bréchainville et de Trampot envoient leurs eaux dans la Marne, par le ruisseau de la *Maldite*, tributaire de l'*Ornain*, qui tombe dans la *Saulx*, laquelle se jette dans la *Marne*, en aval de Vitry-le-François.

Avant les événements funestes de 1870-1871, les Vosges comptaient plusieurs cours d'eau qui appartenaient au bassin du Rhin, et qui, découlant soit du Champ-du-Feu, soit du Donon et de Framont, allaient arroser les plaines de l'Alsace, de l'ouest à l'est, et se jeter dans l'Ill, et par conséquent dans le Rhin. Le plus important de ces cours d'eau est la *Bruche*, qui coulait dans le département pendant 30 kilomètres.

Ces bassins présentent un aspect très-varié et peuvent se diviser en trois régions bien distinctes :

1° Celle de l'est ou région des montagnes (région granitique) ;

2° Celle du centre ou région intermédiare (région arénacée);

3° Celle de l'ouest ou région de la plaine (région calcaire).

Chacune de ces parties est caractérisée par la nature des terrains qu'on y rencontre, par la forme des montagnes, des coteaux et des vallées, ainsi que par une végétation particulière qui tient à la configuration du sol. Cette division est d'autant plus nécessaire à établir qu'elle indique les différences existant dans les trois régions, différences qui jouent un si grand rôle au point de vue de la culture et de la fertilité. En effet, la partie montagneuse est formée par le revers occidental de la chaîne des Vosges. De ses sommets, élevés souvent de 1200 à 1300 mètres au-dessus du niveau de la mer, se déroule toute une série de montagnes dont le sol est entrecoupé de vallées et de ravins, traversé en maint endroit par de hautes murailles de granit et sillonné par de nombreux cours d'eau. Les versants sont hérissés et encombrés de rochers; au fond des vallées, l'accès des rayons solaires est de courte durée, tandis que, dans la plaine, le terrain n'offre que des ondulations, des bassins plus ou moins étendus, exposés de toutes parts aux rayons du soleil. Quant à la nature géologique du sol, elle est dans la montagne, granitique et sablonneuse, et dans la plaine, argileuse et calcaire. Sous le rapport de l'altitude, les Vosges le cèdent aux Alpes et au Jura, mais elles présentent des scènes plus gracieuses, des pentes à culture variable, de belles prairies, de rapides cascades, des lacs découpés, des villages semés partout, des fontaines minérales et des sources ferrugineuses.

Les hauteurs qui couronnent l'immense pâté de montagnes qui s'étend entre la Moselle, le ruisseau de Cleurie et le Bouchot, la Vologne, le Neuné, les Rouges-Eaux et le Taintroué jusqu'à la Meurthe, ne sont, à proprement parler,

qu'un appendice de la chaîne des Vosges : elles s'y rattachent par de grands mouvements de terrain, sensibles surtout à Rochesson, à Gérardmer, à Liézey, à Gerbépal, à Taintrux, etc. L'altitude varie entre 1147, 1000, 900, 800 mètres, pour descendre à 491 mètres.

Cette partie est rocheuse et boisée; les sapins y prennent un développement prodigieux et s'étalent en massifs profonds; les rochers ne sont pas moins remarquables que les arbres par leur couleur, par leur forme, par leur structure. En certains endroits, les pentes sont très-roides ou taillées à pic; ailleurs, arrondies ou inclinées, ou terminées par des ressauts de terrain. Les rameaux de ces montagnes pénètrent dans la région intermédiaire, hérissée elle-même de monticules coniques. A la limite des deux régions de l'ouest et du centre, le terrain est moins accidenté; il forme une sorte de plaine, de plan incliné, divisé en plusieurs étages, où l'on voit quelques plateaux peu élevés, quelques vallées assez larges et à fond plat. Ces plateaux qui s'élèvent sensiblement au-dessus des plaines environnantes, sont rarement unis, mais ils sont accidentés de collines, et souvent entrecoupés de ravins où coulent les rivières et les ruisseaux. Le plateau de Chermisey, par exemple, qui est de 448 mètres au-dessus du niveau de la mer, domine de 60 mètres environ la plaine qui s'étend au nord, et qui a 386 mètres d'altitude. C'est sur la route de Neufchâteau, entre Sionne et Avranville, que l'on rencontre le versant est-ouest de ce plateau.

Essayons d'étudier la configuration du terrain dans les trois régions.

Au sud-est et à l'est du département, le sol est très-élevé, et se partage en deux espèces, l'une provenant des débris des roches granitiques, l'autre des roches de grès rouge; il se compose de grandes masses de forêts et de hautes montagnes qui, dans les arrondissements de Remiremont et de Saint-Dié, atteignent et dépassent 1000, 1200 et 1360 mètres. C'est de cette région, où le relief des montagnes

s'accuse davantage et d'où se détachent les chaînons les plus considérables, que l'on peut se rendre bien compte de la physionomie générale du département et des traits caractéristiques de sa topographie. Les gorges sont étroites, les vallées profondes et irrégulières, presque toutes transversales, les cours d'eau généralement encaissés, les versants rapides, couronnés par des rochers escarpés ou recouverts de débris de ces roches, les pentes abruptes, parfois à pic sur un versant, tandis que sur l'autre elles sont plus ou moins adoucies. Là, prennent naissance de nombreux cours d'eau qui se rendent d'un côté (nord) directement dans la Meurthe et dans la Moselle, et de l'autre côté (sud) dans la Saône.

C'est ce qu'on appelle une *ligne de faîte* ou *ligne de partage des eaux*, parce qu'elle sépare les fleuves qui se dirigent les uns vers l'Océan, les autres vers la Méditerranée. Il y a donc dans le département une ligne de faîte qui commence à la crête de la partie méridionale, au ballon de Saint-Maurice, s'infléchit près de Saales (aujourd'hui annexé) et se poursuit par le Donon jusqu'à la montagne de Saverne (Bas-Rhin). Sur cette ligne s'ouvrent plusieurs cols ou passages, propres à arrêter les armées et faciles à défendre. Ils ont presque tous une sérieuse importance en cas d'invasion.

Les principaux sont : en allant du sud au nord, le col des *Charbonniers*, qui est à 1,070 mètres au-dessus du niveau de la mer; le col de *Bussang*, à 734 mètres; le col d'*Oderen*, à 885 mètres; le col de *Bramont*, à 890 mètres; le col de la *Schlucht*, à 1,146 mètres; le col du *Bonhomme*, à 949 mètres; le col de *Sainte-Marie-aux-Mines*, à 776 mètres, le col d'*Urbeys*, au-dessus de Lubine, à 614 mètres, le col de *Saales*, à 560 mètres, et le col du *Donon*, à 737 mètres.

« Les lignes de partage qui séparent les bassins de deux fleuves ont en géographie plus d'importance que celles qui séparent le bassin propre du fleuve du bassin d'un de ses affluents, quoique ces dernières puissent renfermer sur divers

points des hauteurs plus considérables que les premières. »
(E. Levasseur.)

Gérardmer, Vagney, Remiremont, Epinal, si remarquables par leurs ravissants et admirables paysages, par leurs grands bois et leurs vertes prairies, sont situés sur le versant occidental de ces montagnes qui, de ce côté, bordent la Moselle.

Parmi les vallées étroites dans lesquelles coulent les rivières, les plus renommées sont la vallée de la Vologne et celle du Neuné, les vallées de la Moselle et de la Moselotte, et la vallée de la Plaine, où se trouvent les grands paysages de montagnes, les ruisseaux les plus limpides, les lacs les plus pittoresques, les rochers les plus bizarres, les sites les plus curieux et les plus inattendus. Ces cinq vallées, avec celles de la Meurthe, de la Mortagne, de la Fave et du Rabodeau, ont leur origine très-rapprochée de la ligne de partage des eaux déterminée par le faite des Vosges; leur bassin s'élargit sur le versant occidental de la chaîne; leur direction moyenne dans le département est nord nord-ouest.

Les vallées de la Meuse, du Mouzon, du Vair et du Madon se dirigent au nord, et celles de la Saône, du Coney, de la Semouse, au sud-ouest.

Ces vallées, ainsi que les vallées secondaires, se divisent, selon leur situation topographique ou leurs formes, en vallées de montagne, en vallées de la plaine ou des contrées basses, en vallées larges à fond plat, d'élévation et de dénudation.

Au sud-est, le relief du sol présente des pentes rapides coupées de gorges étroites et fortement accidentées; les montagnes sont très-élevées, assez rapprochées, les vallées longues et profondes.

Les points culminants sont : le Rothebach ou Rotherbach, qui est à 1319 mètres au-dessus des mers; le ballon de *Saint-Maurice*, à 1,250 mètres; le *Grand-Ventron*, à 1,204 mètres; le *Haut-du-Roc*, à 1,017 mètres; la montagne entre *Hérival* et *Remiremont*, à 768 mètres. Les points les plus bas sont : le *Syndicat*, 620 mètres; le *Thillot*, 516 mètres; *Remiremont*, 408 mètres; *Pouxeux*, 377 mètres, et le *Val-*

d'Ajol, 348 mètres. Cette partie embrasse la grande vallée de la Moselle qui court du sud au nord-ouest, la vallée de la Moselotte qui se dirige de l'est à l'ouest vers Remiremont, les vallées de Cleurie, de Menaurupt, du Bouchot, affluents de la Moselotte, les vallées resserrées et souvent contournées du Coney qui sort des monts Faucilles, de la Semouse, de l'Augronne, de la Combeauté, qui vont du nord-est au sud-ouest. L'Augronne court dans la ravine de Plombières, célèbre par ses eaux thermales (1).

Le territoire de la Bresse renferme des nappes d'eau très-curieuses, entre autres le lac de *Blanchemer*, à 1,050 mètres d'élévation, un des plus gracieux des Vosges, situé dans un vaste bassin, dont les flancs sont garnis de hêtres et de sapins jusqu'aux pâturages du Rothebach, et celui des *Corbeaux*, à 765 mètres d'altitude, très-pittoresque, entouré de forêts épaisses dont les flancs méridionaux atteignent les chaumes du Grand-Ventron. Dans la vallée fort intéressante qui conduit de Cornimont à Saulxures, on remarque une colline de granit porphyroïde, dont la pointe supérieure et les flancs sont recouverts de blocs erratiques.

Cette contrée est limitée par la grande chaîne qui part du Hohneck pour aboutir au ballon d'Alsace ou de Saint-Maurice en passant par le Rothebach, le col de Bramont, le Grand-Ventron, le mont d'Oderen, le Drumont, la Gresson et le col des Charbonniers.

Du ballon d'Alsace « aux bois de Remiremont, le profil s'abaisse doucement avec très-peu d'ondulations. Le massif des bois de Remiremont finit vers l'ouest par une chute rapide, qui est la terminaison des Vosges proprement dites (2). »

A l'est, sur le versant occidental des monts vosgiens, à l'une des extrémités du département, Gérardmer occupe un

(1) Les endroits désignés pour élever des ouvrages de défense dans la Haute-Moselle sont : la Tête-de-l'Ours, à 758 mètres d'altitude, la Roche-la-Haie, à 773 mètres, et le Parmont, à 613 mètres.

(2) A. Dufrénoy et Elie de Beaumont. *Explication de la carte géologique de France*, tome 1, page 291.



vaste bassin entouré de hautes montagnes, dont les rameaux rayonnent dans toutes les directions, et à travers lesquelles on distingue les belles vallées du Belliard, de Ramberchamp, des Bas-Rupts et de Xonrupt, puis la sauvage et imposante vallée de Granges avec sa glacière naturelle. Là se dresse le sommet le plus élevé des Vosges : le *Hohneck* est à 1,366 mètres au-dessus du niveau de la mer; viennent ensuite la *Chaume de Balvurche* avec 1,288 mètres, le *col de la Schlucht,* 1,146 mètres, la *Beheuille* et les *Rochires,* 1,000 mètres, et enfin *Gérardmer* qui n'a plus que 666 mètres d'altitude. Toutes ces hauteurs ont à peu près le même relief que celles qui sont situées au nord et au sud de cette partie du département et sont indiquées sur la plupart des cartes de France.

C'est dans cette région des Vosges que se trouvent les lacs les plus pittoresques : le lac de *Gérardmer,* placé à 631 mètres au dessus des mers, est le plus long et le plus large. La vallée qu'il embellit justifie le proverbe vosgien : « Sans Gérardmer, et encore un peu Nancy, que serait-ce de la Lorraine? » (1). Le lac de *Longemer*, à 716 mètres, est plus encaissé, plus assombri par le reflet des sapins. Celui de *Retournemer*, d'où s'échappe la Vologne, est d'une beauté sauvage; situé à 860 mètres, sur le versant septentrional du Hohneck, il remplit le fond d'un entonnoir.

La vue dont on jouit du point culminant du Hohneck est des plus étendues et des plus ravissantes : Lorraine, Vosges, Alsace, Forêt-Noire, Jura, Alpes, etc, puis des abîmes, des mers de forêts, la plaine du Rhin.

A l'est aussi, sur la limite du Haut-Rhin, le sol est fortement

(1) Le lac de Gérardmer présente une constitution bizarre : il devrait déverser ses eaux dans le bassin inférieur de la Moselle par la vallée de Cleurie, suivant la pente générale du terrain. Mais une digue infranchissable se dresse en aval du lac; c'est la grande moraine frontale de Gérardmer qui s'oppose à ce que les eaux suivent leur cours naturel, et, comme il faut passer quelque part, elles s'écoulent à contre-pente, et s'échappent en amont par la *Jamagne* pour gagner un point peu éloigné du Saut-des cuves et s'engouffrer au nord-ouest dans l'étroite et sauvage vallée de la Vologne, dite de Granges.

accidenté et les mouvements de terrain très-accentués, comme dans les autres parties qui se rattachent à la chaîne des Vosges. Les vallées sont profondes, très-resserrées, au point que leur plus grande largeur s'étend tout au plus sur un kilomètre et demi. Mais après la jonction des deux branches de la Meurthe, elles s'élargissent et prennent un assez grand développement. Les monts les plus élevés sont : les *Hautes-Chaumes*, qui ont une élévation de 1,236 mètres, la *Roche du Gazon-Cadar*, de 1,226 mètres, et la montagne qui domine le col du *Bonhomme*, de 952 mètres. Là est situé le point habité des montagnes qui a le plus d'élévation, puisque la ferme de *Rossberg*, à la Croix-aux-Mines, se trouve à 1,059 mètres d'altitude. Les points les plus bas sont Fraize, à 525 mètres, et Mandray, à 451 mètres.

Au nord-est, le sol, couvert de massifs boisés, occupe les pentes du Climont, les versants des chaînons de montagnes qui partent du Donon pour atteindre Ormont et qui se dirigent du côté de Saint-Dié, formant les vallées étroites de la *Morte*, de la *Fave*, de la *Rave*, du *Rabodeau*, etc. Ces différents rameaux offrent dans leur trajet plusieurs abaissements et relèvements : l'endroit le plus déprimé du rameau est à 550 mètres au-dessus du niveau de la mer pour s'élever à 900 et à 1,000 mètres. C'est par le niveau de 555 mètres (col de Schirmeck) qu'on passe du revers occidental des Vosges au revers oriental.

Cette partie, à raison du désordre que présente partout son relief, n'est pas considérée comme une véritable chaîne. Elle est composé plutôt de plusieurs groupes, autour desquels surgissent de nombreux accidents, dont la configuration et les directions sont diverses, et qui sont séparés les uns des autres par des vallées parfois assez larges, et souvent aussi par des passages très-étroits.

Au nord encore, au-delà de la rive droite de la Meurthe, le pays est limité au nord-ouest par le chaînon de montagnes qui part du Donon et court vers le sud entre la

Plaine et le *Rabodeau* jusqu'à Raon-l'Etape, et à l'est par un autre chaînon qui sort du même point pour aboutir à la montagne d'Ormont, près de Saint-Dié, en s'élargissant et se relevant le long de la rive droite du ruisseau d'*Hurbache*, pour finir à la grande vallée de la Meurthe. La nature du sol est très-variée, et curieuse par la présence des terrains primitifs, de transition et secondaires. Les pentes sont roides ou rocailleuses, mais le fond des vallées est très-propre aux prairies. Le territoire est en grande partie couvert de forêts comme les contrées que nous venons d'étudier : sur une superficie de 19,577 hectares, on compte près de 8,000 hectares de bois. Les hauteurs varient entre 906, 830, 620 mètres d'élévation, pour descendre à 338 mètres, à Senones. C'est dans ce canton que se trouvent Moyenmoutier et Senones, célèbres abbayes fondées au VIIe siècle.

Plus au nord, à l'extrémité du département, le sol présente une configuration assez bizarre : il est formé d'une languette de terrain de 2 kilomètres de large sur 16 de long, en remontant la rive gauche de la *Plaine*, rivière encaissée entre deux chaînons de montagnes qui partent à l'ouest du Donon. Cette languette se termine par un renflement arrondi qui se développe plus particulièrement sur la rive gauche de la Meurthe, et qui a 8 kilomètres de circonférence. La ville de Raon-l'Étape se trouve au point de jonction de la languette avec le renflement. Le Donon atteint 1,010 mètres d'altitude; les autres points ont de 860 à 660 mètres, pour tomber à 292 à Raon.

Il faut remarquer dans le vaste espace qui comprend la partie nord-est des Vosges la ligne des masses aplaties de grès qui s'avance, soit du Climont, soit du Donon vers Raon-l'Etape, et la ligne doucement ondulée qui forme la crête centrale.

Les petites vallées de la *Maix*, de *Menombru*, des *Sciottes* et de la *Valdange* forment avec celles de la *Plaine* et de la *Meurthe* qui sont plus larges, des sillons profonds.

La longue vallée de Celles est une des plus curieuses et

des plus pittoresques des Vosges. A Vexaincourt, on voit le pétit lac de la *Maix*, situé au-dessus d'une montagne, à 663 mètres d'altitude.

C'est par la vallée de Celles qui aboutit au Donon, en remontant la *Plaine*, et par le col de Schirmeck, que l'armée allemande pénétra dans les Vosges après la prise de Strasbourg. Poursuivant sa marche sans éprouver de résistance sérieuse à Raon-l'Étape et à Étival, elle rencontra (4 octobre 1870) à Nompatelize et (6 octobre) à la Bourgonce l'armée des Vosges, qui se retira en bon ordre devant des forces supérieures. Ces passage étroits, ces vallées profondes, accidentées, sont faciles à défendre. Il suffisait, pour arrêter l'invasion sur ce point, de faire occuper les cols avant que l'ennemi les eût franchis.

La zone du centre ou région arénacée est sillonnée par des sommités moins hautes, par des ramifications toujours boisées de la chaîne des Vosges, où l'on voit des vallées presque plates, très-ouvertes comme celle du Durbion, des bassins assez larges, renommés par leurs gras pâturages. Cette contrée est plus fertile et produit plus de céréales que la région granitique Elle comprend la plus grande partie de l'arrondissement d'Epinal qui est très-accidenté : au nord, les vallées présentent des élargissements assez vastes, où courent des collines, dont quelques-unes ont des pentes assez rapides, une altitude variant entre 294 et 260 mètres environ, et sont couronnées de bois. Les collines de Châtel, de Nomexy, de Damas-aux-Bois, etc., sont parseméesde vignes. Au sud, le sol est plus élevé qu'au nord; il a des plateaux d'une faible étendue, qui ont de 400 à 500 mètres; les cours d'eau y sont encaisssés, les versants rapides, quelquefois escarpés. C'est au bas d'une de ces pentes qu'est la ville de Bains avec ses eaux thermales.

La plaine forme, dans les cantons de Rambervillers et de Châtel, une suite d'ondulations à surface inégale pour prendre, dans les cantons de Bains et de Xertigny, la structure de véritables plateaux, succession de collines et de dépressions

dont le niveau se confond par intervalles avec la pente des montagnes.

Au centre du département, le sol du canton de Dompaire est plus élevé que celui des cantons de Charmes et de Mirecourt. Il est aussi plus froid, plus sujet aux orages. Il se compose de plateaux (par exemple la côte de Virine) qui atteignent 469 mètres d'altitude, pour tomber à 343 mètres. Les cours d'eau sont moins encaissés, bien que les versants soient rapides et découpés au-dessus des plaines qu'ils dominent comme des caps s'avançant dans la mer.

Dans la même direction, mais en remontant un peu vers le nord et à l'ouest, le relief du sol présente des plaines, des côtes et par conséquent des vallées. Les plaines sont assez belles, mais de peu d'étendue. Les côtes n'ont pas une grande élévation; elles varient entre 397 mètres d'altitude, 378, 355, et descendent à 300 mètres à Charmes. Les vallées sont profondément encaissées et souvent contournées, parfois larges et ouvertes. Cette partie, que traversent de l'ouest à l'est la route nationale de Paris à Bâle, et du sud au nord la route de Metz à Besançon, forme une ligne de coteaux très-élevés et de collines calcaires sur les bords de la grande vallée de la Moselle, dont la pente est courte et rapide, mais qui se prolonge et s'abaisse vers la vallée assez étroite du Madon et de ses affluents, où l'on rencontre des côtes généralement très-ravinées.

Sur la rive droite de la Moselle, le terrain se relève par quelques ondulations, puis il s'abaisse de nouveau et la plaine recommence en s'élargissant; elle n'est plus limitée au nord par les montagnes; elle s'étend jusqu'à Chamagne sans interruption notable.

Un peu au sud, dans les parties arrosées par la Saône et par le Madon, les vallées sont très-profondes, les lits des affluents très bas, la surface du sol offrant partout des coteaux et des vallons dominés par de grandes forêts. C'est de ce côté, depuis Bleurville jusqu'à Saint-Baslemont, qu'on remarque un relèvement de terrain assez considérable, qui forme

une chaine de petites montagnes dont les ruisseaux des pentes orientales se jettent dans la Saône, et, à peu près dans la même direction, un autre exhaussement qui va d'Esley à Jésonville, et devient ainsi le point culminant entre le bassin de la Saône et celui du Madon. Le point le plus élevé est à Jésonville, 421 mètres, et le point le plus bas, 254 mètres, près de Darney.

Les deux cours d'eau principaux de cette contrée prennent naissance à Vioménil, dans une colline des monts Faucilles, à peu de distance l'un de l'autre. Mais le Madon court vers le nord dans la Moselle, tributaire du Rhin qui porte ses eaux dans la mer du Nord, tandis que la Saône fait un coude vers le sud à Bonvillet, et se rend dans le Rhône, et de là dans la Méditerranée.

Plus loin, dans la même direction, le terrain est fortement accidenté : les côtes sont très-élevées, très-rapprochées; les vallées resserrées et profondes. Les hauteurs principales sont le sommet de Montfort, qui a 471 mètres, les deux côtes voisines de Vittel qui ont, l'une 454 mètres, et l'autre 409, et la côte de Dombrot, 418 mètres. Les cours d'eau sont peu importants : ils tombent tous dans la Meuse ou dans le Madon. C'est dans cette partie que se trouvent les eaux de Vittel et de Contrexéville.

Au sud, le sol occupe le versant de la ligne de faîte séparant les eaux qui se jettent dans la Saône de celles qui se rendent dans la Meuse. Les plaines sont peu étendues, les côtes sont élevées et les vallées étroites, souvent ravinées. La plupart des collines ont des pentes rapides, une altitude variant entre 468 mètres à Belmont, et 288 mètres au-dessus de Regnévelle.

A l'ouest et au nord-ouest, les vallées du Mouzon et du Vair inférieur sont très-sinueuses, offrant çà et là des courbes, des angles, bordés de gradins naturels, ou d'escarpements à pic découpés dans les roches calcaires.

Les points les plus élevés sont le mont des *Fourches*, qui a 504 mètres d'altitude, le mont *Saint-Etienne*, 481

mètres, et Saint-Julien, près de la Saône, qui n'a plus que 241 mètres. C'est dans cette partie, non loin de Lamarche, que s'était formé le camp de la Vacheresse, dit *Camp-de la Délivrance*, occupé par un corps de volontaires et de francs-tireurs qui fit beaucoup de mal aux Prussiens pendant la guerre de 1870-1871.

A gauche du Vair, de hautes collines bordent la Meuse au-dessus de laquelle elles s'élèvent de 100 et, sur certains points, de 150 et même de 200 mètres. Ces collines sont supportées sur des plaines d'environ 300 mètres. Entre la Vraine, le Vair et la Meuse, s'étendent d'autres collines qui séparent le bassin de la Meuse de celui du Madon, comme les hauteurs d'Aouze qui atteignent 479 mètres au-dessus du niveau de la mer : c'est un des points les plus élevés de la partie occidentale du département. Le point le plus bas de cette même partie est situé sur la rive gauche de la Meuse, à Greux : le sol n'y a que 280 mètres. Non loin de là se trouve Domremy, patrie de Jeanne d'Arc.

Tel est le développement de la chaîne des Vosges et des autres régions. Nous avons essayé dans ce court travail de donner une idée exacte de la configuration du sol, en montrant les principaux accidents du terrain, montagnes, plateaux, versants, collines, plaines, vallées, etc. Puisse cette faible esquisse aider à une étude plus complète sur un département qui sert aujourd'hui de frontière, hélas ! entre la France et l'Allemagne !

GÉRARD-GLEY,

Professeur au Collége d'Epinal, Membre de la Société d'Emulation des Vosges.

COMPTE RENDU

DU

POËME CYCLIQUE

DE

M. L'ABBÉ RIANT

PAR

Victor RESAL

Membre de la Société d'Emulation des Vosges

MESSIEURS,

Vous m'avez, il y a bien longtemps déjà, confié le soin de vous rendre compte d'un poëme dont M. l'abbé Riant, ancien aumônier du lycée de Strasbourg, vous a fait hommage; le long retard que j'ai mis à m'acquitter de ma tâche a une double excuse que je vous avais fait connaître à l'avance, mais que je dois rappeler ici pour l'auteur lui-même : d'une part, pendant l'été, à cause des nombreuses exigences de ma culture, je ne sais ni lire ni écrire; et d'une autre part, une œuvre aussi sérieuse et aussi étendue que celle de M. Riant, car ce poëme ne contient pas moins de neuf mille vers alexandrins, demande une longue étude; en écrivant ces lignes, j'en suis à la quatrième lecture, et ceux qui, après avoir pris connaissance de l'ouvrage, ver-

raient aussi ce compte rendu, le trouveraient assurément sinon trop rapide, du moins très-insuffisant.

M. Riant a intitulé cet ouvrage, poëme cyclique, c'est-à-dire tournant et montrant dans des lieux et dans des temps divers les mêmes grandes évolutions de l'humanité, mais, dans l'ensemble, marchant toujours vers un grand but, celui de mettre en relief l'action incessamment bienfaisante, civilisatrice et victorieuse du christianisme.

Ce poëme contient treize chants qui sont véritablement treize poëmes d'une certaine étendue, et dans chacun desquels apparaissent de grands faits ou de grandes figures historiques qui sont à eux seuls encore déjà de petits poëmes; c'est la diversité dans l'unité.

Vous devez comprendre quelle richesse de développements et de peintures vous annonce ce simple énoncé, et que sera-ce quand je vous aurai lu les noms de quelques-uns des peuples, des familles ou des héros dont il chante les plus grands faits? Clovis, Bélisaire et Héraclius, Mahomet et les Sarrazins, Charles Martel, Charlemagne, les Normands et Alfred, les Hongrois et Othon, le Cid, Richard-Cœur-de-Lion et Baudoin, saint Louis et le vieux de la Montagne, Guillaume Tell, Jeanne d'Arc, Colomb, Cortez, les Incas et Pizarre, Vasco de Gama et les Indous, Marie Stuart, Lépante, Sobieski, Alger et Napoléon. Voilà des cadres de ses tableaux, mais pas tous .... et ne vous semble-t-il pas à ce seul énoncé que ce poëme est une revue universelle, et qu'il a exigé de son auteur, sans encore aucunement mentionner le poëte, des recherches bien grandes et des trésors d'érudition?

Eh! bien oui, cette appréciation serait vraie, car autant que j'en puis juger par le cercle infiniment restreint de ma compétence, le coup d'œil historique y est toujours juste et élevé, et les conséquences tirées, utiles et largement morales.

Et si à cela vous ajoutez l'œuvre proprement dite du poëte, les images, les mots qui étincellent et les tours de phrase

souvent très-poétiques, vous vous direz que ce beau livre est presque l'œuvre d'une vie.

Honneur donc, Messieurs, à la science, à la patience bénédictine et à l'imagination de celui qui, si fort au rebours de notre temps, que j'appellerais volontiers le siècle de la brochure, a voulu faire difficilement et longuement tant de vers faciles, estimé que le vrai beau n'est autre que l'honnête et le grand et pensé qu'un tableau magistral vaut mieux que des milliers de coups de pinceaux donnés au hasard de la mode.

Voilà, Messieurs, ce que je pense, mais je ne veux pas être cru sur parole, je veux aussi vous le faire penser en parcourant rapidement avec vous les treize chants de M. Riant, et en vous citant quelques-uns des passages qui m'ont le plus frappé.

Dans le premier chant, intitulé Clovis, sont retracés d'une manière brillante les principaux faits de l'histoire de ce grand homme, sa conversion après Tolbiac, l'intervention si décisive de la sainte reine Clotilde et la fondation de la monarchie française.

« Du traître Gondebaud bravant le vain courroux,
» Clotilde s'avançait vers son royal époux.
» Pour les Celtes chrétiens présage d'allégresse,
» Image aux yeux des Francs d'une douce déesse,
» Et pour Clovis objet d'inaltérable amour,
» Elle était pour eux tous l'aurore d'un beau jour. »

Et plus tard, quand à Tolbiac, les soldats de Clovis étaient écrasés par les hordes de la Germanie :

« En vain
» De ses soldats Clovis excite la vaillance,
» De la fuite déjà le désordre commence;
» Aurèle tout sanglant montre à son Roi le Ciel,
» Et le Roi l'a compris, et d'un cri solennel ;

» A moi, Dieu de Clotilde; accours, prends ma défense,
» La victoire! et toi seul es le Dieu de la France!

et bientôt la victoire lui appartient, le royaume de France est fondé et le christianisme devient la religion des Gaules.

Plus loin encore, en parlant des fantaisies monstrueuses du paganisme, ce beau vers :

« Tout était Dieu pour l'homme excepté Dieu lui-même.

Et plus loin enfin pour clore ce premier chant, ces vers marqués au coin d'une prophétique inspiration :

« Des milliers de guerriers par la grâce inspirés
» Veulent au bain du Christ être régénérés;
» Et des prêtres nombreux le pieux ministère
» Peut à leur zèle ardent à peine satisfaire.
» Ils ont suivi Clovis au chemin des exploits,
» Ils veulent avec lui se soumettre à la croix.
» Vaillant peuple, par toi commence un nouvel âge,
» L'empire est en exil au bizantin rivage,
» Son astre pâlissant disparaît aux regards,
» Voici les rois français quand tombent les Césars.

Le chant deuxième commence par une splendide peinture de la sagesse qui s'adresse en ces termes à Boëce, personnage consulaire qui, longtemps, a joui des faveurs du roi Théodoric, mais qui les a perdues tout-à-coup quoiqu'il fût un modèle de vertu, parce qu'il s'est montré contraire à l'hérésie d'Arius :

« Il faut paraître au tribunal de Dieu!
» Va, pleure du méchant la funeste puissance.
» Heureuse la vertu qu'épure la souffrance!
» L'homme veut le bonheur, il n'est point ici-bas;
» Dieu seul nous l'offre pur au delà du trépas;
» Mais dans la paix des cieux n'entrera rien d'immonde,
» Et l'infortune attend les fortunés du monde;

» Quitte ce val d'épreuve où Boëce a souffert,
» Bénis ces jours d'orage, et vois le ciel ouvert. »

Et Boëce succombe sous la hache du bourreau, suivi au supplice par son père Symmaque, l'un des hommes aussi les plus sages de son temps pendant que le Souverain pontife lui-même meurt de faim dans les cachots.

Puis apparaît à grands traits la vie dramatique de Bélisaire, car, comme le dit si largement M. Riant :

» De gloire et de malheur exemple solennel,
» Bélisaire est resté comme un type immortel
» Des incroyables jeux dont la fortune abonde,
» Et son nom prêche à tous les vanités du monde.

Puis le poëte nous montre Héraclius montant à l'empire, domptant Chosroës, tyran de la Perse et bourreau des chrétiens, et il finit ce chant par les vers suivants :

« Et maintenant voyez, vous qui jugez la terre :
» La force d'ici-bas n'est rien qu'ombre et chimère;
» C'est le céleste roi qui seul règle le sort,
» Héraclius triomphe et Chosroës est mort,
» Il est mort dans l'horreur d'une lente agonie,
» Luttant contre la faim qui dévorait sa vie.
» Le Ciel avait maudit l'empire de Sapor,
» A peine brilla-t-il quelques printemps encor.
» Des princes scélérats, des conseillers perfides,
» Des nobles sans honneur, des satrapes avides,
» Des guerriers insolents, des mages imposteurs,
» Des peuples corrompus par des rois corrupteurs,
» Tout d'une chute affreuse était l'affreux présage,
» Et l'Arabe indompté préparant son courage,
« Et jetant sur la Perse un regard plein d'ardeur,
» S'enflammait à la voix d'un apôtre d'erreur.

Le chant troisième est consacré à la grande figure de Mahomet qui, de simple chamelier est devenu, par des prodiges de ruse et d'audace, mais aussi de génie, ce que vous savez, l'un des plus grands dominateurs de la terre et le fondateur d'une religion qui compte encore aujourd'hui tant de fidèles fanatiques.

Là sont retracés les discours séducteurs du faux prophète et ses mille embûches tendues aux incultes habitants de l'Arabie. Là se trouve raconté son voyage à travers les sept Cieux et jusqu'aux pieds d'Allah qui lui donne le Coran ; mais je ne vous en lirai pas de vers parce qu'il faut les lire vous-mêmes dans leur ensemble majestueux qui constitue véritablement un modèle de style descriptif.

Dans le quatrième chant, nous voyons s'agrandir l'empire de l'Islamisme, il règne sans partage sur l'Euphrate, le Nil et le Jourdain; mais ce n'est pas assez, bientôt l'Espagne est envahie :

« Adieu, siècles brillants de gloire et de vaillance!
» Voici des jours de deuil, d'opprobre et de silence!
» Seule retentira la voix d'un fier tyran,
» Superbe et proclamant les exploits du Coran,
» La honte des chrétiens, le vaste effroi du monde,
» Les infâmes plaisirs d'un paradis immonde,
» Et l'insulte aux vertus que commande la croix.
» Oh! malheureuse Espagne! Oh trop heureux cent fois
» Celui qui n'a pas vu ces jours de ta défaite,
» Et tes sacrés autels livrés au faux prophète,
» Et qui, dormant déjà dans la nuit du tombeau,
» N'a point d'un joug impur porté le vil fardeau!
» Ah! verra-t-on longtemps sommeiller ton courage?
» Mais quoi! n'entends-tu pas la voix de don Pélage?

cette voix, c'était celle qui annonçait la délivrance et les jours glorieux :

» Volons, leur a-t-il dit, vers les hautes montagnes
» Où le sol des Français s'unit à nos Espagnes;
» Là, libres à jamais sous l'œil de l'Éternel,
» Nous vivrons pour la gloire et mourrons pour le ciel.

Le flot des Sarrasins menace aussi de submerger la France :

« Et le Rhône et la Loire ont entendu mugir :
» Il faut croire ou mourir, il faut croire ou mourir!
» Accours, Charles Martel, illustre ta vaillance;
» De les anéantir à toi la gloire immense!

Apparaît Charles Martel qui dit à ses Francs :

» Si l'Arabe aujourd'hui dompte votre courage ....
» Notre nom périra dans une nuit profonde;
» Au bout de notre épée est le destin du monde.

Et la victoire est à lui et à la civilisation.

Ici, Messieurs, se place le touchant épisode de Siffroy et de Geneviève : Siffroy était accouru des bords du Rhin avec ses guerriers au secours de Charles Martel, laissant sa tendre et jeune épouse Geneviève à la garde de Gaul qu'il croyait son ami sincère, et celui-ci repoussé dans ses entreprises adultères, va dénoncer au camp Geneviève à Siffroy, qui ordonne sa mort et celle de son fils... Et puis, vainqueur ensuite, il découvre son erreur et son crime et c'est véritablement en larmes rimées que M. Riant retrace les angoisses de son âme.... Quand, un jour à la chasse, poursuivant une biche au fond des bois, il la suit jusqu'à une caverne où il retrouve, heureuse de le revoir et le pardon sur les lèvres, sa bien-aimée Geneviève et leur cher enfant... Puis enfin, au milieu de la joie des festins qui suivent la victoire, un vieux ménestrel apparaît, accompagnant de sa harpe le chant des héros chrétiens :

« Siffroy le fait asseoir sur un trône d'honneur :
» Le ménestrel d'abord prélude avec lenteur,
» Il lève au ciel les yeux : l'hymne éclatant commence,
» Et dans l'immense salle a régné le silence.
» Que les harpes du ciel s'unissent à ma voix !
» Je chante la valeur des soldats de la Croix.
» Vive le Christ; c'est lui qui lance le tonnerre!
» Le sang des fils d'Agar inonde enfin la terre,
» Le Français, sur leurs os, plante ses étendards,
» Rome ne tremble plus en ses sacrés remparts,
» Le héros des héros a conquis la victoire;
» Martel est le grand nom que proclame la gloire. »

Le cinquième chant débute en nous montrant l'empire Romain déchu, et Rome, qui n'a plus d'autre puissance que celle exclusivement morale de ses pontifes, sur le point de tomber au pouvoir des Barbares ; mais Charlemagne apparaît et le danger s'évanouit. Il étend partout ses conquêtes et dompte notamment les Huns, que le farouche génie d'Attila avait rendus si terribles.

Mais, au milieu de sa gloire, le cœur de ce grand homme est en proie à une affreuse douleur de famille : sa fille Emma, qui a épousé secrètement un simple chevalier de sa cour, du nom d'Eginhart, a fui avec son époux le courroux paternel et, quoique au comble du bonheur, comme épouse, elle regrette amèrement son père qui doit l'avoir maudite :

« Des enfants d'Attila Charles victorieux,
» Ramenait vers le Nord ses guerriers glorieux.
» Un jour que, loin des siens et couvert de poussière,
» Il chevauchait rapide, une blanche chaumière
» Près d'une humble cité se présente à ses yeux.
» Le calme et la fraîcheur de ces paisibles lieux
» Invitent le monarque à prendre sous l'ombrage
» Un champêtre repas de fruits et de laitage.

» Il s'arrête, il descend sous un vaste noyer,
» Une femme est au seuil du toit hospitalier;
» Il s'approche. . . Aussitôt éperdue et tremblante,
» Elle tombe à ses pieds, et sa voix suppliante
» A murmuré ces mots : grâce et pardonnez nous!
» Il écarte les mains qui pressent ses genoux,
» Il contemple, il s'étonne, il se trouble, il s'écrie :
» C'est Dieu qui me la rend! C'est ma fille chérie!
» Providence du ciel, ce sont là de tes coups!
» Emma viens sur mon cœur, appelle ton époux!
» A ces mots Eginhart est accouru rapide,
» Il lève sur le prince un œil encor timide;
» Charles les a pressés dans ses bras frémissants,
» Bientôt de ses baisers il couvre leurs enfants;
» Les doux pleurs de la joie inondent son visage!
» Les Huns détruits, dit-il, illustrent mon courage,
» Mais le jour glorieux qui m'exalta vainqueur
» Est moins beau que celui qui vous met sur mon cœur!

Puis le poëte nous montre ce grand prince partout victorieux entrant à Rome et recevant des mains du successeur de saint Pierre la couronne impériale.

Le grand empereur vole ensuite à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires, que pourtant assombrit la lugubre journée de Roncevaux, et à cette occasion, le poëte encadre dans son récit un hymne à la mémoire de Roland, dont voici une seule strophe :

« Français, chantez Roland, l'honneur de la patrie,
» Le roi des preux, la fleur de la chevalerie!
» Allons! C'est sur ses pas qu'il est beau de courir.
» Entendez-vous sa voix : il faut vaincre ou mourir!
» Dans sa terrible main Durandal étincelle,
» La bataille nous offre une gloire nouvelle.
» Fondons sur l'ennemi! qu'il entende sanglant
» Le redoutable cri : Français, chantez Roland!

Et puis encore Charlemagne entre à Pavie, ce Pavie où plus tard tout devait être perdu hors l'honneur, et il y reçoit les ambassadeurs d'Haroun al Raschid qui lui apportent des présents avec les clefs du Saint Sépulcre et lui demandent son amitié. Ce cinquième chant se termine par le récit touchant du supplice ordonné par Aroun, du Giafar Barmeci, de sa femme Abassa, sœur du sultan cependant, et de toute sa famille, pour une désobéissance au maître, et malgré l'éclat des plus grands services et des plus nobles vertus.

Au sixième chant, Charlemagne n'est plus, et la discorde désole son vaste empire. Les Normands, conduits par Lodbrock, envahissent l'Angleterre, mais ils sont vaincus et leur chef meurt dans un cachot sous les morsures de reptiles venimeux, et en faisant entendre les longues imprécations de son chant de mort. Bientôt les enfants de Lodbrock reviennent à la tête des Normands pour le venger et porter au Christianisme les coups que lui destinait leur père. Cette fois, Ella est vaincu, fait prisonnier et expire dans d'affreux supplices. Albion est subjuguée, et le cruel Biorn, fils de Lodbrock et surnommé Côte-de-Fer, dirige ses vaisseaux vers la France, aidé dans son entreprise par le traître Gaulois Hastings.

L'invasion de ces fils du Nord porte en effet dans les campagnes de France le fer, le feu et la désolation; le roi a retrouvé quelques jours d'énergie et parvient à les arrêter, mais, comme épouvanté de ses succès, il leur achète la paix.... Ils reviennent bientôt plus redoutables, et une seconde fois un roi de France ne craint pas de leur acheter honteusement la paix. Cependant Alfred d'Angleterre fait entendre le cri de mort et de vengeance; sous le déguisement d'un barde, il s'introduit dans le camp des Normands pour y rechercher les moyens de les vaincre; il y chante, tout en étudiant le côté faible de l'ennemi, la gloire des héros chrétiens et surtout du grand saint George, dont il dit le combat avec le dragon.

« Barde ! c'en est assez, s'écrie avec colère
» Le vieux Scalde Hamdœr ; ta harpe téméraire
» Exalte trop ce Dieu que vous servez encor,
» Et qui fuit aujourd'hui devant les Dieux du Nord. »

Alfred s'est éloigné, il a vu tout ce qu'il lui importait de voir, il fond sur les Normands :

« Et partout vers la mer fuyaient les fils du Nord;
» Partout sur leurs vaisseaux montant d'un pas rapide,
» Ils s'élançaient au loin sur l'élément liquide;
» La défaite succède à leurs cruels exploits,
» La victoire est encore aux drapeaux de la Croix.

Le septième chant nous montre les Hongrois arrivant comme une avalanche du fond de la Scythie et ravageant les Lieux-Saints, l'Allemagne et une partie de l'Europe, mais ils sont bientôt arrêtés et vaincus par le fils de Vitikind, par Othon surnommé le Grand, qui ensuite va recevoir à Rome le sceptre de l'empire. Le Danemarck, la Pologne, la Moscovie aussi, sous l'impulsion de son czar Wladimir, abandonnent le culte des faux dieux. Bientôt toutefois Almanzor redonne au Croissant un éclat nouveau mais passager, et l'Espagne est encore le théâtre de luttes aussi brillantes que sanglantes : Rodrigue de Bivar apparaît sur la scène et longtemps l'occupe par ses luttes sans cesse renouvelées avec l'émir Békir; le Cid combat et remporte des victoires sur les Maures jusqu'après son trépas, car le poëte nous le montre encore, placé après sa mort sur son cheval de bataille et mettant en fuite les infidèles au seul bruit de son nom.

Et puis, entrent en scène dans le même chant, Godefroy, roi de Jérusalem, Tancrède, le vieux Raymond, le pieux Suénon et Baudoin :

« Mais les jours sont venus d'un lugubre destin ;
» Sur la scène du monde apparaît Saladin,
» Des fils de l'Occident formidable adversaire,
» Athlète infatigable aux luttes de la guerre;
» Ses efforts acharnés, sa valeur, son bonheur
» Dans les murs de Sion l'ont fait entrer vainqueur.
» Jérusalem retombe au joug de l'esclavage !

Alors apparaît Richard-Cœur-de-Lion, dont M. Riant nous raconte rapidement les exploits et l'odieuse captivité; et puis vient le chant du prisonnier; et ensuite :

« Quel est ce ménestrel à l'ardeur généreuse,
» Portant par tous chemins sa marche aventureuse?
» C'est Blondel, dont la lyre aux accords ravissants
» Maintes fois de Richard accompagnait les chants.
» Il s'est fait le serment de parcourir la terre
» Pour découvrir celui que pleure l'Angleterre,
» Et dont un bruit sinistre, indignant l'univers,
» Raconte qu'un cachot le retient dans les fers !

Après la mort de Richard, son fils et successeur, Arthur, victime d'une odieuse trahison de son oncle Jean-sans-Terre, est par lui jeté dans les cachots et bientôt assassiné.

Peu de temps après, le vaillant Baudoin est élevé sur le pavois de l'empire, mais ayant perdu une bataille, il est fait prisonnier par Joannice, qui le fait couper en morceaux, excité qu'il est encore dans sa cruauté par sa femme, qui, nouvelle Phèdre, avait à exercer sur Baudoin la vengeance d'un amour dédaigné.

Le chant huitième nous raconte les combats, les victoires, les revers de saint Louis en Egypte, sa maladie et sa captivité, les rêves et les angoisses de son âme ; il nous parle aussi de ce personnage aussi étrange que redoutable, qui s'appelait le vieux de la Montagne, dont l'insolence allait jusqu'à rançonner les rois, et dont le pouvoir de fascination

sur ses fidèles était si grand qu'ils se donnaient eux-mêmes la mort plutôt que de lui désobéir.

Le neuvième chant nous fait voir d'abord, sous la conduite de Houlagou, les Mongols nombreux comme les grains de sable du désert, écrasant en passant le Vieux de la Montagne et venant bride abattue piller Bagdad, la fière et magnifique métropole de l'Islamisme, et, pendant ce temps :

« La Rome des chrétiens reste Rome brillante;
» La voix du Roi pasteur s'élève encor puissante;
» Et saluant Rodolphe au trône impérial
» Termine des Césars l'interrègne fatal.
» Muse des vieux Germains! reprends ta harpe et chante
» Du héros de Habsbourg la piété fervente. »

Le vigilant génie de ce grand homme fait succéder partout l'ordre et le règne de la loi au chaos féodal.

« Son glaive veut partout la justice et la paix,
» Et la paix refleurit en semant ses bienfaits;
» Et deux cents châteaux forts couchés sur la poussière
» Attestent de César la justice sévère. »
Mais Rodolphe meurt et, sous son fils Albert :
» Le barbare Gesler commande à l'Helvétie. »

Ici le poëte a placé de riants tableaux des mœurs de ce petit pays, et puis vient Guillaume Tell et bientôt la délivrance.

Après ces peintures, M. Riant nous montre à Rome ce météore qui s'appelle Rienzi :

« Va, monte au Capitole, illustre ambitieux,
» Accomplis les projets qui tourmentent ton âme!
» Il y monte, il harangue un peuple qui l'acclame,
» Qui, dompté par la voix du puissant orateur
» Le déclare son chef et son législateur. »

Mais bientôt amolli par toutes les jouissances et par tous les vices, le tribun devenu un intolérable despote, chassé d'abord, rappelé ensuite, finit tragiquement, et son cadavre, après avoir subi toutes les insultes populaires, est brûlé sur une couche de chardons.

Puis, M. Riant place sous nos yeux la tête du doge Falièro roulant par ordre du Conseil des dix sur le marbre du palais de Saint-Marc .... et enfin ce chant se termine par le dramatique récit de la mort aussi imméritée que terrible d'Inès de Castro et de ses enfants.

Le dixième chant commence par les sauvages exploits du tartare Timur qui, en abattant le sultan Bajazet, sauve Rome d'un grand péril... Puis, bientôt à ces scènes de barbarie succède la consolante et adorable figure de Jeanne d'Arc; inutile, Messieurs, de vous retracer la noble vie de l'héroïne, vous la connaissez, je vous lirai seulement ces six vers aussi beaux que simples et vrais :

« De savourer sa mort l'atroce ambition
» Pousse à leur déshonneur les braves d'Albion.
» Déshonneur et pitié! la puissante Angleterre,
» Cent ans par ses guerriers la terreur de la terre,
» Prend pour but de ses coups une fille des champs
» Vaillante, mais captive et qui n'a pas vingt ans. »

Ensuite, le poëte nous montre la chute de l'empire d'Orient et la Grèce, ce berceau des arts et de la civilisation, définitivement soumise à la force brutale du Croissant.

Enfin, le chant se termine par l'apparition de cet homme étrange, dont le grand courage et l'ambition plus désordonnée et plus grande encore, vint trouver un tombeau sur les bords de l'étang Saint-Jean, à Nancy.

« A l'ombre de la croix, dans la froide poussière,
» Va dormir ton sommeil, Charles-le-Téméraire;

» Hélas! pourquoi faut-il qu'une aveugle valeur
» En vains projets d'audace ait égaré ton cœur!

Dans son onzième chant, M. Riant nous raconte d'abord la conquête de Grenade par la grande Isabelle sur son dernier sultan Boabdil.

Puis, franchissant l'Océan Athlantique, il nous transporte sur l'aventureux esquif de Colomb à la conquête d'un nouveau monde. Après avoir mentionné son retour et sa marche vraiment triomphale vers le trône où l'attendaient Ferdinand et Isabelle, je ne ferai plus que citer quelques vers où tout est véritablement dit sur l'œuvre de Colomb :

« Montrant aux yeux surpris leurs parures sauvages,
» Venaient sept naturels des indiens rivages,
» Représentants naïfs de ces peuples lointains
» Appelés maintenant à de nouveaux destins;
» Ils précèdent Colomb; la noble modestie
» Se mêle sur ses traits à l'éclat du génie;
» Il jouit aujourd'hui, ce conquérant des mers,
» Du fruit de ses travaux qui doublent l'Univers. »....
« Ah! Colomb, en ce jour il t'eût fallu mourir;
» Mais te voilà trop grand que pour ne pas souffrir;
» Remonte, vaillant cœur, sur tes vaisseaux rapides,
» Entreprends de nouveau tes courses intrépides;
» Où fait mugir ses flots la bouche du dragon,
» Découvre un continent qui n'aura pas ton nom;
» Indique un océan par delà ces parages,
» Vole où le sol devrait s'ouvrir en deux rivages;
» Combats, audacieux, sur ces immenses mers
» Les bouleversements des vagues et des airs;
» Pose au front de l'Espagne un diadème insigne,
» Et reçois en retour pour récompense indigne
» Les dédains et l'oubli, l'indigence et les fers!
» Et pleure dans ces jours de tes tristes revers

» Sur ces peuples nouveaux que ton amour de père
» Conviait aux douceurs d'un destin plus prospère.
» La cruauté s'obstine à les anéantir. »

Et les mêmes vers encore pourraient s'appliquer à Cortez qui, au milieu des larmes et du sang, a découvert et conquis le Mexique pour son Roi.

Au delà de l'Océan pacifique, l'empire du Pérou avait longtemps fleuri sous les Incas descendants de Manco-Capac, adorateurs du soleil, mais de mœurs douces et adonnés à l'agriculture. Ses peuples, après avoir connu des siècles de bonheur, venaient de faire le dur apprentissage de l'adversité dans la guerre à outrance que s'étaient livrée Huascar et Ataliba, fils du dernier empereur qui leur avait partagé ses états, et Ataliba vainqueur avait exterminé tous les princes de sa famille.

Hélas ! ce n'était là qu'un faible commencement des malheurs de ce bon peuple. L'Inca captif offre pour rançon son palais rempli d'or, et les honnêtes Péruviens satisfont par mille efforts aux promesses de leur prince, qui n'en est pas moins étranglé quelque temps après par ordre de son vainqueur, de ce brigand de génie qui s'appelle Pizarre, lequel, par un juste retour, est bientôt assassiné par les siens.

Après cette série de chants douloureux, le poëte nous transporte en Portugal, où Vasco de Gama, à la tête d'une flotte, entreprend aussi la carrière des découvertes et débarque bientôt aux Indes.

Il nous dépeint à grands traits les antiques mœurs des adorateurs de Brahm le Grand-Tout, et il nous y montre notamment cette coutume barbare qui entraînait la femme au bûcher funéraire de son époux, puis il nous ramène en Angleterre, où se termine dans les larmes et dans le sang, la vie de cette princesse à moitié française, incomparablement douée d'esprit, de grâces et de beauté, qui s'appelait Marie Stuart.

Enfin, il finit ce chant en plaçant sous nos yeux les lauriers de la bataille de Lépante, qui fut le coup décisif porté en 1571 par don Juan d'Autriche, commandant les flottes réunies de Venise, de l'Espagne et du pape, aux envahissements de l'Islamisme ... pourquoi le Tasse ne l'a-t-il pas chanté, s'écrie-t-il?

« Ah! que n'a-t-il chanté, l'harmonieux poëte,
» Du tyran de Stamboul la honte et la défaite,
» Quand aux eaux de Lépante un combat de géants
» Sous la faux de la mort jeta les Ottomans!
» Ah! qu'il eût retrouvé sur sa lyre vibrante
» Les accords de son âme et pieuse et vaillante,
» Les accents enchanteurs, les accords ravissants
» Qui portent jusqu'au ciel la gloire de ses chants! ».

Dans le treizième chant, le poëte nous montre le Croissant écrasé sur mer à Lépante, écrasé aussi sous les murs de Vienne, qu'il allait emporter d'assaut, par le glorieux Roi de Pologne, Jean Sobieski.

Puis l'auteur nous parle d'Alger, ce nid de forbans, qui de temps immémorial était en possession d'écumer les mers, châtié d'abord par Duquesne et, deux siècles après, tombé définitivement au pouvoir de la France.

Enfin, M. Riant termine ce dernier chant de son poëme par un regard aussi heureux que rapide promené sur la vie de Napoléon Ier. Après quelques pages éloquentes où il retraces les grandeurs du conquérant, du législateur et du souverain, non sans avoir toutefois jeté un juste blâme sur les fautes de cet esprit excessif, il arrive à ses malheurs, et dit en vers majestueux :

» On l'arrache à toujours de sa France vaillante
» Qu'il laisse mutilée, épuisée et sanglante;
» Le navire fatal qu'il croit hospitalier
» A d'implacables lords le livre prisonnier.

» Il est jeté par eux sous les feux du tropique;
» Là s'élève noirâtre un rocher volcanique,
» Sorte d'écueil perdu dans le désert des eaux,
» Relâche d'un instant pour de rares vaisseaux;
» On n'osait point ouvrir une prison profonde
» A celui qui naguère était le Roi du monde;
» Mais là, sous l'œil d'Argus d'un geôlier d'Albion,
» Dans ce brûlant séjour de désolation,
» D'une mort lente et sûre il sentira l'atteinte.
» Sur cet étroit rocher on lui trace une enceinte
» Avarement étroite où, d'un fauve regard,
» (Tel sur l'aigle enchaîné veillerait le jaguar)
» Sir Hudson peut compter les pas de sa victime
» Sur le funèbre sol de cette abrupte cîme.
» Sur ces lugubres pics, épâves du chaos,
» Aux entraves vivra l'impétueux héros.
» Escurial, Kremlin, Mont-Thabor, Pyramides,
» Il n'ira plus vers vous porter ses pas rapides
» Et l'indignation, invisible vautour,
» Sur son triste sommet le ronge nuit et jour.
» Mais libre est sa pensée, ... elle franchit l'espace,
» Et, des jours écoulés interrogeant la trace,
» Se demande pourquoi sur ce vaste univers
» Il a tant moissonné de gloire et de revers?
» D'où vient-il? où va-t-il? est-ce une autre naissance
» La mort? et recueilli dans toute sa puissance
» Son génie a scruté d'un regard pénétrant
» Des problèmes celui qu'il a vu le plus grand,
» Au delà du trépas l'humaine destinée!...
» Les sages de ce monde à sa vue étonnée
» Étalent tour à tour d'orgueilleuses erreurs,
» Des doutes ténébreux, de trompeuses lueurs,
» Systèmes décevants où se ment à lui-même
» L'homme qui voit en lui sa sanction suprême.
» L'impérial captif mûri par ses malheurs,
» Pour éclairer son âme ira chercher ailleurs,

» Et, son désir ardent poursuivant la lumière,
» Il la découvre enfin à la croix du calvaire!
» Il l'avait déjà vue en ces jours de bonheur
» Où la foi du jeune âge aime tant le Seigneur;
» Heureux il la retrouve!... ô lumière éternelle!
» Incomparable paix, beauté toujours nouvelle!
» Versez lui votre joie à ses derniers instants;
» Un immense renom lui reste dans le temps;
» Chez les peuples toujours brillera sa mémoire;
» Mais vous l'appelez, vous, à l'ineffable gloire
» Que l'humble enfant du Christ à son dernier soupir
» Conquiert pour cette vie où l'on ne peut mourir!..

Et plus loin encore, à propos de nos récents malheurs et s'adressant à la France : .... « Courage!
» Des fils te surgiront dans un âge meilleur
» Qui répandront sur toi de longs jours de bonheur!
» Repose, ô ma patrie, aux bras de l'espérance,
» L'espérance est en Dieu, Dieu protége la France!
» Un volcan sous nos pieds s'est ouvert tout-à-coup
» Il s'éteint... il se ferme... et la France est debout!!

ARCHES-SUR-MOSELLE

LE CHATEAU

LA VILLE ET LE VILLAGE

I

La première station que l'on rencontre sur la ligne d'Epinal à Remiremont, après la halte de Dinozé, c'est la station d'Arches, où vient s'embrancher le nouveau chemin de fer, dit de la Vologne, qui passe devant Bruyères et aboutit à Granges, en attendant qu'il aille jusqu'à Gérardmer. Il a pris sa dénomination de la petite rivière qui arrose la charmante vallée qu'il parcourt, faisant mouvoir des scieries, des papeteries, d'autres usines encore.

La Vologne (1), dont le nom a quelque chose d'harmonieux comme le bruit de ses eaux, a mérité d'être célébrée par les écrivains (2), et chantée par les poëtes, à cause des richesses qu'elle renferme dans son sein :

Flumina gemmiferæ distinguit amica Volonæ

(1) Elle prend sa source au Hohneck, traverse les lacs de Retournemer et de Longemer, reçoit, au-dessous de Gérardmer, les eaux du lac de ce nom et se jette dans la Moselle à Jarménil, entre Epinal et Remiremont.

(2) Voy., notamment, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1869, un travail de M. Godron, intitulé : *les Perles de la Vologne et le Château-sur-Perle.*

disait un auteur du siècle dernier (1) dans un vers que l'on a ainsi paraphrasé :

La Vologne surtout, vray Gange de la Vôge,
Attire du Prieur et la veüe et l'éloge ;
Il y voit se former et les perles et l'or,
Qu'on trouve dans son sein, qui brillent sur son bord.

Dans un des médaillons qui décorent le frontispice de la *Pompe funèbre* du duc Charles III, cette rivière est représentée sous la figure d'une nymphe, portant au cou un collier et à la main des masses de perles enfilées. Au-dessous de cet emblême, on lit : *Vologna margaritifera suas margaritas ostendit.*

Longtemps auparavant, Volcyr signalait, parmi les « singularités » du duché de Lorraine, que, dans son style emphatique, il appelle le « Parc d'honneur », les « margarites et unions » que recèlent les eaux de la Vologne, et qui sont encore recherchées aujourd'hui comme une des plus curieuses productions naturelles des Vosges.

Au nombre des localités qui peuplent la riante vallée que cette rivière arrose, quelques-unes peuvent invoquer de glorieux souvenirs : c'est le modeste village de Laveline, dont les habitants se distinguèrent par leur courage et leur fidélité pendant la guerre du duc de Bourgogne contre René II, lequel, pour les récompenser, les éleva tous à la dignité de gentilshommes et leur donna d'ingénieuses armoiries (2); — c'est Bruyères, dont le château, après avoir, à la même époque, été occupé par les Bourguignons, fut ensuite repris par les Lorrains, guidés, dans cette périlleuse aventure, par un simple laboureur, Varin Doron,

(1) *Orgia alicapellana.* Festes d'Alichapelle.

(2) De gueules, à deux épées d'argent, emmanchées d'or, mises en sautoir, et un râteau, la tête en bas, mis en pal d'argent, lié d'un cordon d'or ; au chef cousu d'azur, chargé d'une levrette d'argent, colletée d'or ; pour cimier, une épée de l'écu.

dont l'histoire a transmis le nom à la postérité. — De cette ville on aperçoit Champ-le-Duc, où les Carlovingiens avaient une villa (1), dans laquelle Charlemagne se rendit plusieurs fois, notamment en 805, qu'il y reçut son fils Charles, quand celui-ci revint victorieux d'une expédition contre les Slaves de Bohême; Champ-le-Duc, dont l'église est une des plus intéressantes et des plus anciennes, peut-être même la plus ancienne que notre province ait conservée (2).

II

Si l'on s'en rapportait à un passage de Dom Calmet (3), Arches remonterait à une époque à peu près aussi éloignée que Champ, puisque cet auteur rapporte qu'en 858, Lothaire, roi de Lorraine, ayant appris le rétablissement de Charles-le-Chauve dans son royaume, vint, le premier dimanche de carême, le trouver à Arches, *maison royale sur la Moselle, entre Epinal et Remiremont,* où ils confirmèrent par serment une alliance contre Louis de Germanie, leur ennemi commun. Mais ailleurs (4), le savant Bénédictin, mieux renseigné, dit que l'entrevue en question eut lieu à Arches-sur-Meuse, *in pago Porcense.* Cette dernière version est celle qu'il faut adopter, en s'appuyant sur l'autorité de Mabillon (5) : « Bertiniani Annales ad annum DCCCLIX. Arcas palatium ita designant. Lotharius ad Karolum patruum suum festinat, et die Dominico initié quadragesimæ in Arcas Palatio publicè, sacramentis vicissim per seipsos datis, sese iterum confirmant. » *Positæ sunt Arcæ ad Mosam*

(1) Ils en avaient également une à Remiremont, et les historiens rapportent que Louis-le-Débonnaire y vint à trois reprises différentes, et à quelques années d'intervalle, en 821, 825 et 831. (Voy. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., t. I, col. 600, 605 et 644.)

(2) M. Digot l'a décrite dans une savante monographie que la Société d'Archéologie lorraine a reproduite. (*Mémoires*, t. VII, 1865.)

(3) *Histoire de Lorraine*, t. I, col. 692.

(4) *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 26.

(5) *De re diplomatica*, l. 4, c. 5.

flumen, inter Macerias et Carolapolim (1), villa quondam regia, nunc principatûs titulo insignis...»

Il faut donc dépouiller Arches des Vosges du genre d'illustration que lui attribue légèrement Dom Calmet, sans que, pour cela, on doive renoncer à lui donner une origine ancienne.

Des antiquaires prétendent que sa dénomination vient d'un pont que les Romains y auraient établi sur la Moselle, en face du village d'Archettes; ce qui est certain, c'est que plusieurs voies romaines passaient sur son territoire, et un savant archéologue les a ainsi décrites (2) : Une de ces

(1) Maizières et Charleville.

(2) *Mémoire sur quelques antiquités du département des Vosges*, par M. Jollois, 1843. Introduction, p. xxvj à xxxiij.

Des découvertes, au sujet desquelles je n'ai malheureusement pu recueillir que des renseignements fort incomplets, ont été faites autrefois sur le terrritoire d'Arches, et confirment, sur certains points, ce que dit M. Jollois.

On a trouvé, m'écrit-on, sur le flanc sud de la voie ferrée, entre cette voie et la route nationale, à peu près où a été pratiqué un chemin de vidange qui dessert quelques parcelles de prés, 1° divers fragments de poteries, dont un de terre fine, portant, sur un des côtés, qui devait avoir fait partie du rebord d'un petit vase, un ornement en forme de grains hémisphériques, disposés en trois ou quatre lignes; 2° une pierre rectangulaire d'environ 60 cent. de longueur sur un peu moins de largeur, et creusée d'environ 6 à 8 cent. de profondeur, la cavité entourée d'un bord plat de 6 à 8 cent. de large; 3° un dépôt, déjà en partie bouleversé par les travaux antérieurs, de masse d'argile malléable et d'un très-beau rouge, de la même nuance que celle du petit fragment décrit plus haut; de charbons très-friables et de morceaux de bois ayant des parties carbonisées et d'autres encore ligneuses; 4° quelques pièces de fer rongées par la rouille et sans forme déterminée.

Suivant toutes les traditions, une voie romaine descendait des hauteurs au nord d'Archettes, vers la forêt du Chênat, pour gagner la Moselle par une combe ou *creuse*, dite de Monginot, située à l'extrémité de la muraille de roches de poudingue qui longe le chemin d'Archettes à Épinal, et à un kilomètre environ du village.

Dans la combe ou petit vallon, qui est en face et au sud du point où ont été faites les trouvailles dont il a été parlé ci-dessus, et qu'on appelle la Narrière, existe un chemin qui se dirige par les Crinchibois vers le hameau de Laménil; les propriétaires des champs riverains, en défrichant,

voies, traversant diagonalement le département des Vosges, est celle qui unissait Bâle à Metz. Elle entre dans le département à Bussang, près de la source de la Moselle, passe à Létraye, à Remiremont, à Arches, Epinal, auprès de Châtel-sur-Moselle, à Charmes, et suit à peu près la route actuelle de Metz par Nancy.

» Une autre voie romaine, transversale, en dehors de celles qu'indiquent les itinéraires, venant de Langres, entre dans les Vosges à une lieue au nord-ouest de Bourbonne-les-Bains, passe à Monthureux-sur-Saône, parcourt le territoire de Claudon, passe sur celui d'Hennezel, où elle se réunit à la voie de Corre à Escles. Au-delà d'Hennezel, elle se dirige vers l'est. On en voit des vestiges dans un étang situé au canton de la Pile, commune de Vioménil, et dans le bois du Maldeux, commune de Charmois-l'Orgueilleux. En sortant du territoire du Maldeux, elle entre sur celui d'Uzemain-la-Rue. De là, elle passait sur le ban d'Uriménil; enfin, à la sortie de cette commune, elle devait se prolonger sur celle d'Hadol et descendre dans la vallée de la Moselle, un peu au-dessous d'Arches.... Elle paraît se confondre, près d'Aydoiles, avec la route de Remiremont à Rambervillers.

» A partir de Luxeuil, il existait deux voies romaines se dirigeant au travers du département des Vosges. La première, à l'ouest, traversait le territoire du Clerjus et arrivait sur celui de Xertigny, où elle est connue sous le nom de chemin de Saint-Loup. Avant d'entrer à Xertigny, elle se joignait à la route de Bains... En sortant de cette ville, elle se dirige au nord et prend alors le nom de *voie d'Arches*; elle se réunit, au-dessus de Hadol, au chemin précédent, qui se prolongeait, au sud, par Belfort, Altkirk et Bâle. »

ont enlevé, sur les bords de ce chemin, des portions plus ou moins importantes de pavages formés de gros blocs, qui semblaient provenir d'une ancienne voie pavée. (Note communiquée par M. Morel.)

On a, dit-on, de 1820 à 1840, trouvé, sur l'emplacement de l'ancienne ville, des monnaies aux effigies de Néron, de Trajan et de Vespasien.

Que la modeste commune dont je vais essayer de retracer les *Annales* puisse, plus ou moins légitimement, revendiquer l'origine que lui attribuent les archéologues, toujours est-il qu'elle mérite, sous plus d'un rapport, de fixer l'attention : elle a une histoire qui n'est pas sans intérêt; elle a une physionomie particulière, digne d'attirer les regards.

Quand on s'arrête à sa gare on aperçoit, d'un côté, le village d'Archettes, dont les maisons descendent jusqu'au bord de la Moselle; à droite et à gauche, de verdoyantes prairies, bornées par des hauteurs que couronnent des forêts de hêtres et de chênes, entremêlés de quelques sapins; de l'autre côté, sur un monticule qui domine la route, des ruines encore imposantes et qui donnent quelque chose de pittoresque au paysage : ces ruines sont celles du château qui a probablement donné naissance à ce qu'on appelait autrefois la ville d'Arches, et au village de ce nom, le seul survivant de la ville et du château.

Ce dernier avait été construit sur la fin du XIe siècle. Jean de Bayon rapporte, dans sa Chronique de l'abbaye de Moyenmoutier (1), que le duc de Lorraine Thierry II alla, en 1089, mettre le siége devant Epinal; mais que, voulant épargner le sang de la multitude qui s'était jetée dans la ville, il ne poussa pas l'attaque, content d'y avoir répandu la terreur; il se retira à Arches, château situé à 30 stades environ de là, qu'il avait fait bâtir deux ans auparavant pour arrêter les courses de ceux d'Épinal : « Quo casu contemptus, in *Archas*, aliud castrum quod biennis ante, » propter incursus Spinalensium, xxx, plus minus, stadiis » abstans, ipse erexerat. »

« L'abbesse de Remiremont, ajoute Dom Calmet (2), eut avec le duc Thierry quelques difficultés à l'occasion de ce château, mais le duc en demeura en possession..... Dans

(1) Voyez Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I. col. 1115, et t. II, pr., col. lxxviij.

(2) *Notice de la Lorraine*, t. I. col. 28.

l'accord fait entre le duc Mathieu Ier et l'abbesse Judith, en 1152, dans le concile tenu à Trèves, il fut arrêté que la foire que l'on tenait à Arches-sur-Moselle demeurera libre et franche comme auparavant, sans fraude et sans exception, et que, dans les deux seigneuries de Champs et d'Arches, lorsque l'avoué tiendra les plaids annaux, les églises des lieux ne recevront que la moitié des cens, au lieu que, dans les autres seigneuries, les églises tirent le tout. »

Les lettres d'Hillin, archevêque de Trèves, données à ce sujet, portent : «.... Super mundiculos vero minister ec-
» clesie et advocatus tenere debent placitum, et ecclesia totum
» censum habebit, nisi in duabus potestatibus videlicet
» Campi et *Archarum*, in quibus nil nisi dimidia pars
» census et ecclesie....
» Si vero advocati per curias aliquando pernoctaverint,
» de jure suo vivent. Forum (1) vero Archarum esse concedimus
» ita ut absque omni dolo et absque injusta acquisitione et
» absque omni genere exactionis teneatur (2). »

Dans un accord fait, en 1219, entre lui et l'église de Remiremont, le duc Thiébaut Ier promet de ne rien entreprendre, dans la banlieue de cette ville, contre les biens et les hommes de l'abbaye, déclarant qu'il observera la coutume, les priviléges et les chartes à l'égard de ceux qui demeureront dans les villes de Dompaire, Arches et Bruyères (*in villa de Dompaire et de Arches et de Brueres*) (3).

En 1236, le duc Mathieu II, pour réparer les injures qu'il avait commises à l'égard des religieuses, doyen et chapitre de Remiremont, donne à ce dernier un denier sur chaque cheval et sur chaque ballot de marchandises à son péage d'Arches (*in pedagio nostro de Archis*), plus la sixième

(1) Trésor des Chartes, lay. Remiremont I, n° 12. On n'a que des copies des lettres d'Hillin.

(2) Forum, Nundinæ feriæ, *Foires*, dit Du Cange.

(3) Lay. Remiremont, n° 7.

partie dans tous les droits qui se percevaient au péage du même lieu (1).

Les droits attribués au chapitre en vertu de la donation qui précède, et ceux dont le duc s'était réservé la jouissance, sont ainsi énumérés dans les comptes du domaine d'Arches (2) :

« Tous marchans et voituriers, passans et repassans par le ban d'Arches avec toutes sortes de marchandises de poid, doivent, pour l'acquict du hault passage (ou gros passage), appartenant à Son Alteze (le duc de Lorraine) seul, le cher deux gros, la charrette ung gros, le cheval, mulet et asné qui sont chargez de marchandise, chacun deux blancz, l'homme à pied portant fardeau de marchandise, deux deniers, et ce antant de fois qu'ilz passent et repassent, à peine de confiscation de cheval, charrette et marchandise.

» Toutes aultres sortes de marchandises qui ne se vendent et distribuent à poid, comme bled, froment, seigle, orge, aveine, millot, vin, sel, bœufz, vaches et toutes aultres légumes, vituailles et bestiaux, le droit en appartient de toute ancienneté à l'église Sainct-Pierre de Remiremont et aux seigneurs de Jussy, à cause de la seigneurie de *Cornemant* (3), et s'appelle le petit passage. »

En 1255, le duc Ferry III, pour se réconcilier avec le chapitre de Remiremont, qui venait d'avoir des difficultés avec la régente Catherine de Limbourg, déclara renoncer à l'imposition du tonneux ou tonlieu (*tonnagium*), que cette dernière avait établie dans la ville de Bruyères et le village de Létraye, appartenant au chapitre, et assigna à celui-ci 600 livres de toulois sur ce qu'il avait dans les rentes et revenus de Bruyères, du Val de Champ et d'Arches (*de Brueres, valle de Champ et de Archis*) (4).

(1) Ibid., n° 28.
(2) Je cite le compte de l'année 1598.
(3) Je dirai plus loin ce qu'était cette seigneurie.
(4) Layette. Remiremont I, n° 2.

Se trouvant dans ce dernier lieu, le jeudi après la Saint-Nicolas de la même année 1255, Ferry donna une charte par laquelle il promettait à l'abbaye d'aller tous les ans, à la Division des Apôtres, porter processionnellement les corps saints (1) : *Datum apud Archas, die jovis post festum beati Nicolai* (2).

Par une autre charte, le même prince déclare qu'il a traité avec l'abbaye de Remiremont de telle sorte que, quand il aura récupéré 200 livres de toulois dans le Val de Champ *et in potestate* (3) *d'Arches*, sur la part qui appartient à ladite abbaye dans la moitié des tailles et des autres revenus, elle retournera en possession de sa portion desdits revenus (4).

Par lettres datées du mardi après la Toussaint de l'année 1263, Ferry III mit à la loi de Beaumont les châteaux de Montfort, de Châtenois, de Bruyères et d'Arches, et les bourgeois de ces châteaux (5) ; et, par de nouvelles lettres, données deux ans plus tard, il s'engagea à les entretenir dans leurs franchises et coutumes, ainsi qu'en jouissaient ceux de Beaumont-en-Argonne.

Le lundi devant la Saint-Mathias, en février 1274, le même prince reconnaît être tenu de rendre à l'église de Remiremont 400 livres de toulois pour les dommages qu'il lui avait faits « tenant son ost devant Epinal », et il les lui assigne sur toutes « les issues de ses prises » qu'il peut avoir en la ville et ban de Bruyères, en celle d'Arches et au ban et en toute la prévôté de Vosge...., fors le péage d'Arches,

(1) C'est-à-dire la châsse renfermant les reliques conservées dans l'église de l'abbaye. (Voy. *Statistique des Vosges*, t. II, p. 413 et 414.)

(2) Layette Remiremont I, n° 33.

(3) L'inventaire du Trésor des chartes traduit ce mot par *prévôté* ; ne signifie-t-il pas plutôt district, d'après l'interprétation qu'en donne Du Cange ?

(4) Lay. Remiremont, n° 33.

(5) Ce qui veut dire les bourgeois demeurant dans l'enceinte de ces châteaux.

qu'il avait affermé à un nommé Warnebois, de ce lieu (1).

Un nouveau traité, connu sous le nom de *l'Echapenoise*, fait entre lui et l'abbaye de Remiremont, en 1295 (2), mit fin aux différends que ses prédécesseurs et lui avaient eus si souvent au sujet de Bruyères, d'Arches et d'autres villages.

Le lendemain de la Saint-Vincent 1279, Ferry avait donné des lettres portant que Jennins de Darnieulles, écuyer, était devenu son homme lige et lui devait demi-an la garde à Arches (3).

Lorsque, en 1426, le duc Charles II maria sa fille Catherine à Jacques, marquis de Baden, il lui octroya « en don de mariage » 40,000 vieux florins de bon or et de juste poids, pour garantie desquels il donna les châtel, châtellenie et prévôté d'Arches, les châtel, châtellenie et prévôté de Bruyères, les prévôtés, mairies et villes de Saint-Dié et Raon, avec toutes les appartenances et tout ce qu'il pouvait y avoir en seigneuries, juridictions hautes, moyennes et basses, en fiefs, arrière-fiefs, cens, rentes, droitures et revenus, pour les posséder, par elle ou ses hoirs, jusqu'à ce qu'elle fût intièrement payée de cette somme (4).

La Chronique de Lorraine, racontant le passage du duc de Bourgogne à travers les Vosges pour venir assiéger Nancy (1476), dit que ses gens mirent à destruction la ville de Bruyères; « Arches, Remiremont, Sainct-Diey vindrent à duc accorder. Li duc les receut en prenant d'eulx le ser-

(1) Lay. Remiremont, n° 41.

(2) Ibid, n° 46.

(3) Layette Darney, n° 2.

(4) Layette Saint-Dié I, n° 35. — En 1589, Charles III engagea également les prévôtés d'Arches et de Bruyères (réservé la souveraineté et tous droits souverains) au marquis Jacques de Baden, auquel il avait emprunté 60,000 écus, à 5 p. °/₀ d'intérêts, « pour subvenir aux frais de son armée et garnisons particulières qu'il tenait en plusieurs de ses villes, châteaux et forteresses. » (Lettres patentes de 1589, f° 139.)

ment que ils luy seroient léals à tout temps advenir ». Ce serment, arraché par la crainte, ne lia pas longtemps les habitants : peu après, grâce à un stratagème imaginé par Varin Doron, de Bruyères, une troupe allemande au service de René II, commandée par le capitaine Harnexaire, s'emparait du château de cette ville et « incontinent de toute la terre de Bruyères, de Sainct-Diez, de Arches, de Remiremont, tous viendrent obéyr à luy comme lieutenant et capitaine por li duc René ».

III.

A partir de cette époque, l'histoire est à peu près muette sur la localité dont je m'occupe ; heureusement qu'il est permis de suppléer à son silence à l'aide d'une série de documents où se trouvent, sinon des faits d'une grande importance, du moins une foule de particularités qui sont loin d'être dépourvues d'intérêt : je veux parler des comptes du domaine et de la gruerie d'Arches, dont les plus anciens remontent à la fin du XVe siècle et qui, sauf quelques lacunes, se continuent presque sans interruption jusqu'à l'année 1669. J'en ferai parfois des extraits textuels, parfois je me bornerai à résumer les mentions qu'ils renferment.

1492-93. « Payé à Didier Harlachoux, demeurant à Chenimesnil, charpentier, par marchandise faite avec luy et le capitaine d'Arches et le receveur de faire cinq portes neufves tant en la ville comme on chastel dudit Arches à cause de ce que les vieilles estoient pourries, desrompues et mal ferrées..., pour ce xvj livres. » — Seize livres de cire sont délivrées au chapelain de la chapelle du château pour le luminaire d'icelle. Il lui est donné en outre dix resaux de seigle « pour ce qu'il est tenu de dire et célébrer, chacune sepmaine une messe en ladite chapelle pour l'intencion » du duc.

1511-12. « Le receveur fait despence de six francs et demy qu'il ait payé pour les despens que Monsieur le baillif de

Vosges et Monsieur de Ville firent à Arches quand ilz furent en commission audit Arches pour faire les monstres de la prévosté (1) ; et estoient eulx huictiesmes d'hommes et de cheval.

» Ledit receveur fait encor despence de trente gros qu'il a payé à Didier Fossier, canonnier, pour cincq journées, allant et venant de Nancy à Arches, et ce pour visiter l'artillerye et faire pouldre. »

Des ouvrages sont exécutés à la porterie du château, au poêle, à la chambre du capitaine, à la petite chambre près de la porte ; on fait deux portes neuves à la porte *Rocquet* ou *Rocquel*, au-dessus de laquelle était le beffroi. Il y avait aussi une tour de ce nom, qui était tombée par terre en 1521.

En 1544, 27 francs sont payés à un salpêtrier d'Épinal pour 72 livres de poudre de « hocquebutte » (arquebuse) qui a été délivrée pour la munition de la ville et du château.

L'année suivante, on fait un faux pont sur la Moselle (2), celui qui y était « s'en étant allé par fortune de grande eau », et on élève une potence auprès de la « justice » d'Arches.

C'est à cette « justice » que furent exécutées, sans doute, en 1550, trois femmes que l'on brûla comme sorcières.

En 1567, le gruyer fait dépense de 80 chênes que le

(1) Les revues des gens ou, comme on disait, des bannières de la prévôté.

(2) Il paraît que cette rivière se partageait en deux branches aux abords du pont, car on trouve, sous la date du 10 décembre 1547, l'acensement à Bastien Demangeon, d'Arches, d'une pièce de terre vague, contenant deux ou trois journaux, située entre *les deux eaux* de la rivière de Moselle, au-dessus du pont d'Arches. (Reg. des lettres pat. de 1550-51.)

L'île formée par les deux bras de la Moselle, et que les habitants du pays nommaient *les Bressées*, se trouvait en face des bornes hectométriques 48k 8 et 43k 4 de la route n° 57, de Metz à Besançon. Elle a existé jusqu'en 1846. A cette époque, un canal, creusé de main d'homme dans sa longueur et suivant l'axe du lit supérieur de la rivière, a livré un passage suffisant aux eaux et remplacé les deux bras, dont le sol a été depuis converti en prairies.

contrôleur et le receveur ont fait couper au bois de Tannière pour la réfection, « tant du signe patibulaire, du grand pont, portes et autres bastimentz ».

En 1569, le pont fut, de nouveau, « tout ruiné et démoli par l'affluence des grandes eaux qui sont survenues au mois de février et miné ledit pont du côté d'Archettes (1) ».

Un chapitre du compte de l'année suivante est consacré à la « despence soutenue par le receveur en faisant visitation des ouvrages nécessaires pour la conservation du pont ». Une somme de 12 fr. 8 gros est payée à un « hostellain » d'Archettes pour dépense de bouche faite par le receveur, son contrôleur, plusieurs maîtres charpentiers et maîtres maçons d'Épinal, Remiremont et Cheniménil, appelés « pour faire visitation de ce qu'il estoit nécessaire d'estre faict pour la conservation dudict pont ». Me David, peintre à Epinal, reçoit 2 fr. « pour avoir dressé ung desseing et croyon de l'assiette et scituation dudict pont, avec une bien ample démonstration des choses nécessaires, avec l'alphabète (la légende), pour empescher le cours de l'eau qui s'adonne du costé d'Archette, seul motif de la ruyne évidente qui se faict audict pont, selon l'advis des ouvriers ».

Le rapport de ces derniers et le dessin de Me David ayant été envoyés aux gens de la Chambre des Comptes, ceux-ci dépêchèrent, peu de jours après, Me Claude Villon, maître maçon (ou architecte) de Nancy, pour visiter le pont et, en même temps, aviser à empêcher la ruine du corps de logis du château du côté des cuisines.

D'autres chapitres ont pour objet la dépense soutenue « en dressant deux faulx pontz sur six joulx ruynez et démoliz par les grandes eaux au commencement de décembre, sçavoir : ung faulx pont sur deux joux du costé d'Archette, et ung

(1) Ces dégradations étaient très-fréquentes, et l'on trouve presque chaque année, dans les comptes du receveur et du gruyer, des mentions relatives à des réparations. Je me borne à rappeler les plus intéressantes

aultre sur les aultres quatre joux du costé du chasteau d'Arches ».

Un mandement de la Chambre des Comptes, du pénultième mars 1575, enjoint au gruyer et à son contrôleur de délivrer trois pièces de bois « marian, ensemble quelques rapailles à faire fagots, pour charger le pont avec du gravier » afin de réparer la ruine nouvellement advenue.

En 1572, le duc Charles III avait ordonné de faire des prisons, fonds de fosse, « ensemble autres ouvrages et autres réparations en la grosse tour du château », et il avait été alloué à cet effet une somme de 855 fr. 6 gros; mais, par la négligence des officiers, ces travaux n'avaient pas été exécutés. La Chambre, par mandement du 7 avril 1575, prescrit aux receveur et contrôleur de faire mettre le tout en bon et suffisant état, aux frais et dépens de ces officiers (prévôt, gruyer et substitut de procureur).

Le 4 juin, nouveau mandement de faire exécuter les travaux en la grosse tour du château, « où puis naguère Son Excellence a fait dresser des prisons ». — Le 22 août, ordre de prendre du bois dans les bois de Bellefontaine et de Pouxeux et de les faire charroyer par corvées pour la couverture du château (1).

Un compte de l'aide de deux écus sol par conduit accordée au duc Charles III par les États-généraux en 1585, nous apprend qu'il y avait alors 5 conduits dans la « ville » d'Arches, non compris le châtelain, et 36 pour « le bourg et dehors »; en comptant 5 personnes par ménage, on a une population de 180 habitants pour le « bourg et dehors » et de 25 pour la « ville ». J'expliquerai plus loin ce que l'on entendait par ces dénominations.

L'année suivante, trois femmes de Remiremont sont exécutées à Arches « par le feu », sans doute sous l'accusation de sortilége. — Un individu du même lieu est battu et fus-

(1) Registre des missives, décrets, etc., de la Chambre des Comptes.

tigé de verges « trois tours allentour du puis d'Arches, jusques à effusion de sang », pour larcin.

Le chapitre des amendes contient la mention suivante, qui renferme une particularité intéressante à relever : « De messire Demenge Mourat, prebtre, curé des Loyes, la somme de quinze frans pour une amende à laquelle il a été condamné pour ce que, le jour de Saint-Jacques, *foire à Arches*, retournant d'icelle, parvenu qu'il fut entre la justice d'Arches et le village de Pouxeux, il et ung Bourguignon... se prindrent de querelle, tellement que ledit curé luy donna d'une épée qu'il portoit, luy faisant une grosse playe à la cuisse ».

On fait, cette année, une barrière de bois ferrée « requise au-devant du pont du chasteau pour empescher que personne n'entre sur ledit pont sans permission ».

A la fin du compte est consignée une remontrance des officiers touchant « la ruine advenue au chasteau d'Arches par l'impétuosité et orage des ventz, qui fut le mardy vingt-cinquiesme febvrier mil cinq cens quatre vingtz sept ». — A la suite de cet ouragan, des réparations furent faites aux « étableries, grande tour et donjon, grande salle et cuisine, galeries », etc. — De la poudre fut envoyée au château à cause « des troubles de guerre ».

Ces « troubles de guerre », occasionnés par les affaires de la Ligue auxquelles le duc de Lorraine prenait une large part, non-seulement dans l'intérêt de la religion, mais surtout dans un but d'ambition personnelle, se continuèrent pendant plusieurs années; Charles III fut obligé de mettre les places de ses pays en état de défense et de faire des levées de troupes considérables. Il prit à son service des capitaines étrangers, notamment des Italiens, qui lui amenèrent des troupes d'aventuriers, levées de tous côtés. Une de leurs bandes traversa les Vosges en 1591, ainsi que l'atteste une note du compte du gruyer mentionnant une délivrance de bois faite aux habitants de Cheniménil « qui ont cuit le pain pour la munition des Italiens qui ont passé par Arches

celle année ». Ils y revinrent de nouveau en 1597 : on trouve, dans le registre du contrôleur, au chapitre de la recette en deniers pour épaves, la note suivante : « Georgeon Cauvé, d'Arches, trouva en son logis une valize et plusieurs menues hardes en icelle, laissées par les trouppes italiennes qui passèrent, en l'an de ce contrerolle, audit Arches ».

En sa qualité de chef-lieu de la prévôté, Arches était l'endroit où se faisait l'exécution des criminels; j'en ai déjà rappelé plusieurs, mais le document ci-après mérite d'être reproduit comme renfermant à cet égard des détails curieux :

« Cejourd'huy dixneufième jour du mois d'octobre mil cinq cens quatrevingtz et douze, au lieu dict à l'Espinette, proche Moulin lez Remiremont (1), les maieur, gens de justice et commune dudict Remyremont ont délivrez au sieur prévost d'Arches, Nicolas Pirouel, ung nommé Estienne Beuillart... jugé et sententié comme sensuyt. Sçavoir, que, pour réparation des furtz, larcins et faultes par luy commises, il sera mis entre les mains du maistre des haultes œuvres du duché de Lorraine et par luy mis et exposé au carquan à la veue du peuple quelque espace de temps, dez là et depuis la porte du hault d'Arches jusqu'en une croix de pierre qui est assé proche du pont dudict Arches, battu et fustigué de verges par plusieurs fois et diverses endroictz jusqu'à effusion de sang; et estant auprès de ladicte croix, estre marqué sur l'espaule dextre d'un fer chaud, emprainct d'une doble croix de Lorraine, puis déclaré banny à jamais des terres et païs de Son Altesse sy doncques elle ne luy donne grâce; et l'exécution faicte, se mettra à deux genoux, criera mercy à Dieu, à Sadicte Altesse et à justice. Et ainsy a esté prononcée ladicte sentence, tesmoing le seing manuel du tabellion dudict Arches, cy mis à requeste dudict sieur prévost.

De Ranfaing.

» La sentence sus escrite a esté mise en exécution au lieu

(1) Moulin, section de Saint-Nabord, à 3 kil. de Remiremont.

d'Arches par le maistre des haultes œuvres, ce quatrième jour de novembre mil cinq cens quatrevingtz et douze, tesmoing le seing manuel dudit clerc juré cy mis.

» DE RANFAING. »

En 1598, le duc Charles III, revenant de prendre les eaux de Plombières, s'arrêta à Arches pour y dîner. C'est dans un inventaire (1) des meubles et munitions du château qu'est consignée cette particularité : « Il y avoit vingt-cinq libvres de pouldres que le comptable achepta lorsqu'il s'en alla résider audit chasteau ; et, en l'an de ce compte, Son Alteze retournant de Plumières et disnant au bourg dudit Arches, ledit comptable auroit usé de la pouldre, pour tirer en parade, huit livres ».

Cette année, « une bonne partie » du pont, du côté d'Archettes, tomba dans la Moselle (2). Le pontenage, appartenant au duc, était affermé pour la somme de 36 fr. 8 gros ; les droits en étaient ainsi réglés :

« Les chers passans par plusieurs fois l'année sur le pont

(1) Cet inventaire mentionne :

« Sept harquebuze à crocq.

» Un peitit faulcongneau monté sur deux roues.

» Une baguette de fer pour charger lesdites pièces.

» Dix libvres de mesche.

» Douze libvres de plomb.

» Une grande table de deux platz bois sappin mise sur deux tréteaux.

» Ung petit charlit sappin et ung servant de mesme, tout pourys.

» Deux gros andiers (chenets) de fer fondu qui sont à la cuysine, l'ung desquelz a ung pied rompu.

» Ung cramet.

» Deux aultres petis andiers.

» En la chappelle dudit chasteau.

» Ung calice d'argent.

» Une chaszible.

» Deux chopinettes.

» Une aube avec les autres ornemens d'autel. »

(2) Il y a un compte particulier pour les « réfections » faites au pont et au château, notamment à la chambre près du pont-levis et à celle de la poterne.

d'Arches ou sur celuy des Loyes (d'Eloyes), soit qu'ilz soient chargez ou non, doivent chacun deux carolus, la charrette ung gros, et tous bestiaux à quatre piedz ung blanc. Et fault noter que sy ung marchant fait passer plusieurs et diverses fois l'an bestial sur lesdicts pontz, s'ayant acquicté la première fois, il n'est tenu payer puis après que pour le bestial quil (qui) auroit excédé ou excéderoit le nombre du premier troupeau. »

En 1603, le pont fut de nouveau, « par inondation et desbordement des eaux, rompu en un bout du costé d'Archette ». Jean des Paires, « maître des œuvres (architecte) en l'église de Remiremont », fit couper et amener des bois pour le réparer.

Les dégradations, plus ou moins considérables, qui arrivaient presque chaque année au pont, firent prendre la résolution d'en substituer un en pierre à ceux de bois qui avaient existé auparavant. On trouve, à ce sujet, dans le chapitre des dépenses de l'année 1606 :

« La somme de soixante-neuf francs six gros que ce comptable a soubstenu au voyage que Monsieur Maimbourg, conseillier d'Estat de S. A. et maistre aux requestes ordinaires en son hostel, a heu faict au chasteau d'Arches, au mois de novembre an de ce compte, pour assentir marché à la construction du *pont de pierres* qu'avoit esté proposé faire sur la rivière dudit Arches, estant ledit sieur quattrième d'hommes et chevaulx avec Me Lambert Charles, maistre maçon tailleur de pierres, demeurant à Nancy, tant pour despence que pour journées et vaccations et loüages de chevaulx pour ledit Me Lambert et autres experts apellé par ledit sieur audit Arches, tant de Remiremont que d'Espinal, pour assentir d'eulx de la structure dudit pont. »

Aucun document ne fait connaître si le projet que l'on avait conçu fut mis à exécution ; toujours est-il que, si le pont de pierre fut érigé, il ne résista pas mieux que les autres à l'impétuosité des eaux de la Moselle. On voit, en effet, en 1623, M. Rennel, auditeur des Comptes venir visi-

ter le pont et reconnaître les « réfections » que l'on y avait faites. Le 10 juin de l'année suivante, il atteste que le gruyer a déboursé 68 francs pour dépense faite à la visite des bois de Tannière et à la délivrance des bois nécessaires « pour la réparation des *huit arcades* restant à faire au pont ». Marché avait été passé, pour ces travaux, avec un nommé Guyot, entrepreneur.

Le compte de l'année 1606 (1), que je viens de rappeler, contient la mention suivante : « Les habitans d'Arches ont statué que les déforains venans résider et prendre bourgeoisie audit lieu seront tenus, avant y estre receus, payer la somme de trente frans, applicables un tiers à Son Altesse et les deux autres au proffict de la commune dudit lieu (2). »

Le rôle des tabellions résidants en l'office d'Arches mentionne : Claude La Marine, d'Arches; Jean Sorrey et Nicolas Guyot, dudit lieu.

En 1614, quatre prisonniers, détenus dans les prisons et fonds de fosse du château, ayant tenté de s'évader, on fit poser sur le fond de fosse « une grille neuve en fer, de quinze barreaux, et plus gros et matériels » que ceux qui y étaient auparavant.

Arches fut choisi, en 1627 (3), pour être le lieu de réunion d'une partie des nouvelles troupes dont le duc Charles IV avait prescrit la levée pour entreprendre contre le car-

(1) On y voit que l'on fut obligé de refaire à neuf le pont-levis du château qui avait été renversé par les grands vents et orages ; de réparer le grand corps de logis, découvert par lesdits vents et orages ; de refaire une porte en arcades de pierres de taille de l'une des granges du château, ruinée et abattue par les vents.

(2) Le même statut est rappelé dans des comptes postérieurs, avec cette addition : « et ceux qui prennent vefves ou filles audit lieu, pour y résider, dix francs seulement, applicables comme dessus ».

(3) Une mention du compte de cette année nous apprend qu'un individu de Saulxures, ban de Vagney, prit deux jeunes ours « en la Vosges » et les porta à Nancy.

On voit, à un autre endroit, « que le bourg et dehors d'Arches » comptaient 10 conduits et demi, c'est-à-dire environ 50 habitants.

dinal de Richelieu une lutte qui devoit être funeste à lui et à ses États :

« Son Altesse ayant ordonné sa ville d'Arches pour la place et assemblée de la compagnie du sieur de Belrup, composée de soixante chevaulx légers, auroit commis et députez ces officiers, sçavoir : le sieur contrerolleur pour faire les enroollemens, et le receveur pour fournir et entendre à la distribution des rations pour ladite compagnie... Et ledit sieur de Belrup, avec la plus part de sa compagnie..., estant arrivé audit Arches le xxe de septembre, ce comptable leur a payé en argent cinquante sept frans 6 gros... ; et le lendemain xxj^{e} dudit mois, ladite compagnie y estant arrivée complette et y séjourné jusques au vingt-unième octobre suivant... et revient le tout, pour trente-deux jours de leur séjour audit Arches, à la somme de deux mils trois centz cinq frans. »

Cette compagnie se composait du capitaine (M. de Bérupt), d'un lieutenant (M. de Saint-Lambert), d'un cornette (M. de Montmoyen), d'un maréchal-des-logis (M. de Vitry), de deux trompettes, d'un maréchal-ferrant, d'un premier, d'un second et d'un troisième brigadiers, et de 55 chevau-légers.

L'année suivante, les grands vents qu'il fit au mois de février causèrent de grands dégâts au château : il fallut faire des réparations à la grosse tour, au pont-levis, au marnage et à la couverture du puits. — Marchés furent passés avec un nommé Mengeon Ducat, charpentier à Archettes, « pour faire à neuf la halle soub laquelle on juge les délinquantz au dehors du chasteau », et avec Joachim Grandmaurice, maçon à Arches, pour faire une muraille à l'entour de ladite halle.

Les grands vents des 13 et 14 février 1629 nécessitèrent encore des réparations au château, notamment aux deux « tournelles » de la chapelle Saint-Georges. — On fit une « nouvelle prison civile proche la chambre où se donne la question aux criminelz ». On nettoya les immondices étant

« ez quatre fonds de fosse de la grosse tour (1), les quatre chambres au-dessus », etc.

Pendant la détention d'une prisonnière, « la peste estant arrivée à Arches, Son Altesse donna commission aux lieutenant général et premiers assesseurs pour, à la place des juges ordinaires, voir la procédure et rendre sentence », à l'effet de quoi la prévenue fut conduite à Mirecourt.

En 1630, « les officiers (de la prévôté) remonstrent comme présentement y a plusieurs cadavres attachés après le signe patibulaire d'Arches, lesquelz tombent une partye et sont emportés par les bestes, pour à quoy obvier, il sera nécessaire de faire une muraille qui environne ledit signe, de la haulteur de six ou sept pieds, pour empescher que les bestes n'y hantent ».

En 1641 « le bourg et dehors » d'Arches ne paient que 7 francs 6 gros pour l'aide Saint-Remy, « qui est moins du quart qu'ilz ont payé du passé ». — Il n'y a plus qu'un tabellion. — Le gros passage ne s'amodie plus à cause des guerres.

Ces guerres, probablement jointes à la peste, qui avait éclaté dès l'année 1629, étaient la cause d'une dépopulation qui ne devait faire qu'augmenter.

Les Vosges ne furent pas, en effet, à l'abri des bandes ennemies qui ravagèrent la Lorraine, et, en attendant qu'elles eussent la douleur de se voir sillonner de nos jours par les envahisseurs, elle se voyaient traversées par les troupes suédoises, qui marquaient presque toujours leur passage par le pillage et l'incendie.

On trouve de tristes détails à ce sujet dans une requête par laquelle François Gérard, tabellion à Arches, fermier du sceau de la prévôté pour les années 1644 et 1645, demande à l'intendant de recevoir sa démission :

«.... Est arrivé par malheur qu'incontinent après qu'il

(1) Cette besogne fut faite par « le maistre du *vil office* » (le maître des hautes et basses œuvres) à Remiremont, auquel on paya 41 fr. 6 gros.

eust faict mise de ladicte ferme, les Suédois vindrent prendre quartier d'hyver dans ladicte prévosté, où ils demeurèrent jusques au mois de may de ladicte année 1644, ayants entièrement ruinez et pillez tous les lieux de ladicte prévosté, de sorte qu'il n'a resté aulcun moyen aux habitans des dicts lieux de passer aucun contract... Et par surcroy de malheur, lesdictes armées suédoises estantes retournées en quartier d'hyver aux mesmes lieux, pour l'année 1645, elles ont réduict les habitans en un tel poinct, qu'au lieu de songer à passer contract et faire trafficque, ils abandonnent non-seulement leurs biens, mais davantage ne songent qu'à sauver leurs personnes. . »

Les receveur et contrôleur d'Arches, auxquels cette requête fut renvoyée pour avoir leur avis, répondent : « Qu'il est vray qu'au mois de décembre de l'année 1644, l'armée suédoise print quartier d'hyver dans la prévosté d'Arches et y séjourna jusques au mois de may, et que, pendant iceluy, le peuple n'avoit aucune liberté de vacquer à ses affaires, ains la pluspart contraints d'abandonner leurs biens pour se réfugier çà et là, à cause des grands désordres qui se commettoient journellement en ladicte armée ».

En 1652, le « bourg et dehors d'Arches » ne compte plus que 3 conduits. — Le receveur remontre que « comme, à raison des guerres, les prisons d'Arches ont esté entièrement ruynées après que le chasteau dudit lieu a esté bruslé par les trouppes du Roy, il seroit très-nécessaire de rétablir lesdites prisons ». — La chapelle du château était également ruinée.

Les comptes des annés suivantes renferment des mentions analogues.

1653 (1). « Le pont estant ruyné, il ne s'y est faict aucune despence. » — « Le comptable mect en despence la somme de

(1) Une femme du Val-d'Ajol fut exécutée comme sorcière cette année.

« huict cents sept frans... tirez en recepte cy-devant et cy-après, au chapitre de l'ayde S[t] Remy, et néantmoins ne les a receu ni peu recevoir nonobstant toutes les diligences par luy faictes, tant à raison du gros quartier d'hyver de l'an de ce compte 1653, que pour l'armée de Monseigneur de La Ferté, passant et repassant par la prévosté d'Arches pour Belfort. »

1654. « Nonobstant que les officiers ne rapportent aulcune despence pour le chasteau, si est-ce qu'il y en convient faire à la grande tour, qui a resté seul au milieu dudit chasteau où sont les prisons, en ce qu'une partie de la toicture a esté cy-devant emportée par les grands vents; qui causera la ruyne du marnage d'icelle tour par le moyen de la pluye qui tombe dessus; et convient nécessairement y faire travailler promptement, autrement la ruyne arrivera du reste, qui ne se pourroit restaublir sans de grands frais, partant il plaira à Monseigneur d'y prouvoir; ayant toutteffois lesdits officiers faict raccomoder la porte de ladite prison et faict boucher quelques trous qui estoient au pied de ladite tour... »

Dans une requête présentée à l'intendant, en 1656, au sujet d'une somme qui lui était réclamée par le receveur à raison de sa charge, pour les années 1653 à 1655, Nicolas Pirouel, prévôt d'Arches, dit « que cette charge n'a aucun gage ni revenu fixe, ains que tout son revenu et émolument consiste dans quelque casuel, lequel, dans le malheur des guerres, est tellement amoindri et diminué, tant à raison du petit nombre des habitans que de leur extrême pauvreté, qu'il s'en faut beaucoup qu'il puisse subvenir aux frais qu'il expose journellement... »

1666. « Il ne s'est fait aucunes reffections au château l'an de ce compte, pour estre iceluy entierrement ruyné; conviendroit des sommes fort notables pour le remettre en estat. » Et au sujet du pont : « Il ne s'y est fait aucunes réparations, ledit pont ayant esté entierrement ruyné par le

malheur des guerres (1), il n'est encor restabli »; le comptable ajoute qu'il serait nécessaire de le réparer, tant pour le profit du domaine que pour le bien public.

Deux années après, un maître charpentier de Deux-Ponts, nommé Alexandre Liever, fut chargé de construire un pont de bois; le gruyer le conduisit même dans les forêts pour reconnaître les matériaux qui lui seraient nécessaires; mais on ignore s'il les utilisa; toujours est-il qu'aujourd'hui encore, il n'y a, pour communiquer directement d'Arches à Archettes, qu'un bac, et seulement à l'usage des piétons (2).

A la fin du XVII[e] siècle, Arches n'était plus guère qu'un monceau de ruines, au milieu desquelles il restait à peine quelques habitants (3); il demeura longtemps dans ce déplorable état, et, loin de songer à le rétablir, comme le disent nos historiens (4), Léopold imagina, au contraire, de le (5) faire reconstruire sur un autre emplacement, assez éloigné de celui qu'il avait occupé. C'est à cet effet qu'il donna, le 5 janvier 1719, un édit dont les termes méritent d'être rappelés (6) :

« Nostre chasteau, d'Arches, chef-lieu de la prévosté et gruyerie (7) du même nom, ayant esté démoli dans le

(1) Ce fait est constaté dès l'année 1643, sans que l'on dise à quelle cause on doive l'attribuer; il est assez présumable toutefois qu'elle fut le fait des gens de guerre.

(2) En 1756, la nacelle d'Arches à Archettes était amodiée pour la moitié du roi (ou du domaine) à 4 livres 10 sous. (Terrier de Lorraine et Barrois.)

(3) Il n'y en avait que 9 en 1667.

(4) « Le duc Léopold, dit Dom Calmet (*Notice*, col. 28) donna son ordonnance, le 5 janvier 1721, pour le rétablissement de la ville d'Arches, confirma ses anciens priviléges et en donna de nouveaux à ceux qui s'y établiroient. Mais cela n'a pas eu son entière exécution. Arches n'est pas fort augmenté. » L'erreur commise par Dom Calmet a été reproduite dans la *Statistique des Vosges*.

(5) Cela s'entend de la partie qu'on appelait la *ville*.

(6) Il est en original au Trésor des Chartes, layette Arches, n° 176.

(7) Je dirai plus loin, en parlant de la prévôté, ce qu'était la gruerie.

désordre des guerres qui ont pendant longtemps agité nos Estats, le lieu où le tribunal de laditte prévosté et gruyerie estoit exercé, et où les prisons civilles et criminelles estoient construittes auroit pareillement esté enseveli dans les ruines, et, depuis ce temps, les officiers de laditte prévosté et gruyerie ayant esté obligez de choisir différens endroits pour exercer leurs fonctions et desposer leurs prisonniers, il en est arrivé des inconvéniens auxquels nous avons estimé nécessaire de remédier; et, ayant considéré que la situation du chasteau d'Arches, sur une montagne élevée et à l'extrémité de la prévosté, qui est fort estendue, rendoit ce lieu trop difficil pour l'establissement des officiers et des ministres subalternes de la justice, et très-onéreux au public par l'éloignement des parties, nous avons cru procurer un plus grand advantage aux uns et aux autres de faire construire un auditoire, un greffe et des prisons, pour l'usage de ladite prévosté et gruyerie, dans un lieu qui fût plus dans le centre de son territoire; et, pour cet effect, ayant donné nos ordres pour examiner un lieu convenable, nous aurions... fixé et déterminé le terrain d'un petit plateau scitué entre les hameaux de Moulins et de Bonfaing (1), près nostre ville de Remiremont, pour y faire laditte construction suivant le plan et devis en dressé, le 3e septembre 1717, par le sieur Monfange, l'un de nos ingénieurs et architectes; et comme cet édifice, tant pour la seureté des papiers du greffe que celle des prisonniers de la conciergerie qui y seront establis, a besoin d'autres habitations qui puissent y former une communauté, nous avons résolu, en donnant une dénomination certaine à ce nouvel establissement, d'accorder des priviléges à ceux qui viendront à y construire des maisons et former cette communauté. A ces causes... nous avons dit, statué et ordonné... ce qui sensuit :

» Que le lieu ou ledit auditoire de laditte prévosté et

(1) Lisez : Ranfaing. Ce hameau dépend de la commune de Saint-Nabord.

gruyerie d'Arches sera construit sera cy après desnommé ARCHES LA NEUVE... » Suit l'énumération des priviléges concédés à ceux qui viendront s'y établir, lesquels ne devaient former qu'une communauté avec les habitants de Moulins et de Ranfaing; les exemptions accordées aux cabaretiers, « vendans vins » et artisans, etc. Par un des derniers articles de l'édit, il y est créé quatre foires franches et deux marchés par semaine.

Nonobstant les avantages de toute sorte offerts à ceux qui voudraient venir peupler cette nouvelle localité, l'édit de Léopold resta sans effet (1).

IV.

Les documents qui précèdent donnent une idée de ce que Arches avait été et de ce qu'il était devenu à la suite des guerres qui dévastèrent notre pays durant la majeure partie du XVIIe siècle. Les descriptions qu'en donnent les écrivains du siècle dernier, dont quelques-uns parlaient d'après ce qu'ils avaient vu, contiennent des détails qui complèteront ces documents.

(1) Il en fut de même du vœu qu'avaient précédemment émis les habitants de voir reconstruire leur ville sur l'emplacement qu'elle avait occupé. On lit, à ce sujet, dans la déclaration fournie par la communauté en 1708 : « Il y avoit dans l'enceinte du château 25 ou 30 maisons qui formoient une petite ville fort jolie où se tenoit le siége prévostal, mais qui ont esté ruinées par les infortunes du temps et des guerres. Comme la scituation en est très-belle..., que, d'ailleurs, il y a sûr les lieux quantité de matériaux, une tour mesme fort peu endommagée, en laquelle on pourroit facilement faire l'auditoire et les prisons, il paroît qu'il seroit de l'intérêt de S. A. R. de faire rétablir cette petite ville, d'obliger à cet effet les officiers d'y administrer la justice, et d'accorder, pour en faciliter le rétablissesement, dix ou douze années de franchises à tous ceux qui y bastiront, leur abandonnant mesme les matériaux tant de la ville que du château, dans l'enceinte desquels on pourroit facilement bastir environ 50 maisons. »

Le premier est l'auteur de l'*Etat du temporel des paroisses* (1), qui rédigea en 1704 l'article concernant Arches.

« L'on tient par tradition, dit-il, qu'il y avoit autrefois une *ville* au lieu où est à présent la paroisse d'Arches; laquelle ville estoit sur la hauteur joignant le château. Cette ville est à présent entièrement ruynée; il en reste encore quelque vestige, comme les murailles d'alentour des ruynes et la tour qui servoit de prison. Et au bas, ce qui est à présent le *village* d'Arches, s'appeloit le *Vieux bourg*.

» Il y avoit, joignant la ville, sur la montagne, un château qui est entièrement ruyné; il reste seulement quelques murailles et une porte, et deux autres portes des restes des ruynes de la ville.

» De laquelle ville, bourg et château il ne reste à présent que le village d'Arches, qui est au bas du château, à la portée du mousquet de la rivière de Moselle...

» Il y a plusieurs villages et hameaux, au nombre de quinze, sçavoir : Arches, Aneuménil, Laménil, les Cassines (2), Géroménil, qui contient la Rue et la Tour; Senade (Senaide), le Rouillier, Hadol-la-Basse et Hadol-la-Haute, Clairgoutte, Guménil, Pouxeux, Archettes et Esloyes en partie, dont celuy d'Arches est le chef de tout ce qui s'appelle le ban d'Arches (3)... »

(1) Antoine Rice, prêtre, résidant à Autigny-la-Tour. Son travail, resté malheureusement incomplet, forme onze registres in-folio, qui sont déposés au Trésor des Chartes.

(2) On désignait sous ce nom plusieurs granges, répandues sur le ban d'Arches.

(3) En outre des localités énumérées dans l'*État du temporel*, on trouve les villages de Douxnoux, Ravon-Haute et Ravon-Basse comme faisant partie du ban d'Arches, dans un atlas des plans et procès-verbaux de recensement et arpentage des bois dudit ban, dressé, en 1753 et 1754, par Dominique Pierrot, géomètre arpenteur de la maîtrise d'Épinal, en exécution des ordres de Mgr Gallois, conseiller secrétaire d'État, commissaire général et réformateur des eaux et forêts des duchés de Lorraine et Barrois. Cet atlas existe aux Archives du département des Vosges.

Didier Bugnon, géographe du duc Léopold, qui rédigea, vers la même époque, son *Polium des duchés de Lorraine et de Bar*, dit : « Arches est un château en partie ruiné, où se tenoit autrefois le siége de la prévôté..., accompagné de plusieurs maisons où il y a jusqu'au nombre de 27 habitants et trois garçons ». — Et plus loin : « Pour ce qui est du château d'Arches, son enceinte contenoit autrefois jusqu'à trente maisons, ce qui faisoit, avec le donjon, comme une espèce de petite bourgade appelée encore le *Vieux bourg* (1). Mais la plupart des habitans ayant esté ruinés par les guerres, ne sont pas encore rétablis... »

La *Notice de Lorraine,* imprimée en 1756 (2), s'exprime ainsi : « La ville d'Arches (3), située à deux lieues au-dessous de Remiremont et à deux au-dessus d'Épinal, ... est réduite en village, ayant été ruynée pendant les dernières guerres de Lorraine. . » — « Il y a sur une hauteur, près d'Arches, les ruines d'un ancien château ducal. On y voit encore de très-belles caves, des souterrains considérables, un puits, des fossés, les ruines d'une chapelle et une tour quarrée. Ce château avoit un aspect très-agréable. On découvre de là des prairies et des forêts entre lesquelles serpente la Moselle.. .. — En 1620 (4), il y avoit à Arches un pont sur la Moselle... Ce pont ne subsiste plus depuis

(1) L'*État du temporel des paroisses* donne cette dénomination au village.

(2) Tome I, col. 27, et supplément, col 26. Le *Terrier de Lorraine et Barrois*, rédigé à cette époque, porte qu'il y avait dans l'enceinte du château trois maisons (dont il donne la description) amodiées au profit du domaine, et il ajoute :
« Du château d'Arches dépend un champ, dit le champ du Domaine, sous le château et derrière l'église ».

Le compte de Jean-Vincent René, administrateur des domaines et bois des duchés de Lorraine et de Bar, pour l'année 1781, contient une mention de dépenses pour réparations aux trois maisons d'Arches.

(3) Dom Calmet l'appelle *Arches-sur-Moselle* pour la distinguer des autres localites du même nom.

(4) Avant et après, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

très-longtemps. Arches étoit le siége de l'ancienne prévôté royale; les prisons étoient au château. . . »

Arches offre aujourd'hui à peu près le même aspect qu'au siècle dernier (1) : sur la hauteur qui le domine se dressent les restes de la grande tour qui servait de prison; c'était le donjon du château, dont l'enceinte est encore indiquée par des murailles ayant en hauteur de 1 m. 55 à 6 mètres. La place qu'occupait la porte se voit parfaitement dans la direction du sud-est. Au nord-est de la tour est le puits, maintenant comblé, autour duquel on promenait les délinquants en les fustigeant de verges; à peu de distance, l'entrée d'un souterrain d'environ 300 mètres, qui se dirigeait vers l'ouest; un autre, ayant 2,500 à 2,800 mètres, allait aboutir au sud, dans la forêt d'Aneuménil, en passant près des caves du château. Quelques masures et des jardins occupent l'enceinte de ce dernier.

Celle de la ville est également indiquée par des vestiges de murailles et des fossés comblés. La qualification de ville ne doit pas être prise à la lettre : on la donnait autrefois aux localités fortifiées, telles que, par exemple, dans la Meurthe, Amance, Gondreville et Prény. Les guerres du XVIIe siècle, en amenant la destruction de leurs remparts, les ont fait descendre du rang qu'elles occupaient et les ont réduites à l'état de simples villages.

Celui d'Arches, que l'*État du temporel* appelle le *Vieux bourg*, est au nord-est, au pied de l'ancienne ville. Il forme actuellement comme deux parties distinctes : celle dont je viens de parler, dans laquelle se trouvent l'église et la maison commune, et une autre, de construction beaucoup plus récente, qui s'élève le long de la route d'Épinal à Remiremont (2) et descend jusqu'aux abords de la

(1) Voy., à la fin de ce travail, le plan et la légende qui l'accompagne.

(2) Elle est appelée la nouvelle grande route, en 1754, dans le *Terrier général des domaines de Lorraine et Barrois.* Construite vers la première moitié du XVIIIe siècle, après l'entière destruction du pont, et sortant

gare du chemin de fer. Cette partie ne doit pas remonter au-delà de la seconde moitié du XVIII[e] siècle (1).

V.

D'après les documents que j'ai précédemment cités, la destruction du château d'Arches paraît devoir être attribuée à un incendie allumé soit par les troupes de Louis XIII, soit par les bandes étrangères qui leur servaient d'alliées; il est probable que la ville fut enveloppée dans ce désastre. J'ai reproduit beaucoup de mentions relatives à ce château (2) en même temps qu'à la localité qui lui devait probablement son origine; il me reste à faire connaître quelques particularités qui le concernent d'une manière plus spéciale.

Les notes éparses dans les comptes de la recette et de la gruerie d'Arches permettent de supposer que ce n'était pas un édifice considérable; il n'avait d'importance qu'au point de vue militaire, et on avait dû s'attacher surtout à en faire

d'Épinal par le faubourg de la Rive gauche, elle avait remplacé l'*ancienne*, qui sortait de la même ville par la rue de la Porte d'Arches (rue d'Arches) et la Grande voie (rue de la Préfecture), franchissait la Moselle sur le pont situé à environ 150 mètres en aval du village d'Archettes, remontait au sud-est de la portion de la prairie d'Arches dite *les Accrues d'en Haut*, empruntait à peu près le chemin actuel de la gare, remontait par une rampe située à l'ouest du presbytère, traversait le bourg, suivait, sur le petit plateau *des Fallières*, le chemin actuel d'Agneuménil, le quittait vers le point qu'occupe aujourd'hui la propriété de M. Bercioux, traversait la Niche à gué, remontait sur le flanc du côteau où s'élève maintenant la nouvelle papeterie, passait par la butte dite *la Justice*, et se confondait à ce point avec la nouvelle route.

(1) Au dire des anciens, il n'y avait encore, il y a cinquante ans, que quatre maisons : celle du coin, près de la gare; la maison Houot, à gauche et en contre-bas de la route, vers le milieu de cette partie du village; la caserne des papetiers et une grosse habitation de cultivateur, en face de l'hôpital; cette dernière est la plus ancienne.

(2) Le compte de Jean Philippin, receveur général de Lorraine, pour l'année 1462-63, contient le chapitre suivant :

une place forte en état de résister à l'ennemi et de protéger les communications entre les villes voisines. C'est pourquoi nos ducs choisissaient, pour leur en confier la garde, des gentilshommes sur le courage et la fidélité desquels ils pouvaient compter.

Le premier dont on trouve le nom est Guillaume de « Noxeroy » ou de Noiseran, l'un des écuyers de Charles II, qui accompagnait ce prince lors de son entrée solennelle à Remiremont, le 5 novembre 1392 (1) ; il est qualifié, dans le procès-verbal dressé à cette occasion, châtelain et prévôt d'Arches.

Ses successeurs immédiats ne sont pas connus, et c'est seulement à partir du règne de René II (2) que l'on peut dresser une liste des châtelains ou capitaines d'Arches (3). Ce furent :

Thiébaut de Jussy, écuyer. 3 Septembre 1473.

Guillaume du Châtelet, chevalier, seigneur en partie

« *Despence pour la coiffe de la grosse tour du chastel d'Arches.*

» Le iiij^e jour de juillet mil iiij^c lxj fut marchandé à Jehan d'Arches et à Nicolas Poiret, charpentiers, demeurant à Remiremont, de faire a coiffe de ladite tour avec plusieurs autres ouvraiges de leur mestier... pour et parmi la somme de ij^c fr., xij gros, monnoie de Lorraine, pour chacun fr., et chacun une robe de la livrée de Monseigneur. Et sur ce ledit receveur en a paier aux dessusdits iiijxx fr., ainsi demeure à paier ausdits charpentiers vjxx fr. et les deux robes; lesquels vjxx frans edit receveur a paier auxdits charpentiers, et par leur quictance donnée le xviij^e jour de jung mil iiij^c lxiij...

» Et pour lesdites deux robes x frans... »

(1) Layette Remiremont I, n° 92. Sous le n° 93 se trouve le procès-verbal d'une journée tenue au bois entre Bellefontaine et Plombières par Jean d'Arches, cellérier du duc, « estant avec lui Guillaume de *Noiseran*, chastelain d'Arches », à l'occasion d'une plainte faite contre ce dernier par les dames de Remiremont parce qu'il avait gagé plusieurs habitants de cette ville qui étaient allés prendre bois audit bois pour « la clousure de ladite ville de Remiremont ».

(2) C'est à cette époque (1473) que remonte le premier registre des lettres patentes conservées au Trésor des Chartes.

(3) On leur donne quelquefois cette double qualification.

du Châtelet, Deuilly, etc., baron de Saint-Amand, nommé capitaine et châtelain des « chastel, ville, terre et seigneurie d'Arches. 7 Décembre 1477 (1).

Didier, chevalier, sieur de Darnieulles. Dernier décembre 1486. Ses lettres de nomination portent qu'il « sera tenu de faire serment entre les mains de messire Gérard de Ligniville, bailli de Vosges, par lequel lui sera baillé et inventorié les artilleries et meubles estant au chastel et ville d'Arches. Et, afin qu'il se puisse mieux entretenir à la garde dudit chastel », le duc lui ordonne la somme de cent francs par an sur la recette générale de Lorraine.

Hans de Hochfurst, chevalier (2). 27 Mars 1488 avant Pâques (1489). — Ce gentilhomme ne remplissant pas ses devoirs avec l'exactitude voulue, on nomma pour le remplacer, le 9 février 1510, mais seulement avec le titre de lieutenant de capitaine, Nicolas du Han. Les lettres patentes indiquent quelles étaient les fonctions de ce dernier officier : « Comme, y est-il dit, feu le roi de Sicile avoit donné à Hanus Howust l'office de capitaine d'Arches moyennant qu'il entendoit qu'il se tiendroit tant pour la garde de ladite place et ville que de la conduite des gens de la chastellenie ; ce qu'il ne fait ; parquoi nous est nécessaire de pourvoir d'un lieutenant qui ait le regard tant sur ladite ville et place qu'à la conduite du peuple d'icelle chastellenie, du moins en cas de nécessité.... ».

François de Savigny, seigneur de Dombasle en partie, capitaine d'Arches et bailli d'Epinal. 18 Août 1510.

Jean de Ligniville, mentionné dans le compte du domaine d'Arches en 1533 (3).

(1) Thiébaut de Jussy et Guillaume du Châtelet s'étaient distingués pendant la guerre de René II contre le duc de Bourgogne. (Voy. mes *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, p. 329 et 332.)

(2) L'office de châtelain et capitaine d'Arches lui fut donné, comme à Guillaume du Châtelet, en récompense de services. C'était un des capitaines allemands qui s'étaient mis à la solde de René II.

(3) Je n'ai pas trouvé sa nomination dans les lettres patentes.

Claude des Pilliers, seigneur de Hadigny. 22 Décembre 1536 (1).

Georges de Lisseras, dit de Galliot, écuyer, par le décès de Claude des Pilliers, seigneur de Jeandelaincourt. 25 Mai 1549.

Jean de Goutz, sieur de « Darnes », par la nomination de Georges de Lisseras, sieur de Bosserville, chambellan et l'un des maîtres d'hôtel ordinaires du duc, à l'office de bailli et capitaine de Châtel-sur-Moselle. 18 Septembre 1569.

D'officiers chargés de la garde d'une forteresse ducale, les châtelains d'Arches descendirent, au moins momentanément, au rôle de simples geôliers. C'est ce qui résulte d'un rapport des gens des Comptes, du 15 janvier 1579, sur une requête présentée par un nommé Marc Marchal, soldat en la garnison de Nancy, lequel demandait l'office de châtelain, vacant depuis quatorze mois par le décès de Jean Humbert, « dont la veuve a toujours demeuré au château, attendant que quelque autre en fût pourvu, n'y ayant aucuns gages, profits et émoluments qui en dépendent, sinon la franchise (des charges publiques), la résidence au château et l'usage d'un jardin. Et comme l'exercice de cet état consiste en une fidélité et *avoir soigneusement garde après les prisonniers qui ordinairèment y sont en bon nombre,* semble auxdits des Comptes que le suppliant pourrait bien exercer ledit office (2) ».

Le duc fit-il droit à cet avis? c'est ce qu'on ignore; toujours est-il que les lettres patentes ne contiennent pas la nomination de Marc Marchal, non plus que celle de François du Bois, receveur d'Arches en 1587, et qui cumula ces fonctions avec celles de châtelain, sans avoir été officiellement

(1) Cette nomination est seulement indiquée dans la table des lettres patentes; le registre qui devrait y correspondre n'existe plus.

(2) Reg. des rapports, missives, etc., de la Chambre des Comptes, pour l'année 1580, aux Archives de la Meurthe.

investi de ces dernières. Il avait épousé noble damoiselle Elisabeth de Ranfaing, qui, devenue veuve en 1616, se livra aux exercices de la plus ardente piété et fonda, quelques années plus tard, le couvent du Refuge de Nancy, où ses trois filles prirent le voile avec elle, et où elle mourut en odeur de sainteté, le 14 janvier 1649 (1).

Le 3 février 1619, le duc Henri II confirme la donation qu'il avait précédemment faite au sieur de Vatteville, gentilhomme ordinaire de sa chambre, en faveur de son mariage avec Jeanne de Choiseul, de « la demeure, habitation et résidence au château d'Arches », aux mêmes droits, priviléges, etc., que les précédents capitaines de cette place, « sans toutefois, ajoute-t-il, porter, par ledit sieur de Vatteville, le titre de capitaine, dont nous l'avons exempté ». Néanmoins, le 12 mars de l'année suivante, le sieur de Lugny était nommé capitaine « par la démission du sieur de Vatteville ». Il se démit également de ses fonctions et eut pour successeur, le 7 décembre 1626, le sieur de La Cottinière.

Après la destruction du château, le même officier cumula les fonctions de prévôt et de capitaine (2) : c'est sous ce double titre que furent nommés, les 16 juin et 20 novembre 1660, le colonel de Silly et Michel du Four, ancien colonel d'un régiment de cavalerie pour le service du duc Charles IV.

Outre leur traitement, du reste fort modique, puisqu'en 1627 ils ne touchaient que cent francs, les capitaines d'Arches percevaient, dans l'origine, quelques émoluments (3) et jouissaient de certains droits plus bizarres que lucratifs. On trouve le chapitre suivant dans le compte de l'année 1569 :

(1) Voy. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 90.

(2) On lit dans le *Terrier général des domaines de Lorraine et Barrois* (1754) : « Au château d'Arches il y a un mauvais logement et des prés dont le prévôt doit avoir droit de jouir, au préjudice du fermier, à cause de sa charge de prévôt et capitaine. »

(3) On voit dans le compte de l'année 1500 que cet officier recevait 20 resaux de seigle pour cause de ses gages.

« Recepte des frommaiges des haultes chaumes que souloient prendre et lever les cappitaines d'Arches.

» Le recepveur faict recepte de la somme de vingt-huict frans provenans de la vendition de la quantité de cinquante huict frommaiges venans des haultes chaulmes, que, du passé, souloient prendre et lever les cappitaines d'Arches ad cause de leurs offices, lesquelz sont présentement au domaine de la recepte d'Arches; et se reçoipvent par chacun an, au terme sainct Jehan Baptiste, au nom de nostre souverain seigneur, par les recepveur et contrerolleur dudit Arches et le sonrier de l'église Sainct Pierre de Remiremont par moitié, lequel est tenu d'advertir les officiers du Val de Mostier (Munster) du jour de la réception desdits frommaiges, afin d'envoyer gens par toutes les grainges des chaulmes dudit vaulx anoncer les marquaires de se trouver au lieu de Giraulmeix, au jour dénommé par ledit sonrier, auquel lieu se faict partaige desdits frommaiges.

» Et souloient lesdits cappitaines, de toute ancienneté, payer le disner des officiers dudit Mostier, sçavoir : du greffier et du maistre des bourgeois, comme encor il se faict présentement, et èsdits marquaires qui admènent lesdits frommaiges quelques pièces de chair, pain et vin pour leur desjeunon, et se paye la despence par moitié....»

Au même office avait également été attaché un droit plus singulier que le précédent :

« Les *droicts de lance*, que les capitaines d'Arches souloient prendre à cause de leur office, sont présentement (1) mis au domaine, et consistent en ce qu'un subject de la prévosté d'Arches, soit homme ou femme, se distrayant par mariage de la subjection de Son Altesse, se rendant soubz celles des seigneurs chevaliers ou voüés, il est tenu, avant que de partir, prendre obéyssance à Son Altesse, et, à son absence, souloient prendre congé desdits capitaines,

(1) En 1606. C'est au compte de cette année qu'est empruntée la citation ci-dessus.

qui les reçoivent selon leurs facultez et moyens pour ledit droict, consistant en un fer de lance d'argent, un baril de vin contenant environ une pinte, mesure de Remiremont, une paire de gands et une douzaine d'esguillettes de chevreton, ferrées d'argent, ainsy que les plus anciens en ont usé de père en filz par toute la prévosté d'Arches. Et, de présent, tel congé se prend d'un receveur d'Arches. »

Le registre d'où est tirée la note qui précède (1) contient deux autres chapitres qui renferment quelques détails intéressants ; le premier est intitulé : « Ce qui est accoustumé faire au chasteau d'Arches », et porte ce qui suit :

« Ceulx du ban de Tendon et les douze francs pescheurs restaurables dudit ban doivent faire les palis d'alentour du chasteau d'Arches avec les hayes et paletrages dudit Arches. Doivent encore ayder à lever les murailles dudit chasteau toutes et quantes fois que besoing faict et qu'ilz sont mandez.

» Ceulx du franc fief d'Archettes doibvent charoyer le bois au chasteau d'Arches, pour faire ouvrage, toutes les fois qu'il est de nécessité et qu'ilz sont requis.

» Item, ceulx du ban d'Arches sont tenus faire le guet au chasteau dudit Arches selon qu'il en est de nécessité et qu'ilz en sont requis (2).

» Pareillement, ceulx des Loyes (d'Éloyes) et de Moulin doibvent charoyer la chaulx pour faire les ouvrages des ville et chasteau dudit Arches quant il en est de nécessité... »

L'autre chapitre est la « Déclaration des doictures et auctorités de haulte justice que Son Altesse (le duc de Lorraine) a, à cause de son chasteau d'Arches, ès ville et seigneurie d'illecques et aux villages, ban et finage du ban d'Arches...

(1) Elle se trouve également dans les registres antérieurs.

(2) Ils furent affranchis de cette servitude par lettres patentes du 15 juillet 1618, moyennant une redevance annuelle de dix francs, payable à la recette d'Arches.

» Au ban dudit Arches Son Altesse a tous droicts de haulte justice, comme l'appréhention, détention et exécution des corps des personnes y mésusans civilement et criminellement, prenant seul et pour le tout les confiscations, treuves et espaves, attrahières, boisons, haultes amendes, forces et racousses, avec toutes autres choses semblables... tant à la ville et faulbourg dudit Arches qu'ez villages dudit ban.

» Les habitans de la ville et ban d'Arches sont indifféremment subjects du corps, du cri et de la bannière, recepte et prévosté d'Arches et bailliage de Vosges.

» Le prévost d'Arches et lieutenant Sainct Pierre de Remiremont ont la congnoissance et création des officiers dudit ban, assçavoir des maires, forestiers et eschevins, toutes les fois que le cas y eschet, et se faict nomination par les subjects dudit ban de neuf personnes, dont lesdits prévost et lieutenant ont le choix premier de prendre lesquelz trois qu'il leur plaist pour exercer lesdits offices; et prent ledit lieutenant le serment d'iceulx.

» Lesdits officiers se prennent par interval ès villages dudit ban, sçavoir : à Arches et le bourg d'Arches, Haidol, Allaymesnil, Aneufmesnil, Giromesnil, Gumesnil, Senaide, le Rouillier de Dounoux, les Loyes et Pouxeux, pour estre tous indiféremment à Son Altesse et à l'église Sainct Pierre de Remiremont.

» Les manans et habitans de la ville et du bourg d'Arches choisissent et nomment un homme d'entr'eulx pour estre doyen d'Arches, lequel a la charge des prisonniers et sert de geôlier, comme aussy à la justice ordinaire qui se tient tant pardevant ledit maire que forestier, et prent son serment dudit prévost ou de son lieutenant.

» Ledit maire prent congnoissance des causes tant réelles que personnelles, et du semblant de l'eschevin, sy aucun s'en sent grevé, y a appel, et l'appellation s'en va en définitive au lieu de Remiremont. Et faict ledit maire ses rapports deux fois l'année, pardevant lesdits prévost et lieu-

tenant, sçavoir aux plaids bannaulx, en mars et en septembre...

» Ledit forestier prent congnoissance des causes personnelles et réelles venantes pardevant luy des subjects de la foresterie dudit ban d'Arches, et faict ses rapports deux fois l'année, comme ledit maire...

» Les habitans du ban (excepté ceulx de la ville et du bourg) sont mainmortables, et appartiennent les mortes-mains qui adviennent, la moitié à Son Altesse et l'autre à l'église Sainct Pierre de Remiremont, les confiscations à Son Altesse seul. Et sont lesdits habitans subjects au hault jugement et de suyvre la bannière toutes et quantes fois qu'ilz en sont requis.

» Il y a audit ban d'Arches jusques au nombre de quarante subjects qu'on appelle les hommes restaurables, lesquels sont nuement subjects des mortes-mains et confiscations à Son Altesse et, par ce moyen, frans et exempts de porter office, toutesfois contribuables aux aydes ordinaires, tenûs de suyvre la bannière et assister au hault jugement, subjectz aux cris d'armes et d'allarmes. Et, de toute ancienneté, les receveurs d'Arches ont heu la prérogative de pouvoir eslire, par la mort et décès d'aucuns dudit nombre, qui bon leur semble des subjects desdits villages, soit marié ou non marié, et leur en font lettres, lesquelles, présentées, au jour du plaid bannal, ausditz prévost d'Arches et lieutenant Sainct Pierre de Remiremont, qui tiennent le siége audit plaid, en baillant cinq solz, cela leur sert d'affranchissement, et sont exempts, leur vie durante, de porter aucun office; et n'est mémoire du contraire que telle observance n'ait heu lieu audit ban.

» Il y a à Giromesnil et Tour de Hadol, ban d'Arches, certains subjects, au nombre de six ou sept, qui sont au sieur de Jussy, sur lesquels il se dit hault justicier, et ne suyvent aucunement la bannière ny les commandemens du prévost...

» Les cris des festes et la garde d'icelles appartiennent

audit prévost d'Arches, et sont à luy toutes les amendes qui sy commettent.

» Toutes les cures dudit ban d'Arches sont à la garde de Son Altesse par son prévost d'Arches, desquelles nul ne peult appréhender la possession sans placet et permission de Sadite Altesse. »

VI.

Outre le château il y avait, dans l'enceinte de la ville, une maison fief ou seigneuriale, dont l'origine est inconnue, et à laquelle avaient été attribuées des prérogatives très-étranges.

Le plus ancien titre où il en soit fait mention est daté du samedi « après la feste de la passion sainct Pierre et sainct Paul, apostres » de l'année 1391 (1) : « Commenans d'Airches », écuyer, déclare tenir en hommage du duc de Lorraine sa maison d'Arches, deux florins chaque année en la taille du même lieu et la moitié du four (2).

Un dénombrement donné, le 12 août 1457 (3), par Jacquet de Jussy, « hoir » ou héritier des Cornemant, est beaucoup plus explicite que celui qui précède et relate une particularité fort curieuse. Le sieur de Jussy avoue tenir en fief et hommage du duc :

« La maison d'Arches où il demeure au présent. Item, la pourtaingne (poterne) darrier sadite maison pour en huissir et entrer de la ville darrier sadite maison; et est franche

(1) Layette Arches, n° 10, et cartulaire intitulé : Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, f° 173.

(2) On lit dans le compte de l'année 1598 : « Ceux de la ville et du bourg d'Arches doivent chacun an à S. A. (le duc de Lorraine) et à l'église Saint-Pierre de Remiremont, pour cause de taille, la somme de 10 fr. 9 gros par moitié, dont, sur la part de S. A., les hoirs Cornemant y prennent chacun an 3 fr. 4 gros, que sont les sieurs de Jussy; le droit desquels est présentement possédé par le sieur de Ragecourt, bailli d'Epinal. » (Le sieur de Raigecourt le possédait déjà en 1590).

(3) Layette Fiefs de Lorraine I, n° 36.

ycelle maison que se une personne avoit fait aulcuns faits de crime ou en aultre doubte de son corps que on ne mit la main à luy ou que ne le prit, et ilz entroit en ladite maison et on clos d'icelle, il seroit seur quarante jours, et aux chiez desdits quarante jours, s'ilz peoit saulter fuert et rentrer dedens, ilz seroit arrier sur quarante jours, et de quarante en quarante; et aussi dure ladite maison dès la tourt de la porte Ronquel jusque à la tourtz vert chiez Congnemant d'Arche, et tout ainsi comme le murt se porte dès la court et cloeson per devant... »

» Item, la moytié du paisaige (passage) en la prévostei d'Arche.

» Item, le fourt bannalx et le molin (1) et le bestant d'Arche et toutes leurs aissances.

» Item, que je puis poixier en la rivière d'Arche et mettre poisseurs en la rivière de Muzelle pour poussier à tuis arbier (2). »

En vertu de quel titre et par quel privilége exorbitant la maison du sieur de Jussy jouissait-elle du droit d'asile, et dans des conditions toutes particulières, dont je ne crois pas avoir rencontré d'exemple? rien ne l'indique, et ce qu'il y a d'étrange, c'est que les documents postérieurs n'en font plus mention. Dans un dénombrement fourni en 1518 (3), Henri de Jussy se borne à déclarer qu'il tient en fief et hommage « la maison qu'il a en la ville ferme (ou fermée) d'Arches et la poterne pour issir et entrer en ladicte ville, ensemble les aysances et appartenances... Item, le four banal de la ville et bourg d'Arches, le moulin et battant sur le ruy desoubz Arches ».

Des reprises faites par Claude de Jussy, seigneur d'Hurbache, le 22 juillet 1553 (4), mentionnent : « la moictié

(1) Ce moulin banal se trouvait à côté de l'ancienne féculerie

(2) C'est-à-dire, sans doute, qu'il pouvait pêcher avec tous les engins qui lui conviendaient.

(3) Layettes Fiefs de Lorraine II, n° 27, et Arches, n° 42.

(4) Layette Bar, fiefs, III, n° 49.

d'une maison séant en la ville ferme d'Arches avec la poterne au derrier pour entrer et sortir en ladite ville ferme; la moictié des moulins battans et four bannal de ladite ville et bourg dudit Arches, séans iceulx moulins et battans sur le rup dessoub ledit Arches; le quart du petit passaige de la chastellerie d'Arches ».

La maison Cornemant, que Bugnon appelle le fief *Ragecourt* (1), eut le même sort que la ville et le château d'Arches, c'est-à-dire qu'elle fut à peu près complètement détruite avec eux. Dom Calmet, qui paraît en avoir été visiter les ruines, dit, dans sa *Notice* (2) : « On remarque, près de l'ancien château d'Arches, *les débris* d'une ancienne maison-fief, aujourd'hui (1756) réduite en masure. C'étoit la demeure des seigneurs de Cornement, dont la famille, éteinte au quatorzième siècle, a été fondue dans celle de Jussy. L'on assure que les armes que l'on voit encore sur la porte sont celles des Cornemens, qui sont d'argent à une bande de gueule, accompagnée de six billettes. La seigneurie dite autrefois de Cornement, ensuite de Jussy, est obvenue à M. de Raigecourt, bailli d'Epinal, au dernier siècle (3), et fut aliénée vers 1691. »

VII.

Il a été fait mention plusieurs fois, dans les documents qui précèdent, de la prévôté dont Arches était le chef-lieu :

(1) D'après la déclaration de 1708, ce fief appartenait alors au sieur Doridant, lieutenant de Bruyères. Il obvint ensuite aux sieurs de Grandhaie et de la Salle; c'est, du moins, ce qui paraît résulter de la mention suivante, consignée dans le Terrier de 1756 : « Les habitants de la ville et bourg d'Arches doivent au Roy et à l'église de Remiremont par moitié 10 fr. 9 gros, et sur la part du domaine il avient au sieur de la Salle, comme héritier du sieur de Grandhaie, *ayant les droits du sieur de Ragecourt*, 3 fr. 4 gros ».

(2) Tome I, supplément, col. 26.

(3) Lisez ; au XVI[e] siècle.

J'ai cherché vainement, dans l'encointe de la ville, une maison décorée des armoiries dont parle Dom Calmet : j'ai découvert seulement, sur le chemin de ronde qui conduit au château, une habitation de cultivateur dont la porte est surmontée d'une ogive simple.

à quelle époque et pourquoi cet endroit avait-il été choisi pour être le siége d'une de ces juridictions secondaires du bailliage de Vosge?

Il est difficile de répondre à ces deux questions : ce qui est certain, c'est que le mot *prévôté* se trouve dans le titre de 1295, nommé *l'Echapenoise*, dont il a été parlé plus haut. Quant au motif pour lequel cette prévôté avait été établie à Arches plutôt qu'ailleurs, on ne saurait le dire.

Cette localité, en effet, ne pouvait devoir ce privilége à son importance, car, à la fin du XV[e] siècle, la ville et le bourg réunis ne comptaient que 28 conduits et demi (1), c'est-à-dire de 140 à 160 habitants. Cent ans environ plus tard, elle n'offrait encore qu'une résidence si peu convenable aux divers fonctionnaires de la prévôté que presque aucun d'eux n'y avait sa demeure. On lit dans le compte de l'année 1585 : « Les officiers de Son Altesse estans en l'office d'Arches, sont en nombre de huit, cinq desquelz, sçavoir : les prévost, receveur, gruyer, contrerolleur et clerc-juré, sont résidans à Remiremont, et les trois aultres qui restent seulement, comme le substitut du sieur procureur (général) de Vosges, demeurant à Ranfaing, le chastellain dudit Arches, demeurant au chasteau d'illecques, et le gruyer du ban de Ramonchamp (2) ».

Quoiqu'il en soit, la prévôté d'Arches avait un ressort très-étendu, ainsi qu'on peut le voir en jetant les yeux sur le Dénombrement du duché de Lorraine rédigé en 1594 par Thierry Alix, président de la Chambre des Comptes. Elle comprenait, en ne citant que les localités ayant aujourd'hui rang de communes (3) :

(1) Rôle de l'aide générale de 1498-1499.

(2) Demeurant sans doute dans ce dernier lieu.

(3) Celles de La Baffe, du Ban-de-Sapt, Basse-sur-le-Rupt, du Syndicat-de-Saint-Amé et du Val-d'Ajol n'y figurent pas, mais on y trouve mentionnés les hameaux, écarts, etc., dont la réunion a formé plus tard ces communes.

Arches, « château, ville et village. »

Archettes.
Bains.
Bellefontaine.
Bresse (la).
Bussang.
Charmois-l'Orgueilleux (1).
Clerjus (le).
Cornimont.
Dommartin.
Dounoux.
Eloyes.
Ferdrupt.
Fontenoy-le-Château.
Fresse.
Gérardmer.
Gerbamont.
Granges-de-Plombières.
Hadol.
Jarménil.
Laveline-du-Houx.
Ménil (le).
Montmotier.
Plombières.
Pouxeux.
Ramonchamp.
Raon-aux-Bois.
Remiremont.
Rochesson.
Rupt.
Sapois.
Saint-Amé (2).
Saint-Étienne.
Saint-Maurice.
Saint-Nabord.
Tendon.
Trémonzey.
Uriménil.
Uzemain.
Vagney.
Ventron.
Xamontarupt.
Xertigny (3).

La petite ville de Fougerolles (Haute-Saône), détachée de la Lorraine par le traité de 1704, était comprise dans les fiefs qui dépendaient de la prévôté d'Arches.

Celle-ci comptait, au siècle dernier, plusieurs autres localités, dont les plus importantes étaient Ruaux (4) Thiéfosse, le Thillot et le Tholy.

(1) En partie de la prévôté de Dompaire.

(2) N'est encore indiqué par Bugnon que comme un ermitage, ban de Celle. Ce dernier endroit, aujourd'hui écart de Saint-Amé, était, au siècle dernier, le chef-lieu d'une mairie.

(3) Ces communes appartiennent aux cantons actuels de Bains, Bruyères, Epinal, Gérardmer, Plombières, Ramonchamp, Remiremont, Saulxures et Xertigny.

(4) Réuni à la Lorraine par le traité de 1704. (Voyez. *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 465.)

« La prévosté d'Arches, dit Bugnon (1), est sans contredit le territoire le plus étendu qui soit dans les prévostés du duché de Lorraine. Elle occupe toute la partie du bailliage de Vosge qui s'avance le plus vers l'orient, par où elle est bornée de la Haute-Alsace, ayant au midi le comté de Bourgogne et celuy de Montbéliard; au septentrion, par les bailliages d'Espinal, de Bruyères et de Saint-Diey, et au couchant la prévosté de Dompaire et encore quelques terres de la Franche-Comté, de sorte que ses limites renferment un territoire qui a près de quinze lieues du levant au couchant, et environ neuf du midy au septentrion. Il est vrai que ce sont aux endroits les plus étendus de ses terres, mais, quoy qu'il en soit, il demeure toujours constant que son territoire surpasse en grandeur et en étendue celuy de toutes les autres jurisdictions inférieures de ce duché, et l'on pourroit même assurer qu'il y a des pays considérés comme des provinces qui n'ont pas plus de ressort que cette prévosté. Elle est divisée en un très-grand nombre de bans

(1) Une note jointe à la déclaration fournie à la Chambre des Comptes par la communauté d'Arches en 1708, renferme des détails intéressants à ajouter à ceux que donne Bugnon : « Les villes, bourgs, villages et hameaux qui composent cette prévosté avec quantité de cassines, sont presques tous scituez dans les montagnes qui, quoyque assez stérilles en grains. . . , ne laissent pas, dans des années fertilles, de suffire pour l'entretien d'une grande partie des habitans de ces lieux, qui, à la réserve de ceux des villes, se nourrissent de laitage et qui cependant. . . ont l'argent plus commun que dans le plat pays, par rapport à la quantité de beurre et fromages qu'ils distribuent dans les cantons voisins et qu'ils tirent d'un nourry fort considérable qu'ils font par le moyen de beaucoup de preys et jardins arrosés par une infinité de sources fort fécondes. . . Ces sources forment des ruisseaux remplis de truittes, ombres, brochets et autres poissons et servent à faire moudre des moulins et à former quantité de scieries qui donnent lieu à un commerce fort grand de planches de sapins. . . L'abondance de gibiers, particulièrement des gelinottes, les bains, les sources d'eaux minérales tant froides que chaudes, . . la quantité de simples très-vertueux, qui attirent de fort loin les apothicaires, . . . tous ces advantages relèvent le sauvage et la solitude de ce pays. . . Les habitans y sont grossiers dans leurs manières et y tiennent encore un peu de la simplicité des premiers siecles parce qu'ils se fréquentent peu, la plupart des paroisses n'étant composées que de hameaux, cassines, granges éloignées d'un quart d'heure,. . . d'une heure et plus, ne s'assemblant que les festes et dimanches; mais, au reste, peuples pieux, chrestiens et zélés pour la beauté de la maison du seigneur, affectionnés à l'Estat et portés pour les intérestz de leur souverain. »

particuliers, de mairies et quelques vals, d'où dépendent plusieurs villages et des granges répandues çà et là, faisant toutes partie de quelques communautés, outre quantité de villages qui ont leur territoire indépendant de toutes ces parties, et des arrentez et franches gens, qui sont des sujets ainsy appellés pour un certain privilége dont ils jouissent, qui est de ressortir en première instance au bailliage de Vosge, et dont les habitations sont presque autant de granges différentes et dispersées dans plusieurs endroits de la même prévosté. Elle est arrosée vers son milieu, du midy au septentrion, par la rivière de Moselle, qui y prend sa source (1), aussi bien que la Vologne, qui sort de l'étang de Gérardmer et tombe dans la Moselle au-dessus d'Arches...»

Les ducs de Lorraine, jouissaient, dans l'étendue de cette prévôté, d'un droit seigneurial assez bizarre :

« Toutes et quantes fois qu'aucuns subjects de la prévosté prennent cerfz, sangliers ou ours (2), sont tenus de porter au receveur d'Arches, pour et au nom de Son Alteze, sy c'est ung cerf, le droit quartier de derrier, d'ung sanglier, la heure et le pied droit de derrier, et d'ung ours, la teste et l'une des pattes de devant; dont ledict receveur est tenu de donner à celuy qui apporte telz droitz une pinte de vin, six solz et deux piccotins d'aveine pour son cheval (3). »

Les autres « émoluments et droits » attachés à l'office de prévôt d'Arches sont ainsi énumérés dans les comptes de la recette (4) :

« Les résidans en la grange de la Goutte, ban de Long-

(1) Une des branches principales de la Moselle prend sa source à Bussang.

(2) Ces animaux étaient autrefois communs dans les montagnes des Vosges, où l'on rencontrait aussi l'aurochs et l'élan, qui ne vivent plus que dans le nord de l'Europe. Le dernier ours tué dans les Vosges l'a été en 1709, près de Remiremont.

(3) Comptes du domaine d'Arches.

(4) Voyez aussi ci-dessus, p. 30 et 31.

champs, sont nuement subjects à la verge du prévost d'Arches ....

» Ledit prévost souloit prendre, avant l'institution de la gruyerie d'Arches (1), les amendes sur les mésusans aux bois et fermetez des passages qui sont esté réservez de toute ancienneté pour empescher les passages aux gens de guerre, comme les bois de Pouxeux, Archettes, Cresonruz Chastel Lambert et autres...

» Ledit prévost est tenu aller requester les criminelz hors de la prévosté d'Arches aux frais de ceulx qui se rendent parties formelles; toutesfois, sy, pour requérir le droit de Son Altesse, il est requis par M. le procureur général de Vosges ou son substitud en ladite prévosté, sans aulcune partye poursuyvre et requester aucun criminel, ledit prévost est tenu d'y aller à ses frais.

» Il est tenu, de toute ancienneté, de faire les enquestes et informations des criminelz, tant celles qui se font à requeste du sieur procureur général de Vosges ou de son substitud, pour requérir le droit de Son Altesse, qu'aultrement, et néantmoings n'est tenu de frayer ny supporter les despens qui se font en vacquant à la confection desdites enquestes et informations par luy et son greffier.

» Il n'a esté accoustumé cy-devant, sinon depuis les admodiateurs de la recette d'Arches, envoyer aux frais dudit prévost les procès criminelz audit sieur procureur pour y donner les requises et conclusions, et aux eschevins de Nancy

(1) Cette gruerie paraît avoir été instituée vers le milieu du XVI[e] siècle; du moins, le premier compte que l'on en possède est de l'année 1558.

Les gruyers étaient, on le sait, des officiers créés pour avoir la garde des bois juger et punir ceux qui y commettaient des délits; ils avaient pour chef un fonctionnaire qui occupait un rang élevé dans la hiérarchie administrative, et que l'on qualifiait grand gruyer (*gruarius*, du mot allemand *gruen* ou *groen*, qui veut dire verd. Glossaire de Du Cange)

Les grueries avaient généralement la même circonscription que les prévôtés; elles étaient, au point de vue administratif, comme une de nos sous inspections forestières, et, au point de vue judiciaire, une sorte de tribunal correctionnel.

pour les délibérer et payer leur droict, qu'est de deux francs pour chacun criminel, d'aultant que les subjects dudit office sont juges diffinitifs des délinquans, et ne s'arrestent le plus souvent aux conclusions et délibérations desdits sieurs procureur et eschevins.

» Ledit prévost est tenu payer le maistre des haultes œuvres pour les exécutions des criminelz, et pour chacune exécution doit dix petits florins, vallans huict frans quattre gros; lesquels néantmoings luy sont déduits par le receveur d'Arches sur les deniers de son office de prévost (1).

» Est aussy tenu ledit prévost de commander au doyen d'Arches fournir la nourriture des criminelz tant et sy longuement qu'ilz sont détenus ès prisons dudit Arches, et luy est alloué sur les deniers de son office, par ledit receveur, dix-huit deniers par chacun jour. »

Le prévôt avait encore d'autres attributions, notamment celle de commander et d'amener à l'armée ducale, en temps de guerre, le contingent de sa circonscription ou, comme on disait, la bannière de la prévôté (2)

En sa double qualité de ville et de chef-lieu d'une prévôté, Arches avait des armoiries qui sont blasonnées de différentes manières dans les documents manuscrits ou imprimés que l'on possède.

Sur une des planches faisant suite à celles qui accompagnent la *Pompe funèbre de Charles III*, et représentant l'entrée du duc Henri II à Nancy, on remarque un groupe de personnages à pied, portant à la main des écussons, et, au bras, des bandes d'étoffes sur lesquelles sont brodés ou écrits des noms de localités. Ces personnages sont « les députez des villes du domaine de Son Altesse en son duché de Lorraine ». Celui d'Arches y figure, et l'écusson qu'il porte

(1) C'était ce qu'on appelait un office de finance. Noble Nicolas Pirouel, demeurant à Remiremont, qui en était pourvu en 1606, payait chaque année la somme de 500 fr. d'une sorte, 17 francs et demi « pour » les porcs et espices », 50 resaux d'avoine et 60 livres de cire.

(2) Voy. ci-dessus, p. 37 et 38.

a des armoiries qui peuvent se blasonner ainsi : *d'azur, au pont d'or de quatre arches, sous lequel coule une rivière d'argent, en chef un alérion de même* (1).



Les mêmes armoiries sont reproduites dans le *Héraut d'armes de Lorraine et Barrois,* par Dominique Callot, abbé de l'Étanche, neveu du célèbre chalcographe, qui a composé cet ouvrage dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

Elles sont toutes différentes dans le *Livre de hérauderie* (2) de Claude Charles, lequel fait autorité, puisque l'auteur était peintre et héraut d'armes du duc de Lorraine. Le blason d'Arches y est, comme ceux d'Amance et de Prény, *de Lorraine simple*, c'est-à-dire *d'or*, *à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.*

(1 Ces blasons ont été publiés dans l'*Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*, par M. Constant Lapaix ; ouvrage couronné par la Société d'Émulation. L'auteur a bien voulu nous les communiquer pour les intercaler dans cette notice.

(2) Ce précieux registre, commencé en 1698 et fini en 1724, se trouve au Trésor des Chartes.





Ce blason est également celui que portent les anciens sceaux de la prévôté d'Arches, avec la légende : S. DVCIS LOTHORINGIE CVRIÆ (1) DE ARCHIS (2).

L'édit du mois de juin 1751, qui supprima presque toutes les prévôtés, n'épargna pas celle d'Arches, et cet endroit se trouva ainsi dépouillé du même coup du titre de chef-lieu et des armoiries qu'il avait si longtemps portées (3).

VIII

On lit dans la déclaration fournie à la Chambre des Comptes, en 1708, par la communauté d'Arches : « Il y avoit autrefois quatre foires qu'il seroit bon de rétablir pour y entretenir le commerce, aussi bien qu'un pont, qui

(1) Ce mot est traduit par « court » dans les comptes de la recette d'Arches. On y trouve un chapitre intitulé : « Copie des articles du sceau de la court d'Arches », dont le second paragraphe porte : Le sceau demeurera au coffre pour ce ordonné, à la charge du fermier, duquel les deux plus anciens tabellions auront chacun une clef et le fermier la troisième.

Il existe au Trésor des Chartes, layettes Arches, Dompaire I et Remiremont II, sept exemplaires de ce sceau ; la plus ancienne pièce à laquelle on le trouve appendu est de l'année 1573; mais il est certain, par la forme des lettres qui composent la légende, qu'il était en usage à une époque beaucoup plus reculée.

(3) C'est pourquoi Durival ne les indique pas dans sa *Description de la Lorraine.*

estoit sur la Moselle entre Arches et Archette... Il y a deux papeteries, l'une située sur le ruisseau d'Arches, dit le ruisseau de Ravon, appartenant au sieur Vanneson, de Remiremont, et l'autre située à Dinozel (Dinozé), au sieur Bernard, d'Espinal (1) ».

Les foires dont il est ici question, et qui avaient cessé d'avoir lieu à la suite des guerres du XVII[e] siècle, remontaient à une époque fort reculée : il en est parlé, dès l'année 1152, dans l'accord fait entre le duc Mathieu I[er] et Judith, abbesse de Remiremont ; et l'on a vu que l'une d'elles avait lieu le jour de la Saint-Jacques (2). Elles se tenaient dans le paquis, acensé par la communauté, où se faisaient les exécutions criminelles et autres (3).

Quant à la papeterie d'Arches, dont je parlerai plus longuement, il ne m'a pas été possible de trouver la date de sa fondation, mais il paraît qu'elle existait dès le commencement du XVI[e] siècle, témoin la mention ci-après, qui est consignée dans le compte du domaine d'Épinal pour l'année 1506-1507 : « Marc, *papellier d'Arches,* doit chacun an, au terme de Noël, pour son moulin à papier séant sur le ruy d'Archettes, viij deniers » ce qui est certain, c'est qu'elle est antérieure à 1547 (4) : par lettres pa-

(1) Par lettres patentes du 28 décembre 1554, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent du duché pendant la minorité de Charles III, avait acensé à « Goery Mulnier, le jeune, d'Espinal, pour luy, ses hoirs et ayans cause, une pièce de terre vague contenant trois jours, à prendre de costé et d'aultre du ruz de Dinozel, ban et finaige d'Arches, avec le cours dudit ruz, pour y faire ériger *papellerie,* moulin à blé et ung bastant, en payant par chacun an la somme de huict gros ».

(2) Voy. ci-dessus, p. 6 et 13.

(3) Terriers des domaines de Lorraine et Barrois, de 1703 et 1754.

(4) Le village d'Archettes possédait antérieurement deux usines de ce genre. On trouve, à ce sujet, les mentions suivantes dans le compte de la recette d'Arches pour l'année 1492-1493.

« Marc, papellier, demeurant à Archette, doit chacun an à nostre souverain seigneur, au terme Sainct-Martin, pour une papellerie qu'il a sur le ruy dudit Archette, près des quartiers de la court, vj gros. » — « Alloxys genre (gendre) Colin le papellier, demeurant à Archette, doit chacun an, audit terme Sainct-Martin, pour cause de la papellerie feu Colin Aubry qu'il tient, une livre de cire. »

tentes du 1[er] décembre de cette année, la duchesse régente Christine de Danemarck acense à Bastien Demangeon, de ce lieu, « la papellerie de Loys Bonnet, située et assise sur le ruix de Raon (1), ban dudit Arches », avec ses aysances, appartenances et dépendances », moyennant douze gros de cens annuel et perpétuel.

Bastien Demangeon semble avoir eu pour successeur un nommé Jean Saulnier, de Sainte-Marie-aux-Mines : on trouve, en effet, sous la date du 21 juillet 1580, un acte passé devant Jean Rebouchier, tabellion juré aux bailliages de Vosges et d'Épinal, portant vente par « honneste homme Gérard Cellier, demeurant à Saincte-Marie-aux-Mines, à honneste homme Simon de Moyeulle, pappelier, bourgeois d'Espinal, d'un molin à papier tournant à deux roues,... aisances et appartenances d'iceluy, tant du cours d'eau qu'autrement, situé et assis sur la prévosté d'Arches, sur le rupt de Raon... ; lequel molin ledit vendeur dit l'avoir cy devant acquesté de feu honneste homme Jean Saulnier, luy vivant marchand audit Saincte-Marie, luy faisant fort de Didière (2), sa femme; chargé le présent vendaige de douze gros de cens chacun an, payauble à nostre souverain, seigneur en sa recepte d'Arches... Et est fait le présent vendaige pour la somme de quinze cens frans, monnoie de Lorraine, douze gros comptez pour chacun fran (3) ».

Dans le compte de 1500-1501, le nom d'« Allexy » a remplacé celui de Marc, ce qui semblerait indiquer que le même individu exploitait alors les deux papeteries d'Archettes.

Deux usines du même genre, mais plus anciennes, existaient au « finage de Chenimesnil, sur la ripvière de Volongne »; elles avaient été acensées, le 12 mars 1477, à « Borthemin Anthoine et Jean Roselles, frères »; elles furent exploitées plus tard par la famille Aubert, dont plusieurs membres remplirent les fonctions de gruyers d'Arches et elles acquirent une grande réputation.

On voit par les comptes du domaine de Bruyères, auxquels j'emprunte l'indication qui précède, que, vers la fin du XVI[e] siècle, il n'y avait pas moins de quatre papeteries sur le ban de Docelles.

(1) Le ruisseau de la Niche, qui vient de Raon-aux-Bois.

(2) Probablement Didière Demangeon.

(3) Titres de la papeterie, ainsi que les suivants.

On ignore quels furent les successeurs de Simon de Moyenlle, et plus de soixante années s'écoulent sans qu'aucun document nous apprenne ce qu'était devenue la papeterie d'Arches. Il n'en est fait mention qu'en 1644, dans une pièce jointe aux acquits du compte du receveur d'Épinal, et intitulée : « Reprinse de l'impost des pappelleries pour l'an 1644 ». On y lit : « Le dixneufième décembre 1643, les sieurs Nicolas Pierre, dit Brisat, pour les deux cuves de la pappellerie du Grand-Moulin d'Épinal, et Gérard Gérard, cartier et papellier audit lieu, pour une autre cuve scituée en la papellerie de Grennevol, audit Espinal; *Nicolas Vaultrin pour la cuve de la papellerie d'Arches*, et Jean Jacquemin pour une autre cuve scize à la papellerie de Docelles, touttes subjectes aux impostz en la recepte d'Espinal, qui sont touttes les papelleries qui se retrouvent de reste travaillantes et façonnantz papiers; iceulx aiantz estez advertys et interpellez, suivant l'ancienneté, par les officiers du domaine d'Espinal, que les impostz du papier estoient à laisser à qui plus... ; lesquelz les auroient reprins et mis en dernière monte à la somme de soixante frans, ce qui leur a esté laissé et écheu en considération du peu de papier qui se fassonne de présent ezdites papelleries, qu'à ceste occasion ne travaillent la moictié de l'année, pour n'en avoir la distribution au cause des guerres reignantes... »

En 1696, celle d'Arches appartenait à Nicolas Misson, « jeune fils », à qui elle provenait « tant de son ancien que d'acquêt ». Il la vendit, le 11 avril de cette année, à Jean Le Clerc, marchand, bourgeois à Epinal, et à Claudinette Gegoult, sa femme, pour la somme de 5,500 fr. barrois, faisant 2,357 livres 2 sous 9 deniers tournois en principal et les « vins au taxe »; se réservant, le vendeur, la grosse maison près de la papeterie et le droit, pendant une année entière, de résilier son contrat; ce qu'il fit par acte du 15 mars 1697, en indemnisant le sieur Le Clerc des réfections qu'il avait fait faire à l'usine.

Celle-ci fut acquise, le 9 juillet 1698, en vertu d'un acte passé sous le sceau du tabellionnage d'Arches, par honorable Jacques Vannesson le jeune, marchand, bourgeois de Remiremont, sur Claude Vautrin, papetier à Docelles, et Jeanne Misson, sa femme, à cause d'elle, pour la moitié, et sur Blaise de Laporte, laboureur, demeurant à Arches, et Liegère Misson, sa femme, pour l'autre moitié, moyennant 5,700 fr., monnaie de Lorraine, en principal, 200 fr. auxdites femmes (1), à cause de leur consentement, et 200 fr. « aux vins ».

On possède des feuilles de papier gris dont Vannesson se servait pour emballer les rames qu'il expédiait (2); elles portent, au-dessous des armes pleines de Lorraine, imprimées en rouge, l'inscription suivante :

Fin tres fin papier
av ƆC a la papeterie
dv rvpt de Ravon pro
che Espinal appart
enante à Iacqve Va
nnesson de Rem[ire]mont

Le 23 novembre 1734, Barbe Thouvenel, veuve de Jacques Vannesson, ancien maire de Remiremont, vend à Claude-Étienne Vannesson, son fils, lieutenant en la prévôté et gruerie d'Arches, et à Jean-Robert Jacquel, son gendre, ancien receveur des finances du duc de Lorraine, demeurant tous deux à Remiremont, la papeterie d'Arches avec ses dépendances pour 16,000 fr., monnaie de Lorraine, de principal, sans « les façons des lettres ».

Claude Vannesson eut pour successeur un nommé Gérard, d'Arches, dont il n'est fait mention dans aucun des

(1) Probablement les sœurs de Nicolas Misson, dont elles étaient devenues héritières.

(2) Ces enveloppes et celles dont je parlerai plus loin se trouvent dans la curieuse collection de M. Lucien Wiener, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie lorraine.

titres de propriété de la papeterie, mais au sujet duquel on trouve la note suivante dans le *Terrier de Lorraine et Barrois* de l'année 1756 : « Le sieur Gérard, d'Arches, aux droits du sieur Claude Vannesson, tient la papeterie de Louis Bonet, sur le ruisseau de Ravon, et paye pour le cours d'eau au Roy seul un franc (1) ».

Cette usine passa ensuite, on ignore comment, entre les mains des héritiers Cupers et Harnepont, témoin une enveloppe de rames, aux armes pleines de Lorraine, recouvertes du manteau ducal, imprimée en bleu, portant en tête :

Fin papier au double ƆC

Et au-dessous des armes :

Fait a Arches aux papeteries
Heritiers Cupers et Harneppn

Le 14 juillet 1779, Jean-François Harnepont, négociant et premier juge consul de Lorraine et Barrois, demeurant à Nancy; dame Élisabeth-Marguerite Cupers, épouse non commune en biens de Joseph-François Coster, avocat en Parlement, des Académies de Nancy et de Lyon et premier commis des finances pour l'administration de la Corse, résidant ordinairement à Versailles, et Claude Cupers, l'aîné, fils, marchand, demeurant à Nancy, vendent à Jean-François Le Tellier, négociant à Paris, rue Saint-Étienne-des-Grès, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, les cinq sixèmes à eux appartenant par indivis avec les enfants mineurs du sieur Riolle, maire royal à Pont-à-Mousson, pour l'autre sixième; savoir : dans une papeterie double au lieu d'Arches, sur le ruisseau de Ravon; dans une autre papeterie, dite l'Ancienne, située au village d'Archettes, sur le ruisseau de la Baffe;

(1) On trouve également, dans un registre de la Chambre des Comptes, sous la date du 10 novembre 1766, l'adjudication des réparations à faire aux papeteries d'Arches et d'Archettes provenant de la succession abandonnée de la demoiselle veuve Gérard. Le nom de Gérard figure sur une enveloppe de rames de la papeterie d'Archettes.



dans une troisième et dernière papeterie ; dite la Neuve, située au même village d'Archettes et sur le même ruisseau, provenant aux vendeurs tant de leur ancien que d'acquêt; ladite vente faite pour la somme de 26,666 livres 13 sous 4 deniers, cours de France.

Le 10 septembre de la même année 1779, le curateur des enfants mineurs du premier mariage du sieur Riolle avec feu Anne-Catherine Cupers, vend au même Le Tellier le sixième obvenu auxdits mineurs, tant de leur ancien, comme héritiers de Claude Cupers, leur aïeul maternel, que par acquêt.

Par acte en date du 20 décembre 1784, Le Tellier déclare que les acquisitions faites par lui sont pour le compte de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, écuyer, résidant à Paris, vieille rue du Temple, paroisse Saint-Paul; c'est-à-dire pour le compte de la *Société littéraire typographique*, laquelle, en 1786, faisait diriger les papeteries d'Arches et d'Archettes par le sieur Jean-Louis de la Garde, et employait les produits de ces usines à l'impression des œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Caron de Beaumarchais ne conserva pas longtemps ses acquisitions, car, le 12 décembre 1788, son associé pour l'établissement de Kehl (1) et de ses dépendances, Jacques-Gilbert de la Hogue, écuyer, capitaine de dragons, ancien commissaire du roi à Saint-Domingue, vendait, en leur nom collectif, moyennant 50,000 livres au cours de France, les papeteries d'Arches et d'Archettes à Claude-Joseph et Léopold Grégoire Desgranges, négociants à Luxeuil.

(1) Où s'imprimaient les œuvres de Voltaire et de Rousseau. Outre l'établissement de Kehl, les papeteries d'Archettes alimentèrent encore l'imprimerie d une petite ville voisine de nos frontières.

On lit dans une « Notice des manufactures de Lorraine et Barrois, rédigée vers la fin du siècle dernier, et conservée aux Archives de la Meurthe, dans le fonds de l'Intendance : « A Arches, Archêtes et Dinozey, entre les villes d'Épinal et de Remiremont, trois papeteries, les plus considérables de la province, occupant ensemble 150 ouvriers. Depuis un an, les productions sont consacrées à la fourniture d'une imprimerie qui s'est établie aux Deux-Ponts ».

Le 24 avril 1790, les frères Desgranges vendirent au sieur Denis Coüad, négociant à Paris, et à Françoise Angelot, sa femme, pour 20,838 livres, le tiers dans les papeteries d'Arches et d'Archettes; lequel tiers ceux-ci rétrocédèrent, le 20 fructidor an XII, moyennant 39,506 fr. 17 cent., à Antoine Hœner, fils aîné, imprimeur à Épinal.

Enfin, par contrat du 17 novembre 1829, le sieur Lanoir, comme mandataire d'Aimé-Léopold-Joseph Desgranges, receveur principal des douanes à Schlestadt, et de Louise-Sophie Desgranges, épouse de Jean-Charles-Silvestre Le Bon, conseiller à la Cour royale de Colmar, vendit à Denis Coüad, alors propriétaire à Épinal, pour 70,000 fr., les droits que ceux-ci avaient dans les immeubles composant les papeteries d'Arches et d'Archettes, comme les ayant recueillis dans la succession de Léopold-Grégoire Desgranges, leur père (1).

Ces usines passèrent entre les mains de M. Auguste Morel, par héritage de sa mère et de Denis Coüad, son aïeul maternel, mort en 1833 (2).

L'usine d'Arches, dont il vient d'être parlé, est la vieille papeterie, désignée dans les titres sous les noms de papeterie Louis Bonnet et de papeterie du rupt de Ravon. Elle est située sur le bord de la route d'Épinal à Remiremont, à dix minutes environ du village : la singularité de sa construction et l'épaisse couche de mousse qui couvre ses toits en bardeaux, dénotent son ancienne origine. Elle renferme six cuves, dont 3 seulement sont en activité depuis plusieurs années.

Au-dessus de cette usine, sur le même cours d'eau, et dans une charmante situation, s'élève la nouvelle papeterie, magnifique établissement, bâti en 1860 et 1861, et renfer-

(1) Celui-ci était devenu seul propriétaire de ces usines en vertu d'un partage fait entre lui et son frère, le 16 pluviôse an IX.

Hœner ne demeura pas possesseur du tiers qu'il avait acquis, par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler.

(2) M. Morel s'est successivement associé MM. Bercioux (1860) et Masure (1872)

mant seize cuves, dans lesquelles on fabrique uniquement du papier timbré.

Il y a en outre, dans le village d'Arches, deux moulins et trois féculeries. Il y avait, ces années dernières encore, une distillerie (1) et une fabrique d'allumettes chimiques, dont les propriétaires avaient eu l'ingénieuse idée de faire représenter sur leurs étiquettes les ruines du château avec le monticule sur lequel elles s'élèvent.

IX

Au pied et à quelque distance de ce monticule, dont elle est séparée par des habitations et des jardins, se trouve l'église paroissiale, entourée du cimetière, dont les murs de soutènement longent, à l'aspect de l'est, un ancien fossé comblé. Cette église n'offre, au premier aspect, rien d'intéressant; mais, en examinant de près la tour, on y remarque certaines parties qui accusent une origine beaucoup plus reculée que le reste du monument; à l'intérieur, sont des pilastres surmontés de chapiteaux dont les ornements accusent bien certainement l'époque romane. C'est que l'édifice actuel, de construction toute moderne (1832), en a remplacé un autre (2), qui se trouvait dans son prolongement, et dont on a conservé la tour, malheureusement défigurée par les remaniements qu'on lui a fait subir.

Quant à la paroisse, elle est indiquée dans le plus ancien

1) Cette usine en avait remplacé une autre qui est ainsi mentionnée dans le Terrier de 1754 : « Jean Bertrand, ancien maire, tient une huilerie et battant sur le ruisseau d'Arches, au-dessous de sa maison. »

Une sorte de légende se rattache à la construction de cette huilerie : on raconte que Jean Bertrand, qui était pâtre de Pouxeux, gardait un jour son troupeau au-dessus du village et de celui d'Arches lorsqu'il remarqua qu'un de ses porcs fouillait la terre et remuait de la ferraille; il s'approcha et trouva un pot rempli de pièces de monnaie; ce fut dit-on, avec ce trésor qu'il fit bâtir son usine.

(2) Durival (t. II, p. 215) dit, sans entrer dans aucun détail : « L'église paroissiale est ancienne. » On prétend qu'elle fut deux fois ruinée par le feu du ciel, dans l'espace de cent ans, au XVI[e] siècle et au XVII[e].

Pouillé du diocèse de Toul (1) comme dépendant du doyenné de Remiremont et à la collation du chapitre de cette ville. Arches devint plus tard annexe de Hadol, en fut désuni le 15 décembre 1580; sa cure fut de nouveau supprimée (2) puis rétablie en 1680. La paroisse comprenait, en 1704, Arches, Aneuménil, Laménil et les granges des Cassines, contenant en tout 40 habitants. Il y avait une confrérie du Rosaire, fondée par Sébastien Gérard, qui l'avait dotée d'un capital de 500 fr., dont la rente était affectée à la rétribution du service, qui consistait en dix-huit messes par année (3).

Le Pouillé du P. Benoît Picard (1711) ajoute que le patron de la paroisse était saint Maurice, et il mentionne l'hôpital, avec sa chapelle sous le titre de sainte Madelaine; la chapelle ducale, dans les ruines du château, sous l'invocation de saint Georges (4), dont le patronage appartenait au duc de Lorraine. Son revenu consistait en dix resaux de seigle et dix livres de cire, que le domaine payait au chapelain, lequel avait droit de faire couper son bois de chauffage dans la forêt du prince.

La chapelle castrale avait été détruite avec le château, et, comme l'indique la note ci-dessus, le service s'en faisait dans l'é-

(1) De 1402, manuscrit de la bibliothèque nationale; il a été publié dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, tome VIII. 1863.

(2) En 1668, messire Jean Martin était curé de Hadol et d'Arches; il était chargé de faire le service de la chapelle du château dans l'église de ce dernier endroit.

(3) Etat du temporel des paroisses.

(4) Cette chapelle n'eut pas toujours le même patron, car on trouve dans les lettres patentes, à la date du 26 juillet 1503: « Don de la chapelle et chapellenie de *Nostre-Dame* du chastel d'Arches, fait par le Roy (René II) à messire Jehan Doulcette, de Saint-Nicolas, curé d'Arches, vacant par la résignation de Jehan Simon, prebtre »; et sous la date du 4 septembre 1522: « Provision de la chapelle et chapellenie fondée en l'honneur et révérence de Dieu le créateur et de *Monsieur sainct Nicolas* au chastel d'Arches » pour Jean de Lespine, chantre de la chapelle du duc Antoine. Ce dernier résigna en 1523, et la chapelle de *Saint-Nicolas* du château d'Arches fut donnée à Claude Galloy, prêtre, demeurant en la ville d'Arches. — En 1618, le duc Henri II pourvut de la meme chapelle, dite alors de *Saint-Georges*; Ferry Bon, clerc du diocèse de Verdun, auquel succéda, le 29 mars 1625, Etienne Bon.

glise du village (1). Quant à l'hôpital, il subsistait toujours. En 1761, Jean-Dominique Thouvenin, prêtre, qui en était chapelain (2), adressa une requête au roi Stanislas et obtint, le 12 décembre de cette année, un arrêt du Conseil royal des finances qui confirmait les lettres de fondation de l'hôpital et les exemptions accordées par le duc Charles III, le 8 avril 1569, au chapelain et à ses domestiques. La requête et l'arrêt de 1761 contiennent des détails qui méritent d'être reproduits (3).

« Le 5 décembre 1451, y est-il dit, Mathieu Perrin et sa femme, d'Arches, fondèrent une chapelle perpétuelle en l'honneur de Dieu, de la vierge Marie et de sainte Marie-Madelaine, avec un hôpital situé au dessous de la ville d'Arches, entre cette ville et la Moselle, pour y recevoir et soutenir les pauvres voyageurs.

» Le 8 octobre 1466, Me Jean Simon, maître dudit hôpital, acquit par engagement du sieur Cornement de Gomberval et de sa femme, d'Arches, la moitié des dîmes des Verrois, d'Arches, d'Aneuménil, Guménil, Giroménil, Dounoux et le Rouillier...; par le même acte, il fit encore le rachat d'un chapon de cens affecté sur un héritage situé à Hadol-Haute.

» Le 8 avril 1569, Me Didier Febvrel (ou Febvay), maître de l'hôpital dudit Arches, obtint du duc Charles l'exemption d'impôts, charges et subsides, tant pour lui et ses successeurs que pour ses domestiques qui soulageaient les pauvres dudit hôpital, pour raison des biens patrimoniaux qu'ils cultivaient pour subvenir aux besoins des pauvres pas-

(1) C'est en souvenir de cette chapelle qu'il y a dans l'église un autel sous l'invocation de saint Georges, avec la statue de ce saint.

(2) Il avait eu pour prédécesseur Charles Villemin, curé d'Arches, « titulaire de la chapelle et de l'hôpital », qui en avait fait la résignation en sa faveur au mois de novembre 1750.

(3) Ils font voir notamment, que l'hôpital ne remonte pas au XIIIe siècle, et ne fut pas fondé par un seigneur du lieu, comme le rapporte la tradition. (Voy. *Statistique des Vosges*, t. I, p. 15.)

sants et repassants par ledit hôpital, que lesdits chapelains étaient obligés d'héberger, nourrir, etc... »

La requête à la suite de laquelle Charles III donna ses lettres d'exemption, porte que « puis peu de temps ençà, et par la malice du temps régnant, et sans avoir égard à la valeur et petit revenu dudit hôpital, qui ne porte que 50 ou 60 fr. de rentes (1), sur lesquelles convient nécessairemement et journellement loger, héberger, nourrir et alimenter les pauvres passants et repassants par ledit hôpital, qui est sur le haut chemin et passage des allants et retournants des frontières et pays d'Allemagne et Bourgogne comme aussi les prisonniers qui quelquefois sortent dudit Arches les pieds gelés (à parler par revévérence) et autres infirmités qu'ils, par la longue détention, supportent. Ce néanmoins, et sans avoir égard à ce que dessus, petites fondations et revenu dudit hôpital et petite maisonnette sur le chemin passant (et seul), les habitants du village d'Arches voudraient contraindre le pauvre remontrant à payer aides et subsides comme l'un d'eux, disant qu'il tient ménage et gens mariés avec lui, ce qui lui est bien nécessaire, pour le passage et sustentation des pauvres, de tenir varlet et chambrière, tant pour le nettoiement de la maison, affaires urgentes aux pauvres, que pour le labourage.. ». .

Stanislas, confirmant l'acte de fondation et l'arrêt ci-dessus, ordonna que les chapelains de l'hôpital d'Arches, de même que les domestiques employés à soulager les pauvres dudit hôpital, seraient exempts d'impôts, charges et subsides (2).

L'hôpital, dans lequel il y avait, dit-on, une pièce réservée pour sept pèlerins de Notre-Dame de la Salette, est devenu propriété particulière depuis 1793 (3), mais il a



(1) Les comptes de la gruerie mentionnent fréquemment des délivrances de bois faites par ordre du duc pour le chauffage de l'hôpital ou, comme il est dit en 1590, pour le chauffage des pauvres y affluant.

(2) Reg. des entérinements, des années 1760 et 1761.

(3) Elle appartient aujourd'hui à M. Morel, qui a, dans le voisinage, une charmante habitation.

gardé son ancienne dénomination, et ses bâtiments subsistent encore dans leur ensemble ; la chapelle, dont on voit du dehors la fenêtre ogivale, a également été conservée, mais transformée en rez-de-chaussée et en premier étage, où se trouve l'ancienne voûte.

A peu de distance de l'hôpital, au milieu des prés, est le canton dit le *Clos de la Borde*, mentionné dans les Terriers de 1703, 1754 et 1756 (1). Le mot *borde*, assez commun dans nos contrées, pourrait bien rappeler l'existence d'une léproserie : on désignait, en effet, sous ce nom, des baraques, généralement isolées, quelquefois groupées ensemble, où l'on séquestrait les malheureux atteints de la lèpre.

Je ne sais si je me fais illusion, mais je trouve qu'on éprouve un vif intérêt à suivre à travers sept à huit siècles l'histoire d'un humble village dont la population n'égalait pas celle de nos plus modestes communes (2); d'assister à sa naissance, à ses développements, à sa prospérité et à sa ruine; de devenir ainsi le témoin de toutes les choses qui s'y passèrent. Arches ne fut pas le théâtre de grands événements, mais ses annales renferment une foule de particularités curieuses que souvent n'offrent pas celles de localités beaucoup plus importantes; toutes, d'ailleurs, ne peuvent pas évoquer des souvenirs d'une époque aussi reculée, ni montrer des débris qui attestent l'ancienneté de leur origine.

(1) Dans ce dernier sous le nom de Clos de la Borde Saint-Michel. — La gare du chemin de fer en a pris une partie pour ses bâtiments et ses voies de garage.

(2) On ne saurait en dire autant aujourd'hui puisque, d'après le recensement de 1872, Arches compte une population de 1,593 âmes, en comptant celle de ses trois sections : Ancuménil, Laménil et Dinozé.

LÉGENDE DU PLAN

A. Ruines du château.

B. Porte du château, ou plutôt de l'enceinte du château. — C'est la seule dont la place soit encore indiquée aujourd'hui ; peut-être y en avait-il encore une à l'ouest, dans la direction du sentier figuré sur le plan, ou en D, près de l'entrée des souterrains.

C. Puits comblé.

D. Entrée de souterrains se dirigeant vers l'ouest et le sud suivant les lignes pointées qui y aboutissent.

E. Maisons dans l'enceinte qui renfermait le château.

F. Enceinte du château.

G. Restes de murailles à différentes hauteurs. — Les murailles détruites sont indiquées par des †.

H. Enceinte de la ville.

HH. Point, à l'est, à partir duquel le fossé descendait vers la route, longeant le cimetière.

I. Portes de la ville. On n'en indique que deux : celles qui sont au sud-ouest et au sud-est ; mais il est probable qu'il y en avait une troisième vers le nord, au point I'. — Le compte de l'année 1492-93 dit que l'on fit *cinq* portes neuves tant à la ville qu'au château.

K. Citernes comblées.

L. Maison avec une fenêtre surmontée d'une ogive.

M. Voûte au-dessus d'un bassin d'eau, démolie et comblée.

N. Caves du château (?).

O. Village d'Arches (*Vieux bourg*).

HISTOIRE VOSGIENNE

SOUVENIRS DE 1814 A 1848

PAR M. CH. CHARTON

Membre titulaire

LIVRE VI. — 1838-1848

I

Les montagnes des Vosges, qui se recommandent sous tant de rapports, sont depuis de longues années en réputation de posséder d'excellentes auberges dans leurs villes comme dans leurs villages. C'est là que les plus difficiles gastronomes trouvent à satisfaire leurs goûts et que la bonne chère et le bon vin leur sont servis sur des tables garnies de vaisselle d'une propreté admirable et de linge d'une éblouissante blancheur. Mais de même que les médailles, les repas montagnards ont leur revers; c'est l'élévation de leur prix, qui franchit quelquefois toute limite, comme je vais le démontrer.

Suivant les prescriptions de la loi du recrutement de l'armée, le conseil de révision doit se transporter aux chefs-lieux de canton pour procéder à la levée de la classe. Cette obligation a pour but d'épargner des déplacements trop longs et trop dispendieux aux jeunes gens appelés; mais on ne s'y conforme pas toujours exactement, et il arrive assez

fréquemment que le conseil de révision, sous quelque prétexte plus ou moins plausible, réunit au même chef-lieu les conscrits de plusieurs cantons différents.

Il y avait longtemps que, par ce moyen, il avait évité d'opérer dans le canton de G***, quand il se décida à s'y rendre en 1838.

Charmé de cette nouvelle, le plus fameux hôtelier de G*** se hâta de faire des provisions de bouche considérables. Il espérait avoir l'avantage d'héberger tout ensemble les membres du conseil de révision, les maires, les conscrits et leurs parents, et il entrevoyait, avec un indicible plaisir, la réalisation d'un énorme bénéfice.

Son espoir fut presque entièrement déçu ; le conseil de révision descendit seul dans son hôtel et se contenta d'y faire un repas. Lorsqu'il fallut en payer le prix, l'hôtelier le porta à un chiffre tellement exagéré que, par respect pour sa mémoire, je dois le taire.

On se récria bien entendu contre ses prétentions ridicules, mais il n'en voulut rien rabattre.

« J'ai fait des provisions pour le conseil de révision, disait-il par manière de justification, il est juste et *raisonnable* qu'il me les paie. »

C'est dans cette même auberge que logea aussi, en 1838, Eugène de Pradel, qui fut à peu près traité comme le conseil de révision, et qui s'en vengea par un trait satirique : « Votre auberge, Monsieur, dit-il au propriétaire, devrait prendre une étrille pour enseigne. »

Pradel florissait sous le règne de Louis-Philippe ; c'était un poëte comme on en voit peu. Il portait avec fierté le titre de *seul et premier improvisateur français*, titre qu'il justifiait par sa merveilleuse aptitude à surmonter toutes les difficultés de son rôle.

La nature lui avait départi un esprit fin, une imagination ardente, une verve intarissable, une prodigieuse mémoire, et d'étonnantes facultés poétiques. A ces dispositions natives, il joignait une instruction solide et variée.

Il traitait, comme en se jouant, toutes sortes de sujets. Tous les genres de poésie lui étaient propres. La tragédie, la comédie, le vaudeville, l'impromptu, l'idylle, l'élégie, l'acrostiche, les bouts rimés, le gai, le triste, le sérieux, le plaisant, tout lui allait, tout lui réussissait. Tout en lui excitait l'admiration.

Pradel parcourait la France et l'étranger, donnait dans toutes les villes des séances d'improvisation et remplissait le monde du bruit de son nom et de son talent. Il semblait, disait-on, qu'une fée avait assisté à sa naissance, l'avait pris sous sa protection et parlait pour ainsi dire par sa bouche, tant ses improvisations sentaient la magie et le surnaturel.

C'était, pour tout dire, un phénomène poétique.

Dans le cours de ses pérégrinations, Eugène de Pradel arriva à Épinal en 1838. Son apparition fut saluée comme une véritable bonne fortune. Tous les Spinaliens, lettrés ou non, séduits par sa renommée, s'en montrèrent heureux et ravis.

Épinal n'avait encore été visité une ou deux fois que par des improvisateurs italiens, espèce de chanteurs nomades, qui, s'accompagnant sur la mandoline, couraient les rues, s'arrêtaient devant les hôtels ou dans les cafés, ainsi que devant les magasins et les maisons les plus apparentes, et faisaient entendre, dans leur langue douce et harmonieuse, des morceaux de poésie composés par eux et que, par malheur, personne ne pouvait comprendre. Mais ces ménestrels du dix-neuvième siècle ne pouvaient, en aucune façon, être comparés à Pradel, et jamais la ville d'Épinal n'avait pu juger du savoir faire d'un improvisateur national par la raison toute simple qu'il n'en avait existé aucun avant notre poëte.

Pradel aurait bien voulu tenir ses séances à l'hôtel de préfecture, car il aimait à se faire voir dans la haute société, et on se souvient que c'est dans les salons de la préfecture de la Haute-Vienne qu'avec les rimes *Afrique, froc, brique, broc, trique, troc* que lui donna Mgr l'Évêque de Limoges, il improvisa les vers suivants :

Un moine, revenant d'Afrique,
En débarquant vendit son froc,
Et dans un cabaret de brique
Se mit à boire un large broc,
Sans redouter qu'un coup de trique
Lui fasse redouter son troc.

Mais le Préfet des Vosges était absent. On ne pouvait disposer de son hôtel, et Pradel se vit, un peu malgré lui, obligé de se présenter devant le public comme un simple artiste dramatique sur les planches du théâtre d'Épinal.

La foule envahit la salle pour le voir, l'entendre et l'admirer. Lorsqu'il parut sur la scène, des applaudissements frénétiques, des bravos prolongés, des acclamations sympathiques retentirent de toutes parts, sans l'émouvoir, familiarisé qu'il était avec ces ovations qu'on lui faisait partout. Le silence rétabli, il s'avança majestueusement vers la rampe, salua l'auditoire avec noblesse et le pria de lui indiquer un sujet de tragédie.

L'auditoire parut hésiter quelque temps et se livra à des chuchotements. On ne savait trop comment répondre à la demande du poëte. En province, et en pareille circonstance, on est quelquefois d'une timidité d'enfant. Enfin, un professeur du collége d'Épinal se hasarda à proposer je ne sais plus trop quel grand évènement puisé dans l'histoire de France.

Pradel s'empara du motif, parut réfléchir un instant, passa deux ou trois fois, selon son usage, sa main droite sur son front comme pour en faire sortir ses idées et ses vers, et improvisa, avec la plus merveilleuse facilité, une tragédie en cinq actes, dont il joua tour à tour les différents rôles d'une manière fort habile.

Sans doute, son œuvre ne pouvait être comparée, ni pour l'invention, ni pour l'étendue, ni pour les vers, aux poëmes inimitables de Racine et de Corneille, mais elle se faisait remarquer par une versification irréprochable et par de belles pensées, et elle fut chaleureusement applaudie.

Vint ensuite le tour des bouts rimés.

L'improvisateur demanda deux rimes masculines et deux rimes féminines. Un amateur du parterre, qui sans doute connaissait mieux la grammaire que la prosodie française, lui donna pour rimes féminines les mots *maison* et *saison*, par la raison que ces mots appartiennent au *genre* féminin. Pradel sourit avec beaucoup d'autres de cette méprise et se crut obligé d'expliquer ce qu'on entend par rime masculine.

On ne pouvait plus se tromper, et la séance continua.

Alors un riche marchand de bois, occupant une des premières loges et plus recommandable par sa position financière que par son esprit naturel, lui lança de sa grosse voix ces autres mots : *Baliveau, cerveau, patrouille, andouille*, peu propres assurément à inspirer un poëte. Mais Pradel sut en tirer parti et ne fit pas attendre ce quatrain, du reste assez faible :

« Hier soir vous abattiez un jeune baliveau,
» Autour de la forêt je faisais la patrouille;
» Vous me donnez souvent du tintouin au cerveau ;
» Car vous êtes, mon fils, un dépendeur d'andouille. »

On rit, on admira, on battit des mains. Et cependant que ces vers sont loin de cette charmante petite pièce que Pradel improvisa sur les mots : *Chat* et *Nuage*.

« Vous croyez que chat et nuage
» S'accorderont mal aisément
» Et vous cherchez sur mon visage
» A deviner tout mon tourment.
» Les accoupler n'est pas merveille
» Et je vais bien vous le prouver :
» Quand un chat se gratte l'oreille,
» C'est qu'un nuage va crever. »

Quelqu'un le pria d'improviser des couplets sur les galettes succulentes qui, depuis un temps immémorial, font la réputation de la jolie ville vosgienne de Remiremont et qui sont si connues sous le nom de *quiches*. Il eut bientôt sa-

tisfait l'attente du public, il composa et chanta une chanson qui avait pour refrain ces deux vers :

« Il est des ministres en France
» Qui sont plus galettes que moi. »

Ce refrain n'était pas flatteur pour le ministère de 1838, mais il était alors de bon goût de n'avoir aucun respect pour les hommes du pouvoir quelqu'honnêtes qu'ils fussent, et le coup de patte de la chanson excita les rires et la gaieté de l'assemblée.

Le poëte produisit encore d'autres improvisations plus ou moins réussies, et les auditeurs se retirèrent enthousiasmés de son prodigieux talent qu'ils ne pouvaient s'expliquer.

Le lendemain, un magnifique festin fut offert à Pradel par ses plus fervents admirateurs. Ce banquet eut lieu à l'hôtel du Louvre. L'improvisateur y répandit à profusion les richesses de son esprit et de son imagination et ses vers, qui coulaient avec abondance de ses lèvres, ne lassaient point l'étonnement de ses convives.

Après Épinal, Pradel visita Mirecourt, Neufchâteau et le village de Domremy. Les sœurs de la doctrine chrétienne qui tiennent l'école des filles de ce village, et qui sont les gardiennes de la maison où naquit Jeanne d'Arc, s'empressèrent de lui présenter le registre des visiteurs. Il y écrivit tout de suite une longue suite de vers admirables en l'honneur de l'héroïque bergère dont il retraça dans le langage du cœur et du patriotisme, la vie illustre et la mort tragique.

Ce poëme, que j'ai eu l'occasion de lire sur les lieux en 1839, et qui m'a vivement ému, est voisin de la signature du prince royal de France, Ferdinand d'Orléans, qui, lui aussi, aimait sa patrie avec une passion toute chevaleresque et qu'un accident, à jamais déplorable, empêcha de la servir longtemps.

Le séjour du seul et premier improvisateur français à Épinal y fit éclore un goût irrésistible pour les bouts rimés et l'improvisation. Pendant plusieurs semaines, tout le monde voulut

imiter Pradel et versifier aussi rapidement et aussi heureusement que lui. Dans les salons, dans les rües, dans les promenades, on ne s'abordait qu'en se demandant des rimes avec lesquelles on s'évertuait à construire des vers. - La poésie, disait-on, est la chose la plus simple du monde. . Et, partant de ce principe, bien des gens fabriquaient la prose rimée la plus extravagante, la plus ridicule, la plus burlesque, et ne rougissaient pas de s'en glorifier. Il y en avait même, en très-petit nombre, il est vrai, qui allaient jusqu'à soutenir que, dans un an, ils pourraient s'élever à la hauteur de Pradel; mais l'année ne s'était pas écoulée que le feu sacré s'éteignait chez tous les rimeurs comme un feu de paille et qu'ils rénonçaient à parler la langue harmonieuse des Dieux.

Ses séances d'improvisation rapportaient, tout en le couronnant de lauriers, beaucoup d'argent à Eugène de Pradel; mais il le dissipait follement et mourut tout à fait pauvre à Paris, dans sa soixante-dixième année.

Quelques années avant sa mort, vers 1850, un faux Pradel vint mystifier les trop confiants habitants d'Épinal.

Plein d'assurance et d'effronterie, cet imposteur s'introduisait dans les meilleures maisons, et sollicitait des souscriptions pour une séance littéraire qu'il annonçait devoir prochainement donner. Il affirmait qu'il était bien le véritable Pradel qu'on avait vu douze ans auparavant. Mais il avait depuis lors essuyé de grandes infortunes.

Ces infortunes l'avaient singulièrement changé selon lui, au moral comme au physique. Il était manchot. On avait été obligé de lui couper le poignet à la suite d'une chute horrible qu'il avait faite dans les montagnes de la Suisse, et qui l'avait grièvement blessé au bras gauche. Sa mise n'était plus ni soignée ni élégante, elle accusait une profonde misère. Les fils d'Appollon ne sont pas toujours, hélas! les favoris du destin.

Sa mémoire trop éprouvée avait cessé d'être fidèle. Il convenait bien de ses succès passés, des témoignages d'admi-

ration et d'enthousiasme qu'on lui avait prodigués, des réceptions sympathiques qu'on lui avait faites, des banquets splendides qu'on lui avait offerts. Mais il ne se rappelait plus ni les lieux, ni les dates, ni les personnes. Il ne se rappelait plus ni ses plus belles poésies, ni sa visite à Béranger, si bien écrite par lui.

Sa verve, son entrain, son imagination, tous ses autres dons surnaturels s'étaient altérés comme sa mémoire.

Par reconnaissance et par pitié, les habitants d'Épinal répondirent à son appel. On souscrivit, on paya, on eut l'espoir de saisir encore dans cette nature déchue quelque étincelle de son ancien et brillant esprit et on attendit complaisamment l'heure de la soirée. Après une assez longue attente, le soi-disant improvisateur parut sur la scène ; mais il avait à tel point sacrifié à Bacchus et fêté la dive bouteille qu'il était complètement ivre, qu'il ne put enfanter ni prose ni vers, et que le dégoût succédant chez eux à la compassion, les souscripteurs se retirèrent honteux d'être venus.

Les mêmes faits se répétèrent à Rambervillers, avec des circonstances plus aggravantes encore.

La police s'en préoccupa, elle prit des informations et s'assura que le faux Pradel n'était qu'un chevalier d'industrie qui se plaisait à faire des dupes dans ses courses vagabondes, et que déjà il avait eu maille à partir avec la justice.

C'était le comte de Moncourier, rejeton dégénéré d'une famille de haut rang, qui avait dissipé sa fortune dans les plaisirs et la débauche et qui, parvenu à un âge avancé, était forcé pour vivre d'exercer le métier d'escroc.

Le tribunal correctionnel d'Épinal le condamna à cinq ans d'emprisonnement.

II

Le télégraphe aérien, si glorieusement et si avantageusement détrôné par le télégraphe électrique, répandit, le 24 août 1838, dans toute la France, une dépêche contenant la nouvelle suivante ;

« S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans est heureusement accouchée d'un prince aujourd'hui à trois heures après midi. Il a reçu, par ordre du Roi, le nom de Louis-Philippe-Albert comte de Paris. L'accouchement a été fort heureux. Madame la duchesse d'Orléans et le prince nouveau-né continuent d'être dans l'état de santé le plus satisfaisant. »

Quelques jours après, et selon le désir exprimé par le Roi, un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté dans toutes les églises des Vosges à l'occasion de cet événement, qui réalisait les vœux de la nation. Les habitants assistèrent en foule à la cérémonie religieuse et rivalisèrent avec les autorités et les fonctionnaires publics d'empressement à manifester derechef leurs sentiments d'affection pour la dynastie régnante, qui s'appuyait déjà sur tant de princes qu'on était loin de prévoir que dans quelques annés une nouvelle tempête révolutionnaire la précipiterait du trône, comme le télégraphe nous l'annonça ensuite.

La télégraphie, les chemins de fer et les canaux feront le tour du monde plutôt que le drapeau tricolore, si déjà ils ne l'ont fait.

On voyait en France, dans le cours de l'année 1838, surgir de nouveaux projets de chemins et de canaux. Chaque département voulait avoir les siens, il y en avait même d'assez ambitieux pour en réclamer plusieurs à la fois.

Le gouvernement prêta une oreille favorable à leurs sollicitations, sans prendre toutefois l'engagement de leur donner une entière satisfaction, et ordonna entre autres études un canal de jonction de la Saône à la Moselle.

On disait ce canal d'une haute importance pour les Vosges auxquelles il devait rendre plus facile et moins dispendieuse l'exportation de leurs bois, de leurs fers, de leurs papiers, de leurs granits, de leurs cotons filés ou tissés, de leurs grains, de leurs pommes de terre, de leurs fécules, en un mot, de tous leurs produits naturels ou fabriqués.

L'ingénieur en chef Lacordaire, chargé de la direction de

cette étude, vint à Épinal pour se transporter de là sur les lieux où il lui paraîtrait possible de faire passer le canal, fit là-dessus un travail considérable et dépensa en pure perte son talent, son activité et son temps. Le canal ne s'ouvrit pas.

De leur côté, MM. Pierre et Antoine Dutac, d'Epinal, deux frères doués d'une volonté si énergique que les plus grands obstacles n'étaient pas de nature à la faire fléchir, conçurent l'idée de construire un canal latéral à la Moselle, entre Épinal et Toul.

L'administration les autorisa à procéder à leurs frais, dans les arrondissements d'Épinal et Mirecourt, aux levées de plans, aux nivellements, aux sondages et aux autres opérations utiles à l'étude de leur projet.

Elle invita, en outre, les habitants à leur permettre la libre entrée de leurs propriétés, et les maires à leur prêter, au besoin, l'appui de leur autorité.

Les indemnités à payer par eux pour les dommages qu'ils occasionneraient devaient être fixées à l'amiable ou, en cas de contestation, par le Conseil de préfecture.

Cependant, ce second projet avorta comme le premier.

On s'étonna avec raison de ce résultat négatif; car si, comme je viens de le dire, les frères Dutac étaient fermes dans leurs résolutions, ils possédaient aussi une intelligence supérieure, et se montraient animés du plus ardent désir de seconder et d'accélérer le développement de la prospérité matérielle de leur pays.

Ils étaient en train de mener à bonne fin des entreprises agricoles de la nature la plus rétive et entièrement étrangères à leur profession et à leurs habitudes, puisque l'un d'eux était marchand de planches et de fromages, c'était Pierre, et l'autre, peintre paysagiste, c'était Antoine.

Dès 1825, se faisant de leur autorité privée ingénieurs et irrigateurs, ils s'étaient mis dans la tête de transformer en belles et fécondes prairies les grèves stériles et hideuses qui couvraient les deux rives de la Moselle, sur une étendue de plus de trente kilomètres, d'Épinal au-delà de Charmes,

tâche laborieuse et gigantesque dont personne, avant eux, n'avait osé se charger.

Ils avaient à se procurer des sommes considérables, à persuader les capitalistes et à les intéresser à leur œuvre.

L'argent nécessaire leur fut livré.

Ils avaient à acquérir les terres vaines et vagues de la Moselle, appartenant pour la plupart aux communes riveraines et servant de pâturages à leurs troupeaux. Mais les troupeaux s'y rendaient pour respirer le grand air et non pour se nourrir, car ils n'y trouvaient que de rares brins d'herbe et rentraient le ventre creux à l'étable. Les habitants tenaient néanmoins à ces terrains improductifs et ne se souciaient nullement de s'en dessaisir. « On ne nous les enlèvera pas, s'écriait le plus entêté des cultivateurs de Chavelot, nommé Charles Piot, c'est là que paissent mes six petits chevaux qui, malgré leur apparence chétive, me conduisent, dans cinq heures d'horloge, à Charmes; et font ainsi vingt kilomètres avec ma voiture chargée de paille ou de foin. » « On ne nous les enlèvera pas, disait à son tour un riche habitant de Dogneville, du nom de Poirot; où irions-nous à l'avenir faire paître nos bestiaux? Autant vaudrait nous prendre nos chevaux, nos bœufs, nos vaches, nos chèvres, nos moutons, et nous ruiner tous. »

Les Dutac combattirent courageusement cette stupide et opiniâtre résistance; il leur fallut, à la vérité, du temps pour la vaincre, mais ils finirent par en triompher et par acheter les terres vaines et vagues si résolûment défendues.

Ils avaient à maintenir la Moselle dans son lit, que souvent elle quittait, comme une folle furieuse, pour couvrir de ses flots la vallée qu'elle ravageait, en renversant tous les barrages, toutes les digues, comme cette vanne de la Gosse qu'un travail opiniâtre de dix années avait pu seul affermir.

A force d'efforts et de patience, ils domptèrent cet indomptable cours d'eau et le mirent hors d'état de renouveler ses dévastations.

Ils avaient à niveler le sol, à creuser des canaux d'arrosement, à répandre, par des rigoles, l'eau sur toutes les parties de cette vaste étendue de terrain.

Les Dutac formèrent des légions d'ouvriers, leur distribuèrent la besogne, les surveillèrent eux-mêmes tous les jours, les dirigèrent, les stimulèrent et les encouragèrent par leur exemple, si bien que partout les terres s'aplanirent, les canaux et les rigoles se multiplièrent comme par enchantement pour recevoir et distribuer les eaux de la Moselle, et que le système d'irrigation le plus ingénieux et le plus fécondant s'implanta le long de cette rivière.

En moins de vingt années, tous ces travaux étaient terminés, et les deux frères jouissaient du fruit de leurs peines et de leurs sueurs.

La croix d'honneur et des médailles d'or leur témoignèrent la reconnaissance du gouvernement et du pays.

Ils avaient donné un grand et bel exemple que d'autres praticulteurs imitèrent.

Aujourd'hui, au lieu de tristes galets, de plaines arides, de rivages désolés, on ne voit plus sur les bords de la Moselle qu'un ravissant assemblage de riantes prairies, savamment arrosées, plantées de beaux arbres, produisant des foins recherchés et enrichissant les villages voisins.

Aujourd'hui les eaux si limpides, si transparentes de la Moselle, ne sont plus à redouter comme un fléau destructeur, mais elles sont admirées pour les services incessants qu'elles rendent à l'agriculture et à l'industrie.

Aujourd'hui, des terrains qui n'avaient pour ainsi dire aucune valeur, se vendraient deux millions au moins, à raison de la nourriture saine et abondante qu'ils procurent à des bestiaux remarquables par leur vigueur, leurs formes et leur taille.

Aujourd'hui, telle petite commune qui n'inscrivait à son budget qu'un mince revenu de cinq cents francs y fait figurer fastueusement un revenu de six mille francs.

Cette ère de prospérité est due aux frères Dutac qui, déjà depuis longtemps, dorment dans la tombe (1). Leurs travaux pourraient s'oublier, car tout s'oublie à peu près dans ce monde, mais la Société d'Emulation des Vosges, pour leur éviter cette injure, leur a voté l'erection d'un monument modeste comme eux, qui doit être placé non loin et en aval de la ville d'Epinal, sur les rives de la Moselle et à la tête même des riches et vastes prairies créées par eux.

Et le public, qui a été heureux d'apprendre ce vote d'une compagnie dont les deux frères étaient membres, attend avec une légitime impatience qu'il se réalise (2).

En sa qualité de propriétaire de grands domaines ruraux, le préfet de Monicault s'intéressait vivement aux travaux des Dutac et allait assez souvent les visiter; mais il eut le regret de ne pas en voir l'achèvement, le roi lui ayant confié, en octobre 1838, l'administration du département de l'Eure.

Dans sa circulaire d'adieux, il adressa aux Vosgiens des phrases touchantes comme celles-ci :

« Je n'ose espérer que vous vous souviendrez quelque fois de mon trop court passage dans les Vosges, mais pour moi je me rappellerai toujours avec gratitude les marques de bienveillance que j'ai reçues de tous mes collaborateurs, et je dirai, de tous mes administrés. Je conserverai surtout un bien doux souvenir des derniers moments que j'ai passés dans ce beau pays, et des sentiments d'affection et d'attachement dont j'ai reçu de si flatteurs témoignages. »

Le Préfet faisait ainsi allusion à une récente excursion qu'il avait faite, avec sa famille, dans nos montagnes, où il avait reçu l'accueil le plus sympathique. C'était du reste un fonctionnaire très-accessible et très-affable, un aimable causeur, qui avait la saine intelligence des affaires, qui n'en négligeait aucune, et qui se serait livré au travail avec

(1) Pierre est décédé en 1849 et Antoine, dix ans plus tard.

(2) Il paraît malheureusement que ce projet est abandonné, quant à présent du moins. (Voir, dans les *Annales* de 1872, mon Ode sur les Dutac).

plus d'activité encore sans les souffrances de tête qu'il éprouvait par l'effet d'une insolation qui l'avait frappé en voyageant l'été sur l'impériale d'une diligence.

La préfecture des Vosges resta vacante plusieurs mois de suite, en 1838 et 1839. Sollicitée d'un côté par des gens qui ne lui convenaient point, elle était dédaignée de l'autre par des gens qui lui convenaient.

Ces derniers lui reprochaient son éloignement de Paris, son importance médiocre, ou bien ses émoluments peu élevés. Elle était alors de troisième ordre. La facilité et l'agrément d'administrer une contrée éclairée, paisible, aimant l'ordre, respectant l'autorité, n'avaient pas le pouvoir de les toucher. Ils n'envisageaient que la question de classe et de position.

Ce long intérim fut rempli par le doyen du conseil de préfecture.

C'est pendant cet intérim, en 1839, que, dans l'intérêt de son service comme dans celui du public, l'administration des postes fit régler toutes les horloges communales d'après un système uniforme.

Elle savait que ces horloges prenaient indifféremment pour guides tantôt le temps moyen, tantôt le temps vrai, et tantôt le temps mixte.

De ce défaut d'uniformité, il résultait qu'à une distance de quelques lieues, elles différaient entre elles de quinze, de vingt, de trente minutes et plus.

A cette occasion, je dirai que, voyageant à pied et passant un matin au village d'Igney, éloigné de trois lieues d'Épinal, j'entendis l'horloge de ce village sonner sept heures, bien comptées par moi, et qu'à mon arrivée à Épinal, l'horloge publique répéta la même heure. J'en fus d'autant plus surpris que je n'ai nullement la prétention d'aller aussi rapidement que la vapeur.

Laquelle des deux horloges avait tort ou raison?

Ces anomalies, qui trompaient tout le monde, furent à bon droit supprimées.

L'administration décida qu'à l'avenir toutes les horloges

publiques seraient réglées d'après le temps moyen indiqué chaque jour par l'annuaire du bureau des longitudes.

Mais depuis lors, les compagnies de chemins de fer ont adopté « l'heure de Paris », qui est un autre sujet d'ennui pour les voyageurs.

Ce qui, en 1839, causait beaucoup plus d'ennui aux cultivateurs, c'était l'incroyable quantité de hannetons qui se montraient dans les campagnes. Ces insectes voyageaient par bandes « dont l'épaisseur obscurcissait le jour. » Les champs, les jardins, les vergers, les forêts étaient sans pitié ravagés par eux ; on ne pouvait pas mieux les comparer qu'à une des sept plaies d'Égypte.

De même que le public, la Société d'Émulation des Vosges s'émut de leur apparition et *mit leur tête à prix,* pour en débarrasser la contrée. Le maire de Saint-Dié suivit son exemple. Sur différents points on leur fit une guerre acharnée qui leur infligea des pertes énormes.

C'était justice, mais il eût été désirable qu'au lieu d'être partielle, leur extermination devint générale.

La Société d'Émulation fit tuer 1,077 litres de hannetons qui lui coutèrent 107 fr. 70 cent. ou dix centimes le litre.

La ville de Saint-Dié en fit détruire sur son territoire 5,978 litres, représentant 2,391,200 hannetons, à raison de 400 hannetons par litre.

On ne les épargna pas davantage ailleurs, et on mit en outre à mort 42,368,000 vers blancs, qui, se transformant en hannetons l'année suivante, auraient fait à leur tour des ravages incalculables. La population applaudit à ce massacre, les enfants seuls en furent désolés et craignirent de ne plus pouvoir jouer à *hanneton, vole!*

III.

Le siège préfectoral fut enfin occupé en 1839 par M. Brun, qui ne demeura que quelques semaines à Épinal et qui

céda la place à M. le baron Rougier de la Bergerie, enlevé bien malgré lui à la préfecture de Lot-et-Garonne.

Le père de M. de la Bergerie était Jean-Baptiste Rougier, agronome éminent, propriétaire de vastes domaines que, avant la révolution de 1789, il se faisait honneur d'exploiter lui-même et où il associait la théorie à la pratique.

Cette méthode lui semblait le meilleur moyen d'enseigner et de perfectionner un art pour lequel il avait de bonne heure manifesté une sorte de passion.

En 1788, Jean-Baptiste Rougier avait présenté au roi Louis XVI un mémoire sur les abus qui depuis trop longtemps enchaînaient les progrès de l'agriculture et ses remontrances énergiques avaient vivement frappé l'attention du monarque. Mais les abus n'en continuèrent pas moins quelque temps encore.

Député en 1791 par le département de l'Yonne à l'assemblée législative, il s'y fit remarquer par un esprit de sage liberté, condamna les excès de toute nature et contribua à l'adoption de toutes les réformes que les temps commandaient.

A la dissolution de cette assemblée, il s'empressa de rentrer dans la vie privée où il évita de se laisser emporter par la tourmente révolutionnaire.

Le premier consul le tira de sa retraite en 1800 et le nomma préfet de l'Yonne. Il abandonna volontairement ce poste en 1811 pour reprendre ses travaux favoris et termina sa longue et laborieuse carrière en 1836, à l'âge de 83 ans.

On doit à Jean-Baptiste Rougier un grand nombre d'ouvrages agricoles tous marqués au coin de l'expérience et de connaissances approfondies. La poésie ne lui était pas étrangère et il mit au jour entre autres poëmes dignes de remarque, les *Géorgiques françaises*, qui ne comprennent pas moins de douze chants.

Juste appréciateur de ses œuvres et de ses services, l'empereur Napoléon, lorsqu'il institua la nouvelle noblesse, lui donna le titre de *baron de la Bergerie* transmissible de mâle en mâle à sa progéniture.

Jamais titre ne fut mieux approprié à la nature des travaux qu'il rémunérait. Jamais non plus armoiries n'en rappelèrent mieux le caractère pastoral.

Les armoiries qui décoraient ses lettres de noblesses. représentaient une gerbe de blé où s'entremêlaient le fléau, la faux et la faucille.

Le nouveau préfet des Vosges, le successeur de M. Brun, était entré fort jeune et sous les auspices de son père dans la carrière administrative.

A l'âge de 25 ans, sous le premier empire qui avait tant agrandi la puissance et le territoire de la France, il exerçait à Zara les hautes fonctions d'intendant général des provinces illyriennes.

A la chûte de l'empire, il redevint simple citoyen et s'adonna à la culture des lettres, qui toujours consolent et charment l'esprit de ceux qui les aiment. Il composa plusieurs ouvrages que par modestie il ne voulut point publier et parmi lesquels il citait volontiers un roman historique dont il donnait une analyse assez étendue pour qu'on pût juger de son mérite.

Sa retraite prématurée ne devait pas toutefois durer toujours. La révolution de juillet lui rouvrit la carrière que les événements politiques lui avaient fermée. C'est ainsi qu'il arriva à la préfecture des Vosges en passant par d'autres départements.

M. de la Bergerie était fort versé dans l'administration; actif, diligent, voyant tout ou presque tout de ses propres yeux, il ne laissait rien en souffrance. Il ne s'absentait jamais de sa préfecture que lorsqu'il y était absolument forcé, et ce cas se présentait fort rarement.

On ne pouvait pas dire de lui comme de bon nombre de fonctionnaires de son temps, « qu'il avait sa résidence à Paris et qu'il était en congé quand il se trouvait à son poste ».

A notre époque, où la moindre réunion solennelle ne peut pas plus se passer de discours que de banquets, il est pour

ainsi dire indispensable qu'un préfet, un sous-préfet, un maire même soient orateurs. Cette qualité n'est pas moins nécessaire aux présidents des sociétés savantes, littéraires, artistiques, agricoles, industrielles et autres. Sans elle ces honorables personnages seraient fort embarrassés dans les occasions qui les obligent à prendre la parole.

Sous ce rapport, M. de la Bergerie n'avait pas à se plaindre de la nature qui, soit dit en passant, l'avait également bien traité au physique.

Je l'ai entendu parler dans diverses assemblées publiques. Qu'ils fussent préparés ou improvisés, ses discours par le style et les idées révélaient en lui l'orateur exercé, spirituel, inspiré. Il les débitait avec grâce; il était éloquent et s'attirait toujours des applaudissements qui s'adressaient moins à son rang qu'à son mérite personnel.

Je l'ai vu surtout remporter ce genre de succès au Conseil général des Vosges, à la société d'Émulation, aux distributions de prix du collége d'Epinal, aux comices agricoles, à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc et ailleurs.

D'un autre côté, sa correspondance administrative aurait pu servir de modèle à ses collègues. Le style en était pur, correct, quelquefois imagé et pittoresque, même quand il traitait les plus arides sujets.

M. de la Bergerie ferma la liste des préfets donnés par Louis-Philippe au département des Vosges. La révolution de 1848 mit fin à son mandat. Avant de quitter Épinal pour se retirer à Paris, où il mourut dix ans après, il réunit dans son cabinet tous les employés de la préfecture et leur fit ses adieux.

Il était ému jusqu'aux larmes et ses anciens collaborateurs aussi. Mais il eut des paroles d'amertume et de blâme pour l'ex-roi des Français qui cependant était beaucoup plus à plaindre que lui.

Le Gouvernement jugea à propos de faire recenser la population israélite de France en 1840 pour résoudre une question de budget concernant les cultes.

Ce dénombrement constata que le département des Vosges renfermait 1091 juifs ayant des synagogues dans différentes villes.

Il y en avait 173 dans la ville d'Épinal qui n'en comptait que deux en 1774 et qui en renferme près de 300 aujourd'hui. Cet accroissement de population est un signe du temps et démontre que la liberté des cultes, loin d'être nuisible à l'espèce humaine, lui est au contraire très-favorable.

On ramena en 1840 à Houécourt, pour être inhumée dans la chapelle de son château, la dépouille mortelle de M. le duc de Choiseul décédé à Paris, à l'âge de 78 ans, dans ses fonctions de gouverneur du Louvre.

M. de Choiseul, sur qui j'ai appelé plus haut l'attention du lecteur, était recommandable à plus d'un titre et occupe même une place honorable dans l'histoire. C'est lui qui, par dévouement, protégea avec Bouillé la fuite de Louis XVI à Varennes. Il avait alors le rang de colonel. Arrêté pour ce fait et pour sa participation à d'autres tentatives royalistes, il eut le bonheur d'échapper à l'échafaud, mais il fut privé de sa liberté jusqu'en 1800.

Il subit ensuite un exil de plusieurs années, rentra en France avec les Bourbons en 1814, fut nommé lieutenant-général des armées du roi et reprit son siége à la chambre des pairs. Il refusa obstinément avec quelques uns de ses collègues de prendre part au procès du maréchal Ney.

Connu pour ses idées libérales et ses sentiments patriotiques, il fut porté, lorsque la Révolution de 1830 éclata, sur une liste de trois personnages haut placés qui devaient prendre la direction des affaires à titre provisoire. Il y figura même en première ligne et à son insu, mais toute son action gouvernementale se borna à l'apposition, ignorée de lui, de son nom au bas de quelques proclamations.

Membre du Conseil général des Vosges qu'il présida pendant bien des années, M. de Choiseul donna dans ces fonctions, comme dans celles de maire de Houécourt, des gages de son excellent esprit, de sa science administrative.

Il se déclara le zélé partisan de l'enseignement mutuel dont il fit profiter tout aussitôt l'école primaire de sa commune, et concourut activement à la fondation du musée des Vosges auquel il fit don de plusieurs tableaux de prix.

Plus citoyen que grand seigneur, il était généralement aimé dans son pays et sa conduite toujours loyale lui avait valu l'affection et l'estime particulière de Louis-Philippe.

De tous les souverains de la France, ce prince fut sans contredit celui à qui les conspirateurs et les assassins politiques vouèrent le plus de haine et qui leur échappa avec le plus de bonheur.

On eût dit que, à chaque attentat, une main invisible détournait de sa personne les balles dirigées contre elle, puisque jamais elle n'en fut atteinte.

Cette protection mystérieuse était attribuée par les uns à la Providence et par les autres au hasard.

Quoiqu'il en soit, elle lui permit à lui, qui était monté sur le trône à l'âge déjà avancé de 57 ans, de régner jusqu'à l'heure de l'exil, c'est-à-dire pendant dix-huit années, malgré les audacieuses tentatives et les luttes acharnées des partis.

Ces tentatives et ces luttes, qui troublaient et agitaient sans relâche la France, rendaient son gouvernement presque impossible et il y a lieu de s'étonner que dans une pareille situation, la prospérité publique ait atteint le plus haut degré. Il suffira de citer un seul fait pour le prouver : La rente cinq pour cent sur l'État excédait le cours de cent vingt cinq francs.

Il est certain qu'en cas de succès, les attentats; qui menaçaient les jours du roi, auraient replongé le pays dans l'anarchie, la désolation et la ruine, comme le disait M. de Quelen, archevêque de Paris, dans sa circulaire du 2 août 1835 aux curés de son diocèse.

Une arme régicide essaya de rechef, le 29 octobre 1840, de donner la mort à Louis-Philippe. Cette arme fit feu, mais, comme d'habitude, le plomb meurtrier ne toucha

ni le roi ni aucune des personnes qui ét.ient avec lui.

Seul l'assassin fut blessé. C'était son premier châtiment. De son propre aveu, il avait trop chargé sa carabine. Il y avait glissé cinq balles et trois chevrotines. L'arme éclata dans ses mains et les déchira cruellement. Aux yeux de Darmès, c'était le nom de l'assassin, le roi était « le plus grand tyran des temps anciens et modernes et il fallait en débarrasser la terre. »

La cour des pairs qui, d'après la loi, devait connaître de ce nouveau crime, fut convoquée. L'instruction dura longtemps. Le coupable ne put paraître devant ses juges qu'au mois de mai 1841. Condamné le 29 de ce mois, il subit le 31 la peine des parricides.

Mais, pendant le cours de la procédure, il se produisit un fait étrange, inouï, dont les fastes judiciaires n'avaient encore offert aucun exemple.

Un membre du Conseil général des Vosges, alors substitut du procureur général près la cour royale de Nancy, M. Collard de Martigny, demanda au garde des sceaux ministre de la justice l'autorisation de défendre Darmès.

Cette demande jeta dans la stupéfaction le monde judiciaire et le monde administratif.

« Comment, disait-on, un magistrat qui par la nature de sa charge est obligé de poursuivre les crimes et les délits, a-t-il pu songer à prendre en main la défense d'un régicide ? »

Il va sans dire que le ministre s'empressa non pas d'accorder l'autorisation, mais de relever le magistrat de ses fonctions.

Redevenu simple avocat comme devant, M. Collard aurait pu rendre à Darmès le service de le défendre, si celui-ci l'avait désiré, mais il choisit de préférence M. Pinède du barreau de Paris.

Ce serait néanmoins se tromper étrangement de croire que M. Collard était partisan du régicide. Loin de là, il

professait des opinions exclusivement monarchiques, il était convaincu que jamais la république ne pourrait s'affermir en France comme en Suisse ou aux États-Unis d'Amérique, et que la royauté constitutionnelle était la seule forme de gouvernement qui convînt aux Français.

Attaché à Louis-Philippe et à sa famille, il désapprouvait hautement toutes les tentatives de bouleversement et de révolution que les partis se permettaient. Les émeutes et les émeutiers n'avaient pas de plus rude adversaire que lui.

Que se proposait donc M. Collard en défendant Darmés? Tout le monde s'adressait cette question et chacun la résoudait à son point de vue.

M. Collard n'était pas seulement docteur en droit, mais encore docteur en médecine et de plus physiologiste distingué. Il avait publié, quelque temps auparavant, un travail fort curieux sur la monomanie dans ses rapports avec la jurisprudence. Il regardait Darmés comme atteint de la monomanie du régicide déterminée chez lui par l'influence des passions politiques, et il voulait qu'on le traitât comme tel dans l'intérêt de la morale et de la politique, et qu'on le privât de la célébrité recherchée par les grands criminels.

C'était, à son avis, le plus sûr moyen de mettre le roi à l'abri de nouvelles atteintes provenant des factions « tandis qu'une expiation sanglante ne faisait qu'allumer chez les fanatiques de la même trempe la soif du martyre, » ainsi que le faisait remarquer du reste le docteur Saucerotte dans son livre intitulé : *L'histoire et la philosophie dans leurs rapports avec la médecine.*

Cette thèse aurait été développée et soutenue par lui devant la cour des pairs. Il n'avait pas d'autre intention et il espérait faire partager ses convictions à ce haut tribunal en mettant sous ses yeux le fruit de ses longues et patientes études. La science, la morale, l'humanité, la politique, tout lui en imposait le devoir.

M. Collard de Martigny, aucun de ses compatriotes ne l'igno-

gnorait, était doué d'un esprit supérieur, et cependant il n'eut pas la force de supporter les misères de la vie et mit tristement fin à son existence par un suicide.

IV

En exécution des ordres du roi, le prince de Joinville, son fils, s'embarqua en 1840 pour aller chercher à l'île de Sainte-Hélène les cendres de l'empereur Napoléon Ier et les ramener en France.

Les restes du grand capitaine furent reçus à Paris avec une pompe inusitée au mois de décembre.

Tous les départements furent représentés à cette pieuse et imposante cérémonie par leurs drapeaux que portaient des sous-officiers de l'armée.

Le drapeau des Vosges était tenu par M. Simonin, maréchal-des-logis de cuirassiers, originaire d'Épinal.

Les habitants du département exprimèrent le désir de posséder cette bannière pour éterniser chez eux le souvenir d'un des plus beaux actes du gouvernement de Louis-Philippe, qui avait rempli le vœu de l'empereur par la translation de sa dépouille mortelle sur les rives de la Seine.

Le préfet demanda le drapeau au ministre qui le lui accorda sans la moindre difficulté, et il le fit naturellement déposer au musée d'Épinal chargé de le conserver comme un de ses dons les plus précieux.

Les Vosgiens furent heureux de voir leur désir aussi promptement satisfait. Ils aiment les souvenirs historiques, surtout ceux qui se rattachent à leur pays pour lequel ils montreut tant d'attachement que c'est toujours difficilement et à contrecœur qu'ils s'éloignent de leurs clochers. Ils préfèrent vivre et mourir dans leurs montagnes plutôt qu'ailleurs. Aussi on n'en rencontre guère en Algérie et moins encore en Californie, malgré les avantages que ces deux pays pourraient leur offrir.

Il arriva néanmoins qu'en 1841, des spéculateurs étran-

gers leur adressèrent des prospectus où ils engageaient les laboureurs et les journaliers à émigrer dans certaines colonies d'Amérique, en leur promettant monts et merveilles. Mais ces spéculateurs en furent pour leurs frais. Leurs séduisantes exhortations n'opérèrent aucun effet et les Vosgiens firent bien de ne pas les écouter.

On ne tarda pas en effet à apprendre que des Français isolés et des familles entières composées de plus de deux mille personnes, abusés par les fausses promesses des prospectus, après avoir vendu leurs meubles et tout ce qu'ils possédaient sur le sol natal, s'étaient embarqués pour l'île anglaise de la Trinité, que beaucoup d'entre eux y avaient succombé aux rigueurs du climat et que les autres y vivaient dans la misère et le désespoir.

On fut convaincu par là que les spéculateurs n'agissaient pas dans des vues d'humanité, mais qu'ils n'avaient d'autre but que l'exploitation de l'indigence et de l'isolement des malheureux dont ils surprenaient la bonne foi et qui, arrivés sur la terre étrangère, étaient privés de toute protection et de toute relation avec la mère patrie. Les fripons qui les avaient trompés les avaient dépouillés de leur petite fortune, sous prétexte de pourvoir à leurs frais de voyage et d'installation.

Un voyage qui, loin de coûter des larmes et des regrets, rendit joyeuses les populations vosgiennes, est celui que le duc d'Orléans entreprit au commencement du mois de juillet 1842 pour conduire sa femme aux eaux de Plombières,

Dès l'entrée du prince et de la princesse dans le département jusqu'à leur arrivée à Plombières il leur fut fait dans les villes et les villages qu'ils traversèrent de franches et cordiales réceptions que j'ai décrites dans mon annuaire départemental de 1843 (1).

(1) La collection complète des annuaires que j'ai publiés pendant trente ans à partir de 1821 se trouve à la bibliothèque publique d'Epinal.

Le 5 juillet, le jeune couple voyageant sans escorte et en toute sécurité arriva à Socourt, premier village des Vosges qu'il rencontra en quittant la Meurthe, et fut reçu sous un magnifique arc-de-triomphe par le maire à la tête de son conseil municipal et de tous ses administrés.

Quelques minutes après le duc et la duchesse étaient à Charmes. Le duc descendit vivement de voiture, fut immédiatement entouré par les autorités et la foule, passa en revue la compagnie de pompiers, s'excusa de ce que son costume de route le mettait si peu en mesure de recevoir les témoignages de sympathie de la population, dit qu'il voyageait le plus simplement possible pour ne point déplacer les habitants et répéta plusieurs fois aux personnes qui se pressaient autour de lui :

« C'est trop, Messieurs, c'est trop. Recevez-moi comme un ami, j'en serai plus flatté encore. »

En apercevant des hauteurs de Charmes la riante vallée et les vertes prairies de la Moselle, la duchesse se mit à dire : « Je ne me figurais pas que les Vosges étaient un aussi beau pays. »

A Igney les voyageurs entrèrent dans l'auberge du sieur Durand pour y prendre quelques rafraichissements et le prince se plut à s'entretenir longtemps et amicalement avec l'aubergiste, vieux militaire et vieux chasseur, qui lui parla tour à tour de ses exploits de guerre et de ses exploits de chasse

A Épinal toute la population était sur pied et se montrait impatiente de voir de nouveau le fils aîné du roi et d'acclamer sa compagne. Le duc s'arrêta à l'entrée de la rue de la Faïencerie, se mêla aux habitants, lia conversation avec plusieurs d'entre eux, reconnut un de ses anciens condisciples à qui il serra affectueusement la main, et charma tout le monde par son air enjoué et ses manières affables.

A Dounoux, s'adressant au maire le chapeau à la main, il lui dit : « Monsieur le Maire, je suis très-content de vous

voir, si j'avais su vous rencontrer sur mon passage ainsi que les autres autorités de la commune, je me serais mis en uniforme pour vous recevoir. »

A Xertigny, un paysan se détacha des groupes et s'avançant vers un jeune homme qu'il avait vu descendre d'une des voitures du prince et qui était modestement vêtu :

« Monsieur, lui dit-il, pourriez-vous m'indiquer la voiture de Monseigneur le duc d'Orléans ?

» Mais la voilà et voici le duc, lui répondit le prince avec un joyeux sourire.

« Mille fois pardon, Monseigneur, je ne croyais pas que vous fussiez le prince.

« C'est moi, au contraire, reprit S. A. R., qui devrais vous faire des excuses pour ne pas m'être fait connaître plus tôt. »

Un trait de bonté de la duchesse alla droit au cœur des assistants. Lorsque les autorités de Xertigny complimentaient son mari, elle remarqua une pauvre femme du peuple qui tenait dans ses bras une petite fille de quatre ans fort jolie.

La princesse dit à cette femme qui osait à peine se montrer sous ses haillons : « Venez, ma chère, venez, approchez-vous. Oh ! que votre enfant est beau ! N'est-ce pas que vous me l'apporterez à Plombières ? » Et en même temps elle donna des marques de sa munificence à la pauvre femme.

A Bellefontaine, le duc causa assez longtemps avec le maire, ancien officier de l'empire, décoré de la croix d'honneur et le questionna sur ses services, ses campagnes, et l'action d'éclat qui lui avait valu la décoration. De son côté, la duchesse parla avec affabilité au curé et l'engagea à venir la voir à Plombières.

A sept heures et demie du soir, le prince et la princesse arrivèrent dans cette ville où les attendait la plus brillante réception.

Sur toute leur route, ils avaient répandu avec les paroles

les plus bienveillantes, d'abondantes largesses qui attestaient la bonté de leur cœur.

Dans la matinée du 7 juillet, le duc d'Orléans quitta sa femme et Plombières qu'il ne devait plus revoir, et retourna à Paris. En traversant les arrondissements de Mirecourt et de Neufchâteau, il s'arrêta quelques instants à Domremy, visita la maison de Jeanne d'Arc et signa sur le registre des visiteurs

La princesse, tout en soignant sa santé, voyait les établissements publics, les ateliers d'industrie et les sites variés à l'infini des environs de Plombières, se consacrait à des devoirs de charité, écoutait les malheureux, faisait le bien et savait le bien faire.

Tout à coup et comme un éclat de foudre, la fatale nouvelle de la mort imprévue du duc d'Orléans se répandit à Plombières le 14 juillet. Le préfet de la Bergerie eut à remplir la pénible et délicate mission d'en informer la duchesse. Il prit toutes les précautions qui lui parurent propres à atténuer les terribles effets de cette nouvelle. Mais ce fut en vain et aucune plume ne pourra décrire la douleur et le désespoir qui s'emparèrent de la princesse, quand, se dirigeant sur la capitale et parvenue à Dompaire, à trois lieues d'Épinal, le préfet dut lui apprendre l'affreuse vérité.

L'année suivante, le département des Vosges fit une perte qui eut sans doute moins de retentissement, mais qui ne lui causa pas moins de vifs regrets. Un de ses députés que toute la chambre estimait, M. Bresson, directeur général des forêts, succomba à une maladie qui le faisait depuis longtemps souffrir.

Le collége de l'arrondissement de Remiremont qui l'avait élu choisit pour le remplacer l'ancien préfet des Vosges, M. le comte Siméon, alors directeur général de l'administration des tabacs.

Ce choix faisait succéder un homme fort capable à un homme de mérite, mais il déplut souverainement au parti

républicain qui avait inutilement travaillé a faire arriver un des siens à la députation.

M. Bresson avait été successivement employé au ministère des affaires étrangères et au ministère des finances. Le séjour de Paris ne convenant ni à ses goûts ni à sa santé, il demanda à rentrer dans les Vosges où il était né en 1794, et on lui donna l'emploi d'entreposeur des tabacs à Remiremont.

Appelé un peu plus tard aux fonctions de maire de cette ville, il s'en était acquitté de la manière la plus distinguée comme la plus profitable aux intérêts communaux.

Sa capacité adminisirative, son dévouement au bien public, ses principes libéraux lui méritèrent en 1831 le mandat de député des Vosges. A la chambre il prit rang aussitôt parmi ses collègues les plus laborieux et les plus éclairés, et ses travaux, toujours préparés consciencieusement, furent appréciés et accueillis avec faveur par les membres mêmes de l'opposition.

Membre du Conseil général des Vosges, on le vit à plusieurs reprises présider cette assemblée avec autant de dignité que d'impartialité.

Le gouvernement de juillet ne pouvait se passer des services d'un homme recommandable à tant de titres. En 1836, il le nomma intendant civil de l'Algérie et en 1838 il le plaça à la tête de l'administration des forêts, dont il comprit bien vite les besoins et où il introduisit les plus utiles améliorations.

M. Bresson aimait à obliger, accueillait avec une rare bienveillance les jeunes gens qui réclamaient son appui et rendait facile leur entrée dans les carrières qu'ils voulaient embrasser. Beaucoup d'entre eux lui durent les plus avantageuses positions.

V

L'attention de l'autorité fut attirée en 1846 sur la propa-

gande religieuse qui cherchait à envahir les hospices civils des Vosges et de plusieurs autres départements.

Cette propagande n'avait pas seulement pour effet de troubler la paix et le bon ordre qui doivent toujours régner dans ces sortes d'établissements, d'affecter le moral des malades et de nuire à leur guérison, elle portait en outre atteinte aux principes consacrés par les lois fondamentales de l'État, qui garantissent la liberté de conscience et couvrent tous les cultes reconnus d'une égale protection.

L'autorité se hâta d'appliquer le remède au mal en rappelant aux commissions administratives des hospices et des hôpitaux, les règles que la matière comportait et en les invitant à les faire exactement observer.

Ces règles étant toujours en vigueur, il ne me paraît pas sans intérêt de les retracer ici.

D'après ce qu'elles prescrivent, les aumôniers ou chapelains des hospices nommés par les évêques, et, à leur défaut, les curés ou desservants sont seuls accrédités pour donner des secours spirituels aux malades qui professent le culte catholique.

Les ministres des autres cultes légalement reconnus sont également seuls autorisés à remplir les mêmes fonctions auprès des malades appartenant à leurs religions respectives.

De là cette conséquence qu'un malade a toujours le droit d'appeler un ministre de sa religion, et que ce vœu doit être immédiatement transmis au ministre désigné.

De là aussi, cette conséquence que, pour pouvoir communiquer librement avec les malades de leur culte, les exhorter, les soutenir et même prévenir les obsessions auxquelles ils pourraient être en butte, les ministres doivent, appelés ou non, avoir leur libre entrée dans les hospices à la condition de se conduire avec réserve, de ne soulever aucune polémique religieuse, et de se conformer rigoureusement au principe d'après lequel les ministres des différents cultes doivent exclusivement remplir leurs fonctions auprès de leurs coreligionnaires.

Pour faciliter l'exécution de cette disposition on indique sur le registre des entrées, à côté du nom de chaque malade admis, sa religion, la salle où il est placé et le numéro de son lit. Ce registre peut être consulté à toute heure du jour par les ministres des différents cultes.

S'il arrive qu'un malade désire communiquer avec un ministre d'un autre culte que le sien, l'administrateur de service doit s'assurer que le malade agit en pleine liberté et ne cède à aucune suggestion.

Il est formellement interdit de contraindre les personnes admises dans les hospices à suivre les pratiques ou à entendre l'enseignement d'une croyance religieuse à laquelle elles seraient étrangères.

Enfin les autorités locales et les commissions administratives des hospices nedoivent rien négliger pour entretenir la concorde et la bonne harmonie, soit entre les ministres des divers cultes, soit entre les ministres et les agents de l'administration, soit entre les malades qui professent des religions différentes.

C'est également en 1846 que le nom d'un ministre du culte catholique, l'abbé Paramelle, « pour qui, disait-on, les entrailles de la terre n'avaient aucun secret, » retentit glorieusement dans les Vosges.

Bien que ce département soit, sous le rapport hydraulique, un des plus favorisés de la nature, il y existe cependant un assez grand nombre de localités où le besoin d'eau se fait sentir.

C'était grandement servir l'intérêt de ces localités que de leur procurer les bons offices du célèbre hydroscope du midi. La société d'Émulation des Vosges se chargea de ce soin ; elle provoqua des souscriptions dans les villes et les villages pour payer les frais de déplacement et les honoraires de l'abbé, et, quand le chiffre lui eut paru assez élevé, elle pria celui que le vulgaire appelait « le grand sourcier » de venir dans les Vosges.

M. Paramelle arriva à Épinal précédé du bruit de ses mer-

veilleuses découvertes. Il passait pour un personnage extraordinaire, pour un nouveau Moïse. Tout le monde voulait le voir comme la plus rare curiosité.

Dans ces conditions, « le grand sourcier » ne pouvait pas sortir de l'hôtel où il était logé et parcourir les rues sans être aussitôt assailli par la foule. Cette obsession indiscrète lui causait de vives impatiences et sa mauvaise humeur se traduisait par de brusques exclamations, que son esprit méridional contribuait à rendre plus piquantes.

Au physique, il n'avait cependant rien qui le distinguât particulièrement du commun des mortels. Comme beaucoup d'autres personnes, il était d'une taille au-dessus de la moyenne, d'un embonpoint respectable, d'une figure épanouie; dans la force de l'âge, il semblait jouir d'une santé florissante, bien qu'on le dît sujet à de fréquentes attaques de goutte.

Sa mise n'était point recherchée sans être négligée toutefois. Il ne portait point le costume clérical et sa redingote noire était le seul vêtement qui révélât son caractère sacerdotal.

Il voyageait presque toujours à cheval et pour aiguillonner sa monture, il ne se servait que d'un seul éperon qu'il attachait à la chaussure de son pied droit.

Muni de la liste des souscripteurs qui le réclamaient et parmi lesquels on comptait plus de communes que de cultivateurs, de praticulteurs et d'horticulteurs, l'abbé Paramelle se traça l'itinéraire qu'il avait à suivre et se rendit successivement dans les villes, bourgs, villages, et hameaux même où sa présence était sollicitée pour y mettre à découvert les sources cachées que leur territoire pouvait renfermer.

Comme on lui avait fait une réputation de sorcier, de magicien, de devin, certaines gens se persuadaient qu'il avait le pouvoir non-seulement de découvrir les eaux souterraines mais encore de les créer.

On attendait, on exigeait de lui l'impossible et il eut

beaucoup de peine, sans expliquer néanmoins ses procédés, à détruire les fausses idées qu'ils avaient fait naître.

La configuration et la nature du sol étaient, dans l'opinion des personnes éclairées, les principaux et les plus sûrs indices qu'il consultât. Du reste il a publié depuis lors un traité scientifique où il a décrit les signes auxquels il est possible de reconnaître l'existence et l'emplacement des sources invisibles.

Il ne lui fallait pas longtemps pour signaler ces sources. Il lui suffisait d'un coup d'œil jeté sur le terrain.

Il disait parfois : « Creusez là et vous ne manquerez pas de trouver de l'eau à trois mètres de profondeur. »

Ou bien : « Il n'y a pas ici sous nos pieds la plus petite source, vous fouilleriez vainement. Cherchons ailleurs. »

Presque toujours il disait vrai et cependant il n'eut pas dans les Vosges tout le succès qu'on espérait. Les explorations eurent même sur quelques points et contre son gré, bien entendu, d'assez fâcheux résultats. On y plaida pour s'approprier les eaux découvertes et les médisants se plurent à répandre le bruit que l'abbé avait inventé plus de sources de procès que de sources d'eau. De sorte que lorsqu'il quitta le pays, sa réputation en était singulièrement amoindrie.

Après M. Paramelle on vit apparaître dans les Vosges un autre sourcier beaucoup plus habile et plus puissant que lui. C'était M. Gauterot, qui ne se contentait pas, soutenait-on, de découvrir de simples sources, mais qui pouvait encore découvrir des ruisseaux et même des rivières. Il montra son savoir-faire à Neufchâteau et dans quelques communes environnantes et on en fut enthousiasmé, quoiqu'il se fût borné cette fois à trouver quelques petites sources.

A la suite de longues pluies qui, tout autrement que les sources découvertes par ces deux explorateurs, fournirent de l'eau à nos contrées, on vit reparaître dans les Vosges en 1847 la maladie qui avait déjà ravagé les pommes de terre et porté la désolation dans les campagnes.

En 1845 et 1846, elle s'était développée sur une vaste échelle et avait atteint toutes les espèces de ce tubercule. Les populations urbaines s'en étaient alarmées autant que les populations rurales.

Diverses causes étaient attribuées à cette maladie que la science ne pouvait dénommer, et que les paysans appelaient la « pourriture » des pommes de terre. On voulait trouver ces causes dans le sol, dans l'eau, dans l'air, dans le chaud, dans le froid, dans le mode de culture, dans la vapeur des locomotives des chemins de fer, que sais-je encore? Et comme on ne les saisissait nulle part, on en concluait naturellement que les pommes de terre avaient fait leur temps, qu'elles étaient condamnées à périr partout, et que les classes pauvres allaient être privées de leur nourriture la plus abondante et la moins chère.

Pour atténuer autant que possible les effets du mal, le Ministre de l'Agriculture, conseillé par les plus savants agronomes de la Capitale, se hâta d'engager les propriétaires et les cultivateurs à visiter souvent leurs champs, à arracher et à rentrer immédiatement les pommes de terre qui offriraient des signes d'altération et à les employer sans retard, soit à la nourriture des hommes et des animaux, soit à la fabrication des fécules ou d'autres produits industriels.

Il leur recommanda en même temps comme une chose très-utile, de brûler promptement sur place les tiges et les feuilles des tubercules enlevés.

De son côté, la Société centrale d'agriculture se livra à la recherche des moyens de suppléer au déficit de la récolte des pommes de terre et indiqua les céréales de printemps, les graines alimentaires de la famille des légumineuses, les racines et les plantes légumières comme pouvant remplacer les tubercules malades.

Il y eut en outre des agronomes pratiques qui s'occupèrent plus particulièrement de la reproduction des pommes de terre.

M. Corroie, de Raon-aux-Bois, près Remiremont, par

exemple, recommanda les semis de préférence aux plantations, en affirmant qu'en semant des graines dans une terre légère et bien fumée, on récolterait dès la première année, comme il l'avait fait lui-même, des tubercules presque aussi gros que des œufs de poule.

M. Turlat, maire de Courcelles-sous-Châtenois, se prononça pour l'emploi comme semences des germes qu'on détache des pommes de terre au printemps avant la plantation, et qu'on jette ordinairement sur le fumier.

Le père Innocent Netti, de Gênes, assura que les tubercules qui, avant d'être plantés, étaient trempés pendant vingt-quatre heures dans un bain composé d'eau et de chlorure de chaux, fournissaient une récolte superbe et abondante sans aucune espèce d'altération.

Mais les conseils et les procédés n'empêchèrent pas les pommes de terre d'atteindre, à raison de leur rareté, des prix excessifs et de se vendre cinq ou six fois plus cher que dans les temps ordinaires.

Les familles pauvres ou peu aisées, privées des moyens d'en acheter, étaient dans la consternation.

Pour comble de désolation, les pommes de terre ne faisaient pas seules défaut à l'alimentation publique. La récolte des céréales ayant été fort mauvaise en 1846, les grains aussi étaient rares et chers.

C'était une véritable crise alimentaire qui, avec les menées et les agitations politiques du moment, pouvait avoir de funestes résultats.

Comme d'habitude, les gens mal intentionnés, les perturbateurs de la tranquillité publique ne manquèrent pas de faire courir le bruit que les accapareurs couraient les villages, achetaient tous les grains que les cultivateurs pouvaient vendre et les payaient même au delà du prix qui leur était demandé afin de n'éprouver de refus nulle part.

D'autres manœuvres non moins coupables, disait aussi la malveillance, étaient pratiquées pour faire hausser énor-

mément le prix du pain et réduire le peuple à mourir de faim.

On allait jusqu'à accuser le Gouvernement d'être le complice de ces manœuvres et de les provoquer. Ses ennemis voulaient par cette calomnie le vouer à la haine des citoyens.

Le Préfet se vit obligé de rassurer les populations contre toutes ces fausses rumeurs et de veiller à ce que la circulation et le commerce des grains ne fussent nulle part entravés.

Ayant appris que, dans quelques départements, de criminelles atteintes avaient été portées à la liberté des transactions qui avaient les céréales pour objet, il fit publier la loi sévère du 10 vendémiaire an IV qui rend les habitants et les communes responsables des attentats commis sur leur territoire, soit contre les personnes, soit contre les propriétés.

Heureusement, les Vosges ne devinrent sur aucun point le théâtre de semblables excès.

Le Gouvernement, si odieusement calomnié, s'empressa, au surplus, de tendre une main secourable à la classe ouvrière et souffrante de toute la France.

Trois millions de francs, prélevés dans cette intention sur les fonds de l'État, furent distribués aux hospices, aux bureaux de charité et aux autres institutions de bienfaisance.

Huit autres millions furent consacrés à l'établissement d'ateliers de charité où les ouvriers et les pauvres valides étaient employés à des travaux d'utilité publique. La répartition de ces fonds eut lieu entre les communes, qui, de leur côté, votaient et prenaient dans la caisse municipale le plus d'argent possible pour la même destination.

De cette manière les ressources pécuniaires ne manquèrent point au soulagement des pauvres et des malheureux qui purent sans trop souffrir traverser ces temps de douloureuse mémoire.

Il n'est pas besoin de dire d'ailleurs que les appréhensions conçues sur le sort des pommes de terre ne se sont pas réalisées, et que, si ces tubercules sont encore quelquefois malades, rien n'annonce du moins qu'ils doivent un jour disparaître entièrement.

VI.

La question électorale, si grosse d'orages, fut plus que jamais à l'ordre du jour en 1847. Les partis, qui demandaient à grands cris l'augmentation du nombre des électeurs par l'adjonction des capacités, c'est-à-dire de la seconde partie de la liste générale du jury, s'emparèrent de cette question pour agiter violemment les esprits et susciter des embarras inextricables au Gouvernement de Louis-Philippe.

Elle donna naissance aux banquets réformistes où s'assirent toutes les oppositions et qui ne précédèrent que de quelques mois le rétablissement de la République en France.

On n'a pas oublié que ces banquets à trois francs par tête s'organisèrent dans un grand nombre de villes parmi lesquelles se trouva celle d'Épinal.

L'autorité laissa faire les promoteurs de ces manifestations politiques auxquelles le patriotisme eut moins de part que les idées ambitieuses des meneurs; elle ne fit point surveiller leurs démarches et leurs agissements et néanmoins ils se cachaient d'elle la plupart du temps pour recruter des souscripteurs comme le hasard me le fit voir au village de Zincourt, où je rencontrai sans m'y attendre quelques-uns des organisateurs du banquet d'Épinal.

Ce festin remarquable plutôt par la simplicité que par le nombre de ses plats, réunit près de trois cents convives pris dans tous les rangs de la société et venus de tous les points du département.

Tout ce monde s'était donné rendez-vous à l'Hôtel-de-

Ville et en était sorti à une heure de l'après-midi, pour se transporter en bon ordre sur l'emplacement que le marché couvert occupe à présent et où de longues tables étaient dressées.

C'était dans les premiers jours de novembre 1847.

La réunion fut présidée par le comte Henri Boulay de la Meurthe, député des Vosges, qui fut plus tard élevé à la dignité de vice-président de la République, éminente sinécure à laquelle était attaché un gros traitement que le titulaire eut le bon esprit de distribuer aux écoles primaires des Vosges; ce grave personnage, dont les opinions bonapartistes n'étaient un secret pour personne pas plus que son opposition au ministère en fonctions, prononça, à la fin du repas, et tous les convives debout, un discours où il fit un appel aux sentiments patriotiques de son auditoire, peignit sous de sombres couleurs la situation politique de la France, critiqua amèrement la conduite des ministres dont le pays devait être las et proposa d'émettre un vœu énergique pour la réforme électorale.

Si ce discours qu'on applaudit chaleureusement ne fut pas suivi du cri de : *Vive le Roi!* il provoqua celui de : *Vive la Réforme!* qui sortit de toutes les poitrines.

L'assistance se sépara ensuite, la journée s'acheva sans le moindre désordre et deux jours après on ne parla plus du banquet, ce qui ne voulait pas dire que la population fût rassurée sur les destinées futures de la Nation.

En effet, trois mois après, vers la fin de février 1848, des nouvelles alarmantes circulèrent dans la ville d'Épinal et tinrent en éveil tous ses habitants qui, depuis deux jours, ne recevaient plus ni lettres ni journaux de Paris.

On pressentait qu'une nouvelle révolution avait éclaté dans la Capitale et que la France allait encore une fois changer de Gouvernement.

On ne se trompait pas. Les feuilles publiques attendues impatiemment apportèrent la nouvelle que la guerre civile venait d'ensanglanter derechef les rues de la Capitale, que

le trône était renversé, que le roi avait pris la fuite, que la République avait été proclamée et que le pouvoir suprême était dans les mains d'un Gouvernement provisoire.

La Révolution de février était consommée.

Le peuple d'Épinal fit éclater toute sa joie comme si des jours plus heureux allaient enfin luire pour lui. On sonna toutes les cloches de la ville, à défaut d'artillerie, pour célébrer cet événement, car il est de règle que l'harmonie sacrée des cloches se mêle au bruit profane des révolutions.

Toutefois cette sonnerie ne fut pas gratuite et les cinq hommes qui, dans leur enthousiasme patriotique la firent entendre tout le jour, se firent largement payer leur peine par des quêtes à domicile.

Bientôt les républicains de la veille et les républicains du lendemain se mirent en devoir de tout réformer à Épinal.

Une commission départementale remplaça provisoirement le Préfet devenu naturellement suspect.

On congédia le conseil municipal en exercice, et on convoqua le peuple pour en élire un nouveau, composé de trente membres, et nommer en même temps le maire et les adjoints.

C'était le premier essai du suffrage universel.

Cette double opération se fit en plein air, le 28 février, à une heure de l'après-midi, *sur la place des Vosges*, qui porta à partir de ce jour le nom de *place de la République*.

Jamais élection ne se fit plus rapidement; elle ne prit pas plus d'un quart d'heure.

La foule, composée d'hommes, de femmes, d'enfants, remplissait la place et les rues adjacentes, et tout le monde vota.

On présenta tour à tour aux électeurs, sur le balcon d'une des plus hautes maisons de la place, les différents candidats choisis par la démocratie et parés de l'écharpe tri-

tolore, en leur demandant s'ils les jugeaient dignes de remplir les fonctions municipales.

A l'énonciation de leurs noms, les uns disaient *oui* et les autres *non* au milieu des rires les plus bruyants, et, comme il était impossible de compter des suffrages ainsi exprimés, le bureau électoral se hâtait sans plus de façon d'annoncer du haut du balcon que le candidat avait obtenu la majorité des voix et de le proclamer membre de la municipalité.

Cette élection était à peine terminée qu'une troupe de gens de tout âge, mais non de toute condition, excités par les démagogues les plus exaltés qui promettaient à la populace la richesse et le plaisir, se dirigea tambour en tête et à pas précipités vers les grands moulins d'Épinal pour les piller d'abord et les démolir ensuite.

Les démagogues, envieux du bien d'autrui, avaient fait courir le bruit aussi odieux que ridicule que « le meunier avait jeté son grain à l'eau pour affamer le peuple. »

Les nouveaux magistrats municipaux, il faut le dire à leur honneur, se transportèrent en toute hâte sur les lieux afin d'empêcher cette criminelle atteinte à la propriété.

Déjà les émeutiers, armés de pierres, brisaient les vitres et se disposaient à entrer de force dans les moulins. Les municipaux eurent de la peine à les maintenir, mais, aidés par les bons citoyens, ils finirent par leur faire entendre raison et par dissiper le rassemblement.

Toutefois les émeutiers devaient revenir à la charge en bien plus grand nombre quelques mois plus tard, le 8 mai, à huit heures du soir.

Cette fois les moulins eurent à subir un véritable assaut, les assiégeants ayant pris, disaient-ils, la résolution d'imiter les démolisseurs des moulins de Darney saccagés peu de temps auparavant. Si l'autorité, à la nouvelle de cette seconde agression, ne s'était empressée de mettre sur pied la garde nationale, la gendarmerie et la garnison formée

du 2e régiment de lanciers, il est présumable que les moulins d'Épinal auraient été pillés, incendiés ou démolis, mais ils n'éprouvèrent aucun dommage notable. Sans faire usage de leurs armes malgré les pierres qui leur étaient jetées, les troupes opposèrent leur ferme attitude aux violentes tentatives de l'émeute, la repoussèrent énergiquement, la dispersèrent et la tranquillité fut entièrement rétablie vers deux heures du matin. On opéra plusieurs arrestations et la justice sévit contre les assaillants les plus compromis qu'elle condamna à l'amende et à la prison.

Dès les premiers jours de la nouvelle révolution, les anciens usages républicains semblèrent vouloir renaître. On supprima les mots polis de *Monsieur* et *Madame* et on leur substitua les dénominations plébéiennes de *Citoyen* et *Citoyenne*. Il fut même question de donner aux nouveau-nés les noms des plus célèbres personnages de l'antique République romaine, tels que *Brutus*, *Marius*, *Scipion*, *Caïus*, *etc*. Le tutoiement fut rétabli entre les meilleurs républicains et il fut de bon goût de proscrire le luxe des vêtements.

Les utopies les plus ridicules se firent jour, le communisme et le socialisme trouvèrent d'assez nombreux partisans, et comme toujours la majorité de la population se contenta de laisser dire et faire.

Les réformateurs de la société voulaient le droit au travail, l'abolition de la propriété, le nivellement des conditions, la suppression de l'argent, la dissolution de l'armée, l'élection des juges, et autres choses non moins extravagantes.

Dans les campagnes, il y eut des gens qui réclamèrent le partage immédiat des terres et, dans certains villages les *partageux*, comptant sur le triomphe de leur système, arpentaient déjà les propriétés rurales pour en bien constater les contenances et en faire la plus équitable répartition.

Et tout cela était imaginé, disait-on, en vue du plus grand bien de l'humanité.

Cependant la commission départementale faisait publier avec une admirable exactitude les dépêches officielles qu'elle recevait de Paris et qui toutes étaient rédigées « au nom du peuple français. »

On put lire affichées sur les murs d'Épinal, les pièces qui suivent ;

« Paris, le 24 février 1848, proclamation du Gouvernement provisoire au peuple français.

» Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris, ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

» Le sang du peuple a coulé comme en juillet, mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce généreux peuple.

» Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie.

» Ce gouvernement a pour secrétaires : MM. Armand-Marast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

» Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu le mandat du Gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le Gouvernement populaire que proclame le Gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

» Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France. Préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

» Le Gouvernement provisoire veut la République sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté.

» L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent, le gouvernement de la nation par elle-même ;

» La liberté, l'égalité, la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le Gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer. »

« A la garde nationale de Paris.

» Citoyens ! votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

» Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la Révolution est accomplie.

» La patrie vous en sera reconnaissante.

» Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale, tous doivent concourir activement avec le Gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

» Le Gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a confiée.

» Les membres du Gouvernement, signé Dupont (de l'Eure), François Arago, Marie, Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, et les secrétaires, Louis Blanc, Armand-Marast, Flocon, Albert. »

« Le Gouvernement provisoire arrête :

» La Chambre des députés est dissoute. Il est interdit à la Chambre des pairs de se réunir. Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le Gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

» Paris, le 24 février 1848. Signé : Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc. »



« Le Gouvernement provisoire,

» Informé que quelques militaires ont déserté et remis leurs armes, donne les ordres les plus sévères dans les départements pour que les militaires qui abandonnent ainsi leurs corps soient arrêtés et punis selon la rigueur des lois.

» Jamais le pays n'eut plus besoin de son armée pour assurer au dehors son indépendance et au dedans sa liberté. Le Gouvernement provisoire, avant de faire appel aux lois, fait appel au patriotisme de l'armée. »

« Le Gouvernement provisoire décrète :

» Les Tuileries serviront d'asile aux invalides du travail. »

« Le Gouvernement provisoire décrète :

» Les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire, judiciaire et administratif sont déliés de leur serment. Paris, le 25 février 1848. »

« Aux Préfets,

» Monsieur le Préfet, le Gouvernement républicain est constitué. La nation va être appelée à lui donner sa sanction. Vous aurez à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer au nouveau gouvernement le concours de la population et la tranquillité publique. Faites-moi connaître dans le plus bref délai l'état de l'opinion et informez-moi en même temps des mesures que vous aurez prises. Le Ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin. »

Ces différents actes, dont la rédaction était attribuée à Lamartine, ne rappelaient ni l'éloquence harmonieuse, ni le style imagé, ni les pensées élevées de l'illustre poëte.

VII.

Le remplacement régulier de M. le préfet de la Bergerie devenait indispensable et ne se fit pas longtemps attendre.

Le 28 février, le Ministre de l'Intérieur, M. Ledru-Rollin, signait un arrêté ainsi formulé :

« Le Gouvernement provisoire révoque le préfet actuel du département des Vosges et nomme le citoyen Turck (Léopold) commissaire du Gouvernement dans ce département, l'investissant des pouvoirs de préfet et l'autorisant à prendre toutes les mesures d'ordre et de salut public qu'il jugera nécessaires. Toutes les autorités civiles et militaires sont placées sous ses ordres ».

M. le docteur Turck, qui depuis de longues années résidait dans le département des Vosges, s'y était acquis l'estime générale par sa philantropie, son patriotisme, sa science et son caractère. Sa nomination y fut favorablement accueillie.

Le 2 mars, il vint occuper l'hôtel de la préfecture auquel les républicains avaient donné le nom d'*hôtel de l'administration départementale*.

Et, convaincu que le Gouvernement républicain était le meilleur des gouvernements, il adressa aux Vosgiens la proclamation ci-après :

« Citoyens, je suis chargé par le Gouvernement provisoire de développer dans le département des Vosges les institutions républicaines qui doivent découler de notre providentielle Révolution. Les mots *Liberté, Égalité, Fraternité* sont inscrits sur son drapeau, elle promet du travail au peuple, et à ses enfants une instruction qui s'élèvera toujours au niveau de leur intelligence et qui saura trouver pour les produire sur la scène du monde tous les hommes de génie, don si rare de la Providence. La République encouragera de tous ses efforts l'association qui centuple les forces de l'homme et qui recèle en germe l'avenir de l'humanité.

» Fille de la liberté, la République veut que tous les cultes en jouissent comme elle; elle veut que tous soient également protégés. Elle sait que le clergé catholique tout entier a salué avec le même enthousiasme que nous notre Révolution et son glorieux drapeau. C'est que la grande voix de Pie IX, ce saint précurseur de l'affranchissement

de l'Italie, avait proclamé naguère dans la vieille Rome l'égalité, la fraternité, la charité que le Christ est venu apporter au monde.

» La République à l'intérieur ne compte pas d'ennemis. Autour de son gouvernement provisoire se serrent pour l'applaudir et le défendre tous les partis d'autrefois. A l'extérieur la République n'a pas de guerre à craindre : appuyée sur elle-même, ayant autour d'elle la Suisse, l'Italie, la Belgique et l'Espagne, elle peut développer en paix toutes ses institutions en même temps.

» Elle saura ouvrir dans les champs si fertiles de l'Afrique et de la Guyane un vaste théâtre à nos travailleurs. La colonisation de ces possessions, dont chacune est aussi grande que la France, est une œuvre patriotique qui sera rapidement accomplie.

» Concitoyens, ma tâche au milieu de vous sera douce et facile. Vous êtes les dignes fils de ces Vosgiens qui, par leur empressement à acquitter l'impôt, leur courage et leur nombre sur les champs de bataille, méritèrent de la patrie de donner le nom de *Place des Vosges* à l'une des places de Paris.

» Ceux d'entre vous qui sont favorisés par la fortune me seconderont en faisant travailler le plus possible les ouvriers et en payant à l'avance leurs contributions pour donner aux pauvres le temps d'acquitter les leurs.

» Tous, vous comprendrez qu'il serait un mauvais citoyen celui qui voudrait se refuser au paiement d'un impôt qui du reste sera modifié et diminué très-prochainement, ainsi que le Gouvernement provisoire vous en donne l'assurance. Mais ce sera la tâche de l'Assemblée nationale que vous serez bientôt appelés à nommer.

» Je m'empresse de vous faire connaître les derniers arrêtés du Gouvernement provisoire qui vous prouveront et son zèle pour le bien public et sa haute intelligence de tous nos intérêts.

» En terminant, laissez moi vous dire encore une fois

combien je compte sur votre patriotisme pour maintenir partout l'ordre public, le respect des personnes et des propriétés. J'y compte d'autant plus que je vous connais et que je vous estime davantage. Salut et fraternité. L. Turck. »

Les arrêtés rappelés par cette proclamation avaient autant de hardiesse que de portée.

L'un ordonnait la continuation de la perception de tous les impôts, la République ayant besoin d'argent comme la Monarchie, et promettait la suppression ultérieure des taxes sur le timbre des journaux, l'octroi, le sel et une loi modifiant le système des contributions indirectes.

Un second, qui prétendait réaliser l'utopie de l'égalité, abolissait les anciens titres de noblesse, interdisant les qualifications qui s'y rattachaient et défendant de les faire figurer dans aucun acte public.

Un troisième invitait l'archevêque de Paris et tous les évêques de France à substituer à l'ancienne formule de prière pour le chef de l'État les mots : *Domine salvam fac republicam*.

Un quatrième enfin créait une commission permanente des travailleurs, en nommait M. Louis Blanc, président et M. Albert, vice-président, et l'installait au palais du Luxembourg.

Il était facile de décréter le recouvrement des impôts, mais il n'était pas aussi aisé de l'opérer. Toutes les fois qu'une révolution politique survient chez nous, les contributions indirectes, qui n'ont jamais pu se concilier la faveur du peuple, ont maille à partir avec lui. Il s'insurge contre leur assiette, leur mode de perception, leurs exercices et tout naturellement contre leurs employés qu'il accuse de procédés vexatoires et arbitraires.

Les événements de février déterminèrent une nouvelle explosion de haine et de colère contre ces contributions. A Épinal, comme dans d'autres villes, des attroupements menaçants se formèrent devant les bureaux de la régie dans l'inten-

tion de les envahir, de faire main-basse sur les archives, de les jeter par la fenêtre et de les brûler dans la rue. Les employés eurent aussi des dangers à courir. On ne leur permit plus de remplir leurs fonctions, on les injuria, on leur montra le poing, on fut près d'exercer sur eux les plus mavais traitements comme s'ils étaient les créateurs de ces impôts détestés. Mais alors le peuple, selon son expressien favorite, voulait « tout démolir. »

Les autorités firent tout ce qui dépendait d'elles pour réprimer ces désordres et elles y réussirent. Comme il n'était pas possible d'ailleurs de priver l'État du produit si important des contributions indirectes, le commissaire du Gouvernement provisoire trouva moyen de mettre les intérêts du trésor public d'accord avec les susceptibilités de la population.

Il décida, « au nom du peuple français », que les débitants de boissons seraient libres de s'affranchir des exercices soit par un abonnement individuel sur les vins et les cidres, soit par un abonnement collectif, et il aima à espérer que tous ses concitoyens sentiraient la nécessité et auraient à cœur de ne reculer devant aucun sacrifice pour affermir le triomphe de la République.

M. Turck tint à honneur, du reste, à justifier la confiance qu'il inspirait au Gouvernement et à ses compatriotes.

Le nombre et la gravité des affaires et les difficultés du moment ne l'effrayaient point. Tout entier aux devoirs de sa pénible tâche, il travaillait la nuit comme le jour, donnait de fréquentes audiences, examinait toutes les questions, les tranchait de la manière qui lui paraissait la plus juste ou la plus conciliante, et, doué d'une activité prodigieuse, entretenait la correspondance la plus suivie avec le Gouvernement provisoire comme avec les autorités, les fonctionnaires et les simples particuliers du département.

Sa sollicitude embrassait sans se fatiguer les intérêts si divers de la politique, de l'administration et du pays.

Il écrivit le 2 mars «aux citoyens maires », en leur envoyant sa proclamation, la circulaire ci-dessous.

» Dans la lutte glorieuse que le peuple de Paris a eu à soutenir contre le pouvoir déchu et qui a amené pour le bonheur du monde la nouvelle ère républicaine que nous avons tous saluée avec le plus vif enthousiasme, des citoyens ont été victimes de leur patriotisme et de leur intrépidité. La patrie reconnaissante s'empresse de les secourir ainsi que leurs familles. Je vous invite à recueillir les dons que vos concitoyens pourront offrir pour cette œuvre fraternelle et à les faire verser dans la caisse du receveur général d'où ils seront transmis par mes soins à leur destination. Vous voudrez bien m'envoyer exactement l'état de ces offrandes. »

A sa demande, l'évêché de Saint-Dié invita le clergé de son diocèse à faire célébrer dans toutes les églises un service funèbre pour ces *malheureuses victimes*. Cette pieuse cérémonie fut entourée de la plus grande pompe. Les différentes autorités, la garde nationale, tous les citoyens y assistèrent et s'y firent remarquer par leur recueillement.

NOTICE

SUR

M. le Président JULLIEN

Un de nos magistrats les plus capables et les plus regrettés a terminé récemment sa longue et honorable carrière. M. Jullien, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Nancy, est mort dans cette ville, le 2 mars 1874, sur le point d'atteindre sa soixante douzième année. D'origine vosgienne, il était né le 12 août 1802, à Vrécourt, commune du canton de Bulgnéville et de l'arrondissement de Neufchâteau, au sein d'une famille entourée de la considération et de l'estime générales, et avait reçu, lors de son baptême, les prénoms de Claude-Clair-Zéphirin. Doué de grandes dispositions naturelles, il commença de bonne heure ses études, et, lorsqu'il les eut terminées complètement, il entra chez un des avoués les plus renommés de Paris, où il fit son stage comme premier clerc et où il donna des preuves remarquables de son intelligence, de son instruction et de son jugement. Son intention était de se pourvoir d'une charge d'avoué en province, mais la révolution de juillet survint qui le détourna de ce projet, et il jugea plus à propos d'offrir ses services au nouveau gouvernement, qui avait écrit sur le drapeau national cette belle devise : *Liberté, Ordre public* et dont il partageait les principes libéraux.

Le gouvernement de juillet aimait à s'environner de jeunes gens instruits, laborieux et honnêtes. Il ouvrit à M. Jullien les rangs de la magistrature, où il ne devait rencontrer

aucun obstacle sérieux à son avancement et le nomma, le 9 décembre 1830, juge au tribunal de première instance d'Epinal, chef-lieu judiciaire des Vosges. M. Jullien avait alors 28 ans. Il prit place parmi des collègues plus âgés que lui, il leur prêta, avec le plus louable empressement, le concours de son activité et de ses lumières, et il ne tarda pas à acquérir leur estime et leur affection, sans exciter leur jalousie, tout en révélant ses qualités supérieures.

Dès ce moment, on ne put s'empêcher de reconnaître qu'il figurerait parmi les hommes qui serviraient et honoreraient le mieux la magistrature assise de notre ancienne province. Le 17 juillet 1835, il fut appelé aux fonctions de vice-président du même tribunal, et huit ans plus tard, le 12 janvier 1843, à celles de conseiller à la cour d'appel de Nancy, où il devint président de chambre, le 22 mars 1862. Dans ces différentes fonctions, il se montra toujours à la hauteur de sa tâche, quelque difficile qu'elle pût être.

Un de ses amis, bien placé pour l'apprécier, a tracé le portrait du président Jullien, et je suis heureux de pouvoir le reproduire ici.

« En matière civile, avec son bon sens imperturbable et la sûreté de son coup d'œil, il allait droit au but, saisissant dans les affaires les plus délicates, le véritable point de la difficulté et le parti auquel il convenait de s'arrêter. Quoique assez savant et assez fort pour aborder, sans fatigue et sans peine, les plus hautes régions du droit pur, il préférait en général les solutions pratiques et la jurisprudence à la doctrine.

« En matière correctionnelle et criminelle, les mêmes qualités le distinguaient, mais complétées et rehaussées par cette fermeté digne et calme qui ne sacrifie jamais l'intérêt public à des considérations de personnes ou à la recherche d'une dangereuse et décevante popularité.

« Comme président d'assises, on conserve de lui les meilleurs souvenirs ; il faisait des procédures une étude approfondie ; il dirigeait les débats d'une manière méthodique,

claire, simple, impartiale; les jurés lui accordaient une confiance respectueuse, et l'estime qu'ils avaient pour son caractère amenait souvent des résultats profitables à la justice, que d'autres, avec plus d'élégance et de prestige dans la forme, n'eussent peut-être point obtenus.

« Dans la vie privée, il était serviable, facile, affectueux, ouvert et sûr; il avait de nombreux amis, dont plusieurs lui rappelaient les bancs de l'école, comme Nachet et Liouville; d'autres, plus puissants, si non plus illustres; enfin quelques-uns auxquels, moins inconstant que la fortune, il voulut rester fidèle, au risque d'encourir bien des froideurs et des inimitiés.

« Comme collègue, il ne laissait rien à désirer; plein de bonhomie et de cordialité avec ses inférieurs et ses égaux, il témoignait à ses chefs, en toute occasion, un sincère dévouement et une grande déférence, et toujours, quand ils le consultèrent, ils eurent à se louer de la franchise de son langage et de la sagesse de ses conseils.

« M. Jullien a dû son élévation non seulement à ses diverses aptitudes judiciaires, mais encore à son esprit de conduite, à son amour du travail, de la règle et du devoir; on peut le citer en exemple à tous ceux qui, en si grand nombre, aspirent à la magistrature, afin de leur éviter de douloureux mécomptes, en leur indiquant à l'avance les conditions auxquelles on y arrive et surtout comment on y réussit. »

L'opinion publique a ratifié ce jugement.

Ajoutons que M. Jullien ne se décida point à se marier pour rester tout entier livré à ses devoirs de magistrat et que, s'il pût quelquefois regretter dans l'isolement du célibat la privation des joies intimes de la famille, du moins il ne le fit jamais paraître.

Au physique, il n'était pas moins bien partagé qu'au moral. Il est encore à Epinal des habitants qui se rappellent, comme ceux de Nancy, sa noble figure, sa taille élevée, sa démarche imposante, son air bienveillant. Il jouissait d'une

vigoureuse constitution, d'une robuste santé, et bien qu'il eût dépassé l'âge de 70 ans, il aurait pu vivre encore de longs jours, mais le fatal décret du 1er mars 1852 qui fixe la limite d'âge des magistrats, mit fin à l'exercice de ses fonctions et le condamna à la retraite. A partir de ce moment, on le vit dépérir par le défaut d'activité, la vie n'avait plus d'attraits pour lui. Inébranlable dans ses convictions religieuses, il vit venir avec calme sa dernière heure et il mourut, comme il avait vécu, en chrétien.

M. le président Jullien avait demandé que ses restes mortels fussent réunis à ceux de ses parents. Son corps repose maintenant dans le cimetière de Vrécourt, auprès du corps de son père, à qui il avait toujours témoigné la plus vive et la plus sincère affection, et sur sa tombe on pourrait graver cette inscription : « Ci-gît tout à la fois un bon fils, un magistrat intègre, un citoyen vertueux. »

12 mars 1874.

Ch. CHARTON.

POÉSIES

PAR M. CH. CHARTON,

Membre titulaire

L'HOMME CHAGRIN

On l'a vu s'enivrer de plaisirs et de fêtes,
Chanter dans les concerts, danser dans les salons,
Escalader les cieux à l'aide des ballons,
Et chasser à cheval les plus sauvages bêtes.

On l'a vu déployer sa robuste vigueur,
Porter les lourds fardeaux, dompter les flots rapides,
Gravir les monts, franchir les abîmes perfides
Et des plus rudes temps essuyer la rigueur.

Il pouvait espérer l'âge d'un patriarche;
Mais tout à coup son front se montre pâlissant,
Son œil n'a plus d'éclat, sa voix n'a plus d'accent,
Son corps devient débile et lente est sa démarche.

Il sent pour le combat son courage épuisé.
On veut en vain guérir le mal qui le domine;
« Soigner un corps, dit-il, que l'affliction mine
C'est fourbir un fourreau dont le sabre est brisé. »

LE RUBAN DE MARGUERITE

Marguerite la paysanne
Vient au marché de bon matin,
Se passant de charrette et d'âne
Pour porter son léger butin.
Le beurre qu'une vache blonde
L'invite à faire avec son lait,
Et les œufs les plus frais du monde,
Fragile berceau du poulet,
Forment toute sa marchandise
Que contient son panier d'osier,
Recouvert d'une toile grise;
A moins qu'un coq au franc gosier
Ou qu'une poule aux lourdes ailes,
Dont quelque lacet inhumain
Maîtrise les pattes rebelles,
Ne soient suspendus à sa main.

Elle marche d'un pas alerte
Sous les premiers rayons du jour.
Son beau foulard de couleur verte
Entoure son cou fait au tour,
Tandis que sa cornette blanche
Retient ses noirs et longs cheveux,
Que son casaquin sur sa hanche
Se nuance de reflets bleus,
Et que, complétant sa toilette,
Sa robe taillée avec goût
Fait deviner chez la coquette
Le désir de plaire partout.
Bientôt elle a gagné la place

Où se rassemblent les marchands:
Il ne lui faut que peu d'espace.
Fraîche comme la fleur des champs;
On admire son air, sa taille,
Tout en embrassant du regard
Son beurre, ses œufs, sa volaille,
Qu'elle vend tôt, qu'elle vend tard;
Mais toujours à son avantage.

Et lorsque la vente a pris fin,
Avant de rentrer au village,
Elle court vers le magasin
De la plus célèbre modiste.
Là Marguerite aime à revoir
Dans la vitrine de l'artiste,
Les beaux chapeaux de velours noir;
Les dentelles, les broderies,
Les cachemires, les bonnets,
Les voilettes et les soieries
Et d'autres merveilleux objets.
Un jour dans son extase elle ose
Résolument fixer son choix
Sur un séduisant ruban rose
Qu'elle a remarqué maintes fois.
Elle entre, l'indique, l'achète
Et se hâte de s'en saisir.
Qu'elle est fière de son emplette!
Comme son cœur bat de plaisir!
Ce ruban pour les jours de fête
Sera son plus bel ornement,
Quand il brillera sur sa tête
Avec l'éclat du diamant.
Comme une folle elle l'emporte;
Ses pieds sont plus légers encor.
Elle arrive, elle ouvre sa porte
Et s'enferme avec son trésor.

Heureuse fille, dont la joie
Eclate à l'aspect d'un ruban,
Prends garde un jour d'être la proie
De la mode, ce vrai tyran.

A MON SAPIN

Enfant des monts transplanté dans la plaine,
O mon sapin, autrefois si chétif
Que du zéphir la molle et douce haleine
En se jouant courbait ton front rétif,
Comme aujourd'hui vers l'inconstante nue,
Fendant les airs s'élance avec fierté,
A sa hauteur ta cime parvenue !
Comme tu sais, fort de ta liberté,
Développer ta taille droite et ronde !
Tu vois sans peur tes rameaux onduleux
S'offrir aux coups de la foudre qui gronde
Avec fracas sous un ciel nébuleux.
Quand l'heure vient où se recherche l'ombre,
Où le soleil darde sur nous ses feux,
J'aime à m'asseoir sous ton feuillage sombre,
Sûr d'y goûter la fraîcheur que je veux.
Tu peux du temps affronter les outrages ;
Les longs étés, les rigoureux hivers,
Les vents fougueux, les sinistres orages
Passent sur toi sans que tes rameaux verts
Perdent jamais l'éclat de leur parure.
Sur ton sommet le pétulant pinson
Vient bien souvent répandre à l'aventure
Les sons joyeux de sa vive chanson.

O mon sapin ! orgueil de ma demeure,
Charme longtemps encor l'œil des passants
Et puisqu'il faut que tout ici-bas meure,
Ne disparais qu'abattu par les ans.

LA BERGERONNETTE

Bergeronnette,
Sans chansonnette,
L'œil pétillant,
Va sautillant,
Folâtre et crie
Dans la prairie,
Sur le ruisseau
Ou l'arbrisseau.

Vive et pimpante,
Elle serpente
Dans la forêt,
Dans le guéret,
Et solitaire,
Purge la terre
Du ver rampant,
Du ver grimpant,
Qu'en mère sage
Elle a l'usage
De partager,
Pour les manger,
A sa famille,

Que la charmille
Sans nul égard
Cache au regard.
Son bec hostile,
Toujours utile
Au laboureur,
Est la terreur
De toute race
Vile et vorace
Dont la moisson,
Avec raison,
Craint les morsures
Et les blessures.

Sur ton roseau,
Gentil oiseau
Au gai plumage,
Reçois l'hommage
Du villageois
Et du bourgeois.

3 Mars 1874.

CH. CHARTON.

ANALYSE

Par M. DEFRANOUX

de la

DEUXIÈME LIVRAISON DU TRAVAIL DE M. RAVON, DE BRANTIGNY, (VOSGES)

intitulé

2e LIVRAISON DES ANNALES DE LA VIGNE-ÉCOLE DE BAZEREY

Dans ce qui suit, la reproduction de bien des faits et de bien des explications fera défaut; mais, imposée au rapporteur par l'obligation de se borner à une courte analyse, cette lacune, pour qui désire tous les détails nécessaires, sera comblée, chez M. Ravon, par la lecture de sa deuxième livraison et par ce qui sera dit sur place.

DEFRANOUX.

CÉPAGES COMMUNS

Gamay fin de Liverdun. — Il veut de bons fonds.

Erycée noir à grains ronds. — Il craint peu le vent, s'arrange des terrains médiocres, et demande à être planté clair.

Gamay vert. — Il est supérieur à tous les autres, sous le rapport de la rusticité et de la fertilité, et l'hectare de terre où on le place peut passer du prix de 2,500 fr. à celui de 15,000 fr.

J'en destine à la vente 40 mille plants chevelus.

Un Gamay de Toul. — Supérieur au Liverdun, et poussant peu de bois, il a besoin d'être planté moins clair que le gamay vert.

Gamay des Meurgers. — Je n'en ai qu'un cep qui, évidemment issu de semis, il y a onze ans, est d'une vigueur et d'une fertilité exceptionnelles.

J'en livrerai à la vente les débris de taille convertis en boutons Hudelot qu'il faudra planter sur couche chaude.

Gamay coulard. — Arrachons-le, et, si nous ne pouvons nous résoudre à le supprimer, transformons-le par la greffe, ou taillons-le long, pour faire coïncider la floraison avec l'arrivée de la chaleur.

Diverses autres variétés de Gamay. — Aucun Gamay ne vaut le Gamay vert.

CÉPAGES MÉRIDIONAUX

Le gros raisin annoncé dans notre première livraison. — S'acclimatant de plus en plus, il a pu mûrir en 1872.

Raisin blanc de Bergerac. — Acide, en 1865, il était presque mangeable, en l'année peu favorable de 1872.

Très-abondant, il n'est pas sujet à la pourriture.

Mondeuse de Savoie. — Elle commence à se sucrer, et prend beaucoup de montant.

Espèces plus récalcitrantes à la maturation. — Sur leurs énormes racines, nous greffons des espèces précieuses.

LA MAGNIFIQUE COLLECTION DES CÉPAGES A VINS FINS TIRÉS DE DIJON

Située dans la partie la plus élevée de ma vigne-école ; ils ont été fort maltraités par l'hiver dernier, mais quelques ceps placés à une moins grande altitude ont produit de magnifiques et excellents pineaux de Terre promise, de Charentais, d'Auvernat, du Puy-de-Dôme et de Marseillais.

Le Saint-Laurent. — Il soutient son excellente réputation.

L'Aubin blanc. — De bon rendement, il excelle par la saveur et le bouquet.

Le Meslier. — Comme celles de l'Erycée, ses graines ont pourri.

L'Alcantino. — Pour la première fois depuis dix ans, ce cépage de rendement énorme a eu, lors de la fleur, ses grappes noyées par la pluie, ce qui indique la nécessité de le placer dans une position où sa fleur puisse se ressuyer assez vite.

Sur un autre sol et à une autre exposition, nous avons créé une seconde vigne-école où ces cépages seront l'objet d'une contre-étude.

Toutefois, nous pouvons déjà indiquer comme suffisamment éprouvés la Terre promise, le Marseillais, le Charentais et l'Auvernat du Puy-de-Dôme, pineaux de grosse race qui réclament la taille courte sans l'être trop, qui sont d'une culture aisée, dont la fertilité et la précocité sont remarquables, et dont le vin est exquis.

Cette année, nulle part les pineaux fins et les chasselas n'ont, à cause d'un hiver exceptionnel, donné des résultats satisfaisants; et, cela étant, nous sommes d'autant plus heureux d'avoir obtenu de bons vins de plusieurs de nos cépages.

Espérons que bientôt nous pourrons glorifier à nouveau les produits du Sommerviller, du Pineau de Vaucluse, etc.

En résumé, douze ans d'observation de quarante espèces nous autorisent à recommander spécialement, pour vins ordinaires, le Gamay vert, le Gamay des Meurgers et le Gamay de Toul; pour vins fins, le Saint-Laurent, la Terre-promise, le Charentais, le Marseillais, l'Auvernat, le Merveillat de l'Aisne et leurs synonymes, et, pour raisins de table, le Chasselas rose, l'Alcantino, l'Abondance, etc.

TRANSFORMATION DES VIEUX VIGNOBLES

Nous proposons, de préférence à tout autre cépage, le Gamay vert pour transformation des vieux vignobles.

Voici nos cinq moyens de transformation.

Signalement des bons cépages, s'il en existe. — Pourvoir d'une étiquette les cépages qui, issus de semis naturel se sont constamment montrés recommandables, et ordonner au vigneron de les multiplier par marcottage.

Arrachage. — S'il n'existe dans la vigne aucun cépage recommandable, tout arracher, et, cela fait, fumer, et, soit semer un trèfle destiné à durer deux ans, soit simplement fumer d'une manière copieuse et durable.

Greffage. — La vigne en foule ne valant rien, jalonner des lignes parallèles suffisamment espacées, et y planter des gros Gamays qui, très-séveux, sont plus favorables à la reprise de la greffe.

Nous employons, quant à nous, la greffe bouture, et surtout la greffe bouture chevelue, beaucoup plus prompte à donner des résultats que la bouture simple.

C'est surtout à la greffe sur racines, imaginée et pratiquée par nous avec un remarquable succès, que nous recourons.

Nous lui donnons le nom de greffe bouture chevelue, et à qui viendra visiter notre vignoble nous enseignerons la manière de la pratiquer aisément.

Ce mode de greffage a l'avantage immense de ne donner lieu à l'émission d'aucun drageon.

Si nous n'avons pas à notre disposition une racine assez grosse, nous greffons sur cep une bouture d'une manière qui, nous réussissant toujours, sera indiquée par nous sur place.

Ouverture de tranchées. — Ouvrir des fossés assez profonds, et en rejeter la terre sur les ceps des entre-fossés.

Où il n'y a pas risque de voir les eaux pluviales dénuder les plants, en entraînant la terre des fossés, et les passants se faire des sentiers, cela permet, en attendant l'âge de production des jeunes sujets, de récolter autant qu'en vigne pleine.

On doit, pour aération de la plantation, rogner court les pousses des ceps faits.

Défoncement par bandes parallèles. — Pour que les eaux pluviales n'entraînent pas les terres des fossés, et pour que les passants ne marchent pas sur les jeunes ceps défoncer par bandes parallèles.

Dans ce cas, le terrain reste plat, et, dans la bande défoncée, on ne plante qu'une ligne de boutures chevelues auxquelles une copieuse fumure doit venir en aide.

Quand les jeunes ceps fournissent des sarments gros et longs, on les marcotte dans des bandes intermédiaires également défoncées, et la vieille vigne ainsi transformée donne des résultats bien autrement rémunérateurs que ceux qu'on doit au provignage proprement dit.

PLANTATION DE NOUVELLES VIGNES

Si un excellent débouché manque, — peupler nos nouvelles vignes des cépages qui, recommandés par nous, produisent des vins mixtes, légers et digestifs.

Si les meilleures expositions ont été prises, — transformer de la manière indiquée plus haut, soit notre vignoble, soit de vieilles vignes qui, discréditées, peuvent être achetées à vil prix.

Si les bras font défaut, — pour la plus grande économie possible de main-d'œuvre, avoir des vignes en ligne.

Dans tous les cas, — renoncer au provignage perpétuel; user de la charrue vigneronne; recourir à l'échalassement fixe; apprendre aux femmes et aux adolescents, dont les bras coûtent peu, à tailler avec intelligence; râtisser au lieu de bêcher ou de labourer profondément; enfin, préférer à toute autre soit la charrue vigneronne de M. de La Loyère, soit celle que nous avons construite, et que nous vendons.

Comment et que planter ? — Planter en lignes, sur un défoncement général soit à la bêche, soit à la charrue, dont nous nous chargeons d'enseigner la manœuvre pour les cas de défoncement.

Planter des boutures chevelues irréprochables, de préférence à des boutures simples.

Plantant des boutures simples, dépouiller de leur partie sèche et filandreuse leurs deux derniers entre-nœuds; enfoncer leur gros bout de telle manière que sa base adhère au fond du trou de plantation; couvrir d'une jointée de terre meuble l'œil unique qu'elles ont hors du sol, et enfin les pourvoir d'un petit tuteur.

Nous espérons être bientôt en position de dire si, comme le déclare le docteur Jules Guyot, les boutures taillées dans le bas du sarment sont primées par celles qui sont taillées plus haut.

Plantant des boutures chevelues, planter des boutures de deux ans plutôt que d'un an, et des boutures de deux ans plutôt que de trois ans, principalement en ce que celles-ci sont d'un arrachage très-difficile.

Planter les boutures à la profondeur où elles ont été plantées en pépinière.

Contrairement à l'assertion du docteur Jules Guyot, nous trouvons la bouture chevelue transplantée aussi capable que la bouture simple laissée en place de constituer plus tard un cep irréprochable.

A en croire le même auteur et M. Trouillet, les sarments issus du vieux bois fournissent des boutures condamnées à ne jamais fructifier.

Eh! bien, répondrons-nous, comme nous l'avons fait dans notre première livraison, nous avons constaté avec M. Brenier qu'il n'en est rien.

Nous avons aussi constaté, contrairement à l'affirmation si positive de M. Trouillet, que la bouture dite chapon vaut la bouture dite crossette.

Quant à la bouture chevelue taillée dans la partie inférieure de la marcotte dite versadi, elle ne fait rien de bon, à cause de la position contre nature dans laquelle elle a été placée.

Aussi ne recourons-nous au versadi qu'en cas d'impos-

sibilité de former la marcotte proprement dite, et, alors, usons-nous d'un correctif que nous ferons connaître aux visiteurs de notre vignoble.

Le débarbement de la bouture chevelue à transplanter. — Le débarbement est la suppression d'un étage ou de plusieurs étages de racines.

Or, comme nous l'avons constaté, supprimer un étage de racines n'est pas l'empêcher de renaître.

Laissons faire la nature qui veut toujours voir les étages supérieurs de racines finir par primer les étages inférieurs surtout dans les cas de plantation très-profonde.

Les principaux avantages de l'échalassement fixe et du râtissage. — L'échalassement fixe non-seulement procure une grande économie de main-d'œuvre, mais encore empêche les feuilles, engrais par excellence de la vigne, d'être emportées par le vent.

Quant au râtissage, il protége le sol contre les érosions des eaux pluviales, et, comme les racines de la vigne de franc-pied occupent la meilleure partie de la couche végétale, il les empêche d'être trop tourmentées par les fortes gelées de printemps.

De plus, en ce qu'il s'oppose à l'érosion du sol par les eaux pluviales, il exige de moins forts apports de terre.

Il n'exclut pas un labour d'enfouissement de l'engrais.

LE FUMAGE

Sous le fumage, on voit, pour ainsi dire, croître la nouvelle vigne.

Fumer trop rarement ou fumer outre mesure est susciter la coulure et le chancre.

Cette dernière affection, dirons-nous en passant, provient aussi de ce que la vigne est en foule, ou de ce qu'elle a été soumise à trop de torsions, de greffages ou d'incisions annulaires.

LE RECÉPAGE

Le recépage de la tige de la vigne. — Lors même qu'on fume, il finit par arriver à la tête de la vigne de ne plus faire rien de bon.

Dans ce cas, recépons, mais n'abrégeons pas la durée de la vigne, en recépant soit rez-sol, soit sur le premier drageon venu.

Au reste, à qui viendra nous consulter nous donnerons des leçons de recépage auxquelles il devra de prolonger singulièrement l'existence prospère de la vigne.

Le recépage des racines de la vigne. — Par un recépage judicieux des racines, nous croyons, la fumure aidant, éterniser, pour ainsi dire, une vigne.

Voici notre méthode que, sur place, nous expliquerons amplement à nos visiteurs.

Nous défonçons les interlignes; nous en retranchons les racines à leur point d'insertion dans la souche, et nous voyons d'autres racines s'émettre de la manière la plus vigoureuse.

NOTRE MANIÈRE DE FAIRE DE LA VIGNE DE FRANC-PIED SOUCHE NOUVELLE

Nous recourons à la sautelle proprement dite et au versadi, et nous obtenons ainsi une vigne d'autant plus pleine d'avenir que nous ne tardons pas trop à sevrer les sujets obtenus.

LA VIGNE SANS ÉCHALAS

Nous reprochons au fil de fer de ne pas valoir l'échalas comme tuteur, et à la forme en gobelet de trop exposer le cep à l'action des grands vents, et peut-être de retarder ainsi la maturation.

LA MEILLEURE ÉPOQUE DE TAILLE DE LA VIGNE

Que de récoltes, quand on taille tôt, on s'expose à perdre par la gelée et la coulure!

Aussi, quand les autres se livrent à la taille définitive avant mars, nous contentons-nous de nous livrer à une taille simplement préparatoire, et n'abordons-nous la taille définitive que lors d'un retour assez prononcé du mouvement de la sève.

Qu'on soit indulgent pour cette analyse!

En effet, dans le travail de M. Ravon, les faits suffisamments expliqués abondent à ce point qu'un maître lui-même ne saurait en reproduire la substance d'une manière irréprochable.

DEFRANOUX.

Cela dit, j'exprime le désir qu'une Commission de deux membres soit chargée d'aller examiner la greffe sur racine imaginée par M. Ravon, en ce que, si elle a la haute valeur qui lui est attribuée, notre devoir est de la faire connaître.

ÉTUDES

SUR

L'ANCIENNE TOPOGRAPHIE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

INTRODUCTION

Les études que je présente à la Société d'Émulation des Vosges ont été commencées en 1860, à la suite d'une circulaire ministérielle invitant les sociétés de province à dresser pour leurs circonscriptions respectives des dictionnaires historiques et archéologiques. A cette époque, notre département n'avait pas encore subi les retranchements de territoire que la fatale conclusion de la guerre de 1870 lui a imposés. Mes études ont donc compris toute l'étendue qu'il avait alors, et nous restons trop unis de cœur et d'espérance avec les populations dont nous sommes séparés, pour que j'aie pu songer à restreindre l'œuvre dont j'avais d'ailleurs recueilli les principaux éléments. Elle n'est pas non plus conforme aux vues et au plan tracés par le Ministre, parce qu'en réalité notre Société avait devancé son appel par la publication de la statistique du département, dont la première partie est composée de

notices historiques et archéologiques sur les communes, les hameaux et les lieux intéressants à un titre quelconque. S'il est possible d'y relever quelques inexactitudes, on doit reconnaître que ces inexactitudes ont pris naissance dans l'insuffisance des renseignements recueillis à une époque où nos archives publiques n'étaient pas encore classées. Plus que personne, j'ai pu apprécier cette œuvre importante et admirer le haut degré de perfection que ses auteurs lui ont fait atteindre. Je désire que mon travail puisse en approcher.

Conçues sur un autre plan, mes études tendent à un autre but : celui de constater quelle a été la topographie antique de notre département pendant les trois périodes gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, périodes les plus obscures de notre histoire, et les plus fécondes en questions douteuses ou controversées. Montrer quelle fut sous chacune d'elles la répartition des populations sur notre sol, les causes qui modifièrent cette répartition de période en période et celles qui hâtèrent ou firent reculer la civilisation de nos contrées; dresser une sorte d'inventaire des vestiges archéologiques qui y ont été reconnus; tracer enfin un cadre où toute découverte nouvelle pourra être inscrite, telles sont les vues qui m'ont animé, qui m'ont soutenu dans mes investigations et qui m'y ont ramené chaque fois que la crainte de ne pas atteindre assez près de la vérité, ou de nombreuses occupations d'un autre ordre m'en ont détourné. A quel résultat suis-je parvenu? à un premier essai qui pourra servir de guide à ceux qui voudront reprendre la même tâche, corriger les erreurs, réparer les omissions que j'ai pu commettre, et mettre en pleine valeur le champ que je me suis efforcé de défricher. Telle est mon espérance et je voudrais aider à son accomplissement en indiquant sommairement les sources où j'ai puisé les éléments de mon travail.

L'histoire sera toujours le guide le plus sûr et le *criterium* le plus infaillible de toutes les études qui portent sur l'antiquité. Quoique, en général, on puisse lui reprocher de s'être beaucoup plus préoccupée de tracer la vie des rois et des

chefs puissants, elle laisse entrevoir par intervalles les mœurs et les habitudes des peuples, et la série des événements qu'elle raconte fournit à chaque période de précieuses révélations sur les causes qui changèrent les conditions d'existence des populations. Malheureusement, les Gaulois n'ont pas eu d'historiens. Les Romains en ont possédé un grand nombre, mais tous ont apprécié les faits au point de vue des intérêts et des préjugés de Rome. Ceux des temps mérovingiens ont accueilli des récits fabuleux. Les uns et les autres sont stériles en détails topographiques, et s'ils en offrent quelques-uns, c'est uniquement quand les lieux dont ils nous apprennent les noms ont été le théâtre de grands faits militaires ou politiques.

Les Romains ont eu des géographes. Dans les œuvres justement estimées de ces derniers, on peut recueillir de précieux renseignements; mais, pas plus que dans les autres documents que leur époque nous a transmis, on ne peut trouver les éléments d'une véritable topographie Il n'en eût pas été de même des recensements qu'Auguste fit faire dans les Gaules et que ses successeurs firent renouveler à plusieurs reprises. Malheureusement, ces précieux recueils ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Les légendes et les traditions peuvent apporter aussi d'utiles secours, mais elles ne doivent être consultées qu'avec une extrême réserve et une sage défiance. La légende, sous les apparences de la naïveté, a besoin d'être dégagée du merveilleux dont elle s'entoure, des contradictions qu'elle présente, et surtout de l'enthousiasme avec lequel elle retrace les vertus ou les hauts faits des personnages qu'elle célèbre. La tradition est empreinte des mêmes défauts. Pour le vulgaire, la vérité est trop simple : il faut qu'il l'embellisse par des additions fabuleuses qui la dénaturent, et qu'une saine critique doit savoir écarter en dégageant le fait réel et en lui assignant sa véritable date presque toujours altérée.

Il serait sage peut-être d'écarter sans pitié les chroniques qui ont la prétention de constater les traditions nationales et

qui ne sont presque toujours qu'un tissu de mensonges et de rêves que la crédulité publique a trop généralement et trop longtemps acceptés. Une tradition nationale ne peut se former que chez un peuple homogène qui a ressenti et qui raconte, sous l'impression des mêmes souvenirs, les faits et les événements de son histoire. Comment aurait-elle pu naître au sein de populations différentes, mêlées ensemble par la conquête et l'immigration, n'ayant ni les mêmes lois, ni les mêmes intérêts, et ayant ressenti à des points de vue divergents, les événements qui exaltaient les uns et abaissaient les autres?

Les documents écrits tels que les bulles des papes, les diplômes des rois et des empereurs présentent des détails plus authentiques : les actes de la période mérovingienne apportent d'utiles révélations sur les temps antérieurs. Mais ces documents sont rares et plusieurs ont été suspectés de fausseté ou d'altération. Dom Calmet rejette la charte de donation faite en 620 par saint Romary au chapitre de Remiremont; mais, si le titre qui la constata doit-être écarté, le fait même de la donation est confirmé par les traditions du chapitre, par les diplômes de l'empereur Henry II de l'an 1070, et de l'empereur Henry V de l'an 1113, et surtout par la possession constante du chapitre. La charte de Numérien en faveur de l'abbaye de Saint-Dié et celle de Childéric II en faveur de celle de Senones sont aussi contestées. La critique n'a pas même épargné celle de l'impératrice Richarde dont le texte, mélange grossier de latin, de celtique et de teuton, semble cependant porter si bien le cachet de son origine. Si l'on ne perd pas de vue qu'à l'origine des grandes concessions et des bénéfices, l'écriture n'était pas indispensable pour les investitures, comment s'étonner que, même dans l'intérêt des établissements religieux, lorsque le temps avait fait disparaître les preuves d'une investiture, on ait recouru à des actes supposés, pour protéger des droits certains mis en péril. Ne faisons pas un crime à l'opprimé de recourir à la ruse pour résister à la violence et aux

usurpations qui atteignirent si souvent les domaines des grands monastères. L'esprit de système a aussi inventé des titres, mais tous les raisonnements du père Saleur n'ont pu faire admettre l'authenticité des chartes de saint Leudin et de saint Lithuin, invoquées à l'appui d'une théorie historique depuis longtemps et irrévocablement condamnée.

D'autres sources encore peuvent fournir bien des renseignements. Mais il en est une qui est souvent interrogée à notre époque, et que j'ai impitoyablement écartée. Qu'un peuple soit resté constamment attaché au même sol et pur de tout mélange avec les autres races, on peut admettre que le maintien constant des mêmes mœurs, des mêmes habitudes, des mêmes conditions d'existence, lui imprime une sorte de cachet spécial, un type transmis de génération en génération et facilement reconnaissable. Mais, l'ethnographie ne peut ranger sous son domaine nos contrées de l'est où tant de races diverses se sont mêlées pendant une longue série de siècles. A quels signes reconnaître les descendants des Galls, des Kimris, des Celtes, des Romains, des Sarmates, des Huns, des Franks et des colons Romains venus de l'Afrique ou de l'Asie? L'histoire moderne nous montre la guerre de trente ans enlevant à la Lorraine les deux tiers de ses habitants. Un siècle après, l'immigration avait relevé la population à son ancien niveau. Comment espérer de retrouver dans nos contrées des types capables d'attester une origine déterminée?

La configuration du sol, sa nature et ses conditions de fertilité sont des guides plus sûrs. L'homme recherche naturellement les lieux où la nature l'indemnisera largement des labeurs de la culture; où il trouvera, dans l'abondance de la pêche et de la chasse, des ressources d'alimentation, où les forêts lui fourniront les moyens de s'assurer un abri contre les mauvais temps et un préservatif contre les grands froids de l'hiver.

Les forêts couvraient une grande partie des Gaules. La contrée des Vosges était sillonnée de nombreux cours d'eau.

La partie que nous nommons la plaine, parce quelle n'offre dans les reliefs de son sol que des hauteurs peu considérables, présente généralement un sol fertile. Celle que nous nommons la montagne repose sur les formations des roches dures, et comprend le versant occidental de la chaîne des Vosges et les rameaux qui s'en détachent dans la même direction. De là, ce fait, confirmé par tous les éléments d'étude, que la première devait attirer les populations, et que pendant de longs siècles elles ne purent s'établir dans la seconde qu'à proximité des voies de communication qui y furent ouvertes.

Une autre source de renseignements ressort de l'examen des noms qui désignent les montagnes, les rivières, les ruisseaux et les localités habitées.

En consultant le dictionnaire genéral de la France, on rencontre des noms qui sont répandus dans toutes les provinces; d'autres, ayant ou les mêmes racines, ou les mêmes formes de composition, ou les mêmes terminaisons, sont comme cantonnés dans une contrée plus ou moins étendue. Quelques-uns comprennent, dans leur composition, un nom d'homme associé à celui de quelque accident naturel, ou à la dénomination affectée aux lieux habités; d'autres sont les noms mêmes des patrons des paroisses. Certains noms accusent une origine très-reculée, et dérivent des anciens idiomes gaéliques ou celtiques; tandis que les autres appartiennent au latin, à la langue rustique et même aux patois. Malheureusement, on ne connaît que peu de mots de la langue parlée dans les Gaules lors de l'arrivée de César.

M. Amédée Thierry retrouve le gaélique dans l'Ecossais, le Manx et l'Irlandais, et le Kimri dans le Cornique, le bas Breton ou armoricain. Il y aurait un grand résultat à obtenir d'un travail rattachant les noms actuels à leur primitive origine, mais cette tâche présente de graves difficultés et ne peut pas donner toujours une certitude.

Toutes les sources que je viens d'indiquer ne peuvent fournir à la topographie que des renseignements auxiliaires.

Les recherches doivent avoir pour objet principal la découverte et l'appréciation des vestiges que les siècles passés nous ont laissés, les uns enfouis sous le sol, témoignage d'un long abandon après l'époque de la destruction, quelques-uns recouverts par des constructions nouvelles, et les autres en partie détruits par la main des hommes ou par les forces délétères de la nature, tous plus ou moins ruinés ou mutilés. Reconnaître tous ces vestiges dans l'étendue d'un département serait une tâche qu'une vie humaine uniquement consacrée à un tel travail ne parviendrait pas à accomplir. L'archéologie dans nos provinces est une science moderne. Sans doute, elle y a compté des adeptes et des collectionneurs dans le siècle dernier, mais la plupart n'ont rien publié, et, au terme de leur vie, leurs collections et leurs notes ont été dispersées. Il fallait une institution qui centralisât leurs travaux, un dépôt où fussent recueillis les objets précieux successivement découverts. Il fut pourvu à cette double nécessité par l'impulsion d'un ministre d'une grande valeur, M. le comte Siméon. En 1820, une commission des antiquités, présidée par M. Jollois, ingénieur en chef et ancien membre de la commission d'Egypte, fut formée. Largement dotée par les libéralités du Conseil général, elle put entreprendre des fouilles qui mirent au jour les monuments de Grand, de Soulosse, de Bleurville, de Bousemont, etc. Un musée fut établi sous la direction de M. Laurent, peintre justement estimé. Les objets précieux trouvés dans les fouilles y furent déposés, et, chaque année, des dons généreux vinrent accroître ses richesses. La société d'Émulation des Vosges, formée en 1829 de la réunion de la Commission des antiquités avec une Commission d'agriculture, instituée aussi en 1820, continua, quoique avec des ressources bien inférieures, la double mission qui lui était confiée. La statistique des Vosges fut entreprise sous l'impulsion du petit-fils du ministre de 1820. Il en traça le plan et les membres de la société en rédigèrent les différentes parties. A partir de sa publication et de celle du bel ouvrage dans lequel

M. Jollois a décrit les principaux monuments découverts par la commission des antiquités, les explorations ne demeurèrent pas interrompues. Elles amenèrent des résultats nouveaux et vinrent enrichir le musée départemental si bien dirigé par M. Laurent fils. Les collections monétaires surtout prirent un accroissement inespéré et reçurent un classement méthodique qui a excité, à juste titre, les éloges des savants.

Cependant l'œuvre n'était pas complète encore. La commission des antiquités n'avait recherché et étudié que les principales voies antiques : il était nécessaire de dresser le tableau des voies vicinales, et de retrouver à quelle époque nos villes et nos villages avaient pris leur origine ; quelles causes les avaient déplacés ; et, par la réunion et l'ensemble des emplacements où des vestiges antiques avaient été reconnus, de rétablir, autant que possible, la topographie de notre contrée des Vosges. Pour accomplir cette tâche, il fallait un concours efficace obtenu dans toutes les communes. C'est aux instituteurs que j'ai cru devoir le demander. Cette preuve de confiance dans leur zèle me garantissait leur bonne volonté. J'étais assuré d'ailleurs qu'ils s'honoreraient d'une mission qui, en les appelant à étudier le passé des communes où ils professent, les y attacherait par un nouveau lien. Grâce à la considération qui entoure la Société d'Émulation des Vosges, et au concours de notre regretté collègue, M. Malgras, inspecteur d'académie, des notices nombreuses nous sont parvenues ; les renseignements complémentaires demandés pour en faciliter la coordination ont été fournis, et les documents recherchés ont été aussi complets qu'il était permis de l'espérer. Sans doute, parmi plus de 500 instituteurs consultés, il y a eu des indifférences et des défaillances, mais elles ont été si peu nombreuses qu'elles n'ont opposé que de légers obstacles à l'œuvre entreprise. En général, les résultats font honneur à leur zèle et à leur intelligence. Quelques notices sont même marquées au coin d'une sagacité peu ordinaire. Elles m'ont

donné une haute idée de l'estime que mérite le corps des instituteurs vosgiens.

L'ensemble des renseignements recueillis à tant de sources différentes ne suffit pas pour retracer complétement l'état du pays pendant chacune des périodes que ces études comprennent. Il est en effet impossible d'attribuer l'origine des antiquités découvertes à une période plutôt qu'à une autre, même avec la distinction des âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du fer, et du bronze. Des armes et des instruments formés avec ces différentes matières, ont été souvent rencontrés dans un même tombeau. Les populations ne se sont associées que progressivement aux découvertes qui se succédaient.

Même en ce qui concerne les monnaies, les Gaulois ont continué, sous la domination romaine, à en frapper aux types particuliers à leurs différentes peuplades, et les ateliers romains n'ont pas délaissé toute fabrication aussitôt après l'invasion des barbares. La tuile romaine n'a pas immédiatement fait place à la tuile plate et à la tuile convexe qui était encore en usage au commencement de ce siècle. Il y a là bien des causes d'erreurs ou de méprises, surtout quand les fatalités trop fréquentes du hasard livrent les découvertes à des mains ignorantes, qui trop souvent détruisent tout ce qui ne leur paraît pas susceptible de leur procurer un bénéfice, livrent au creuset des orfèvres les objets en métal et négligent de recueillir les indications propres à en révéler l'origine. Toutefois, quand on réfléchit que dix-huit siècles nous séparent de la fin de la période gauloise, douze de l'établissement des Franks et plus de neuf de l'avénement de la dynastie carlovingienne, quand on songe aux efforts des populations pour réparer ce que les invasions avaient détruit et aux avides explorations des chercheurs de trésors, on peut s'émerveiller à bon droit des découvertes que chaque jour nous apporte encore.

Enregistrons-les donc avec soin et que tous nos collègues nous secondent dans cette tâche par des vérifications minu-

tieuses de toutes les circonstances qui peuvent nous éclairer sur l'origine des objets exhumés et sur l'époque de leur enfouissement. A l'aide de ce précieux concours, les méprises et les erreurs pourront être rectifiées; les conjectures pourront faire place à des réalités. L'archéologie et la topographie antiques s'éclaireront de plus vives lumières.

Aujourd'hui, je ne puis prétendre qu'au seul mérite d'avoir ouvert un champ nouveau aux recherches, et d'avoir préparé un cadre provisoire dont il sera possible de rectifier les erreurs et où toutes les découvertes plus nouvelles pourront trouver leur place.

PREMIÈRE ÉTUDE

GÉNÉRALITÉS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

Le département des Vosges occupe le versant occidental de la chaîne de montagnes dont le nom lui a été donné. Une seule de ses rivières, la Bruche, descend par une vallée étroite dans les plaines de l'Alsace et verse ses eaux dans le Rhin. Celles qui arrosent ses principales vallées, comme la Meurthe, le Madon, etc., unies à la Moselle, vont aussi, par un parcours plus long, porter leurs eaux au Rhin près de Coblentz. La Meuse, sortie du département de la Haute-Marne, traverse la pointe nord-ouest des Vosges, et après y avoir reçu le Mouzon et le Vair, verse aussi ses eaux dans le même fleuve. Une petite rivière, la Maldite, jette les siennes dans l'Ornain d'où, réunies à celles de la Marne et de la Seine, elles vont se jeter dans l'Océan près du Hâvre. La Saône, après avoir recueilli les eaux des vallées formées au midi par un grand rameau détaché de la chaîne principale, se jette dans le Rhône et descend à la Méditerranée. Le département des Vosges, fournissant ainsi des eaux à la mer du Nord, à l'Océan et à la Méditerranée, constitue un des points culminants de la France.

Dans les habitudes du pays, il est considéré comme divisé en deux contrées distinctes, la montagne et la plaine. La première repose sur les formations du grès rouge, des granits et des syénites; elle comprend le versant lorrain de la chaîne des Vosges et ses rameaux les plus élevés. Le climat y est rude et froid, quoique les montagnes n'atteignent sur aucun point à la limite des neiges éternelles.

On rencontre sur les sommets voisins du Donon, du Hohneck et des Ballons des pâturages connus sous le nom de chaumes, dont la flore se compose en partie de plantes alpestres. La seconde partie est loin de constituer une véritable plaine et n'a reçu ce nom que par opposition à celui de la première. Elle présente une série de coteaux et de vallées reposant sur les formations calcaires. Une zone étroite de grès bigarré, qui n'atteint une certaine largeur que dans une partie des cantons de Bains, de Xertigny et de Darney, sépare la plaine de la montagne. Elle est désignée sous le nom de la Vosge dans les contrées voisines. La montagne comprend les arrondissements de Saint-Dié, de Remiremont et une partie de celui d'Épinal; la plaine, les arrondissements de Neufchâteau, de Mirecourt et les cantons de Châtel-sur-Moselle et de Rambervillers appartenant à celui d'Épinal. Aux temps primitifs, d'épaisses forêts couvraient les deux contrées. Dans la montagne dominent encore les essences résineuses; dans la plaine, diverses essences mais surtout le hêtre et le chêne. Les débris de ces forêts encore vierges retombaient dans les vallées, y gênaient le cours des eaux et y formaient des marécages et des tourbières. Des animaux sauvages les habitaient. Sauf la configuration du sol, toutes les autres parties des Gaules étaient dans les mêmes conditions. La présence et le travail de l'homme pouvaient seuls les modifier.

A quelle époque commença-t-il a occuper quelques points de leur territoire? C'est ce qu'une science nouvelle, malgré ses patientes recherches, n'a pu encore déterminer avec une certitude indiscutable. Procédant par l'indication de périodes d'une durée indéfinie, elle divise les temps préhistoriques en quatre âges dont les noms sont empruntés à la matière dont les populations successives fabriquaient leurs instruments et leurs armes, savoir : l'âge de la pierre taillée, l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze et l'âge du fer.

Des vestiges certains constatent la succession de ces âges séparés non par une transition brusque et générale, mais

par l'introduction lente et progressive des découvertes nouvelles.

Au premier âge, les habitants formaient deux races distinctes par leurs caractères ostéologiques. Les archéologues les désignent par les noms de Kimbo-céphales et de Brachycéphales. L'homme expulse les animaux féroces des grottes qui leur servaient de repaires et s'y établit. C'est là que l'on rencontre des ossements humains mêlés à ceux d'animaux d'espèces aujourd'hui perdues, avec des débris d'instruments empruntés aux roches les plus dures et d'une poterie grossièrement fabriquée. Aucune grotte semblable n'a été reconnue dans les Vosges, mais des débris appartenant à cet âge ont été retrouvés par M. Husson, de Toul, aux environs de cette ville, et par notre collègue M. Raoul Guérin, sur la côte de Boudonville qui en est voisine; ils attestent la présence dans cette contrée de quelque tribu appartenant à ce premier âge.

Au second âge, l'homme a perfectionné ses instruments et ses armes : il sait les polir; ses poteries sont moins grossières et offrent quelques traces d'ornements. La chasse et la pêche continuent à former les principales ressources de l'alimentation. Des groupes de chasseurs ne craignent plus de pénétrer dans les montagnes des Vosges, où le hasard a fait découvrir, entre Granges et Barbey-Seroux, près du cours de la Vologne, cinq haches en pierre polie enfouies à une profondeur de 2 mètres et disposées dans un ordre méthodique. D'autres points du département ont aussi fourni des haches semblables et des pointes de flèches en silex. On peut donc avec certitude fixer à cet âge la première introduction de l'homme dans la contrée des Vosges où il ne tarda pas à établir des habitations fixes.

Le bronze introduit par les Celtes entra, au troisième âge, dans la confection des armes et de divers instruments de la vie domestique : alliage inoxidable d'étain et de cuivre dont les mines sont rares dans les Gaules, et inconnues dans les Vosges, il dut n'y parvenir qu'au moyen du

commerce et paraît marquer ainsi l'origine des relations de peuple à peuple. Au temps d'Homère, c'est le bronze qui fournit des armes aux guerriers et les œuvres perfectionnées dont les Rois se faisaient des présents. A l'époque de Jules César, les Gaulois faisaient encore usage d'épées de bronze qu'il fallait redresser après chaque coup, et cet armement, bien inférieur à celui des Romains qui était en fer, semble expliquer, au moins en partie, comment ceux-ci purent triompher du bouillant courage des Gaulois.

L'emploi du fer marque le quatrième âge. Quand on le rencontre dans les ruines, on le trouve mutilé par la rouille et quelquefois presque entièrement détruit.

Que sont devenues les races qui ont occupé les Gaules pendant les deux premiers âges? Ont-elles disparu par leur mélange avec les races nouvelles qui, descendues des hauts plateaux de l'Asie, vinrent, poussées par des migrations successives, occuper le sol des Gaules? Quelques savants, frappés de certains types, ont cru retrouver le cachet de leurs descendances. Des découvertes nouvelles pourront éclairer cette question. Des races différentes, venues de l'Asie, ont-elles précédé chez nous les Galls, que quelques-uns considèrent comme autochtones? Cette question reste encore à résoudre.

Au point de vue spécial du département des Vosges, la découverte de cinq haches en pierre polie révèle bien plutôt une halte de chasseurs, que la présence d'une population à résidence fixe. Des explorations ont lieu en ce moment pour découvrir dans les Vosges ces roches marquées par des lignes dont la signification reste inconnue, et qui ont été signalées dans le comté de Dabo. Aucune notice ne signale jusqu'à présent l'existence de roches semblables, si ce n'est sur un plateau de la commune de Fresse; mais les dessins que forment les lignes représentent une charrue, un violon, et d'autres instruments et ne peuvent être attribués qu'à l'œuvre moderne de quelque pâtre combattant

l'ennui de la garde de ses bestiaux, ou de quelque chasseur marquant un lieu de rendez-vous.

On a parlé aussi d'habitations lacustres dans les Vosges. Quelques bois retrouvés dans d'anciennes tourbières et ayant subi le travail de l'homme paraissent avoir donné lieu à cette assertion qui n'est justifiée par aucune preuve suffisante et bien constatée.

Il est cependant une conjecture qui me semble plausible, c'est que parvenues à pouvoir se protéger contre les animaux sauvages sans le secours des grottes qui leur servaient d'asile, les races répandues dans les environs de Toul commencèrent à fournir des habitants à la partie du département des Vosges qui en était la plus voisine.

A ces races primitives, les invasions parties de l'Asie vinrent plus tard substituer ou mélanger d'autres races. L'histoire est muette à cet égard. Elle ne commence réellement qu'à l'occupation des Gaëls, et jusqu'à la mort de Charlemagne, elle comprend trois périodes, gauloise, gallo-romaine et franke ou mérovingienne.

M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*, considère les Gaëls ou Galls comme une race autochtone qui occupait la Belgique, la Celtique et la Grande-Bretagne. S'il est vrai cependant qu'à cette race on doive attribuer l'érection des grands monuments de pierre, dolmens, menhirs, peulvens, etc., il semblerait plus logique de considérer les Gaëls comme descendus de l'Asie. La *Bible* fait mention de ces monuments que l'on retrouve dans toutes les parties de l'ancien monde. César qui, sur les indications du druide Divitiacus, a décrit la religion des Gaulois, ne mentionne pas ces œuvres si puissantes, évidemment consacrées à un culte remplacé alors par le druidisme. Les vestiges que l'on rencontrait encore à la fin du siècle, des noms qui rappellent leur antique existence, surtout dans l'arrondissement de Saint-Dié et dans les cantons méridionaux de l'arrondissement de Mirecourt, prouveraient ainsi que les Gaëls auraient occupé quelques parties du territoire Vosgien. Ce qui

est certain, c'est que leur nom était connu des Romains et que, même après les invasions des Celtes et ensuite des Belges, ils continuaient à désigner sous le nom de Gaëls, Galli, les peuples de la Gaule celtique qu'ils présentent comme la troisième partie des Gaules : *tertiam qui, ipsorum linguâ, Celtæ, nostrâ, Galli appellantur.* — Cet emploi des noms de Gaëls et de Celtes pour désigner le même peuple, concourt avec d'autres preuves, et me semble démontrer que les invasions ne procédaient pas toujours par la violence, mais, qu'ayant pour objet l'occupation de nouvelles terres, elles étaient admises presque sans résistance à s'établir sur celles que les anciens habitants avaient laissées libres.

Environ 1500 ans avant la naissance de Jésus-Christ, les Celtes, peuple de race Kymrique, vinrent aussi s'arrêter dans les Gaules et s'y mêler à la population gaëlique. On leur attribue l'introduction du bronze et de la religion druidique qui, par la suite des temps, des relations avec les Romains, et de la similitude des attributs, confondit ses dieux avec ceux de l'Olympe grec. Mille ans plus tard, une nouvelle invasion, celle des Belges, sous la conduite d'un chef du nom de Bolg ou Belg, vint ajouter une population nouvelle à une partie de la Gaule celtique. Les historiens signalent trois peuples comme ayant suivi ce chef dont ils prirent le nom, deux faisant usage de la langue théorique, origine de l'allemand, et le troisième, les Gothons ou Gothins, qui parlaient le celtique. Suivant toute apparence, les premiers se fixèrent à proximité du Rhin, et maintinrent d'étroites relations avec les peuples de l'autre rive. Le troisième, naturellement attiré par l'identité du langage, dut se fixer au voisinage des Lingons et des Séquanes. Les premiers, notamment les Trévires, se vantaient de leur origine germanique, proscrivaient le commerce et éloignaient les étrangers. Les Gothins, d'un caractère moins rude, se relâchèrent bien vite de ces rigueurs et, au contact de leurs voisins, ils apprirent à connaître la puissance de

Rome et ne tardèrent pas à s'initier aux arts et même au luxe des Romains.

Cette invasion qui donna un nom nouveau à cette partie des Gaules ne semble pas non plus avoir procédé par la violence et le massacre. Trèves, Metz, Toul ne virent pas changer leurs noms ; les peuples de ces cités conservèrent ceux de Trévires, Médiomatriks et Leuks. Si l'on s'en rapporte à ces indices, il faut admettre que cette occupation des Belges s'accomplit, après quelques luttes et quelques résistances, par la concession de terres libres, ou empruntées aux vastes forêts de la contrée.

A l'arrivée de César, la période gauloise est close, et le moment est venu de faire sortir du résumé historique qui précède les enseignements qu'il fournit sur la topographie de la contrée des Vosges.

A l'âge de la pierre brute, rien n'indique l'existence de populations sur son sol : peut-être quelques bandes de chasseurs purent pousser des excursions dans ses vallées ; mais elles n'y laissèrent aucune trace de leur passage. La contrée d'ailleurs ne leur offrait ni grottes, ni cavernes capables de leur fournir de sûrs abris contre les animaux féroces dont elle était peuplée.

A l'âge de la pierre polie, l'homme a déjà fait un plus grand pas vers la civilisation : il a perfectionné ses armes qu'il emprunte aux roches les plus dures et qu'il sait polir : peut-être même a-t-il commencé à connaître quelques arts, à élever des troupeaux et à cultiver la terre. Mais la chasse et la pêche continuent à lui fournir ses principaux aliments. Quelques traces indiquent ses excursions dans la contrée, mais aucune n'y signale une résidence fixe. On peut seulement conjecturer que les chasseurs qui abandonnèrent des haches polies entre Barbey Seroux et Granges, appartenaient à la tribu primitive des environs de Toul et étaient venus dans nos vallées et nos montagnes en remontant la Moselle et la Vologne.

Les Gaëls apparaissent. Ce peuple avait une religion dé-

terminée; il pratiquait l'agriculture et quelques arts. Il éleva les grands monuments de pierre à l'instar de ceux de l'Asie d'où il était venu ; il les plaça sur les hauteurs et dans la profondeur des forêts; il eut des lieux réservés pour ses assemblées ; il rendit un culte aux forêts, aux rochers et aux fontaines. Peuple agriculteur, il dut s'établir de préférence sur les sols les plus fertiles. Mais, en dehors de cette conjecture, rien n'indique les parties qu'il a occupées ni leurs limites.

Aux Gaëls vinrent ensuite s'unir les Celtes. L'occupation s'étendit, mais les montagnes restèrent en dehors, traversées seulement par quelques voies primitives, et marquées, çà et là, par des lieux consacrés au culte et aux assemblées populaires. Dès cette époque, commencent à apparaître les noms des principales cités des Gaules. De même que les Gaëls avaient franchi l'Océan et occupé une partie des îles de la Grande-Bretagne, les Celtes vont en occuper une autre partie et ils lancent des envahisseurs dans l'Italie, mettent Rome à deux doigts de sa perte et vont se fixer dans cette partie de l'Asie qui reçut d'eux le nom de Galatie.

L'invasion des Belges arrêta pendant quelque temps la marche d'une civilisation qui recevait du contact des provinces romaines un essor plus rapide. Mais ce temps d'arrêt céda aux mêmes influences, la résistance même des Trévires s'affaiblit peu a peu et leur fit accueillir les mœurs, les usages et les arts qu'ils s'efforçaient d'abord de repousser.

Dès ce moment la géographie nous montre les trois grandes divisions des Gaules, Aquitaine, Celtique et Belgique. Elle permet d'énumérer les cités qui en faisaient partie et d'indiquer approximativement leurs limites. Mais la topographie ne recueille encore que de vagues renseignements, et la période gallo-romaine ne permettra pas même de les compléter.

Cette seconde période commença à l'époque où Jules César, instruit du projet des Hélvètes, d'abandonner leur

territoire incessamment dévasté par les excursions des peuples d'Outre-Rhin, et d'aller chercher de nouvelles terres dans le pays des Tolosates, entreprit de s'opposer à cette émigration qui lui paraissait dangereuse pour la province romaine. A cette époque, la cité des Leuks avait pour frontières principales : les Médiomatriks au nord, les Lingons à l'ouest, les Séquanes au midi, à l'est un peuple nouveau d'origine germanique, les Triboks qui, du consentement des Médiomatriks, étaient venus occuper récemment la Basse-Alsace. De leur côté, les Séquanes pour s'assurer le secours d'Arioviste dans leur lutte de suprématie avec les Édues, avaient abandonné à ce roi des Suèves le tiers du champ séquanien dont la position est encore aujourd'hui un sujet de controverse. César vainquit les Hélvètes et les peuples qui s'étaient associés à leurs projets et il les contraignit à retourner dans leurs anciens territoires à l'exception des Boïens à qui les Édues offrirent et abandonnèrent de nouvelles terres. Cette guerre terminée, les chefs des Séquanes implorèrent le secours de César contre l'ambition d'Arioviste. Non content du lot qui lui avait été assigné pour prix de ses services contre les Édues, Arioviste occupait encore d'autres parties du territoire séquanien. Il y avait attiré les Harudes, autre peuple germain; de nombreuses tribus de Suèves attendaient sur la rive droite du Rhin le moment de le franchir et de venir aussi s'établir dans la Séquanie. Les peuples voisins ne se montraient pas moins effrayés de l'ambition d'Arioviste et César comprit aussi que dans l'intérêt des provinces romaines, il était temps d'arrêter la marche envahissante de ce roi germain. Il se décida à le combattre. La réputation guerrière des Germains était grande; les légions romaines s'émurent à la pensée d'entrer en lutte avec un peuple qu'elles ne connaissaient pas encore et dont la valeur barbare était exaltée par les récits les plus exagérés. L'alarme était grande et César jugea nécessaire de la faire cesser. Dans le discours qu'il adressa aux légions, le nom des Leuks apparaît

pour la première fois dans l'histoire. C'est sur eux et sur les Lingons qu'il compte pour fournir des vivres à son armée. Les Leuks constituaient donc un peuple livré à l'agriculture. Lucain vantera plus tard leur adresse à lancer le javelot. Mais jusqu'alors leur nom n'avait pas encore était révélé. Séparés des provinces romaines par des peuples libres, ils n'avaient eu avec elles qu'un contact indirect; ils étaient déjà en partie initiés aux arts de Rome et entretenaient avec la province romaine, au moins par des intermédiaires, un certain commerce. Ils connaissaient la puissance de Rome, et ils redoutaient avec raison l'ambition d'Arioviste.

Étrangers aux invasions des Gaulois en Italie auxquelles les Lingons, leurs voisins, avaient pris part, ils n'hésitèrent pas à accorder leur concours à César et restèrent constamment fidèles à cette alliance. On ne les vit même pas plus tard figurer parmi les contingents des peuples qui formèrent l'armée de Vercingétorix, ni s'associer à la révolte de Sabinus et des Lingons qui s'accomplit sur leurs frontières.

Je n'ai pas à décrire la lutte qui rendit César vainqueur d'Arioviste. Elle appartient à l'histoire générale, mais celle-ci nous apprend qu'après la victoire César reconnut aux Leuks le titre et les droits des peuples libres, c'est-à-dire, le maintien de leurs lois, de leurs institutions et de leurs magistrats. Ces lois, nous ne les connaissons pas. Nous voyons seulement que la propriété privée y était en honneur; que la population comprenait trois ordres, les druides, puissants par l'influence religieuse, les chevaliers, puissants par leurs richesses, par leurs serviteurs et par le grand nombre des clients qui s'attachaient à leur fortune, et le peuple réduit à un état voisin de la servitude. César ajoute que de profondes divisions existaient jusque dans le sein des familles. Les institutions, nous ne les connaissons pas mieux. Elles n'étaient pas uniformes; parmi les cités des Gaules, les unes avaient des rois, d'autres n'élisaient que des chefs de guerre. Il y avait des magistrats; mais quelle

était l'étendue de leurs juridictions respectives et de leur compétence? Nous n'en sommes pas mieux instruits. Une inscription, dédiée *Genio pagi* et découverte à Solimariaca, a donné la conviction que la cité leukoise était divisée en pagi, comme les autres cités gauloises et que Soulosse était le centre et sans doute le chef-lieu du pagus Solocensis. C'est plus tard qu'apparaissent les noms des pagi Odornensis, Ségontensis ou Sanctuensis, Décolatensis ou Portensis qui dépendaient de la Séquanie, mais comprenaient des communes appartenant aujourd'hui au département des Vosges, et enfin du pagus Calvo-Montensis qui semble n'avoir été constitué que pendant la période gallo-romaine. Mais l'étendue de ces pagi, leurs limites, les institutions qui les régissaient demeurent encore inconnues quoique leur position relative soit déterminée par des noms français qui les désignèrent plus tard, Ornois, Soulossois, Saintois ou Xaintois, Portois et Chaumontois.

A la politique de César succéda celle d'Auguste qui tendait à absorber sous la puissance romaine la vaste contrée des Gaules. Il changea l'étendue des cités et jusqu'au nom de plusieurs villes. Il étendit les territoires de quelques cités et en restreignit d'autres. Il affranchit des peuples d'ordre secondaire des liens de tribut ou de clientèle qui les unissaient à des cités plus puissantes; les Virodunois cessèrent ainsi de dépendre des Médiomatriks. La Gaule Belgique fut divisée en deux provinces, et les Leuks restèrent compris dans la première. Les successeurs d'Auguste affirmèrent davantage encore l'autorité romaine. L'empereur Claude proscrivit les Druides et introduisit dans les Gaules le culte de Mithra qui ne paraît pas avoir compté de nombreux prosélytes dans la contrée des Vosges. Caracalla concéda le droit italique à tous les habitants des Gaules, et soumit ainsi les peuples alliés ou libres, jusqu'alors exempts de tribut, aux mêmes impôts que les romains de l'Italie. Les institutions romaines remplacèrent progressivement les an-

tiques organisations des Gaulois, et la fusion gallo-romaine fut accomplie.

Les lois romaines attribuaient aux Empereurs ou au fisc tout ce qui n'était pas propriété privée. Grâce à ce régime, les Empereurs purent récompenser les vétérans par des concessions; ils purent en accorder aussi à des peuples étrangers, et même à des prisonniers de guerre et accroître ainsi rapidement la population des contrées gauloises.

La paix qui régna dans l'intérieur des Gaules jusque vers le milieu du III[e] siècle, favorisa puissamment ces développements si utiles à la puissance romaine. Les arts et même le luxe des Romains pénétrèrent de plus en plus dans le pays des Leuks et dans toute la Gaule-Belgique. Luxeuil attribue à Labiénus la construction de ses thermes; de vastes travaux de captage séparèrent à Plombières les eaux froides des sources chaudes; à Bains, à Bourbonne, des œuvres, des inscriptions, des trésors, des monnaies ont attesté aussi les soins que les Romains accordaient aux eaux thermales naturelles. A Lamerey, à Bleurville, à Grand et sur d'autres points encore, ils élevèrent d'autres thermes chauffés par des moyens artificiels. Des mosaïques, des marbres, des statues et des peintures murales ajoutaient encore au luxe des villas construites par les Romains et imitées par les Gaulois.

Les vici, ou bourgs, devinrent plus nombreux et plus peuplés. Grand, dont le nom demeure encore controversé, devint une grande ville pourvue d'un amphithéâtre pouvant contenir plus de 20,000 spectateurs, témoignage certain de l'existence dans cette partie d'une nombreuse population.

Ces temps de prospérité croissante durèrent jusqu'après le règne des Antonin. La population, le commerce, les arts et le luxe se développaient de plus en plus : de grands projets étaient conçus pour les développer encore, notamment celui de Lucius Vetus, d'unir la Saône à la Moselle par un

canal, projet que fit avorter la crainte d'exciter les ombrages de Néron.

A l'abri des lois romaines qu'il serait trop long de décrire, protégées par les armées que Rome avait fait pénétrer en Germanie, les provinces gauloises rapprochées du Rhin jouissaient d'une sécurité parfaite.

La puissance romaine avait porté ses armes au cœur même, mais la défaite des légions de Varus et d'autres revers ranimèrent le courage des Barbares. Ils revinrent sur la rive droite du Rhin, parvinrent à le franchir à plusieurs reprises, dépassèrent la chaîne des Vosges, et parcoururent les territoires des Leuks, des Lingons et des Séquanes. Leurs bandes n'avaient pas pour but la conquête de terres nouvelles, mais le pillage. Un guerrier renommé appelait à lui les hommes inoccupés et les aventuriers : la horde ainsi formée signalait sa marche rapide par le pillage et l'incendie, et par le massacre des populations qui tentaient une résistance impossible. Du milieu du troisième siècle au commencement du cinquième, ces incursions furent fréquentes et finirent toujours par être réprimées. Au commencement du 5[e] siècle, pressées par de nouvelles migrations venues de l'Asie, les populations germaniques s'entassèrent aux frontières des Gaules, impatientes de les franchir et elles ne tardèrent pas en effet à déborder dans nos contrées, dans les autres parties des Gaules, en Espagne, en Italie et jusqu'en Afrique. Les Burgondes s'arrêtèrent dans la Séquanie et les contrées voisines qui reçurent d'eux le nom de Bourgogne. Les Vandales, les Alains et d'autres peuples encore ne firent que traverser la contrée des Vosges, mais ils la couvrirent de ruines et de dévastations. Peu d'années après, les Huns d'Attila prirent la même direction, aussi impitoyables dans leur retraite que dans leur marche en avant. Les Franks vinrent enfin occuper nos contrées, et la période gallo-romaine fut terminée.

Je viens de retracer en traits aussi rapides que possible l'histoire politique de cette période, mais elle eut aussi son

histoire religieuse. Les événements qu'elle amena, les changements qu'elle produisit, méritent une sérieuse attention. La Leuks. religion chrétienne avait pénétré dans la contrée des Toul reporte son introduction à l'épiscopat de saint Mansuy que son église honore comme son premier évêque. Une inscription qui date du moyen-âge, retrouvée dans l'église de Liverdun près de Pompey, où saint Euchaire subit le martyre au temps Julien l'apostat, le désigne comme ayant été évêque de Grand. A-t-il rempli, en effet, quelques fonctions épiscopales dans cette ville? C'est ce qu'une controverse soulevée dans le cours du dernier siècle permet de supposer, mais rien n'a prouvé que Grand ait jamais été un évêché régulièrement constitué. C'est au règne de Constantin-le-Grand que remonte l'institution régulière des évêchés; c'est lui qui fit du chef-lieu de chaque cité gauloise, la résidence d'un évêque et d'un comte. Aussi l'histoire considère-t-elle la circonscription des diocèses comme l'exacte représentation des territoires de chaque cité. J'ai marqué sur la carte jointe à ces études les limites de la partie du diocèse de Toul dans le département des Vosges

Toutefois, il est certain qu'au commencement du onzième siècle, l'évêque de Langres revendiqua le doyenné de Rinel, qui comprenait les communes des Vosges situées sur la rive gauche de la Meuse. Le pape Pascal III vint à Toul, entendit les parties, Thierry duc de Lorraine et Gisèle, abbesse de Remiremont et décida que, l'évêché de Toul possédant le doyenné depuis plus de quarante ans, il n'en serait pas détaché. Sur quels faits l'évêque de Langres appuyait-il ses prétentions? je n'ai pu le découvrir, et je n'entrevois dans l'histoire que la diminution de territoire imposée aux Lingons après la révolte de Sabinus.

La religion chrétienne, en lutte avec le paganisme, accueillie avec faveur par les classes opprimées, n'obtint que lentement la conversion des familles riches et puissantes, et c'est sur ces familles que pesèrent surtout les persécutions et notamment celles que Julien l'apostat dirigea sur le ter-

ritoire de Grand, de Soulosse, et autres localités voisines et qui infligea le martyre à saint Elophe et à sainte Libaire. Les chrétiens en contact avec les partisans du paganisme, se réunissaient à l'écart des agglomérations et élevaient de modestes chapelles qui, rebâties d'âge en âge, ont été l'origine selon toute apparence de ces églises situées en dehors des villages et que l'on nomme aujourd'hui églises champêtres. Leur isolement en préserva une partie de la destruction, à laquelle n'échappa aucune de celles qui étaient établies dans les villes. Aucune des églises actuelles ne remonte à la période gallo-romaine et rien n'indique que l'organisation des paroisses fut déjà commencée. Cependant Constantin, en embrassant la religion chrétienne, avait donné l'essor à ces créations; le transfert à Trèves de la préfecture des Gaules, les victoires remportées sur les Barbares par plusieurs empereurs avaient relevé les espérances des populations, espérances qui devaient bientôt être trompées par les grandes invasions du 5e siècle.

Les Franks étaient depuis longtemps déjà connus des Romains, d'abord comme ennemis, ensuite comme alliés. Ils avaient même fourni aux armées romaines des généraux d'une grande valeur, et leur concours avait contribué à la défaite d'Attila dans les plaines de Châlons. Après la retraite des Huns, ils étendirent leur occupation dans nos contrées. Leur confédération comprenait différents peuples : ceux qui se fixèrent dans le nord furent désignés par le nom de Franks Saliens; le nom de Franks Ripuaires fut celui des Franks qui s'établirent entre la Meuse et le Rhin. Ces deux grandes fractions avaient des lois et des usages différents qui sont consignés dans les recueils des lois des Barbares. Ils ne changèrent pas non plus les noms des cités et leurs diverses tribus n'appliquèrent à aucune partie du territoire leurs noms germaniques.

Malgré tous ses désastres, Rome conservait encore un grand prestige et les Barbares, qui l'avaient dépouillée de tant de belles provinces, tenaient cependant à se rattacher

à son nom et à participer à son influence. C'est ainsi que les Franks firent partie des *Barbari fœderati*, que leurs Rois obtinrent des Empereurs d'Occident une sorte d'investiture, et s'engagèrent même dans plusieurs guerres à l'appel des Empereurs. Il ne me paraît pas douteux que cette prédominance de Rome, plus nominale qu'effective, contribua cependant à conserver aux Gallo-Romains la jouissance des lois romaines. Plusieurs historiens ne portent pas à plus de 40,000 hommes l'armée des Franks, et leurs rois s'attribuèrent tout ce que les lois romaines déféraient aux Empereurs et au fisc. Ils possédèrent ainsi des éléments plus que suffisants pour récompenser chefs et soldats sans avoir besoin de dépouiller les anciens habitants. On comprend d'ailleurs que, devant la série des invasions plus fréquentes et plus funestes de jour en jour, les riches romains s'étaient réfugiés en Italie, laissant vacantes et sans maîtres leurs villas et leurs curtes; que la dévastation avait fait ou périr ou s'enfuir un grand nombre d'autres habitants, et que ceux qui, grâce aux vastes forêts du pays, avaient trouvé un abri contre les tempêtes, et que l'amour du pays, au retour du calme, ramenait aux lieux de leur naissance, purent généralement reprendre leurs anciennes terres. S'il y eut des exceptions, elles ne peuvent être attribuées qu'à la violence et à l'usurpation. Les lois des Saliens et des Ripuaires ne contiennent aucune disposition qui permette de supposer une dépossession même partielle des Gallo-Romains, suivie d'un partage. Les Franks, en se plaçant sous l'égide du nom de Rome, n'avaient plus à redouter un retour offensif, affermissaient leur autorité sur les Gallo-Romains qui, en effet, ne suscitèrent contre elle aucune révolte, et s'assuraient les services de l'ancien peuple dans les luttes incessantes qu'ils furent si longtemps obligés de soutenir contre de nouvelles invasions d'Outre-Rhin. On peut donc considérer comme certain qu'après la défaite et la retraite d'Attila, lorsque la société franke fut consolidée, elle présenta l'aspect suivant : les villas

abandonnées occupées par des chefs franks et les curtes par leurs esclaves qu'ils dédaignaient d'attacher à leur service personnel, mais qu'ils soumettaient à des redevances et à des services matériels; des Franks libres cultivant la terre que le fisc leur avait attribuée; des villas dont la possession avait été reprise par leurs anciens maîtres; des curtes et des terres libres où leurs anciens propriétaires étaient revenus; dans les villes et dans les bourgs, peu nombreux et peu peuplés, les artisans et quelques habitants aisés qui n'aimaient pas le séjour des campagnes. Tel est à mes yeux l'état de choses qui se produisit pendant la première partie de la période mérovingienne et que vint définitivement consolider, sous Clovis, la rédaction des coutumes des Saliens et des Ripuaires.

C'est à cet état de choses qu'il faut, suivant moi, attribuer l'origine des alleux et des bénéfices. L'alleu constituait une propriété privée transmissible par héritage, vente ou échange. Il donnait droit à recueillir les profits des biens dont il pouvait être composé. C'était la propriété libre, mais soumise aux impôts, charges, prestations, redevances, corvées et services que les lois fiscales imposaient soit aux biens eux-mêmes, soit à leurs propriétaires. Le bénéfice était une concession viagère de terres, de droits, et même d'impôts appartenant au fisc dans la circonscription du bénéfice. Il pouvait même ne comprendre qu'une part des profits du fisc, les amendes de justice, un péage, un droit de marché, une redevance déterminée. Le bénéficier était soumis à l'hommage et au service militaire. A la mort du concessionnaire, le bénéfice retournait au roi, ou au fisc qui pouvaient en disposer au profit d'autres concessionnaires.

Telle fut, à mon avis, l'organisation de la société Franke dès son origine, et notamment dans nos contrées qui firent partie, pendant toute la période mérovingienne, de l'Austrasie et n'en furent détachées par aucun des partages qui eurent lieu entre les héritiers des premiers rois.

A l'époque où Clovis édicta les coutumes des Saliens et des Ripuaires, les assemblées populaires, des Malts (Maltas) se tenaient en plein air dans les lieux écartés. Le peuple décidait des affaires publiques. Quelques noms encore bien connus semblent rappeler le souvenir de ces réunions, tels que le Mald'heux, canton de Forêt, peu éloigné d'Escles, la Malpierre, la Maldoyenne, entre Remiremont et Plombières, peut-être aussi Mattaincourt. Dans les villes il y eut des *census* pour la perception des impôts publics, des graffions, des prévôts, *præpositi*, représentant le pouvoir royal, des échevins, des rachimbourgs, chargés de l'administration de la justice, des maires, etc., toutes institutions dont il est impossible de déterminer les circonscriptions bientôt disloquées par la concession des bénéfices.

L'influence de la conversion de Clovis à la religion chrétienne amena des changements qui se rattachent davantage à la topographie. C'est à son règne qu'on rapporte l'origine des dotations temporelles des évêchés. Ces dotations ne furent pas prises exclusivement dans la circonscription religieuse de chaque évêché. Ainsi, celle de l'évêché de Metz, par exemple, s'étendit dans le pays des Leuks et comprit notamment la ville d'Épinal et son ban. Elles ne paraissent pas avoir été constatées par écrit, mais dans les formes plus symboliques des investitures. Les évêques étaient encore alors élus par le peuple, mais les influences des puissants faisaient généralement porter les choix sur un membre de la famille royale ou d'une famille puissante. Aussi la dignité de comte fut-elle bientôt unie à celle d'évêque. Ces dignitaires de l'église étaient appelés dans les conciles des rois où leur prudence calmait les passions encore grossières et rudes des délibérants. Les évêques se montrèrent généralement portés à l'extirpation du servage. Ils facilitèrent les affranchissements et ceux de Metz se distinguèrent tellement dans cette œuvre d'humanité et de progrès que leur évêché fut désigné sous le titre de

franc évêché et le conserva même dans la rédaction de ses coutumes.

Un autre fait non moins considérable vint encore imprimer une impulsion nouvelle aux progrès de la religion. saint Colomban fonda à Luxeuil un grand monastère dans un lieu alors désert, mais encore rempli d'idoles païennes. saint Arnould, évêque de Metz, vint se livrer à la vie érémitique dans les montagnes voisines de Remiremont; saint Romary vint l'y rejoindre et y fonda un monastère. Un même élan de ferveur religieuse porta saint Badon ou saint Leudon à fonder celui d'Étival, saint Gundelbert érigea celui de Senones, saint Hydulphe celui de Moyenmoutier, saint Dieudonné celui de Saint-Dié en un lieu appelé Jointures, à la jonction de la Fave et de la Meurthe. Suivant quelques traditions, un autre monastère fut érigé à Épinal par saint Goëry, évêque de Metz, qui y plaça ses filles, sainte Prince ou Précie et sainte Victorine, à qui le chapitre consacra toujours des hommages particuliers. L'existence de ce dernier monastère est contestée par Dom Calmet, malgré la tradition et les usages du chapitre. Était-ce uniquement l'amour de la vie érémitique qui engageait ces hauts dignitaires de l'église à descendre de leurs siéges et à se fixer dans les vallées des Vosges, où ils ne devaient rencontrer que des populations rares, grossières et encore adonnées aux superstitions du paganisme? N'était-ce pas plutôt le désir d'y faire pénétrer davantage la foi chrétienne? Sans prétendre résoudre la question, je vois dans la réunion des moines dans les couvents, et dans la création des Celles, des chapelles, etc., où furent placés des disciples, une grave présomption en faveur de mon opinion.

Quoi qu'il en soit, tous ces monastères reçurent, sans doute à titre de bénéfices, des dotations considérables, soit dans la contrée même, soit en Alsace et ailleurs. Quelques-uns, comme celui de Remiremont, durent à la libéralité de saint Romary un vaste territoire s'étendant partie dans les montagnes, partie dans les cantons de Vittel,

Dompaire et Charmes. C'est à Remoncourt, en quelque sorte au centre de ces vastes domaines, que la tradition place l'habitation et le lieu de sépulture des auteurs de saint Romary, Romulphe et Romulinde.

Mais à côté de ces progrès, il faut malheureusement placer la dégénérescence des arts et la suppression de l'atelier monétaire de Solimariaca. La statuaire qui a fourni à Grand, à Soulosse et ailleurs des œuvres si remarquables, descendit jusqu'aux plus grossières ébauches. Les thermes, les mosaïques, les peintures murales restèrent enfouies sous les ruines.

La période franke s'arrête au moment où la monarchie mérovingienne, ne comptant plus que des rois fainéants dominés par les maires du palais, cède le trône à Charlemagne, et à la dynastie carlovingienne qui demeure en dehors de mes études.

Un peuple essentiellement agriculteur se relève rapidement des désastres qui semblaient destinés à l'anéantir. Tel fut le sort de la population de nos contrées. En vain les longues luttes contre de nouveaux envahisseurs marquèrent-elles ses commencements; en vain les partages entre les enfants des rois amenèrent-ils des luttes intestines dans la grande société franke; en vain les orages politiques grondaient-ils sans cesse autour des trônes : les institutions donnaient aux divers peuples réunis sous leur domination une protection sinon égale, du moins suffisamment efficace. La religion chrétienne, toute puissante alors, apportait dans les conciles populaires l'esprit de calme et de modération. Mais il y avait dans les institutions de cette époque un germe qui, grâce à la faiblesse de Louis le Débonnaire, devait bientôt changer les conditions du peuple. Les dotations accordées aux évêchés et aux grands monastères échappaient, par la perpétuité même de ces institutions, à la règle de la durée viagère des bénéfices. Les grands tendaient aussi à s'y soustraire : ils y parvinrent sous la dynastie carlovingienne. La puissance royale en fut

singulièrement amoindrie et sa faiblesse ouvrit la porte aux abus et aux désordres du moyen-âge.

La période gauloise ne nous a fourni que le seul nom de Solimariaca attesté par une inscription. La période gallo-romaine n'est pas moins stérile. La période franke place à Pompierre l'entrevue de Gontran, roi de Bourgogne, avec Childebert, roi d'Austrasie, et à Lucofao, Liffol, le théâtre d'une grande bataille où la reine Brunehaut fut vaincue. Sans cesser d'être le guide qu'il ne faut jamais perdre de vue, l'histoire ne présente par elle-même aucun renseignement positif sur les occupations du sol. C'est à des études d'un ordre moins élevé qu'il faut demander les noms des lieux habités, et souvent on ne découvre ceux d'une période qu'en étudiant la période suivante. C'est ainsi qu'on peut reporter à la période franke la plupart des noms que les traditions, les documents écrits, et les récits des hagiographes signalent avant l'an mil. Je n'entrerai pas dans cette énumération ; il me suffit de constater qu'en général, les premières divisions topographiques restèrent à peu près les mêmes, quoique soumises à des institutions bien différentes, et qu'on retrouve même encore aujourd'hui le nom de Saintois ou Xaintois uni à celui de plusieurs communes de l'arrondissement de Mirecourt.

Le moment est venu d'aborder ces études secondaires.

DEUXIÈME ÉTUDE

TRADITIONS. — LÉGENDES. — CROYANCES POPULAIRES

Questions non résolues

Les traditions que les populations se sont transmises de génération en génération, perdent en vieillissant une partie

de leur exactitude primitive. Celles qui se rattachaient aux anciennes invasions se sont effacées à la suite de catastrophes plus récentes. Celles qui pouvaient nous éclairer sur l'origine des villes et des bourgs se sont effondrées sous leurs ruines et ont fait confondre la date de leur restauration avec celle de leur fondation. Les Sarrazins n'ont pas pénétré jusque dans nos contrées des Vosges, et cependant plus d'une tradition orale et quelques désignations locales en rappellent encore le souvenir. Que les masses populaires, effrayées de leur invasion dans les Gaules, aient appliqué indifféremment les noms de païens et de Sarrazins, faut-il s'en étonner quand on voit les auteurs des chansons de geste qui se rapportent aux temps de Charlemagne et de Charles Martel, mettre Apollon au nombre des divinités adorées par les Sarrazins. Les invasions des Normands et des Hongrois ont fait oublier celles des hordes germaniques, et de nos jours les souvenirs de la guerre des Suédois, quoique si récente encore, disparaissent de plus en plus en face de ceux que dans notre siècle nous ont laissés les invasions de 1814, 1815 et 1870. Comment s'en étonner quand on voit les historiens du moyen-âge tracer sérieusement des généalogies fabuleuses, et les moins exagérés dans ces fantaisies faire remonter les Franks à Francus, fils d'Hector, échappé de Troie, fondant non loin du Pont-Euxin une nouvelle ville sous le nom de Troie la grande, et ses successeurs la quittant ensuite pour aller occuper les contrées comprises entre le Rhin, l'Elbe et la Baltique et y former la grande confédération des Franks? Ni ces traditions ainsi effacées, ni ces récits et tant d'autres non moins fabuleux, et cependant reproduits comme d'incontestables vérités par les historiens du moyen-âge, ne peuvent fournir aucun renseignement utile aux études de topographie antique.

Il n'en est pas de même des traditions qui rattachent le nom des fées, par exemple, à des lieux particuliers, à des rochers, à des fontaines, à des œuvres, ou à des ruines dont l'origine est inconnue et qui sont demeurées jusqu'à

nos jours l'objet de superstitions populaires. Plusieurs remontent évidemment aux plus anciens cultes des Gaëls et à l'époque de la pierre taillée, telles que les dolmens et les autres monuments formés de roches amenées de loin, les pierres percées, les pierres qui tournent à un jour fixe de l'année, ou qui s'inclinent au bruit du tonnerre. Telles sont surtout les fontaines où l'on va encore laver les langes des enfants nouveaux-nés pour connaître leur sort futur, celles où les jeunes filles vont jeter des épingles pour apprendre si elles seront mariées dans l'année. A quelques-unes de ces fontaines, on a pu retrouver des témoignages certains de l'association de cette ancienne vénération avec le nouveau culte introduit par les Romains, notamment les stèles, dont la fontaine de la Parosse, près de Bruyères, était environnée, et ce monolithe creusé dans un rocher des environs d'Escles pour recevoir les eaux dans une sorte de bassin au milieu duquel on voyait encore, au commencement de ce siècle, une pierre qui semblait avoir supporté une statue. La religion chrétienne semble avoir supporté ce culte des fontaines, fort innocent en lui même, mais en le rattachant à ses propres vues au moyen des noms de saints qu'elle a imposés à plusieurs, telles que les fontaines saint Gundelbert et saint Gérard, situées sur le territoire de la Grande-Fosse et autres.

Le culte rendu aux forêts et aux arbres a laissé bien moins de traces. On en découvre cependant quelques-unes dans les pièces du procès de Jeanne d'Arc, où il est fait mention de l'arbre des fées et du bois chenu, et dans les images chrétiennes que naguère encore on trouvait incrustées dans l'écorce d'arbres remarquables par leur antiquité.

Il ne paraît pas possible de reporter au paganisme romain l'origine de ces superstitions. Lorsqu'un culte nouveau s'introduit parmi des populations ignorantes, il n'y détruit pas entièrement les souvenirs des cultes antérieurs, et quoique au temps de Charlemagne et de Louis-le-Dé-

bonnaire la religion chrétienne dominât dans toutes les Gaules, plus d'un capitulaire prouve que ces empereurs attachaient encore une grande importance à déraciner les derniers vestiges du paganisme maintenus par des pratiques secrètes, et par les rêves de la sorcellerie qui plaçait les assemblées du sabbat presque toujours dans des lieux écartés où, selon toute apparence, les mystères des anciens cultes avaient été célébrés.

Les peuples primitifs ont été généralement entraînés à honorer le soleil, et même à célébrer, à son retour après de longs et rudes hivers, cette source si féconde de la vie terrestre, et à l'admettre au nombre de leurs divinités, ainsi que le feu qui leur en paraissait une émanation. On ne sait si les feux de la saint-Jean, l'usage de la roue de feu et autres pratiques analogues remontent aux cultes primitifs ou à l'introduction du culte de Mithra dans les Gaules et dans nos contrées où il ne paraît pas avoir fait de grands progrès. L'usage des feux de la saint-Jean subsiste quoiqu'il tende de plus en plus à disparaître. Celui de la roue existait encore au commencement de ce siècle.

En général, toutes ces superstitions, répandues d'ailleurs dans toutes les Gaules, sont les derniers témoignages des anciens cultes et dénotent l'antique existence des populations dans les parties du département où l'on en retrouve les traces.

Des traditions d'un autre ordre ont été consignées dans des mémoires aujourd'hui perdus, mais dont l'existence au siècle dernier n'est pas douteuse.

Dom Calmet, dans sa notice de Lorraine, attribue la fondation de la ville d'Épinal à Thierry de Hamelan, qui gouverna l'évêché de Metz, de 964 à 984. Il semble, ajoute-t-il, qu'il y avait sur la montagne une espèce de château, et que le lieu où la ville est bâtie fut nommé Spinal à cause des épines dont le sol était couvert. Dans le supplément à cette notice, au même mot Épinal, Dom Calmet dit textuellement :

« Il existe au greffe du bailliage d'Épinal un mémoire
» qui porte que le château d'Épinal est un des plus an-
» ciens de la Gaule-Belgique ; que cette ville qui s'appelait
» Chaumont a été ruinée et désolée par les Vandales, en-
» viron l'an 406 ; qu'Albéron ou Ambron la fit rebâtir
» l'an 431 ; qu'elle fut détruite une seconde fois par les
» Barbares vers 636 ; qu'étant devenue déserte, on n'y vit
» dans la suite que ronces et épines d'où elle fut nommée
» Spinal, de *Spina*, son ancien nom étant tombé en oubli,
» quoique le canton de terres du château ait toujours été
» appelé le Haut-de-Chaumont. Cette ville fut encore ra-
» vagée vers 882 par les Huns et par les Saxons. »

Diverses chroniques parlent aussi de la ville de Chaumont, notamment à l'occasion de la translation des restes de saint Arnould à Metz, et attribuent aussi à saint Goëry l'érection, à Épinal, d'un monastère auquel il préposa ses deux filles.

Évidemment, Dom Calmet a eu sous les yeux le manuscrit dont il fait mention et dont il donne ainsi une analyse succincte. C'est sans doute à la suite de cette communication que ce curieux document a été perdu. Les plus actives recherches n'ont pu le faire retrouver. Ce qui paraît certain, c'est que l'emplacement du château d'Épinal, situé sur l'un des promontoires d'une montagne plus élevée dont il était séparé par une coupure profonde taillée dans le roc vif, offre encore des trois autres côtés des pentes abruptes et faciles à rendre inabordables par des haies d'épines, moyen de défense longtemps après usité encore. Ce château a du constituer un de ces refuges où les populations cherchaient un abri contre les invasions, abri d'autant plus sûr qu'à une faible distance commençait une longue série de forêts s'étendant sans interruption jusqu'à la chaîne principale des Vosges. Or, tout lieu de refuge emporte la conviction de populations fixées dans son voisinage, et des pièces produites au commencement du XVe siècle dans un procès soutenu en cour de Rome par la ville

d'Épinal contre Conrad Bager de Boppart, évêque de Metz, attestent l'existence de ces populations bien avant l'épiscopat de Thierry et de son successeur Adalbéron. Il fallait même que ces populations eussent déjà une certaine importance puisqu'elles occupaient quatre points différents, Greenwo, Villare, Roualménil et Avrinsart. La chasse, la pêche dans la Moselle, abondante en bons poissons, la culture de quelques parties du sol, fournissaient aux besoins des habitants, et, au temps de la féodalité, le serf fugitif y trouvait asile et protection.

On comprend facilement, en parcourant la longue série des invasions des Hongrois pendant les IXe et Xe siècles, qu'il ne soit resté que de rares débris des temps antérieurs. Mais on ne saurait comprendre que les deux évêques, Thierry et Adalbéron eussent fondé, à Épinal, un monastère, un marché, et surtout un atelier monétaire, si déjà cette ville n'avait eu pendant les siècles précédents une importance qu'il s'agissait de lui rendre.

Un autre manuscrit dont l'existence était encore attestée au commencement de ce siècle par des personnes dignes de foi, qui affirmaient l'avoir lu et en donnaient l'analyse, et qui, depuis, n'a pu être retrouvé malgré les recherches persévérantes de la Société d'Émulation des Vosges, concernait la ville d'Escles, et un monument connu dans le pays sous le nom de tombeau du Grand Pacha. Suivant ce manuscrit, Jules César aurait envoyé de Langres des troupes chargées de s'emparer de la ville d'Escles ou Esclin dont les habitants se portèrent au devant de ces troupes qu'elles mirent en déroute dans un combat près du ruisseau de Senonges. Le chef des troupes romaines et plusieurs de ses principaux officiers furent tués dans la lutte, et César, irrité, envoya des forces plus considérables qui s'emparèrent de la ville et la livrèrent à l'incendie. Elles érigèrent ensuite des tombeaux aux chefs qui avaient péri dans le premier combat. Celui du général était recouvert d'une table portant, suivant la tradition locale, une longue inscription la-

tine dans laquelle les mots : *Gallia pacata*, écrits en entier ou en abrégé firent donner à ce monument cet étrange nom de tombeau du Grand Pacha. La table elle-même a disparu, et j'ai fait faire de vaines recherches pour en retrouver les fragments que je supposais avoir pu être employés dans les constructions religieuses du voisinage. Autour de ce tombeau, existaient des piédestaux ayant supporté des statues, et plus loin, des bornes garnies d'anneaux en fer. Les fouilles pratiquées à Escles ont prouvé que cette ville existait pendant la période gallo-romaine. Elle n'a donc pu être détruite au temps d'Arioviste, et la conjecture la plus vraisemblable semble devoir faire reporter au temps de la révolte de Sabinus les événements rapportés par le manuscrit perdu. Elle justifierait les mots : *Gallia pacata*, par la compression de cette révolte. Ce qui paraît bien confirmer cette opinion, c'est que les objets recueillis à Escles dans les fouilles, attestent un art perfectionné que les Gaulois n'avaient pas atteint à l'époque de Jules César. Escles était à l'intersection de plusieurs voies romaines et le canal de jonction projeté par Lucius Vetus au temps de Néron aurait passé très-près de son territoire.

La même obscurité règne sur Martigny-les-Lamarche, où des fouilles très-anciennes ont fait découvrir un grand nombre de squelettes ayant tous le crâne percé d'un trou rond. Une tradition orale place dans son voisinage la victoire remportée par les Séquanes sur le lingon Sabinus qui avait tenté d'envahir leur territoire, et signale l'existence d'un souterrain passant sous l'église, et où Sabinus et Éponine sa femme, se tinrent cachés jusqu'au jour où, espérant obtenir sa grâce, Sabinus se rendit à Rome et fut livré au supplice. On ne connaît plus aujourd'hui l'entrée de ce souterrain où cependant la tradition affirme, qu'à l'approche de l'invasion de 1814, plusieurs habitants cachèrent leurs objets les plus précieux. Le grand nombre des corps retrouvés dans diverses parties de Martigny et surtout l'état

des crânes semblent indiquer qu'ils ont succombé non dans un combat mais dans un supplice.

Des questions controversées se sont élevées entre les archéologues relativement à la station de Noviomagus substituée sur la carte théodosienne à celle de Solimariaca indiquée par l'itinéraire d'Antonin, comme la première de la voie militaire de Toul à Langres. Aujourd'hui, quoique l'on annonce de nouvelles découvertes archéologiques à Neufchâteau ou près de son territoire, on paraît généralement d'accord pour placer cette station à Nijon, Haute-Marne, localité contiguë au département des Vosges, où existe une plus grande proportion de ruines gallo-romaines, et dont le nom actuel est évidemment, comme ceux de Noyon et de Nyons, l'altération du mot : Neomagus ou Noviomagus. Toutefois, en admettant cette opinion, il faut reconnaître que la distance de Toul à Dijon excède la longueur de route que les troupes romaines parcouraient dans une journée et fait supposer l'existence de quelque station intermédiaire dont rien ne permet d'indiquer la position, si ce n'est à Fruze, Frumentosa, où l'on suppose que les Romains avaient établi des magasins de blé pour leurs troupes.

D'autres questions restent en litige. Est-ce à Grand ou à Bourbonne-les-Bains qu'il faut attacher le nom d'Indésina donné par la carte théodosienne à une localité marquée d'un signe qui distingue les établissements thermaux? Bien que les archéologues de la Haute-Marne ne puissent répéter pour Bourbonne que le nom latin de Bowo qui est celui d'une divinité présidant aux thermes et qui a fourni son nom à plusieurs localités pourvues de sources chaudes; bien qu'ils ne puissent invoquer aucune inscription, ni un document quelconque qui rattache à Bourbonne le nom d'Indesina, ou plutôt de Grandesina, ils n'hésitent pas à l'associer à celui de Bowo dans leurs cartes archéologiques. Le signe thermal, le voisinage de la Meuse,

et quelques rapports de distance sont le fondement de leur opinion. En attendant que quelque découverte, faite à Grand même, nous donne authentiquement le nom de cette localité, il faut bien remarquer que la carte théodosienne, par le mode de ses traits graphiques, par le temps écoulé depuis que les Barbares occupaient nos contrées, ne pouvait manquer d'offrir des erreurs et des confusions. Il en est une qui ne saurait être méconnue: Bourbonne est située dans la vallée de l'Appence qui jette ses eaux dans la Saône à Châtillon. Les sources de la Meuse sont à Fontaine de Meuse, territoire de Pouilly, à environ sept lieues gauloises de Bourbonne. La Saône court au midi, la Meuse au nord. La rivière que la carte théodosienne fait sortir de l'établissement thermal ne pouvait donc pas être la Meuse, si Bourbonne était Indesina, tandis que la rivière Maldite, qui prend naissance près de Grand, coule dans la direction du nord. A-t-on retrouvé à Bourbonne les substructions d'un établissement thermal? A Grand, on a sur plusieurs points reconnu l'existence de thermes, et un canton de territoire porte encore le nom de canton des Thermes. Quand on songe à l'importance de Grand, à ses temples, à ses établissements de tout ordre, à la perfection des œuvres d'art qu'on y a découvertes, et surtout à son vaste amphithéâtre pouvant contenir 20,000 spectateurs, peut-on douter que ce soit cette ville que l'auteur de la carte théodosienne a voulu figurer en la plaçant presque à la hauteur de Toul et au nord-ouest de la voie de Toul à Langres, tandis que Bourbonne est à l'est de cette voie, entre Mosa (Meuvy) et Andematunum (Langres)?

Grand a-t-il été une localité gauloise avant de devenir une grande ville galló-romaine? La découverte des haches et pointes de flèches en silex et de monnaies gauloises sur son territoire et dans ses murs semblent autoriser l'affirmative. Deux faits justifient cette conjecture. M. Digot, historien lorrain éminemment consciencieux, a fait remarquer

que l'original découvert par Peutinger, de la carte théodosienne, offre un pli qui a fait disparaître une partie des lettres initiales du nom d'Indesina, et exprime la conviction que le véritable nom devait être Grandesina. D'un autre côté, n'est-ce pas à tort que les archéologues ont rejeté comme apocryphe une inscription découverte par M. Denis, de Commercy, l'infatigable explorateur des ruines de Nasium? Cette inscription porte que les Basilidiens unis par le connubium à diverses nations, telles que les Parthes, à des femmes gauloises, se sont élevé ce monument à tous et à eux-mêmes, ne redoutant pas les présages néfastes à moins que l'Ourse ne mette la terre au tombeau. Certes, cette inscription est étrange par le défi qu'elle porte au paganisme romain. Jugée au point de vue de l'épigraphie gallo-romaine, elle s'écarte complétement de son style et et de ses formules, et sous ces rapports on a pu contester son authenticité. On a trop perdu de vue qu'elle émane d'une population étrangère, composée de peuples venus de l'Asie et de ses confins, et amenés dans une colonie lointaine, et qu'un faussaire aurait cherché à se rapprocher du style usité généralement alors. Ce qui a fait rejeter cette inscription ne serait-il pas, au contraire, la plus sûre garantie de son authenticité? Mais ce qu'elle dit de l'union de ces soldats et colons étrangers avec des femmes gauloises, et la vaste étendue de l'amphithéâtre me semblent prouver qu'il existait déjà à Grand et dans ses environs une population gauloise, lorsque la politique des Empereurs y fonda une grande colonie et y plaça un corps de Sarmates à sa solde.

On retrouve le nom de Grand dans un titre de Charles-le-Chauve, de l'an 888 où on lit : *actum in granis villa.* Le moine Rupert, qui écrivait au commencement du XIIe siècle la vie de saint Élophe, lui donne le nom de Granis. Ainsi, après l'invasion des Barbares, Grand conserva son nom avec diverses altérations. Les traditions ou les mémoires dont le moine Rupert a extrait ses récits, font naître

saint Élophe, saint Euchaire et sainte Libaire, à Grand, de l'union de Bocchius et de Lieutrude, et attribuent à la grande persécution de Julien l'apostat qui commença à régner en 362, le martyre de saint Élophe et de sainte Libaire. La présence de Julien à Grand et à Soulosse est attestée aussi par le nom de Camp de Julien, de Bois de Julien qu'on rencontre encore dans les environs du village du Montcel. Ammien Marcellin, son historien, ne parle pas, il est vrai, de cette persécution contre les chrétiens; mais Eutrope (livre X) en fait mention et la représente comme très-violente. Elle justifie le surnom de l'apostat que l'histoire a donné à Julien. Le nom de saint Élophe est devenu celui d'un village voisin de Soulosse, et sainte Libaire a toujours été honorée comme la patronne de Grand.

D'autres traditions donnent à la famille Bocchius d'autres enfants, sainte Menne devenue la patronne du chapitre de Poussay, village près duquel on montre l'emplacement d'une ancienne chapelle élevée autrefois à l'endroit où elle se réfugia et où elle mourut, sainte Suzanne et sainte Gontrude, honorées comme patronnes d'autres paroisses. Mes recherches sur les légendes n'ont d'autre objet que d'y recueillir des documents topographiques, et je n'ai plus à rappeler sous ce rapport que celles qui signalent saint Dieudonné séjournant quelque temps à Romont, essayant de fonder un monastère à sainte-Hélène (Asentila), et rebuté par la sauvagerie des habitants, se décidant à se fixer à Jointures, et celle qui place à Nossoncourt (Noddonis curtis), un miracle opéré par les reliques de saint Arnould, lorsque saint Goëry présidait à leur translation à Metz.

Le nom de Solimariaca, Soulosse, a été longtemps considéré comme formé du nom d'une divinité, Solima ou Colima, et du celtique *acus aca* ayant le sens de propriété ou de possession. Des monnaies d'argent au nom de Colima retrouvées à Soulosse et dans les communes voisines ont fait croire qu'il y avait existé un atelier monétaire. Des fouilles de-

meurées incomplètes, parce que les habitations modernes recouvrent les ruines de l'ancien vicus n'ont pas permis de découvrir cet atelier, s'il a existé. Depuis, des monnaies d'or au même type ont été trouvées dans la contrée des Bituriges. Dans le jardin de l'abbaye de Port-Royal-en-ville, à Gustavbourg et à Niersbach en Allemagne on a retrouvé des stèles funèbres érigées à Solimarus, et à Bourges, un autre à Solimara. Qu'était-ce donc, divinité ou chef, que Solimarus et comment son nom et les monnaies frappées à ce nom se trouvent-ils sur des points si éloignés? Les terminaisons marus, mars sont gauloises. On les retrouve dans Indaciomarus et dans Litumara fourni par la table du tombeau découvert entre Bleurville et Monthureux-sur-Saône.

Dans l'arrondissement de Saint-Dié, on découvre d'anciennes mines depuis longtemps abandonnées. Dans quelques-unes, ce sont des minerais de fer, dans d'autres des minerais d'argent. Il n'y a pas plus d'un siècle que ces dernières étaient encore exploitées ainsi que d'autres mines d'argent situées sur la commune du Thillot, arrondissement de Remiremont. Ont-elles été ouvertes par les Gothins, que les historiens représentent comme adonnés à la recherche des mines et à leur exploitation? Est-ce le hasard qui en a révélé l'existence? Problème non résolu et qui semble devoir rester insoluble, rien n'ayant caractérisé l'époque à laquelle peuvent appartenir les débris d'outils recueillis dans ces mines. Les lois romaines attribuaient les mines aux empereurs; elles devinrent en conséquence de ces lois la propriété des rois d'Austrasie, et en vertu du même principe, elles firent partie du domaine de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de la Lorraine.

Un autre fait, touchant de plus près à la topographie se rattache à cette contrée, c'est le mélange sur une même surface de noms allemands et de noms français. Ainsi, Hurbache, Robache, Kamberg, Spitzemberg, Lusse, Merlusse, Gemaingoutte et d'autres encore situés de ce côté

de la chaîne des Vosges ont été évidemment à l'origine des noms allemands qui prirent des formes françaises lorsque l'allemand cessa d'y être en usage. Le mélange est bien plus prononcé de l'autre côté de la Bruche et sur le versant Alsacien, dans les cantons de Villé, Sainte-Marie-aux-Mines et la Poutroye. Il est manifeste surtout dans deux vallées, celles de la Bruche et de Sainte-Marie-aux-Mines. Là, les rivières étaient adoptées comme limites des deux langages, à la rive gauche de la Bruche le français, à la rive droite l'allemand. Ce dernier langage était usité à Schirmeck; à La Broque, sur l'autre rive qui n'en est séparée que par un pont de bois, c'était le français. De même à Sainte-Marie-aux-Mines, la rivière sépare les deux idiomes. Un côté de la ville parlait un langage, l'autre faisait usage d'un autre.

Faut-il remonter jusqu'aux Tribocks pour expliquer ces différences? On le pourrait tout au plus pour les noms signalés dans la vallée de Saint-Dié. Suivant quelques écrivains, à l'approche d'une grande invasion germanique, les moines de l'abbaye de Novientum (Ebbelmunster, non loin de Schelestadt), se refugièrent avec une partie de la population de leurs domaines dans les solitudes des Vosges et y restèrent jusqu'à la fin de l'orage. Cette explication semble plus plausible. D'un autre côté, le mélange des localités allemandes et des populations françaises sur le versant alsacien et les délimitations séparant les deux langages, semblent se rattacher à cette circonstance, que le duc Gérard possédait de vastes domaines en Alsace.

D'autres monuments attirent à juste titre l'attention des archéologues et jettent aussi quelques lumières sur les questions topographiques. Ce sont les lieux de sépultures, tombelles ou tumuli, monuments funèbres avec inscriptions, tombes en pierre et en maçonnerie, sépultures isolées et sans monuments.

Dans les forêts de Martigny-les-Lamarche, il existe encore des tombelles qui sont intactes. Celles qui ont été fouillées,

n'ont présenté qu'un amoncellement grossier de terres sous lesquelles les corps ont été complétement détruits. Aucun ornement, aucun instrument, aucun objet ayant l'apparence d'une offrande aux morts n'y ont été retrouvés. Elles paraissent donc appartenir à des temps très-reculés, au moins à la période celtique. Dans le canton de Bulgnéville, sur le territoire de plusieurs communes, d'autres tombelles, que la Société d'Émulation, et que de son côté, M. de Saulcy ont fait explorer ont fourni d'autres résultats. Une voûte en pierre, flanquée de bornes plantées debout aux quatre angles recouvré le corps principal et quelques ornements ou instruments. Sur la voûte ont reposé d'autres corps et des offrandes aux morts. Les objets ainsi déposés consistent principalement en anneaux de bronze, d'un beau travail, et en manchons d'anthracite dont quelques-uns d'un grand poids. Ces anneaux et ces manchons sont pleins et sans ouverture. Ces curieux objets ressemblent à ceux qui ont été retrouvés dans les tombelles d'Alsace, mais ces derniers sont beaucoup plus riches. Il est difficile de comprendre que ces anneaux, et surtout ces manchons aient pu servir de bracelets, à moins d'être employés ainsi dès l'enfance.

Les archéologues alsaciens considèrent les manchons comme ayant dû servir à retenir les manteaux sur les épaules, et je partage cette opinion, quoique quelques explorateurs prétendent les avoir rencontrés encore engagés dans les bras des squelettes. Le tassement des terres et l'extension des racines des grands arbres qui couvrent ces tombelles, peuvent expliquer ce fait. Un débris de bracelet soumis à l'analyse par feu notre collègue M. Niklès, lui a présenté un mélange de résine et d'ambre jaune. Sur Crainvilliers, on a rencontré un cimetière germain bien caractérisé par les scramasax enfouis avec les corps. Tout porte donc à considérer ces débris du passé comme révélant une occupation franke.

On a retrouvé plus au nord, et même dans le canton

de Châtenois, quelques autres tombelles, mais qui n'ont guère offert que des débris de poteries et notamment des vases d'une grande dimension. Il en a existé à Remoncourt et à Rancourt depuis longtemps explorées, d'autres, dans une forêt de Trampot, que le propriétaire a désiré fouiller lui-même, huit sur le territoire de Bouzemont, dont quatre explorées par l'ancienne commission des antiquités ont offert des instruments en bronze, deux à Beaucamp, près de Vincey, et une à Mortagne. Ces dernières ont été fouillées depuis longtemps et on prétend y avoir retrouvé des objets et même des monnaies romaines.

Pendant la période gallo-romaine, et les pierres et les stèles avec inscriptions ont été en usage. Après cette période, les inscriptions disparaissent et l'on rencontre des tombes en pierre avec une forme spéciale pour la tête, d'autres en maçonneries, et des sépultures à nu.

Sur plusieurs points du département, on a retrouvé des ruines d'habitations, même agglomérées, que l'on considère avec raison comme des traces des dévastations causées par la guerre des Suédois qui fit disparaître les deux tiers de la population. Deux seulement paraissent remonter aux grandes invasions du V[e] siècle. Buron, situé entre Viviers et Offroicourt, et Sugène, entre Remoncourt et La Neuveville-sous-Montfort. Le nom même de cette dernière localité, semble indiquer qu'elle remplaça Sugène.

Qu'on ne s'étonne pas des développements que j'ai donnés à toutes ces questions. En exposant ce que nous savons sur l'antique topographie de nos contrées, il m'a paru nécessaire de signaler aux archéologues les questions encore indécises, et qui méritent de susciter de nouvelles recherches.

———

TROISIÈME ÉTUDE

SYSTÈME DÉFENSIF DES GAULOIS ET DES ROMAINS

Des études récemment poursuivies dans l'antique Helvétie ont mis en pleine lumière les précautions prises par les peuples pour échapper aux désastres d'invasions inattendues venant tout à coup surprendre les habitants sans défense. César nous apprend que les Gaulois avaient des lieux de refuge au plus profond des forêts et des marécages, des oppida notamment qui, non habitées en tout autre temps, recevaient alors les populations et leurs richesses. Il décrit le mode de construction de leurs remparts en pierres entremêlées de poutres. Les études dont je viens de parler, nous montrent mieux encore comment ces refuges étaient établis dans les contrées de l'Est. En exprimant un profond regret de n'avoir pas dirigé dans ce sens les recherches confiées aux instituteurs, je crois pouvoir cependant tracer, au moins à grands traits, l'ensemble du système qui protégeait nos contrées, et que l'on doit considérer, suivant moi, comme un des éléments de leur ancienne topographie.

La cité des Leuks était séparée du Rhin par les plaines de l'Alsace, depuis le fleuve jusqu'au pied des Vosges. Presque sur tous les points, la distance qui sépare le fleuve des montagnes exige à peine une journée de marche, et, dans cette distance, bien peu de positions pouvaient convenir pour l'établissement de refuges. Ce fut donc sur le versant oriental de la chaîne, que les habitants de l'Alsace durent chercher ce moyen de salut. Aussi, sur ce versant et en remontant les vallées qui en descendent, rencontre-t-on des camps, de longues murailles, et les ruines de

nombreux châteaux, barrières puissantes où les habitants trouvaient un abri. Depuis les ballons jusqu'à la vallée de Munster, il n'en subsiste que quelques faibles restes insuffisamment décrits. Il n'en est pas de même entre la vallée de Munster et celle de Sainte-Marie-aux-Mines. Là s'étendait, à partir du château de Hohenack, au-dessus de Thannenkirch, une muraille continue. Au nord de la vallée de Sainte-Marie, protégée, près du col qui la sépare de Wisembach, par le camp du Jomont, que la carte de l'état-major signale comme un camp romain, mais qui, par ses terrasses dénote un ancien refuge gaulois, des châteaux maintenant disparus reliaient ces défenses au camp de Sainte-Odile, vaste enceinte fermée de murailles cyclopéennes et protégeant à son tour la vallée où coule la Bruche. En remontant cette vallée, le château de Girbad et le Donon opposaient d'autres obstacles aux envahisseurs. Au nord de la vallée, des murs dont on retrouve les vestiges jusqu'aux environs de Wissemberg complétaient une véritable ligne de refuge pour les populations de l'Alsace et une ligne de défense pour la cité des Leuks.

D'autres châteaux, des camps d'été et d'hiver défendaient les grandes vallées du versant occidental. Sur la rive droite de la Fave et de la Meurthe, Spitzemberg, Ormont et autres; sur la rive gauche, le Kamberg, le Chazeté; au-delà de Taintrux, les deux Jumeaux; le camp de Répy, sur la rive gauche. A la même rive, le camp dont l'existence a été reconnue sur le territoire de Mortagne protégeait les voies qui allaient à Baccarat et celle qui, par les territoires de Fremifontaine, Nonzeville et Destord, rencontre la grande voie de Baccarat à Corre. Dans la vallée de la Moselle, le château de Mosello, près de Bussang, Remiremont, le Saint-Mont ou mont Romberg, le château d'Arches, celui d'Épinal, celui de Châtel, et le camp de Beaucamp sur l'autre rive, défendaient le cours de cette rivière et complétaient la protection de la partie montagneuse des Vosges. Il paraît légitime de supposer que la

vallée de la Vologne trouvait le même appui dans les châteaux de Bruyères et de Saint-Jean-du-Marché et dans le château sur Perle. Les chasses de Charlemagne dans les Vosges donnent lieu de croire à l'existence antérieure de ces boulevards.

Ce système défensif ne fut pas l'application d'un plan préconçu. Les murs de l'enceinte de Sainte-Odile et des murs semblables reconnus dans les ruines de Girbaden semblent indiquer l'origine la plus ancienne. La nécessité imposée par un danger plus imminent dut amener successivement la création des autres parties de la ligne orientale. Le Donon, le Jomont purent n'être aussi d'abord que des refuges protégés suffisamment par leur élévation et par les forêts qui en couvraient les abords. Le Chazeté resta dans cette condition. On peut supposer que telle fut aussi la condition des autres refuges, que plus tard les Romains s'appliquèrent à fortifier comme lignes de retraite pour les légions que les empereurs avaient placées sur le bord du Rhin, dans les châteaux et les tours que les Valentiniens y avaient fait construire, et à l'abri desquels une flotte parcourait incessamment le fleuve pour surveiller les mouvements des Barbares et pour les empêcher de le franchir.

Dans la partie du département appelée la Plaine, les refuges, les castella, les oppida même ne faisaient pas défaut, mais les uns appartenaient à la Séquanie comme Darney, le camp reconnu près de Claudon, Châtillon-sur-Saône et autres encore. Darney et le château d'Épinal surtout, sont l'exacte reproduction de l'un des systèmes de refuges décrits par les archéologues de la Suisse. Établis sur un promontoire avancé, n'offrant de trois côtés que des pentes abruptes, et séparés par des remparts ou par un fossé profond des terres voisines du quatrième côté, ils offraient aux populations de sûrs abris. Aussi l'historien Perreciot considérait-il Darney comme une des places les plus fortes de la Séquanie, et le château d'Épinal fut-il longtemps encore après la période mérovingienne, réputé

inexpugnable. Quant aux haies vives d'épines, elles furent dans les siècles suivants employées comme des fortifications, et lorsque, en 1260, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, après avoir fait réparer les remparts de la ville d'Épinal, entreprit d'achever la fortification de celle de Rambervillers, il fut obligé de faire détruire une forte haie vive qui était encore alors le seul rempart d'un des côtés de cette dernière ville.

En remontant de la frontière de la Séquanie vers le Nord du pays des Leuks, une ligne de défense apparaît dans le château des Fées situé sur un promontoire de la commune de Ruaux. Escles en faisait partie avec le Chatelet, hauteur conique dont le sommet offrait encore des vestiges de fortifications il y a peu d'années, le Chatelet de Bonneval, dont les remparts étaient construits en pierres et en poutres alternées suivant le mode décrit par César. On y a découvert des monnaies gauloises et des morceaux d'ambre jaune provenant évidemment des rives de la Baltique. D'autres ruines, dont la tradition fait remonter la destruction au premier temps de la période carlovingienne semblent avoir complété cette ligne jusqu'aux frontières des Lingons, et il est permis de conjecturer que La Mothe qui, érigée en place forte vers l'an mil, formait de ce côté le plus puissant boulevard de la Lorraine, fut originairement un des refuges préparés contre les invasions des peuples voisins. Il en fut sans doute de même de Montfort dont les communes voisines semblent encore aujourd'hui revendiquer la protection par l'addition à leur nom, des mots : Sous-Montfort.

Dans toute l'étendue de cette zone et sur divers points de la contrée des Vosges, la partie des montagnes exceptée, on rencontre dans les vallées et surtout sur les hauteurs, des mares ou flaques d'eau qui ont, depuis quelques années seulement, attiré l'attention des archéologues. Il en existe aussi dans le département de la Moselle. Dans les vallées, elles sont dues évidemment à des dépressions naturelles

que viennent remplir les eaux qui coulent entre deux terres, dont la couche inférieure est imperméable. Si quelques unes y ont été creusées par la main des hommes, ce n'a pu être que pour subvenir à l'abreuvage des bestiaux et à quelques autres besoins des habitants qui en étaient voisins.

Mais sur les hauteurs, il n'y avait pas d'habitations à résidence constante et si, parmi les mares que l'on y rencontre, il en est qui ne sont que la conséquence de dépressions naturelles alimentées par les eaux des pluies et des neiges, il en est d'autres qui ont été évidemment creusées par la main des hommes. En effet, elles sont disposées en lignes ou droites ou courbes ; ailleurs elles forment des triangles dont elles occupent les angles, et dont les trois côtés ont une longueur exactement égale. Les archéologues de la Haute-Marne les ont considérées comme d'anciennes habitations des Gaulois, mais leurs dimensions, qui dépassent pour quelques-unes 30^m sur 20^m, excluent la possibilité d'une habitation unique, ayant au-delà des appendices suffisants pour écarter les eaux du ciel. Nulle part on n'a remarqué une œuvre quelconque destinée à faire écouler ces eaux. La Société d'Émulation a dû à une sécheresse exceptionnelle, l'occasion de vérifier l'état d'une des mares momentanément mise à sec. Elle y a rencontré, à une certaine profondeur, des bois équarris et percés dans leur longueur comme devant servir pour des conduites d'eau, plus bas sous une couche de limon, une couche de poussière de charbon destinée évidemment à assainir les eaux de la mare, et enfin le col d'une amphore. Tous ces renseignements me semblent exclure l'opinion émise dans le département de la Haute-Marne. Le voisinage de quelques voies romaines en a produit une autre. On a voulu considérer les mares comme des abreuvoirs préparés pour les besoins de la cavalerie romaine qui parcourait ces voies, mais cette opinion ne peut se soutenir, la cavalerie pouvant trouver des sources

au fond des vallées. Je crois donc que les mares artificielles ont été préparées pour les besoins divers des populations qui cherchaient un refuge sur les hauteurs. Les envahisseurs ne s'arrêtaient pas dans les montagnes, mais il est probable qu'ils stationnaient plus longtemps dans les contrées plus fertiles et plus riches. Les réfugiés étaient donc contraints à un plus long séjour, et devaient songer à se préparer des ressources d'eau pour les hommes, pour les bestiaux et pour d'autres besoins. De là sans doute l'usage d'établir trois mares.

En remontant plus au nord du département, on peut signaler Bouzemont et Beaucamp comme ayant été aussi des lieux de refuge. Mais les vestiges de camp, retrouvés sur le territoire de Médonville, dans le bois du Soc, et dans une forêt de la commune de Gironcourt, ne permettent de déterminer ni le but ni l'époque de leur construction. Enfin, près de la frontière, les oppida de Solimariaca et de Grand, ainsi que le camp de Julien semblent avoir assuré aussi des asiles aux populations et complété le système défensif vosgien, appuyé d'ailleurs par les lignes de défense qui, dans le département de la Meurthe, étaient les plus rapprochées de la frontière des Vosges.

Comme on peut facilement le reconnaître, ce système défensif s'est formé de créations successives. Les plus anciennes, on ne peut en douter, remontent à des temps très-reculés. Puissantes dans les environs des vallées qui descendent vers le Rhin, plus faibles au point que l'on n'en retrouve plus que des vestiges dans les montagnes qui séparaient l'Alsace des parties encore inhabitées du territoire vosgien, elles avaient dans l'intérieur une autre utilité, celle de protéger les populations lors des luttes intestines que se livraient les principaux des Gaulois à la faveur du grand nombre de serviteurs et de clients qui suivaient leur fortune. Dans les commentaires de César, on lit que Dumnoric, accusé et appelé dans une assemblée des Helvètes s'y fit suivre de

10,000 ambachts, clients et esclaves, et il ajoute ailleurs que des factions régnaient généralement dans les Gaules, au sein des cités et même dans les familles. Des refuges étaient donc aussi indispensables à l'intérieur de la contrée que sur ses frontières. Les villes même étaient munies de quatre enceintes enveloppant le bâtiment principal, ses dépendances et ses cours : la première, formée d'une haie vive, la seconde, de pieux enfoncés en terre, la troisième, d'un fossé profond, la quatrième, d'une mezière, amoncèlement de pierres ou de briques contenues entre deux lignes de poutres. Les curtes n'avaient qu'une enceinte de défense. Suffisantes pour prévenir une surprise, elles ne purent résister aux hordes des envahisseurs. Il n'en resta que des ruines et lorsqu'elles furent rétablies pendant la période franke, le bois fut généralement employé, et les riches ornements dont elles étaient garnies, n'y furent pas remplacés.

QUATRIÈME ÉTUDE

ETHNOGRAPHIE. — ETHNOLOGIE

Noms des montagnes, des rivières et des communes

Au début de ces études, j'ai écarté comme ne pouvant apporter aucun appui aux solutions topographiques la science qui prétend retrouver dans nos races actuelles des types remontant jusqu'aux populations primitives de nos contrées. Qu'elle puisse y rencontrer, aux frontières de l'Alsace, des caractères physiques qui appartiennent plus gé-

néralement aux populations allemandes, aux frontières de la Franche-Comté des traces du sang espagnol et de celui des ouvriers bohêmes attirés par les ducs de Lorraine et établis surtout dans les forêts de Darney pour y exploiter de nombreuses verreries; qu'elle reconnaisse même dans les beautés plastiques des habitants de la vallée de la Haute-Moselle le type des mineurs suédois attirés de même pour l'exploitation des mines, on peut l'admettre encore. Il faut du temps pour que la fusion des races s'opère par leur mélange, par les différences climatériques, par les divers genres de travail et de nourriture. Croit-on, par exemple, qu'un peuple dont la nutrition consiste surtout en produits de l'étable et la boisson en alcool puisse ressembler toujours à celui qui se nourrit de blé, de viande et de vin? Ne voyons-nous pas de nos jours dégénérer de plus en plus les populations vouées aux travaux des manufactures? L'atavisme même suffit-il pour combattre et annihiler ces puissantes influences? Je ne puis l'admettre.

Il n'en est pas de même de l'ethnologie, malheureusement trop peu étudiée dans nos contrées, mais qui peut fournir cependant de précieux renseignements.

J'essaierai de les faire apparaître.

La présence des populations qui se sont succédé dans notre contrée n'est pas révélée uniquement par les enseignements que j'ai recueillis dans les précédentes études, ni par les ruines et les débris matériels laissés sur le sol, elle l'est encore par les noms dérivés des anciens idiomes en usage parmi les populations sucessives. En général, les noms primitifs des montagnes, des rivières et des lieux habités ont été en harmonie avec quelques conditions locales. Les idiomes des premiers habitants des Gaules nous sont inconnus, mais sur des époques encore très-reculées, la lumière s'est faite, grâce à des découvertes récentes. En effet, lorsque les Anglais devenus les paisibles possesseurs de l'Inde, cherchèrent à connaître l'antique littérature de cette contrée, par l'étude du sanscrit et d'i-

diomes plus anciens, ils furent naturellement frappés des analogies de radicaux et de composition qu'ils présentaient avec ceux des langues grecque et latine et de celles que parlaient autrefois les habitants des Gaules et de la Germanie. D'accord avec les indications de l'histoire, ils en conclurent qu'à diverses époques, des migrations parties des plateaux de l'Asie étaient venues successivement occuper les contrées de l'Europe, les plus nouvelles poussant en avant celles qui les avaient précédées. Pour faire comprendre ces analogies, je me bornerai à une seule citation que j'emprunte à la grammaire sanscrite de M. Burnouf, deuxième édition, page 74. Elle concerne les noms de nombre en sanscrit, en latin et en français.

1. *Eka*	*unus*	un.
2. *Duci*	*duo*	deux.
3. *Tri*	*tres*	trois.
4. *Catur*	*quatuor*	quatre.
5. *Pancan*	*quinque*	cinq.
6. *Sas*	*sex*	six.
7. *Septan*	*septem*	sept.
8. *Astan*	*octo*	huit.
9. *Navan*	*novem*	neuf.
10. *Decan*	*decem*	dix.
20. *Vinçati*	*viginti*	vingt.
30. *Trincas*	*triginta*	trente.

On peut reconnaître que le temps a peu altéré les termes sanscrits, et peut-être moins encore leur prononciation primitive.

Aussi, la découverte due aux Anglais a-t-elle paru d'autant plus précieuse que les mots du gaëlique et du celtique nous ont été transmis en très-petit nombre par les écrivains romains et par un nombre encore plus petit d'inscriptions celtiques. Elle a permis de retrouver dans les anciens idiomes de l'Écosse, de l'Irlande, de la Cornouaille, du pays de Galles et dans le bas breton, non sans altérations, les formes de composition, les radicaux et d'autres

éléments provenant du sanscrit et de rechercher dans ces idiomes l'étymologie d'une foule de mots qui ne dérivent ni du latin, ni des langages qui ont formé notre langue française.

Je manque des connaissances indispensables pour entreprendre scientifiquement de pareilles recherches, et c'est uniquement sur la physionomie des noms que je base cette étude spéciale.

En parcourant le dictionnaire général des communes de France, on est frappé de quelques particularités bien distinctes. Dans toute l'étendue des Gaules où les Romains ont apporté leurs mœurs et leur langage, une foule de noms contiennent dans leur composition et surtout comme terminaison les syllabes, *ville, velle, villers*. Au nord de la Seine la syllabe *court* est terminale dans un grand nombre de noms de lieux, elle devient de plus en plus rare entre la Seine et la Loire au-delà de laquelle elle disparaît. Au Midi de ce fleuve, la finale *ac* prédomine, mais on la retrouve aussi dans le Nord, et dans les noms qui appartiennent à l'époque celtique. Elle y est devenue par altération *gny* ou *gney*. Enfin, dans quelques provinces, d'autres finales dominent, par exemple, dans celles qu'ont occupées les Burgundes, *ans*, *sans*. Ce n'est pas certainement le hasard qui a produit de semblables groupements. Ils tiennent à d'autres causes qu'il s'agit de discerner et qui expliqueraient peut-être aussi d'autres singularités. Je suis convaincu qu'une étude approfondie, qui élaguerait de la masse des noms de lieux ceux qui remontent au latin, à la féodalité et à l'extension de la religion chrétienne, laisserait isolés ceux que les dialectes gaëliques et celtiques sont en droit de revendiquer.

J'ai essayé d'appliquer cette méthode aux noms des montagnes, des rivières et des lieux des Vosges.

Le nom des Vosges, divinisé, se rencontre dans une inscription découverte près de Saverne et dédiée *deo Vosago*. Celui du Donon, *Dunum*, la montagne par excellence, est

20

évidemment celtique, et forme terminaison dans les noms de plusieurs villes qui existaient pendant cette période, tels que: Andematunum, Vellaunodunum, Sedunum, Augustodunum. Je ne puis retrouver ni dans le latin, ni dans l'allemand, ni dans les patois modernes, celui du Brézouars, celui du Solem ou Salem. L'allemand revendiquerait à bon droit ceux de Saales, de la Warde, du Hohneck, du Rothebach et même celui des Ballons, en allemand *Bolken,* montagnes dédiées à Bolus. Enfin au latin appartiennent ceux du Climont, de Bormont et d'autres encore.

A l'exception de ceux de la rivière de Plaine, qui se jette dans la Meurthe à Raon-l'Etape, du Taintroué (*Tinctus rivus*) et du Rabodeau (*Rapida aqua*), noms qui dérivent du latin, de la Bruche, du ruisseau de Wisembach, de celui de Robache, désigné dans d'anciens titres sous les noms de Rothebach et de Ramobacca, et peut-être aussi celui de la Fave, tous les autres noms des rivières des Vosges me paraissent appartenir aux dialectes gaëlique ou celtique. La Meuse, la Moselle, le Mouzon, la Meurthe, la Moselotte, la Saône, désignée dans son cours supérieur sous le nom de *Sanconia* et sous celui d'*Araris* quand elle sépare l'ancien territoire des Séquanes de celui des Edues, la Saônelle, le Durbion, le Madon, le Vair, l'Euron, l'Arentèle, la Mortagne, la Vologne, le Coney, me semblent porter aussi des noms qui n'appartiennent ni au latin ni à ses dérivés. Plusieurs de ces noms sont donnés par les Commentaires de César et par les géographes romains.

Les noms qui commencent ou terminent par les syllabes *ville, velle, villers* ou *villiers* nous apparaissent avec des caractères spéciaux. Il en est de même des noms terminés en *court. Villa,* en latin, désignait les habitations de la campagne occupées par leurs propriétaires, leurs familles et leurs serviteurs. *Villare* doit avoir le sens d'une agglomération de villas. *Court,* en latin *curtis* et non *curia,* me paraît, au contraire, indiquer un domaine non habité par le maître, mais exploité par ses colons et ses

esclaves. Je rejette sans hésiter le latin *curia*, qui ferait supposer, contre toute vraisemblance, l'existence d'une curie dans toute localité dont le nom est terminé en court, et, d'un autre côté, le maintien du *t* dans le *court* français rattache évidemment cette syllabe au latin *curtis* et non au latin *curia*.

Les peuples qui ont successivement occupé nos contrées, Gaëls, Celtes, Belges, ont accepté les noms qui existaient alors. Mais, à partir de l'occupation romaine, des évolutions successives leur substituèrent un grand nombre de noms nouveaux.

Aux terminaisons *villa* et *curtis* s'associèrent des noms d'hommes appartenant ou au latin, ou aux idiomes germaniques. Comment, en effet, ne pas reconnaître dans le nom d'Attignéville celui de la famille Attenia, mentionnée dans la célèbre inscription du pont de Soulosse; dans ceux de Bleurville et Mirecourt (*Bliderici villa, — Murici curtis*), deux noms appartenant aux langues germaniques? La même particularité se rencontre dans d'autres noms ayant pour initiale ou pour terminale les mots latins *val, mont, fontaine*. Il y a donc eu à l'époque gallo-romaine une révolution dans les anciens noms, et c'est Auguste qui semble en avoir donné le premier exemple en introduisant le sien dans ceux qu'il assigna à plusieurs anciennes villes gauloises. Augustodunum, Augusta Trévirorum, Augusta Rauracorum en offrent des exemples. A l'instar du prince, les propriétaires qui relevaient des villas ou des curtes détruites leur donnèren aussi leurs noms personnels.

A cette première évolution l'extension de la religion chrétienne en fit succéder une autre. On doute, il est vrai, du sens qu'il faut attribuer à la syllabe *Dom*. N'est-elle que l'abréviation des mots *dominium, dominatio,* signifiant : le plein domaine? N'est-elle pas, au contraire, la qualification *dom, dominus,* devenue et demeurée jusqu'à ces derniers temps l'expression d'une dignité ecclésiastique? J'incline vers cette dernière opinion précisément par le nombre des

mêmes noms personnels associés à la syllabe *dom*. Sur 24 noms de communes, hameaux ou fermes, on compte dans les Vosges 6 Dommartin (*domnus Martinus*), 3 Domèvre (*domnus Aper*), 2 Damas ou Dommart, 2 Domballe (*domnus Basolus*), 2 Dombrot (*domnus Bricius*), 3 Dompierre ou Dompaire (*domnus Petrus*), 2 Domvallier (*domnus Valerius*), etc.

J'attribue aussi à la religion chrétienne les noms terminés par les syllabes *Celle, Moutier, Motier, la Chapelle*, etc.. Mais ce fut surtout par la substitution des noms des saints patrons des paroisses aux anciens noms des lieux habités, que s'opéra un changement bien plus considérable. Aujourd'hui, on ne connaît plus guère qu'un très-petit nombre des noms ainsi remplacés : tels sont ceux de Bégoncelles, devenu Saint-Blaise, Arentela, devenu Sainte-Hélène, Vixentine, devenu Saint-Maurice-du-Ballon, Jointures, devenu Saint-Dié.

La féodalité vint à son tour opérer de semblables changements, mais sur une échelle bien plus restreinte. Le mot *Ménil*, qui n'a pas dans nos contrées le sens de petit, mais celui de *Mansus* et de son diminutif *mansile*, manse, petite manse, domaine occupé et exploité par un serf, prit aussi place, associé à un nom d'homme.

Tous ces noms, et quelques autres encore comme Aureilmaison (*Aurelii mansio*), Morelmaison, (*Morelli mansio*), Romain-aux-Bois, qui rappelle une colonie des vétérans romains, les Frisons, Rémois, qui semblent se rattacher à des concessions de terres consenties au profit d'autres tribus gauloises, sont certainement postérieurs aux langues celtique et gaëlique. On ne peut douter que le latin et ses dérivés peuvent revendiquer une autre nomenclature de noms empruntés à des accidents de localité ou de voisinage, tels que l'essence des arbres crûs sur le sol, des fleurs qui y étaient cultivées, des destinations spéciales auxquelles une partie du sol était consacrée. Ainsi Frain, Frénois, les deux Frenelles, Aulnois, Rozières, Rouvres, Bouxières, Boulay, Beulay,

le Tholy, le Thillot, les Saulxures, tirent évidemment leurs noms des frênes, des bouleaux, des chênes et autres arbres, des rosiers, des buis, des buissons, etc. La Vacheresse, *vaccaria,* les deux Viviers, *vivariæ,* Thuillières, *tegularia,* Aouze, *aquosa,* Fruze, *frumentosa,* Arches, Archettes, *arca,* ont évidemment une semblable origine. La nomenclature de ces noms et de ceux qui proviennent de la langue rustique et des patois serait trop longue pour trouver place dans cette étude, et, d'ailleurs, il y a des noms latins qui étaient déjà usités dans les langues antérieures, ce qui jette ainsi une grande obscurité sur l'origine plus ou moins ancienne des localités qu'ils désignèrent.

Mais, en dehors des séries de noms qui semblent appartenir au latin, à la langue rustique, aux patois ou à des créations modernes, il en est encore un grand nombre qui peuvent être divisés en deux autres séries, l'une comprenant les noms dans lesquels les syllabes *gny, gney* entrent comme composantes, comme initiales ou comme terminaisons; les autres, qui sont terminés en *ay, ey*. Les syllabes *gny, gney* reproduisent le mot celtique *acus, aca,* qui existe aussi dans le nom de Solimariaca, et qui indique la possession, la propriété privée. Des habitudes différentes de prononciation expliquent la différence de *gny* à *gney*. Les noms terminés en *ay, ey,* reproduisent-ils le *heim* germanique, le *home* des Anglo-Saxons ? Il faudrait, en ce cas, les rattacher à l'invasion des Belges. Ne représentent-ils que le nom générique des forêts en langue celtique ou gaëlique? C'est, en ce sens, à mon avis, qu'il faut les considérer. Je n'hésite pas à rattacher cette première série à ces anciens idiomes. La seconde série comprend un grand nombre d'autres noms qui ne me paraissent appartenir qu'aux idiomes usités avant l'occupation romaine. Tels sont les noms de Grand (*Indesina Grandesina*), Soulosse (*Solimariaca*), Escles ou Esclin, Raon (*Rado*), Thaon (*Tado*), la Baffe, Arolle, Greux, Ruaux, Mortagne, Chavelot, Bazien, Bru, Hadol, Harol, Uzemain, Isches, La Salle, Trampot, etc.

Les anciens documents qui sont parvenus jusqu'à nous ne nous font connaître qu'un petit nombre de lieux habités avant la période carlovingienne et même dans les premiers siècles de cette période. Il est donc impossible de déterminer avec précision l'origine des noms des lieux habités. Si j'ai pu saisir néanmoins des séries déterminées et indiquer approximativement les temps où les noms qu'elles renferment en remplacèrent de plus anciens ou s'appliquèrent à des localités nouvelles, je ne puis cependant considérer que comme une ébauche l'étude que je viens de leur consacrer, et exprimer le vœu que la science ethnologique porte sur le même champ des recherches plus approfondies et plus fécondes. Toutefois, je crois l'avoir assez exploré pour y avoir recueilli quelques documents utiles à la recherche de l'antique topographie de nos contrées.

S'il me paraît bien évident que les invasions successives de peuples faisant usage de la même langue n'apportèrent pas de changement dans les noms adoptés avant eux, il n'en fut pas de même dans les parties qu'occupèrent les peuples dont les langues germaniques formaient les idiomes spéciaux. Les noms que je considère comme dérivés du gaëlique, du kymrique et du celtique sont encore aujourd'hui disséminés dans les cantons qui forment la partie appelée la plaine des Vosges. Quelques-uns, cependant, mais en très-petit nombre, se rencontrent dans les vallées de la partie appelée la montagne, mêlés à des noms d'origine germanique. La conquête romaine attira dans nos contrées des colonies de vétérans et des habitants d'un ordre plus élevé. Ainsi l'édit de Caracalla qui, dans des vues purement fiscales, accorda le droit italique aux peuples des Gaules, qui ne possédaient que le droit provincial, y amena une foule d'agents du fisc pour la perception des impôts dont le droit provincial les exemptait.

Depuis le séjour des légions de Labiénus sur nos frontières, l'existence de nos eaux thermales attira les Romains, à qui ce luxe était nécessaire. Des thermes chauffés se multiplièrent. Les concessions de terres aux vétérans et à d'autres peuples

tels que les Frisons, les Rémois, ajoutèrent des noms nouveaux à la liste des lieux habités. Le latin devint ainsi l'idiôme prédominant et entra rapidement dans la formation des noms de lieu, mais sans exclure ceux qui avaient été fournis par les langues plus anciennes.

Après les grandes invasions, le calme ne reparut que quand les Franks s'établirent dans nos contrées et mêlèrent une race nouvelle aux débris des anciennes races. Les Franks occupèrent les villas, les curtes et les terres abandonnées; les anciens habitants reprirent celles qu'ils avaient autrefois possédées. Dans une grande partie de la contrée des Vosges, les noms révèlent le mélange des races vivant côte à côte sous les lois promulguées par Clovis, assurant à toutes une protection efficace, quoique inégale. Discerner les points occupés par les Franks semble, au premier aspect, impossible. Cependant, on ne peut douter qu'ils se tinrent de préférence dans les parties les plus fertiles; les noms de lieux y signalent aussi le retour d'habitants gallo-romains, tandis que les cantons compris entre la Moselle et le Madon jusqu'au-delà de la frontière du département de la Meurthe, par la multiplicité des noms en *ay*, *ey*, *gny*, *gney*, et l'absence de grandes ruines au nord de Bouzemont semblent indiquer la présence d'habitants appartenant aux anciennes races. Dans les montagnes, les noms ont une autre signification. Ils attestent l'influence des grands monastères sur l'exploitation du sol et sur l'extension des populations. Ainsi, de cette étude spéciale, quoique superficielle, résultent pourtant d'utiles renseignements topographiques: dissémination dans la partie appelée la plaine des populations gauloises; accroissement de ces populations par la création des colonies romaines et par les concessions de terres. Après les dévastations du 5e siècle, appréhension par les Franks des villas, des curtes, des terres abandonnées et sans maîtres; réoccupation par les anciens habitants de celles qui leur appartenaient, mélange des Francks et des Gallo-Romains dans la partie appelée la Plaine; prédominance de l'élément

germanique dans le canton de Bulgnéville et les cantons voisins; prédominance de l'élément celtique dans la contrée située entre le Madon et la Moselle. Telles sont, suivant moi, les conclusions qui ressortent de cette étude.

CINQUIÈME ÉTUDE

VOIES ANTIQUES

Ruines et Vestiges

La division en périodes ne peut pas être appliquée au classement des voies antiques du département des Vosges. La plupart de celles que les Gaulois avaient constituées ont été converties en voies pavées pendant la domination romaine, ou ont continué à servir de routes et de chemins. Celles qui appartiennent aux temps mérovingiens n'ont pas de caractère distinctif. L'étude est en quelque sorte forcée de se renfermer dans la période gallo-romaine.

Il est cependant hors de doute que, dès les temps les plus reculés, les populations d'une contrée ont dû ressentir l'impérieux besoin d'entretenir entre elles et les populations voisines des relations qui ne pouvaient s'effectuer par de simples sentiers. Les peuples de race aryenne, dans leurs migrations si fréquentes, étaient accompagnés de chars sur lesquels ils transportaient leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards et leurs bagages. Or, dans une contrée aussi accidentée que celle des Vosges, la circulation des chars n'est pas partout

praticable, et, forcément, elle dut s'établir dans les directions les plus commodes qui, toujours suivies de préférence, devinrent ainsi de véritables chemins.

Trois espèces de chars étaient en usage dans l'est des Gaules: les rhédes, les bannes, les petorritum. Les rhédes, à moyeu très-bas, à voie peu large, ressemblaient, sous ce double rapport, aux petits chars encore en usage dans les montagnes et employés à parcourir des chemins étroits, enfoncés au-dessous des sols voisins, semés de pierres roulantes et servant de lit pour l'écoulement des eaux des pluies et de la fonte des neiges. Ces chemins unissent la ferme aux terres qu'elle exploite, à la forêt qui la chauffe, aux fermes et hameaux voisins, au centre paroissial et communal. Quelle que soit la date de leur origine, ils présentent une singulière analogie avec les chemins gaulois décrits dans les mémoires de la Société d'Emulation du Doubs. Dans la partie du département appelée la Plaine, on rencontre des tronçons de chemins qu'à leur état d'abandon et de dégradation on serait tenté de considérer comme d'anciennes voies gauloises, mais qui ne sont plus que des chemins de vidange, servant à l'exploitation des terres et des coupes forestières. Les seuls chemins dont l'origine remonte incontestablement à la période gauloise sont ceux qui franchissaient sur plusieurs points la chaîne des Vosges et dont la configuration du sol imposait forcément le tracé. Conservés et améliorés pendant la période gallo-romaine, la plupart sont occupés maintenant par nos routes. On ne peut douter que les lacunes qu'offrent les voies vicinales des Romains ont été remplies par d'anciens chemins gaulois, que la négligence et ensuite les invasions des barbares n'ont pas permis de remplacer par des voies pavées.

La construction d'un vaste réseau de voies pavées fut une des plus habiles conceptions de la politique romaine et l'une des œuvres les plus importantes de sa domination dans les Gaules. Des lois spéciales en prescrivirent l'exécution et assurèrent les moyens d'y pourvoir. Avant la conquête des Gaules, l'Italie était sillonnée de grandes voies ayant leur

point de départ sur une des places de Rome. Leur construction comprenait généralement quatre couches différentes appelées *statumen*, *rudus*, *nucleus* et *summa crusta*. Auguste ordonna de les prolonger dans les provinces. Les nécessités de la défense des territoires conquis amenèrent successivement la création des voies militaires Les premières, sous le titre de voies publiques, étaient à la charge du trésor public; les secondes étaient construites par les légions, avec l'aide des prestations en argent ou en travail des habitants de la contrée qu'elles traversaient. Ces voies sont indiquées par l'itinéraire d'Antonin et tracées sur la carte Théodosienne. Elles étaient pourvues de relais de postes et de stations ou mansions, où les troupes se pourvoyaient de vivres et pouvaient se reposer. Des camps d'été ou d'hiver protégeaient ces voies. Ce furent aussi des lois qui prescrivirent la construction des voies vicinales à la diligence des magistrats locaux et avec l'aide des contributions et des corvées des habitants. On y employa d'abord les graviers, ensuite les cailloux. Leur largeur devait être de 8 pieds et, dans les tournants, de 16 pieds. Le milieu pavé était l'*agger* et les bas-côtés étaient désignés sous le nom de *margines*. Il fut aussi construit des voies non pavées que l'on nommait *viæ terranæ*. Il est à peu près impossible de les distinguer des voies gauloises et des voies mérovingiennes.

Les voies vicinales étaient pavées des roches les plus dures amenées quelquefois d'extractions très-éloignées. Le tracé était aussi direct que possible et franchissait des hauteurs qu'il eût été facile de tourner.

Dans les fonds, plusieurs couches de pavés maintenaient le niveau; le mode de construction et d'assemblage leur donnait une telle cohésion qu'un travail pénible est indispensable pour en séparer les matériaux. Lorsque l'introduction de la religion chrétienne conduisit ses disciples à élever des églises à l'écart des lieux où la population païenne dominait; lorsque les concessions de terres en bénéfices ou en fiefs amenèrent la construction des châteaux, des manoirs et des

maisons fortes, les habitants se groupèrent autour des forteresses qui devaient les protéger, et à la défense desquelles ils devaient concourir; lorsque enfin les paroisses et ensuite les communes furent formées, les agglomérations nouvelles s'écartèrent des voies anciennes; mais celles-ci devinrent, sur beaucoup de points, les limites des bénéfices, des fiefs, des paroisses ou des communes, ce qui en fit respecter un grand nombre sans les préserver, cependant, d'une destruction croissante.

Aujourd'hui, certaines mentions des pieds-terriers et des remembrements conservent des souvenirs utiles à consulter. Là où il existe des tronçons de voies, leur direction sur des points occupés à l'époque gallo-romaine signale celle des parties détruites. Il y a, d'ailleurs, des vestiges matériels que les instituteurs des Vosges ont su parfaitement comprendre, et qui ont puissamment aidé à reconstituer l'antique réseau vicinal. Lorsqu'un tronçon est demeuré enfoui sous le sol, son emplacement, sa direction et sa largeur sont révélés par une bande qui, dans les champs cultivés, offre des produits plus hâtifs, mais plus chétifs que dans les autres parties du même champ, et, dans les bois, par un sillon d'arbres étiolés et rabougris. La voie y forme sous-sol et empêche la croissance normale des essences forestières. Si, au contraire, la voie a été détruite, les débris des pavés marquent son tracé et permettent de rétablir sa direction. Les voies vicinales allaient d'ailleurs se rattacher de proche en proche aux grandes voies publiques et aux grandes voies militaires, et leur parcours se manifeste à proximité des ruines antiques.

Quatre grandes voies publiques entouraient, sans le traverser, le département des Vosges : celles de Reims à Metz, de Metz à Strasbourg, de Strasbourg à Bâle et Besançon, celle de Besançon à Toul par Langres et Nasium. C'est à ces voies que M. Jollois a rattaché les voies vicinales qu'il a décrites, mais, à l'égard de deux d'entre elles, je ne puis admettre son opinion.

Ainsi, il détache de la voie publique de Reims à Toul une voie qu'il conduit, par Nasium et Gondrecourt, à Neufchâteau où il place Noviomagus, et il la ramène à Toul par la voie militaire, lui faisant ainsi parcourir les deux côtés d'un triangle. Il est évident qu'il y aurait eu là, non une voie unique, mais deux voies tendant vers des points différents. Les notices ne signalent aucune trace de voie pavée allant de Neufchâteau à Gondrecourt par la direction qu'il lui donne.

Ainsi, il ne fait qu'une voie de celle qui va de Langres à Baccarat et de celle qui va de Baccarat à Strasbourg. Evidemment, ce sont deux voies bien distinctes, l'une allant de Baccarat se rattacher à Metz, et l'autre se rattachant à la voie de Bâle à Strasbourg.

M. Jollois, quoique secondé par des agents instruits et zélés, n'a indiqué sur sa carte qu'un petit nombre de voies vicinales. La carte jointe à ces études, incomplètes encore, donne, je le crois, une idée plus exacte du réseau.

Je décrirai en premier ordre les voies qui traversaient nos montagnes depuis l'Alsace.

N° 1. Voie du Donon.

La première, reconnue par Schoepfling dans la vallée de la Bruche, entrait dans le département par le territoire de Wisches, remontait les pentes du Donon, suivait ensuite la rive méridionale de la petite rivière de Plaine formant limite des départements des Vosges et de la Meurthe, s'en détachait au-dessus de Raon-l'Étape pour passer derrière le château de Beauregard, et atteignait Remémont.

Aucun document ne la signale comme ayant été pavée, dans le département des Vosges, mais les notices la présentent comme connue autrefois sous le nom de landstrass dans la vallée de La Bruche et comme remplacée par la route actuelle. Le nom seul du Donon, *Dunum*, en Celtique *dun*, suffit pour attester une haute antiquité : l'ins-

cription : *Bellicus Surbur,* gravée sur un rocher, d'autres inscriptions latines, des fondations d'édifices, et de nombreuses statues aux formes massives comme celles des Germains, attestent le culte simultané du polythéisme gaulois et du polythéisme romain, et semblent aussi prouver l'existence sur cette montagne d'un poste militaire.

A cette voie se rattachaient un embranchement descendant la vallée de la Sarre rouge, et une voie pavée venant du département de la Meurthe et aboutissant à Allarmont.

N° 2. Voie de la Bruche et de la Fave à Raon-l'Etape.

Une autre voie se détachait de la première pour contourner les pentes du Donon, et remonter les rives de la Bruche jusqu'à Saales d'où elle descendait, par les rives de la Fave, jusqu'au confluent de cette rivière et de la Meurthe. Dans la première partie, le nom de Pierre Taillée donné à un canton de forêt voisin du Pont-des-Bas, rappelle seul un souvenir antique; mais en descendant le cours de la Fave, Spitzemberg et Ormont ont fourni des antiquités de l'époque romaine et semblent avoir constitué d'anciens refuges. Les vestiges antiques sont plus nombreux dans la troisième partie de cette voie qui côtoyait le cours de la Meurthe. A Saint-Dié qui, avant la fondation de son abbaye par saint Dieudonné, portait le nom de *Juncturæ,* Jointures, des substructions et un grand nombre de monnaies romaines ont été découvertes. A Robache, un riche trésor de plus de 2,000 monnaies gauloises; à Marzelay, des monnaies romaines du temps de la république et des fragments de statues, attestent aussi l'antique occupation de la vallée de la Meurthe et de la voie qui en suivait le cours.

L'embranchement de Schirmeck à Senones. — Des rives de la Bruche, près du Pont-des-Bas et du canton de la Pierre-Taillée, une autre voie se dirigeait sur Senones qui, suivant Jonas, était habité avant la fondation de son abbaye par saint Gondelbert. Elle traversait les territoires de Plaine,

Champenay, Belval, le Mont et la Petite-Raon. Aucune antiquité n'a encore été signalée dans les environs de son parcours, ce qui permet de supposer qu'elle a été établie à l'époque mérovingienne pour assurer les communications de l'abbaye avec les domaines qu'elle possédait en Alsace.

N° 3. Via Sarmatorum et plus tard *Salinatorum.*

Une troisième voie se détachait à peu près vers Helvetum de la voie de Besançon à Strasbourg, remontait le val de Villers, passait près de Saales, sur les territoires de la Grande-Fosse et du Ban-de-Sapt et aboutissait à Moyenmoutier d'où, unie à celle de Senones, elle allait rencontrer vers St-Blaise (autrefois Begoncelles), la voie de Saint-Dié à Raon-l'Étape. L'enquête de 1861 lui donne une largeur de 4 mètres dans la traverse des terres cultivées et de 10 à 14 m. dans les terrains stériles. Elle est construite en pierres de granit posées à plat, mais avec une inclinaison vers l'axe de la voie. Les berges sont formées de pierres posées debout et ayant de côté de 10 à 30 centimètres. Des titres fort anciens la désignent, les uns sous le nom de *via Sarmatorum*, les autres sous celui de *via Salinatorum*. Elle a pu servir en effet, au transport en Alsace des corps de Sarmates que les Romains entretinrent à leur solde et qui étaient cantonnés dans la première Belgique et dans le pays des Lingons, comme à l'exportation des sels provenant de puits salants qui auraient existé près de Moyenmoutier et de Sausseraye. On ne connaît plus la position de ces puits, mais les géologues ne contestent pas la possibilité de leur antique existence. Des stèles et d'autres vestiges antiques ont été reconnus à proximité de cette voie, notamment près du hameau de Fontenelles.

N° 4. Voie de Sainte-Marie-aux-Mines.

Une autre voie remontait de l'Alsace par le cours de la

Liepvrette, franchissait le col de Sainte-Marie-aux-Mines, passait sur les territoires de Wisembach, Gemaingoutte, et rejoignait les autres voies vers Sainte-Marguerite. L'existence sur la montagne de la garde d'un camp que la carte de l'état-major indique comme romain, mais qui semble par ses dispositions avoir été d'abord un *refugium* gaulois, et des monnaies romaines récemment découvertes à proximité de cette voie, attestent son existence dès une haute antiquité.

N° 5. Voie du Bonhomme

Quoique l'enquête de 1861 n'ait fourni aucun renseignement, on ne peut mettre en doute l'existence de la voie transversale classée par M. Jollois sous le n° 3, partant des environs de Colmar, soit *d'Argentuaria*, soit de *Mons Brisiacus*, station de la grande voie de Besançon et de Bâle à Strasbourg. Elle remontait vers la haute chaîne des Vosges par le pont d'Anspach, par Ribeaugerolles, et le col du Bonhomme. De là elle franchissait la limite départementale, passait près des fermes de la Capitainerie, aux Journaux, à Fouchifol, à Remémont, sur le territoire de Sainte-Marguerite, aux Tiches, sur les flancs des montagnes de Kamberg et des Jumeaux, et près du village de La Salle. De ce point M. Jollois estime qu'elle poussait un rameau sur la côte de Répy, et un autre par Jeanménil sur Bru où elle atteignait la voie de Baccarat dont il sera question ci-après.

Le silence des notices de 1861 peut tenir à diverses causes et ne peut infirmer les assertions de M. Jollois qui, en sa qualité d'ingénieur en chef du département, avait sous ses ordres un personnel intelligent dont il ne pouvait recueillir que des renseignements exacts. Cette voie doit donc rester classée dans le réseau vosgien et on peut aussi maintenir les rameaux qu'il lui assigne à partir de La Salle.

En consultant les vestiges antiques voisins de cette voie, si

l'on n'en signale aucun entre le Bonhomme et la montagne de Kamberg où l'on a retrouvé des fragments de trussatiles, les monnaies romaines du pont de Saint-Dié par lequel cette voie communiquait avec cette ville, les monuments gaulois qui surmontaient les deux Jumeaux, la carrière de trussatiles découverte près de La Salle et occupant une étendue d'environ 25 hectares, les vestiges du camp de Répy, et les stèles funéraires retrouvées dans les forêts voisines, sont en parfaite harmonie avec les assertions de M. Jollois.

N° 6. Voie de la Moselle.

Cette voie se détachait à Uruncis (Illsach) de la grande voie de Besançon à Strasbourg, remontait la vallée de la Thur, entrait dans les Vosges par le col de Bussang où l'on montrait encore, il y a quelques années, l'emplacement d'un *castellum* appelé dans le pays Mosello, destiné à protéger le col, passait près des ballons (Boelchen), à Létraye (*Via strata*) où quelques vestiges romains ont été recueillis, près du pont de Vecoux où une épée gauloise en bronze a été découverte, à Remiremont près du *castrum Habendum*, et non loin du Saint-Mont où l'on voyait encore, il y a un siècle, des antiquités romaines et qui était relié par une digue en pierre avec la montagne voisine qu'une fissure profonde en sépare. Des pointes de flèches en silex et même, assure-t-on, une hache en pierre y auraient été découvertes. Sur la montagne voisine existe une roche qui se dresse au-dessus du sol et que l'on nomme dans le pays la pierre *Kerlinkin* (nom étrange)! qui, avec les superstitions qui y sont attachées, a été considérée comme un menhir naturel.

Depuis Remiremont, la voie continuait à suivre la rive gauche de la Moselle jusqu'à son entrée dans le département de la Meurthe, croisée en plusieurs points par d'autres voies, et marquées par des antiquités que j'aurai occasion d'indiquer.

Une partie notable de l'est du département comprise entre la voie du Bonhomme et celle de la Moselle, depuis les faîtes des Vosges jusqu'à la partie inférieure du cours de la Vologne, est restée inhabitée jusqu'au temps de Charlemagne. On n'y a découvert aucune voie antique. C'était le domaine des ours et des aurochs, parcouru seulement par les sentiers des chasseurs. Je ne sache pas qu'on y ait retrouvé ni monnaies gauloises ni monnaies romaines. Deux points seulement ont offert des vestiges antiques : la Chazeté, au midi de Saint-Dié, que les archéologues vosgiens ont considéré comme un *refugium*, ou comme un lieu d'assemblée des Gaulois, et sur les rives de la Vologne, entre Gérardmer et Granges, le lieu où des travaux forestiers firent découvrir sous deux mètres de profondeur d'alluvions, cinq haches en pierre polie symétriquement disposées. Le rameau des Vosges qui sépare la Moselle de la Franche-Comté paraît avoir été tout aussi désert. C'est là qu'en 591 Gontran, roi de Bourgogne, chassait encore l'auroch et punit un de ses chambellans qui en avait tué un malgré ses défenses. Cet espèce de bœuf sauvage ne tarda pas à disparaître, mais les derniers ours des Vosges ne furent tués qu'en 1709 dans les environs de Bussang, et en 1762 dans la vallée de Munster.

L'arrondissement de Saint-Dié aurait été complètement isolé des autres parties du département, sans le prolongement de la voie du Bonhomme sur Bru et sans la communication que je vais maintenant décrire sous le n° 7.

N° 7. Voie de Mortagne à Girmont.

Celle-ci se détachait de la voie du Bonhomme près des Jumeaux, franchissait le col qui les sépare de Mortagne, traversait la rivière du même nom, passait sous le bois Chevillot, territoire de Fremifontaine, venait couper la voie de Baccarat, près de Destord, et allait rencontrer la Moselle. Cette voie n'est pas pavée dans la partie montueuse, mais elle y est marquée par des antiquités intéressantes. Le nom

de Mortagne, en ancien patois du pays, Moutone, semble avoir sa racine dans le Celtique Mouthwa. Près de Mortagne on a reconnu les vestiges d'un ancien camp; dans le village, il existait un tumulus actuellement détruit; des ustensiles en bronze ont été retrouvés dans la rivière. Sur la hauteur du bois Chevillot, et des ruines des bas-reliefs dont un paraît avoir été dédié aux déesses mères, des traces de pavage sur Nonzeville et Destord concourent aussi à constater l'existence de cette voie jusqu'à la rencontre de celle de Baccarat à Arches. Au-delà, Dompierre présente les ruines d'un bain romain. Sercœur (*ad Sarcos*), des tuiles et des tombeaux romains, d'autres vestiges et un tumulus dans les forêts de Domèvre-sur-Durbion; à Girmont, des découvertes de monnaies et de tuiles romaines et les fondations d'un pont franchissant la Moselle dont les grèves voisines ont fourni le beau fragment de porte de bronze déposé au musée d'Epinal, et d'autres vestiges encore attestent parfaitement l'existence de cette voie. On peut lui rattacher comme simples embranchements les voies suivantes.

7' *Embranchement de Mortagne à Jarménil.* — De Mortagne se détachait un premier rameau remontant la riviére du même nom, passant entre Bruyères et la montagne de Bormont, arrivant sur la Vologne à Champ-le-Duc, et aboutissant à Jarménil et à la voie n° 6. En disposant la fontaine de la Parosse, située au pied de la montagne de Bormont, pour alimenter d'eau la ville de Bruyères, on a exhumé un certain nombre de stèles votives de l'époque Gallo-romaine, mais attestant les souvenirs du culte que les Gaulois rendaient aux fontaines : des monnaies romaines qui ont été trouvées à Champ où Charlemagne eut plus tard un rendez-vous de chasse, à Château-sur-Perle, commune de Docelles, et d'autres antiquités près de Jarménil, semblent mettre hors de doute l'existence de cet embranchement qui ne paraît pas avoir été pavé.

7''. *Embranchement de Destord à Châtel ou Portieux.* — Un autre embranchement qui partait probablement du ter-

ritoire de Destord se dirigeait par ceux de Bult, Badménil-aux-Bois, Pallegney, Zincourt, Châtel ou Portieux. Dans son trajet, il a été découvert ou des substructions, ou des tuiles ou des monnaies romaines ou des antiquités plus remarquables à Zincourt. A partir de ce point rien n'indique si elle aboutissait à Châtel ou à Portieux.

N° 8. Voie de Baccarat et à Arches et à Corre.

Cette voie qui va du Nord-Est au Sud-Ouest, partait de Baccarat (Bacchi ara), traversait Denœuvre où elle servait encore à la circulation sur une certaine étendue, il y a moins de 40 ans, entrait dans les Vosges par le territoire de Nossoncourt, passait dans les bois de la Perche où il en existe un tronçon. Elle a été reconnue sur les territoires de Ménil et d'Anglemont, dans le bois Béni d'où elle forme limite, sous le nom de chemin Saudrot, entre le finage de Rambervillers et celui de Bru. Elle se prolongeait par ceux de Sainte-Hélène, de Saint-Gorgon, Destord, entre Girecourt et Gugnécourt, par Fontenay, Aydoilles, les forêts d'Epinal, la Baffe et Archettes où elle franchissait la Moselle à Arches point de départ de plusieurs voies. Les tronçons qui ont été reconnus et dont plusieurs subsistent encore, avaient la largeur prescrite par les lois romaines, savoir de 3 à 4 m. de pavage en pierres dures, de 0m,20 à 0m,25 sur 0m,15 à 0m,20 de côté. Mais sur Aydoilles et dans les forêts d'Épinal, cette largeur atteint jusqu'à 9m, berges comprises avec un relief de 1m du sol, et trois couches de pavés superposés.

Cette voie n'est pas indiquée par de nombreuses antiquités. Il serait difficile d'en citer d'autres que des substructions, des tuiles et des monnaies romaines, si les noms d'Arches et d'Archettes n'indiquaient pas l'ancienne existence d'un pont sur la Moselle, point qui l'unissait à plusieurs voies de la rive gauche.

Quant à la variante passant par Padoux, entre Hadigny et Moyemont pour aboutir à Rehaincourt, son existence n'est

signalée que par des indices qui me la font considérer comme douteuse.

La voie n° 8, à partir d'Arches, offre plusisurs ramifications parmi lesquelles, à l'exemple de M. Jollois, je considère celle qui se dirigeait sur Corre, comme son véritable prolongement. Elle traversait le territoire de Dounoux, franchissait, entre Uriménil et Uzemain, le Coney sur un pont dont on voyait encore une culée, il y a quarante ans; elle passait ensuite par les territoires de Charmois-l'Orgueilleux, la forêts du Mald'heux, l'étang de la Pile, commune de Vioménil, puis sur Hennezel entre le Torchon et Clairefontaine près du Moulin Robert aux cantons de Sainte-Marie et de Bellevue, à la Planchotte, près de la ferme Thomas; d'où sortant des Vosges, elle se dirigeait par Passavant sur Corre.

Les tronçons retrouvés sur plusieurs points en attestent la direction, tandis que diverses antiquités, telles que débris de tuiles romaines et de monnaies de la même époque retrouvées sur presque tous les territoires traversés, le cimetière gallo-romain d'Uzemain-les-Forges, les débris de statues, les antiquités découvertes aux environs de Vioménil, le tombeau d'un légionnaire recueilli dans les forêts d'Hennezel, complètent cette démonstration.

8'. *Embranchement sur Luxeuil.* — Un premier embranchement partait d'Arches, passait sur Agneuménil, près du pré François, du bois le Cyre et de la Racine, où il coupait la tranchée des Dames, traversait les territoires de Raon-au-Bois et du haut de Bellefontaine, et arrivait par Mailleronfaing à Plombières, d'où, se confondant avec la voie venant de Remiremont, il se dirigeait sur Luxeuil. Cette voie, dont il existe encore des tronçons, est marquée par les vestiges antiques trouvés à Arches, par quelques découvertes de monnaies romaines, par les grands travaux que les Romains ont exécutés à Plombières et à Luxeuil pour le captage des sources thermales.

8''. *Embranchement de Bains* — Du point désigné sous le

nom de La Racine, une autre ramification se dirigeait par Buzegney sur Bains et, de là, dans les forêts de Trémonzey, dans celles d'Aillevillers, où elle a été récemment détruite, et, de là, sur Saint-Loup et Luxeuil. Elle portait le nom de Chemin de Saint-Loup jusqu'au-delà de Bains, et de Vieille Chaussée dans les forêts de Trémonzey. Les tronçons reconnus ont présenté une largeur atteignant jusqu'à 6 mètres, en pavés quadrangulaires, posés debout, ayant une surface de 15 à 30 centimètres.

8'''. *Embranchement sur Vioménil.* D'un point non déterminé du second embranchement, une autre voie traversait le Coney au pont des Fées, ouvrage incontestablement romain, passait entre la Haye et Harsault, près du Grammont, et arrivait à Vioménil, point de rencontre de plusieurs voies.

On suppose généralement qu'une autre voie se dirigeait de Bains sur Saint-Loup par Fontenoy-le-Chateau et qu'une autre traversait le territoire de Gruey, mais on n'a reconnu dans ces directions aucun tronçon ni aucun vestige antique qui puissent justifier cette opinion, adoptée cependant par les auteurs de l'histoire de Jonvelle.

Les voies qui traversent la Moselle sur plusieurs points ou qui se détachent de son cours, ne m'ont pas paru devoir être classées comme simples embranchements.

N° 9. *Voie de Remiremont à Luxeuil.*

Telle est celle qui, de Remiremont, se dirigeait sur Plombières et Luxeuil. Sur les Vosges, elle est marquée par un tronçon reconnu sur le plateau de Veiche et dans le bois Chanot, et par un autre descendant à Plombières. On croit que la route de Luxeuil occupe l'ancien emplacement de la voie, près de laquelle existent la Pierre du Tonnerre et la Pierre Tournerosse.

N° 10. *Voie dite la Tranchée des Dames, de Remiremont à Gorhey.*

Cette voie part de Remiremont, passe sur les territoires de Raon-aux-Bois, de Hadol-Haute, de Dounoux, de Renauvoid, Girancourt, Chaumouzey et Gorhey, où elle disparaît. C'est seulement sur le territoire de Dounoux qu'elle offre un tronçon pavé, d'une construction irrégulière, en pierres, les unes rondes, les autres carrées, quelques-unes ayant jusqu'à 50 centimètres de longueur, sur une largeur de 20 à 25 centimètres. La largeur de cette voie varie de 5 à 13 mètres. Dans plusieurs de ses parties, elle sert encore à l'exploitation des forêts, et, dans tous les finages où elle se montre, on la nomme la Tranchée des Dames. Tout porte à croire, en effet, qu'elle a été originairement établie pour mettre l'abbaye de Remiremont en communication avec les nombreux domaines qu'elle possédait dans les environs de Dompaire. Rien n'indique l'époque de sa construction, mais il est probable qu'elle remonte à la période mérovingienne.

N° 11. *Voie de Bourbonne à Escles.*

De Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), point remarquable par les eaux minérales et les antiquités romaines comme par les voies qui l'unissaient à Langres, une voie passant au nord de Senaide, entre Isches et Ainvelle, formant limite entre Monthureux-sur-Saône et Bleurville, traversait le territoire de Claudon près d'un ancien camp romain, passait ensuite près de la Houderie, non loin du tombeau d'un légionnaire romain, se dirigeait sur Vioménil, en empruntant la voie n° 8, arrivait sur cette localité et de là sur Escles par la forêt et les paquis et entrait dans cette ancienne ville, où elle a été reconnue. Il en existe encore plusieurs tronçons. Outre les antiquités déjà indiquées, on a trouvé près de son parcours d'anciens tombeaux en pierre, notam-

ment entre Bleurville et Monthureux, celui qui a été érigé par Julia Litumara. Deux autres tombeaux contigus ont été détruits à une époque plus ancienne, et leurs inscriptions n'ont pas été recueillies. Les fouilles de Bleurville ont fourni des antiquités romaines très-remarquables, notamment des thermes.

Le réseau de voies qui se rattachent d'une façon quelconque à la voie n° 11 présente des complications qui rendent leur classement trop difficile pour ne pas entraîner à quelques erreurs. Je crois cependant possible de les rattacher, comme des rameaux ou des embranchements.

11'. *Embranchement sur Lamarche.* 1° Une voie partant de Bourbonne, passant sur Serqueux, sur Mont-les-Lamarche, près d'Aureil-Maison (*Aurelii mansio*) et aboutissant à Lamarche. A ses extrémités et sur son parcours, les vestiges antiques ne font pas défaut.

11''. *Embranchement sur Martigny.* 2° Une autre voie, se détachant dans la Haute-Saône de celle de Bourbonne à Luxeuil, passant sur Châtillon-sur-Saône, entre Ainvelle et Isches, sur les territoires de Serécourt et Morizécourt, et aboutissant à Martigny.

La première présente sur Serqueux quatre rangs de pavés superposés.

La seconde offre, sur Serécourt et Morizécourt, une largeur de 5 mètres et un relief de 1 mètre à 1 mètre 50. Comme la première, outre les antiquités de ses points extrêmes, elle en offre aussi sur son parcours.

11'''. *Embranchement de Bleurville sur Escles.* 3° Un autre embranchement, se détachant des environs de Bleurville, passant entre Belmont et Attigny, entre Bonvillet et Darney, sur Belrupt et Jésonville, allait aboutir à Escles.

11''''. *Embranchement de Bonvillet à la voie de Langres à la Moselle.* 4° Un autre se détachant du précédent sur le territoire de Bonvillet, passait sur le plateau de Relanges, sur les territoires de Dombasle, Seuonges, Dommartin, Esley

et allait se rattacher sur Valfroicourt à une autre voie dont il sera parlé ci-après.

Sur son parcours, des antiquités spéciales marquent son voisinage. Tels sont surtout le tombeau du Grand-Pacha et les piédestaux des statues qui l'entouraient, le châtelet de Bonneval, camp gaulois conforme aux indications que César donne sur la manière dont les Gaulois les construisaient

11v. *Embranchement d'Escles à Bainville-aux-Saules.* 5° Enfin, une voie partait d'Escles, passant sur Lerrain, les Valois, Pont-les-Bonfays, Frénois, et rejoignant vers Bainville-aux-Saules la voie n° 11. Son parcours est aussi marqué par des vestiges antiques. Il est même probable que cet embranchement dépassait la voie n° 11 pour passer sur Rancourt, où un tumulus a été exploré, et allait se rattacher vers Rozerotte à la voie de Langres à la Moselle ; mais, en l'absence de tout vestige signalant ce prolongement, j'ai dû n'en pas tenir compte.

N° 12. *Voie de Corre à Sion et au Camp d'Afrique.*

Cette voie n'est, à mes yeux, qu'une partie d'une grande voie allant de Besançon à Metz en ligne tellement directe, qu'une règle appliquée sur ces deux points d'une carte ne laisse apercevoir que quelques déviations insignifiantes. Après avoir traversé en Franche-Comté Oiseley, Purgerot et Corre, points de rencontre de plusieurs voies, elle entrait dans les Vosges par les forêts de Martinvelle, formait limite entre Bleurville et Attigny, passait près de la ferme de Villemont et du bois de la Meuse, coupait le plateau de Relanges en limitant le territoire de cette commune et ceux de Nonville et de Provenchères, coupait la pointe ouest de Saint-Baslemont et arrivait sur le territoire de Lignéville. Après s'être confondue, sur une certaine étendue, avec celle de Langres à la Moselle, il est à présumer qu'elle se dirigeait par Sugène entre la Neuveville-sous-Montfort et Remoncourt. De là, elle

passait sur le territoire d'Etrennes, non loin d'Offroicourt, où on a découvert les ruines d'une agglomération gallo-romaine, du nom de *Buron*, détruite comme Sugène. On en retrouve des vestiges sur Estrennes, Remicourt, dans les bois de Ravenel, sur Poussay, Ramecourt, Domvallier, Frenelle-la-Grande d'où elle entrait dans le département de la Meurthe, en se dirigeant sur le camp d'Afrique, après avoir jeté un embranchement sur Sion, à la rencontre d'une voie venant de Toul.

Son mode de construction lui attribue incontestablement une origine gallo-romaine. Dans sa partie méridionale, sa largeur est de 5 mètres et atteint 8 mètres entre Monthureux et Attigny. Elle y est formée de pavés debout, disposés en plans parallèles inclinés en sens opposés. Elle est construite de même dans sa partie nord, avec une largeur de 8 mètres et un relief variable, mais en moyenne de 80 à 85 centimètres. Ce relief atteint sur un point jusqu'à 4 mètres.

M. Jollois n'a pas inscrit cette voie sur sa carte, soit qu'il ne l'ait pas connue, soit que le nom de Voie de Charlemagne, qui lui est donné dans une ou deux communes, l'ait déterminé à la considérer comme postérieure à la période gallo-romaine et, par conséquent, étrangère à ses études. Mais, si Charlemagne a pu faire restaurer cette voie et y attacher ainsi le souvenir de son nom, cela ne prouve pas qu'il l'ait fait construire, pas plus que celui de Brunehaut, attaché aussi aux grandes chaussées romaines du Brabant, ne prouve qu'elles lui doivent leur origine.

N° 13. *Voie de Langres à la Moselle.*

Les cartes de l'état-major indiquent cette voie dans le département de la Haute-Marne et en tracent quelques tronçons dans les Vosges. Elle y entrait par le territoire de Lamarche : on en retrouve des vestiges à la côte du Trémontois : elle traversait le territoire de Martigny, formait limite entre Dombrot et Lignéville à l'ouest, et, après s'être con-

fondue avec la voie n° 12, elle s'en détachait pour passer près de la ferme de Scamberg, à l'est de Remoncourt. On la retrouve sur le territoire de Valfroicourt, formant ensuite limite entre Rancourt et Rozerotte, dans les forêts au nord de Madecourt, sur Valleroy-aux-Saules, où elle présente encore un tronçon de plus de 1,200 mètres de longueur. Je la retrouve dans le bois de la Pitleroye, territoire de Vaubexy, sur Jorxey et Rapey, entré Bouxurulles et Ubexy, sur Rugney, sur Florémont, d'où elle atteignait la Moselle au-dessus de Charmes. Sa largeur varie de 4 mètres à 4 mètres 50 cent. Quelques documents lui font franchir le Madon au moulin de Solenval, mais la voie dont on retrouve les vestiges au-delà de ce moulin est signalée comme allant de l'est à l'ouest et, par conséquent, comme ne pouvant faire partie d'une voie se dirigeant au nord.

Les antiquités de Lamarche et de Martigny, les nombreux tumuli découverts dans les forêts de cette dernière commune, et sur le territoire de plusieurs autres, Vittel, Remoncourt, Rancourt, etc., concourent à attester l'existence de cette voie, existence prouvée d'ailleurs par les tronçons qui en existent encore.

Indépendamment des voies qui la traversent, il se détache de la voie n° 13, quelques embranchements, savoir :

N° 13. Embranchement de Lamarche sur Nijon.

Il partait du territoire de Lamarche, passait sur ceux de Romain-aux-Bois, Rozières, entre Rocourt et Blevaincourt, près des forêts de Vrécourt et aboutissait à Nijon. Sur tous ces points, il existe des vestiges de l'époque gallo-romaine.

N° 13. Embranchement de La Neuveville sur Nijon.

Un autre, partant de La Neuveville-sous-Montfort, passait entre Mandres et Outrancourt, près du territoire de Vittel, sur Bulgnéville, Saulxures, Saint-Ouën, Sauville, et re-

joignait le premier sur celui de Vrécourt. Des tumuli ont été explorés sur les territoires de presque toutes ces communes, à l'exception de La Neuveville et de Vrécourt.

D'autres voies venant du département de la Meurthe entraient dans celui des Vosges à l'est de la voie militaire de Langres à Toul, et s'y prolongeaient par des raccordements jusque dans la partie méridionale.

N° 14. Voie d'Autreville à Escles.

En partant de l'ouest, il y a lieu de classer en premier ordre celle qui se détachait à Autreville de la voie militaire, passait à Harmonville, entre Punerot et Tranqueville, dans les forêts d'Attignéville, sur Vouxey, Courcelles, Châtenois, franchissait le Vair au pont de Houécourt et arrivait, par Gemmelaincourt, vers la côte de Montfort d'où, croisant les voies n°s 12 et 13 réunies en ce point, elle passait sur Valfroicourt, entre Bainville-aux-Saules et Frénois, et venait rencontrer, par les territoires de Légéville, Pont-les-Bonfays, les Vallois et Lerrain, Escles d'où une voie se dirigeait au nord sur Ville-sur-Illon.

Comment ne pas reconnaître dans le nom d'Attignéville, la villa de la famille *Attenia* mentionnée dans la célèbre inscription du pont de Soulosse. En réparant le pont de Houécourt, de nombreuses monnaies et d'autres vestiges de l'époque gallo-romaine ont été retrouvés. Des débris de cette époque ont été reconnus dans presque toutes les communes traversées. Il est difficile de ne pas croire à l'existence d'un camp sur la côte de Montfort qui dominait toute la contrée voisine. Escles, outre les antiquités que des fouilles y ont fait découvrir, était environnée d'antiquités des plus remarquables : le Châtelet, ancien *refugium* gaulois, la cuve des Fées qui rappelle le culte des fontaines, le canton des Saints, espèce de *fanum* où existaient encore de nombreuses statues représentant des

divinités du polythéisme romain, malheureusement détruites pendant la première Révolution pour fournir des matériaux d'entretien aux chemins du pays.

N° 14. Embranchement de Ville-sur-Illon.

De cette voie, un embranchement se prolongeait de Légéville à Ville-sur-Illon, point non moins intéressant par les fragments de statues et les inscriptions qui y ont été découverts récemment.

N° 15. Voie d'Autreville à Thaon.

Une autre voie détachée aussi de la voie militaire, après avoir emprunté les territoires d'Autreville et de Harmonville, a été reconnue dans la Meurthe sur Vandeléville, Vaudémont, Forcelles, d'où elle rentrait dans les Vosges par Pont-sur-Madon, passait sur les territoires de Girecourt, Jorxey, Saint-Vallier, Oncourt, et Thaon vis-à-vis Girmont. Un pont unissait ces deux derniers territoires au point où a été trouvé le beau fragment de porte en bronze déposé au musée d'Épinal et où on a reconnu, sous les eaux, des vestiges de constructions.

A cette voie se rattachent les rameaux ou embranchements suivants :

N° 15. Embranchement de Vandeléville à Sion et Charmes.

1° Celui qui, de Vandeléville, par Sion, traversait Marainville au pont de Maxévois, passait sur Battexey, Avrainville et Florémont, et, confondu avec la voie n° 13, aboutissait à la Moselle au-dessous de Charmes.

N° 15. Embranchement de Battexey à Lebeuville.

2° La voie signalée par les notices comme se détachant de Battexey pour entrer dans la Meurthe et se diriger par Tantimont sur Lebeuville, n'avait qu'un bien faible parcours dans les Vosges.

Nº 15. Embranchement de Pont-sur-Madon sur Charmes.

3° Une seconde communication de Pont-sur-Madon sur Charmes et la Moselle empruntait les territoires de Hergugney et de Savigny.

Nº 15. Embranchement de Girecourt sur Portieux.

4° De son point de départ, cette voie traversait les territoires de Girecourt, Bouxurulles, Évaux, Vincey; passait sous la côte de Beaucamp où il a existé deux tumuli, dont l'un était réputé renfermer les restes d'un général romain; elle traversait le territoire de Vincey, et atteignait la Moselle vers le point où le groupe d'Hercule terrassant un Titan a été retrouvé, il y a deux ans, dans le lit de cette rivière.

Les tronçons à l'aide desquels, malgré de nombreuses lacunes, j'ai cru pouvoir rétablir ainsi le réseau des voies de cette partie du département, ont la largeur et le mode de construction usités pour les voies romaines, excepté à Florémont où cette largeur est plus que doublée.

Dans les traditions locales, tous les vestiges antiques qui se rencontrent à proximité de ces voies, sont attribués aux Templiers qui y ont, en effet, possédé de grands établissements, mais un examen même superficiel fait bientôt reconnaître qu'ils appartiennent à l'époque gallo-romaine.

Après avoir rappelé le projet de Lucius Vetus d'unir la Saône à la Moselle par un canal, M. Jollois suppose qu'en renonçant à cette entreprise, il fit construire la voie de Corre à Escles, en la prolongeant jusqu'à Charmes. Cette conjecture me paraît peu fondée. Lucius Vetus projetait la construction d'un canal de la Saône à la Moselle pour transporter plus rapidement vers le nord des Gaules les légions stationnées dans la province romaine. En aban-

donnant ce projet, il pouvait se contenter des voies de terre déjà établies en exécution des lois antérieures, ou si l'on veut qu'il ait cru nécessaire d'en établir une nouvelle qui fût plus directe, il semblerait plus logique de la retrouver dans la voie n° 12 dont la largeur est à peu près celle des voies militaires, tandis que la voie de Corre à Escles ne diffère pas sous ce rapport des voies vicinales.

N° 16. Voie d'Escles à Vaubexy.

Je ne conteste pas l'existence d'une voie d'Escles à Vaubexy. Quoique les notices n'en signalent aucun tronçon, ni même des vestiges bien caractérisés, il me paraît impossible qu'il n'ait pas existé une communication par voie pavée, passant sur Ville-sur-Illon, dont j'ai signalé les antiquités, sur les Ableuvenettes où un trésor de monnaies romaines a été retrouvé dans un champ, sur Damas où des fouilles exécutées sur plusieurs points ont mis au jour les restes d'édifices détruits par l'incendie après le massacre de leurs habitants, sur Lamerey où d'autres fouilles ont fait retrouver d'anciens thermes et un riche trésor de monnaies romaines, et sur Bouzemont où de semblables recherches ont présenté des groupes sculptés, des fresques et d'autres débris, tandis que dans les forêts voisines huit tumuli ont été explorés. Tous ces points si intéressants ont dû communiquer entre eux par une voie qui, vers Vaubexy, devait rejoindre la voie n° 13. On a reconnu d'ailleurs dans les forêts de cette commune des tronçons dans la direction de Jorxey et de Gugney-aux-Aulx.

N° 17. Voie de Vandeléville et de Vaudémont à Damblain et vers la Haute-Marne.

Les renseignements venus du département de la Meurthe me signalaient une voie partant de Vandeléville pour entrer dans les Vosges où l'aurait rejointe une autre voie venant

de Vaudémont. Malheureusement, le silence des notices de cette partie de notre département ne m'apportait aucune révélation sur le point où elle y pénétrait. Celle de Morelmaison, et la carte si intéressante de son instituteur, M. Berret, m'ont prouvé qu'on la retrouve sur toute l'étendue de cette commune où elle entre par le territoire de Repel. Elle a été retrouvée aussi sur celui de Biécourt; de Morelmaison, elle prenait la direction de Houécourt. De ce point, elle se prolongeait sur les territoires d'Ollainville, Aulnois, Malaincourt, Médonville, Saint-Ouën-les-Parey, Sauville, Robécourt, Rozières, Damblain et le département de la Haute-Marne.

Vaudémont a une origine inconnue. Les étymologistes dérivent son nom de Wodan, l'une des divinités du paganisme gaulois. Celui de Vicherey, où les rois de la première race ont eu un palais et un fisc royal, ne serait que la transformation de *Vicus regis*, ou de *fiscus regis*. Des vestiges romains ont été retrouvés à Morelmaison, Houécourt, Beaufremont, Médonville, Malaincourt où une inscription votive à Apollon a été détachée des murs de l'église et déposée au musée d'Épinal; des tumuli ont été explorés à Aulnois et dans les forêts de Sauville et de Saint-Ouën. Des tronçons et des vestiges de cette voie ont été reconnus sur plusieurs de ces communes.

N° 17. Embranchement de Houécourt à Lamarche.

Cette voie avait un embranchement qui, partant d'Houécourt, venait rejoindre à Lamarche la voie n° 13 en passant sur les territoires de La Neuveville-sous-Châtenois, de Sandaucourt, Dombrot-sur-Vair, Auzainvilliers, Bulgnéville, Suriauville. Presque tous ces points sont remarquables par des antiquités intéressantes, amas de tuiles romaines, substructions, tombeaux; sur Dombrot, Auzainvilliers, Suriauville, des tumuli; sur Crainvilliers, un cimetière ger-

main bien caractérisé par les scramasaxes qui y ont été retrouvées.

N° 18. Voie de Bayon à Virecourt et de Châtel à Portieux.

A la rive droite de la Moselle, il existe des voies non encore décrites s'étendant aussi du département de la Meurthe sur celui des Vosges. Telle est la voie reconnue entre Bayon et Virecourt et présumée remonter la Moselle jusque vers Portieux et Châtel-sur-Moselle entre lesquelles il existe un tronçon pavé. Mais, à partir de Virecourt, on n'en rencontre aucune trace jusqu'à ce tronçon, et lors de la construction du chemin de fer de Nancy à Gray qui, près de Virecourt se prolonge sur un côteau qui domine la Moselle à quelques mètres de distance, son pavé aurait été certainement mis à découvert. Peut-on supposer qu'elle serait descendue dans le val même de la rivière dont le cours aurait été alors plus éloigné du côteau, et qui, dans les variations si fréquentes de cette rivière, l'aurait recouverte ou détruite. Cette hypothèse conduirait à penser qu'elle aboutissait à quelque gué où à un pont; mais elle exclurait la prolongation de cette voie de Portieux à Châtel. Il y a donc des études nouvelles à faire pour résoudre ces doutes si graves.

J'ai décrit comme embranchements de la voie n° 7, une partie des voies qui traversent sur la rive droite, les cantons de Châtel et de Rambervillers. Pour compléter le réseau de cette partie, je n'ai plus à citer que les suivantes :

N° 19. Voie d'Essey-la-Côte à Portieux.

1° Une voie partant d'Essey-la-Côte, passant entre Damas-aux-Bois et Haillainville, se bifurquait près de la ferme de Soison, sur Châtel-sur-Moselle,. et sur Girmont par les territoires de Hadigny, Pallegney, Zincourt et Domèvre.

Une abondance extraordinaire de monnaies romaines et d'autres antiquités découvertes entre Damas et Haillainville attestent l'existence de ce second embranchement. Le premier peut encore paraître douteux.

N° 20. Voie de Vennezey à Baccarat par Domptail.

2° Une autre voie partant de Vennezey, passant entre Magnières (Meurthe) et Saint-Pierremont (Vosges), traversait le territoire de Domptail où elle existe encore sur une assez grande étendue, et allait aboutir à Denœuvre (Meurthe).

N° 21. Voie de Valois (Meurthe) à Girmont.

3° Une autre voie partant de Valois (Meurthe) croisant la précédente, passait entre Xaffévillers et Doncières, entre Saint-Maurice et Roville-aux-Chênes, sur les territoires de Moyemont, entre Badmenil et Hadigny, dans les forêts de Domèvre et de Pallegney, et venait aboutir sur Girmont.

Les vestiges antiques ne font pas défaut au voisinage de ces voies; mais les plus remarquables sont les substructions découvertes à Saint-Maurice et qui y dénotent l'existence d'anciens thermes, les monnaies découvertes à Roville et un tumulus dans les forêts de Domèvre.

Dans la zone centrale qui s'étend du nord au sud du département des Vosges, entre la voie n° 8, de Baccarat à Corre, et la voie militaire de Langres à Toul, les vestiges de l'époque gallo-romaine et même de l'époque gauloise sont en grand nombre et se rencontrent sur les territoires de presque toutes les communes; mais aussi cette zone, étant la plus fertile, a vu détruire par la culture la plus grande partie des voies pavées qui la traversaient. Si l'on rencontre encore quelques tronçons d'une certaine longueur, la plupart ne subsistent en entier que sur quelques mètres d'étendue, et n'offrent en deçà et au delà que des vestiges qui ne suffisent pas toujours pour en rétablir un tracé exact. De là, de grandes chances d'erreurs et de con-

fusions d'autant plus difficiles à éviter que les voies sont plus nombreuses et que l'on y rencontre des voies abandonnées convergeant de différents points sur l'ancienne ville de la Mothe, voies qui ne peuvent remonter qu'à l'époque où cette ville fut fortifiée, c'est-à-dire, pendant les XIe et XIIe siècles. Il en est même dont l'origine paraît devoir être reportée à l'époque des siéges qu'elle a subis au XVIIe siècle et à la suite desquels elle fut détruite et rasée. Je n'ai pas dû tenir compte de ces voies relativement modernes.

N° 22. Voie militaire de Toul à Langres.

Cette voie militaire est indiqnée dans l'itinéraire d'Antonin avec la mention de deux stations, Solimariaca (Soulosse) et Mosa (Meuvy). La carte théodosienne la trace également, mais en omettant Solimariaca et en lui substituant Noviomagus que M. Jollois a placé à Neufchâteau. Une opinion mieux justifiée reporte cette station à Nijon (Haute-Marne) où il a été découvert d'intéressantes antiquités et dont le nom actuel est comme ceux de Nyons et de Noyon, une transformation, l'on pourrait même dire une simple altération du mot latin Noviomagus.

Cette belle voie sert encore dans le département de la Meurthe et dans quelques parties bien conservées sur les Vosges, à la circulation des populations voisines. Elle entre dans ce dernier département entre les territoires de Punerot et d'Autreville, arrive en ligne droite sur Brancourt et Saint-Élophe; elle y fait un crochet pour incliner davantage au sud. On croit que la route actuelle de Neufchâteau à Nancy emprunte jusqu'à ce point une partie de son parcours. On retrouve cependant ses vestiges à la côte de l'Ormaie, territoire de Rouceux, et à la limite de Noncourt et de Neufchâteau; on la revoit avec toutes ses dimensions sur les hauteurs de Villars et de Circourt d'où elle descend sur Pompierre, et Sartes au canton de Virevaux. Elle entre dans la Haute-Marne par le territoire de

Sommerécourt, passe à Nijon et va aboutir à Langres suivant le tracé qu'en donnent les cartes de l'état-major.

Entre Autreville et Brancourt, sa largeur, berges comprises, atteint 10 mètres avec un relief généralement de de 1m 50c. Ce relief se réduit en quelques endroits à 1m 20. Vers Sartes, il disparaît.

L'épaisseur de la voie est de 1m 50 : elle offre un lit supérieur de pierres cassées mêlées avec du gravier et de la chaux reposant sur un lit de moëllons plus ou moins gros et noyés dans du mortier.

La longueur est réduite à 6m sur Circourt et à 5 sur Sommerécourt.

Punerot a offert des antiquités d'un véritable intérêt. Pompierre en possédait au canton *del Pilar*, et sur d'autres points.

No 23. Voie de Soulosse à Grand.

L'ancien nom de Soulosse, Solimariaca, nous a été conservé par une inscription extraite du pont de cette commune et déposée au musée d'Épinal. Comme station militaire, Solimariaca devait avoir des magasins de vivres. L'ancien nom de Fruze (Frumentosa) et sa proximité ont fait supposer qu'ils y étaient placés. Les légendes indiquent, entre Soulosse et Saint-Élophe, le lieu où l'empereur Julien l'Apostat fit subir le martyre à saint Élophe frère de sainte Libaire. Les nombreuses antiquités exhumées lors des fouilles de Soulosse, et la proximité du camp du Moncel que l'on désigne encore sous le nom de Julien, concourent à prouver que ce vicus avait une grande importance et devait être relié à l'ancienne ville de Grand, et servir de point de rencontre à plusieurs voies gallo-romaines.

L'une d'elles se dirigeait, en effet, sur Grand par le territoire de Coussey; elle formait limite entre les bois de Frebécourt et de Sionne, passait sur les territoires de Chermisey et arrivait à Grand. Elle en sortait pour traverser

le bois des Bâtis et rejoindre, à Épizon (Haute-Marne), la voie de Nasium à Langres. Elle présente une largeur de 3m 30 et un relief de 1m 20 sur le territoire de Coussey.

N° 23. Embranchement de Grand sur la Haute-Marne.

De Grand, un embranchement se dirigeait avec la même largeur sur la même voie de Nasium à Langres, en traversant les forêts de La Neuveville-aux-Bois (Haute-Marne).

N° 23. Embranchement de Chermisey sur Gondrecourt et Nasium.

On retrouve aussi, mais seulement au passage de la rivière Maldite sur le territoire d'Avranville, le pavé d'un autre embranchement détaché sur Chermisey de la voie principale et se dirigeant dans le département de la Meuse par Dainville, Gondrecourt et Nasium.

N° 23. Embranchement de Grand sur Malaincourt.

La carte des voies romaines de l'est du département de la Haute-Marne, indique un autre embranchement se dirigeant de Grand vers le sud. Les recherches les plus attentives et les plus intelligentes n'ont fait retrouver aucun vestige de cette voie, ni dans la direction de Brechainville et de Trampot, ni sur les territoires d'Allianville (Haute-Marne) et de Villouxel (Vosges). Mais à partir du clocher de Fréville on a reconnu les traces d'une voie se dirigeant sur Bazoilles où elle a été aussi reconnue, croisant la voie militaire sur Circourt, d'où, par Landaville-le-Bas, et Lemmecourt, elle arrivait à Malaincourt, touchant, sous Beaufremont, à un établissement romain. Elle aurait donc été entièrement détruite entre Grand et Fréville, lacune où sa direction aurait emprunté les territoires de Brechainville et Villouxel en passant près de la ferme d'Audeuil (*aquæ ductus*). Les pentes escarpées du plateau de Grand me semblent rendre cette direction plus probable que celle

que M. Jollois a indiquée et qui fait aboutir cette voie près de Liffol-le-Grand vers le point où a été découverte la mosaïque restaurée par M. Laurent et déposée au musée d'Epinal.

Les antiquités de Grand signalent une grande ville. Son amphithéâtre pouvait contenir des milliers de spectateurs. Partout aussi dans la direction de l'embranchement sur Malaincourt, les vestiges gallo-romains sont en très-grand nombre.

Nº 24. — Voie de Soulosse sur la Haute-Marne par Liffol-le-Grand

Cette voie se détachait de la voie militaire soit à Soulosse même, soit entre Soulosse et Rouceux, et se dirigeait, par les territoires de Fréville, de Liffol-le-Grand (Lucofao) et Liffol-le-Petit, sur Pré-sous-la-Fauche (Haute-Marne). Elle rejoignait vers Rimaucourt la voie de Nasium à Langres. Il reste encore quelques vestiges de cette voie remplacée en partie par une route, et l'on peut même indiquer authentiquement l'époque de sa destruction sur le territoire de Liffol. Il est en effet constaté par un procès-verbal dressé le 16 octobre 1673 par M. de Prailly, qui conduisait une batterie d'artillerie à Nancy, que la voie avait été détruite pour l'exploitation d'un gîte de minerai de fer sur lequel elle reposait, et qu'il fut obligé de s'arrêter à Liffol pour faire rétablir un passage praticable. Cette voie est tracée en ligne droite dans les Vosges.

Toutes les voies que je viens de décrire, sauf les exceptions que j'ai signalées, offrent le mode de construction et les dimensions prescrites pour les voies vicinales par les lois romaines.

Tel est, à mes yeux, le réseau vosgien que j'ai divisé en vingt-quatre voies principales ayant presque toutes des embranchements divers, division que je ne fais pas remonter à un plan primitif ou d'ensemble qui ne me paraît pas avoir présidé à la construction des voies romaines, mais

qui me semble résulter du raccordement des voies vicinales. Ceux à qui les lois imposèrent l'obligation de les construire étaient naturellement entraînés à les rattacher les unes aux autres afin d'étendre le plus possible leurs communications. Cette division est donc purement arbitraire, destinée seulement à établir un certain ordre dans la description des voies et peut par conséquent faire place à une autre.

Cet ensemble est-il complet? Évidemment, il ne représente qu'une faible partie des chemins de la période gauloise, ceux-là seuls qui formaient des communications indispensables et qui n'ont pas été convertis en voies pavées pendant la période suivante. Il indique peu de chemins dont l'origine semble appartenir à la période mérovingienne. Pendant cette période si agitée, les populations en possession du réseau romain ne pouvaient pas encore avoir besoin de voies nouvelles. Les grands monastères purent seuls être entraînés à en établir pour le transport des produits de leurs domaines. Ce fut plus tard seulement, quand la féodalité créa les fiefs et les arrière-fiefs, que les populations se déplacèrent, s'ouvrirent de nouveaux chemins vicinaux, et que les anciennes voies romaines devinrent des limites entre les communes ou les paroisses, ou furent abandonnées. A quels signes d'ailleurs eût-il été possible de distinguer si les chemins non pavés qui subsistent encore pour les services locaux, remontent aux périodes gauloise ou mérovingienne plutôt qu'au moyen-âge?

Le réseau gallo-romain offre seul des éléments de certitude; mais des voies remplacées par des vestiges laissent entre elles des lacunes regrettables et par cela même offrent des chances d'erreur et de confusion. Des études nouvelles et plus approfondies permettront de les relever.

Au moins ce tracé est-il complet? Je devrais le croire puisque je retrouve dans le département le prolongement de toutes les voies indiquées par les renseignements venus des départements limitrophes comme pénétrant dans le nôtre,

sauf quelques rares exceptions que j'ai indiquées. Toutefois, il ne me paraît pas supposable qu'aucune voie n'ait mis Soulosse en communication avec la voie d'Autreville à Escles par le cours du Vair, qu'aucune voie depuis Houécourt n'ait aussi établi les communications avec Lamerey, Bouzemont et Damas. Il n'est pas possible, pour l'étude la moins attentive, de ne pas remarquer que partout où les explorations ont relevé l'existence de villes gallo-romaines, on a signalé des voies qui les mettaient en communication avec les autres villes.

Je le déclare donc sans hésiter, ce réseau, tel que je l'ai tracé, ne peut être considéré comme complet ni comme rigoureusement exact dans toutes ses parties : des recherches nouvelles feront disparaître des variantes que j'ai cru pouvoir indiquer sur la carte, mais sans les décrire. J'appelle de tous mes vœux les rectifications que de nouvelles études plus attentives encore et les hasards de l'avenir pourront apporter. Mon œuvre décrit et apprécie le présent et peut ainsi servir de point de départ à des études nouvelles.

RÉSUMÉ

Les études qui précèdent, et surtout le concours des enseignements qui en ressortent, me conduisent aux conclusions que je vais exposer :

Je considère comme des populations autochtones, celles dont les armes et les instruments étaient empruntés à la pierre taillée et qui vivaient dans les cavernes. Elles n'ont laissé aucune trace sur le sol des Vosges ni d'une résidence fixe, ni même d'une circulation amenée par les besoins de leur existence.

Il faut se reporter au temps de la pierre polie pour rencontrer des traces non encore de résidence fixe, mais seulement d'excursions de chasse.

Si l'on peut présumer que les populations de l'une et de l'autre période commencèrent à se fixer dans cette partie des Gaules, elles pénétrèrent par les points les plus rapprochés des lieux où l'on rencontre leurs vestiges, et notamment par les environs de Toul.

Il put se former ainsi une population aborigène dont l'histoire nous est complétement inconnue, et dont il n'est resté aucun vestige, à moins qu'on ne lui attribue l'érection des dolmens, des menhirs et des autres monuments en pierre brute qu'il est plus légitime de reporter aux premiers envahisseurs venus de l'Asie, où ce genre de monuments existait déjà et d'où il fut répandu dans toutes les contrées où les populations iraniennes et sémites s'arrêtèrent dans le cours de leurs migrations.

La première invasion venue d'outre-Rhin, dont l'histoire fait mention, fut celle des Gaëls ou Galls, remontant à une époque inconnue et composée de l'alliance de plusieurs peuplades. Alors la Gaule entière, sauf l'Aquitaine, peuplée par des races ibères, fut occupée par les Galls dont le nom fut conservé par les Romains, même après les invasions ultérieures, et connu chez les Grecs sous celui de Galates.

Environ quinze siècles avant Jésus-Christ, une autre invasion amena dans la Gaule une population d'origine kymrique, qui apporta avec elle la religion druidique et l'usage du bronze.

Mille ans plus tard, c'est-à-dire 500 ans avant Jésus-Christ, les Belges vinrent s'établir dans la partie des Gaules qui, de leur nom, fut appelée la Belgique. Un des peuples de cette confédération, les Gothons ou Gothins, quoique venu aussi d'outre Rhin, parlait la langue celtique, et il est à présumer qu'il se fixa de préférence au voisinage des provinces où le même idiome était en usage.

Les Galls, les Celtes, les Belges imposèrent leurs noms

aux parties des Gaules où ils se fixèrent, mais il semble certain qu'ils ne changèrent pas ceux des villes, des rivières et des cours d'eau, et il est naturel d'en conclure que les nouveaux envahisseurs n'expulsèrent pas par la violence les occupants antérieurs, mais qu'après quelque résistance, une entente s'établit et l'abandon de terres fit prendre place par les nouveaux venus. La possession de nouvelles terres paraît avoir été toujours le but principal des grandes invasions.

Un peu avant l'arrivée de César qui entra dans les Gaules, l'an 693 de Rome, 60 ans avant Jésus-Christ, un pacte semblable avait été conclu entre les Médiomatriks et les Triboks, peuple Germain à qui les premiers avaient concédé la basse Alsace dans l'espoir de se constituer un rempart vivant contre de nouvelles invasions d'outre-Rhin.

A peu près dans le même temps, les Séquanes, en lutte avec les Édues, avaient appelé à leur secours Arioviste, roi des Suèves, et lui avaient abandonné le tiers du champ séquanien.

Selon toute apparence, ce tiers se composait de la Haute-Alsace, occupée alors par les Rauraks, entre le Rhin et l'Ill, par les Turilinges entre l'Ill et les Vosges, et par les Latobriges dans la partie la plus méridionale.

La contrée des Vosges avait donc alors pour limites, à l'est, ces trois peuples et les Triboks, au sud, les Séquanes, à l'ouest, les Lingons, au nord, les Leuks, cité dont la contrée des Vosges faisait partie.

Les Leuks étaient un peuple agriculteur, entretenant cependant quelque commerce avec ses voisins. Il avait ses lois et ses magistrats, mais aucun document ne les a fait connaître. Il en est de même de leurs constitutions. Avaient-ils des rois ou se contentaient-ils d'élire au besoin des chefs de guerre? Comment étaient régis les pagi qui constituaient des divisions secondaires? Quelles étaient les limites de ces pays? L'histoire n'a résolu aucune de ces questions.

Il est incontestable cependant que la contrée des Vosges

comprenait alors, en tout ou partie, trois pagi, savoir, l'Ornois, le Soulossois, le Xaintois ou Saintois. On peut douter que le Chaumontois, s'étendant dans les parties les moins peuplées des Vosges, formait déjà un pagus régulièrement constitué ; mais il semble certain que Solimariaca était le chef-lieu du Soulossois et Sion celui du Xaintois. Que le Chaumontois ait été érigé en pagus pendant la période gallo-romaine ou pendant la période mérovingienne, il élut, pendant celle-ci, ses comtes, comme les autres pagi.

La population des Leuks se composait comme dans les autres cités gauloises de trois ordres, les Druides, puissants par leur influence religieuse, les grands, que César désigne sous le titre d'équites, puissants par leurs richesses et par le grand nombre de leurs clients et de leurs esclaves, et le peuple réduit à une sorte de servitude.

PERIODE GALLO-ROMAINE.

Cette période commence à l'arrivée de César dans le nord-est des Gaules. Après avoir refoulé les Helvètes dans leurs anciens territoires, ému des plaintes des Séquanes, comprenant d'ailleurs le but de l'ambition d'Arioviste, il se décida à le combattre après s'être assuré que les Leuks et les Lingons fourniraient des vivres à son armée.

Les Leuks, notamment, furent fidèles à leur promesse, et César les récompensa en leur accordant le titre de peuples libres qui leur assurait la conservation de leurs lois et de leurs magistrats, et les exemptait de tributs et d'impôts.

Mais, Rome ne tarda pas longtemps à étendre sa puissance dans les Gaules. Auguste changea les noms de plusieurs villes et les circonscriptions de plusieurs cités. Rome concéda des terres aux vétérans de ses armées ; elle fonda des colonies où elle accueillit des peuples étrangers. La population gauloise, jusqu'alors disséminée dans les cam-

pagnes, commença à se concentrer dans des villes ou des bourgs. Grand fut fondé avec un amphithéâtre qui atteste l'abondance de la population qui l'environnait. Les arts et le luxe des Romains se propagèrent de plus en plus, imités par les plus puissants et les plus riches parmi les Gaulois.

Ces progrès purent s'accomplir à la faveur de la paix, et grâce aux précautions prises par Drusus et par Germanicus pour protéger les rives du Rhin. La guerre elle-même fut portée au sein même de la Germanie.

Mais cette prospérité s'évanouit vers le milieu du IIIe siècle. A partir de cette date, les Germains franchirent le Rhin à plusieurs reprises, dépassèrent la chaîne des Vosges, et ravagèrent les contrées voisines.

Ces hordes n'aspiraient pas à la conquête de nouvelles terres. Leur but était le pillage; le meurtre et l'incendie marquèrent leur passage, Toutes ces incursions ne tardèrent pas à être réprimées. Mais dès les premiers jours du Ve siècle, sur les frontières septentrionales des Gaules, les peuples germains, poussés par les Huns, se concentrèrent aux bords du Rhin et finirent par le franchir.

A mesure que l'élément romain se mêlait davantage à l'élément gaulois, les anciennes institutions des Leuks faisaient place aux lois romaines , les agents de Rome devenaient de plus en plus nombreux. Ils le furent plus encore après l'édit de Caracalla, qui accorda le droit italique à tous les peuples des Gaules, les soumettant ainsi aux mêmes charges que ceux de l'Italie.

La création des voies pavées, la fondation de Grand, et le projet de jonction de la Moselle à la Saône montrent jusqu'à quel point la puissance romaine s'était développée et consolidée dans nos contrées. Les recueils des lois romaines nous révèlent les changements progressifs que subirent les lois et les institutions des Gaulois. Toutefois, aucun ne fut apporté à la circonscription territoriale du pays des Leuks. La division de la Belgique en deux provinces le plaça dans la première, avec le titre de province

consulaire, sous la disposition du préfet du prétoire des Gaules, du maître de la cavalerie, et du vicaire des dix-sept provinces parmi lesquelles elle fut comprise.

Des changements d'un autre ordre se produisirent dans la religion de nos contrées. Le polythéisme grec, apporté par les Romains, avait confondu ses divinités avec celles des Gaulois dont les attributs étaient analogues.

L'empereur Claude proscrivit les Druides et tenta d'inaugurer le culte de Mithra. Vers le IIIe siècle, la religion chrétienne eut à Toul son premier évêque, saint Mansuy, et se propagea dans nos contrées. Malgré les persécutions qui, au temps de Julien, y firent des martyrs, elle ne tarda pas à devenir prédominante. Les anciens cultes conservèrent cependant quelques adeptes, et surtout quelques croyances superstitieuses dont on retrouve encore aujourd'hui des traces et quelques souvenirs.

La grande invasion des Barbares, celle des Huns, et l'occupation de nos contrées par les Franks amenèrent la fin de cette période.

PÉRIODE FRANQUE OU MÉROVINGIENNE.

Un intervalle de plus de quarante années sépara la période gallo-romaine de celle qui devait la remplacer : il fut rempli par les dévastations commises par les Vandales, les Alains et les autres peuples qui ne firent que traverser nos contrées, et ensuite par les Huns marchant à la conquête des Gaules, et devenus plus féroces encore dans leur retraite. Solimariaca fut une seconde fois ruinée de fond en comble. Grand était déjà détruit. Partout le sol de cette contrée n'offrit plus que des destructions. Un petit nombre des anciens habitants avait trouvé un abri dans les refuges; le reste avait été massacré ou s'était enfui. Toute la cité des Leuks ressemblait en quelque sorte à un désert lorsque

les Franks vinrent l'occuper jusqu'aux limites de l'établissement des Burgundes, fixés dans le pays des Lingons et dans les cités voisines qui ont reçu d'eux plus tárd les noms de duché et de comté de Bourgogne.

S'il est vrai qu'à leur arrivée, les Burgundes, pour se procurer des terres, avaient été amenés à déposséder une partie de l'ancienne population demeurée plus nombreuse, point d'histoire aujourd'hui contesté, il paraît hors de doute qu'il n'en fut pas de même dans la cité des Leuks; les rois franks y trouvèrent assez de terres abandonnées pour pourvoir les chefs et les soldats de leur armée que quelques historiens n'évaluent pas à plus de 40,000 hommes.

Les empereurs romains ne pouvaient plus conserver l'espérance de recouvrer une souveraineté effective sur les Gaules; les Barbares, éblouis encore par les souvenirs de la puissance romaine, sollicitèrent des empereurs une sorte d'adhésion à leur prise de possession, et ils l'obtinrent au titre de *Barbari fœderati,* et à des conditions dont l'accomplissement est contesté par l'histoire.

Les Franks reconstruisirent en bois les villas et les curtes qui leur étaient concédées à titre viager. Ils laissèrent aux Gallo-Romains la possession des terres que les survivants avaient autrefois cultivéees; ils ne les soumirent même pas à l'empire de leurs coutumes, ni à leurs croyances religieuses. La société franke offrait alors cet étrange aspect de deux populations d'origine différente, vivant chacune sous sa loi, professant chacune son culte particulier, composée de chefs, d'hommes libres et de serfs à des degrés différents dans la servitude.

Les chefs étaient soumis à des investitures symboliques accomplies devant des témoins chargés d'en rendre témoignage, mais que la mort devait nécessairement atteindre. On peut supposer que cette considération contribua à l'affermissement de la puissance des rois franks.

Constantin-le-Grand avait constitué les diocèses en établissant dans chaque cité un évêque et un comte. Clovis,

converti à la foi chrétienne, qui devint alors la religion prédominante, dota les évêchés d'un temporel pris souvent en dehors de leurs circonscriptions. Les évêques, quoiqu'élus par le peuple, étaient toujours choisis au sein des familles puissantes. Appelés à faire partie des conciles convoqués par les rois, ils y apportaient l'esprit de calme et de modération, et contenaient ainsi les passions encore brutales et grossières des chefs franks.

Cette période vit aussi fonder les grands monastères des Vosges; des archevêques et des évêques descendirent de leurs siéges pour se placer à la tête de ces créations, cédant soit au désir de la vie érémitique, soit aux entraînements de l'apostolat. Les rois enrichirent ces fondations par de larges concessions de domaines, et les grandes vallées des Vosges virent accroître leur population. La partie des Vosges comprise entre la Vologne et la Moselle demeura cependant encore inhabitée.

Protégées contre de nouvelles invasions germaniques par l'énergie des Franks, les populations continuèrent, malgré les orages qui grondaient autour des trônes, à jouir d'une paix relative sous l'empire des lois que Clovis avait fait reviser et rédiger en codes.

A la mort de Clovis, l'empire frank fut divisé en plusieurs royaumes. L'Austrasie, dont le pays des Leuks fit partie et ne fut jamais détaché, échut à Thierry, l'un de ses fils.

L'avènement de Charlemagne commença la période carlovingienne bientôt marquée par la concession de l'hérédité des bénéfices, source de tous les abus de l'époque féodale, et de l'affaiblissement de la puissance des rois. — Mais les conséquences de cette grande faute appartiennent à l'histoire et réclament d'autres études.

J'aurais voulu compléter ce résumé par un tableau présentant, pour chaque période, une évaluation de la population de nos contrées, l'état de son agriculture, de son commerce et de son industrie. Je n'ai pu recueillir que des

renseignements trop vagues pour former les éléments de semblables tableaux. Ce qui est certain, c'est que les Leuks étaient adonnés à l'agriculture. Il est probable que, comme longtemps après, les céréales, les plantes textiles, peut-être même la vigne, étaient exploitées dans la partie appelée la Plaine, ainsi que le houblon avec lequel ils fabriquaient la cervoise, leur boisson favorite. Les agronomes romains exercèrent-ils une influence progressive sur cette agriculture? Cette question n'est pas résolue. Dans la montagne, l'épeautre, le seigle et l'avoine étaient à peu près seuls cultivés ainsi que le millet. Il est probable que l'élève du bétail y était en honneur.

Le commerce des Leuks ne pouvait consister que dans les produits du sol, et l'importation des objets que leur fournissaient les contrées voisines. Peut-être aussi exportaient-ils les produits de quelques mines et de carrières de trussatiles, et livraient-ils aux Séquanes, qui faisaient un grand commerce de viandes salées avec Rome, une partie des porcs qu'ils élevaient dans leurs vastes forêts de chênes, et qui y devenaient si sauvages, que, suivant un historien, leur rencontre était plus dangereuse que celle d'un loup. La translation du prétoire des Gaules à Trèves dut naturellement développer le commerce des Leuks, leur territoire offrant la communication la plus directe avec Rome.

Il ne paraît pas que leur industrie se soit élevée au delà des besoins limités d'un peuple agricole.

Quant à la population, elle était nombreuse aux environs de Soulosse et de Grand, nombreuse aussi dans les cantons les plus voisins de la Séquanie où Labienus et ses légions furent cantonnés à plusieurs reprises; mais, soit que l'on compare entre eux les dénombrements de l'émigration helvète écrits en lettres grecques, et trouvés dans leur camp après la bataille, avec la liste des contingents fournis à l'armée de Vercingétorix, et l'étendue des cités auxquelles ils appartenaient, on n'est pas arrivé à évaluer la population des Gaules à plus de 7 à 8 millions d'ha-

bitants. En considérant l'étendue des parties restées désertes dans la contrée des Vosges, on ne peut estimer à plus de 70,000 ou 80,000 le nombre de leurs habitants.

Au-delà de ces aperçus généraux, et en l'absence des recensements que les empereurs firent dresser à plusieurs reprises, mais qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, je n'aperçois que doutes et incertitudes.

NOTE DE LA COMMISSION DE PUBLICATION

Le présent volume : 3e cahier du tome XIV des *Annales de la Société d'Émulation des Vosges* aurait dû paraître au mois d'août 1874. Le retard rapporté dans cette publication doit être attribué à plusieurs causes dont la principale est la mort de M. Maud'heux père, président de la Société, et auteur de l'important travail texte et carte qui précède. A peine M. Maud'heux a-t-il eu le temps de le revoir et de le compléter ; à peine a-t-il pu donner les indications pour en faire une copie, dont M. Soltner, son gendre, a bien voulu se charger. — A l'avenir, la Commission et le bureau feront tous leurs efforts pour que la publication du volume ait toujours lieu vers l'époque habituelle, fin du mois d'août.

C'est le 13 août 1874, que M. le Président Maud'heux succombait après une longue et lente maladie.

En attendant que, dans l'un de nos plus prochains volumes, soit insérée la biographie complète de l'homme éminent que la Société a perdu, nous publions aujourd'hui les deux discours suivants :

Discours prononcé par M. Gazin, juge, au nom du Tribunal d'Épinal, sur la tombe de M. Maud'heux père, le 14 août 1874.

Messieurs,

La Magistrature, à laquelle M. Maud'heux appartenait en qualité de juge-suppléant, prend une large part aux regrets qu'excite chez tous la perte de l'homme éminent que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure.

Pendant les longues années qu'il a passées au barreau, nous l'avons vu travailleur infatigable, orateur remarquable, jurisconsulte profond ; nous avons rendu hommage à sa science et surtout à la dignité et à l'indépendance de son caractère. M. Maud'heux aimait par dessus tout sa profession d'avocat, dans l'exercice de laquelle il a obtenu tant de légitimes succès. Consciencieux dans le choix et la préparation de ses causes, scrupuleux dans l'emploi des moyens de défense, doué d'une vive ardeur pour le travail, il se faisait remarquer par une heureuse abondance, une sagacité peu commune. Il a mis au service de ses concitoyens sa parole éloquente, sa vaste érudition, sa connaissance approfondie des lois, et surtout l'autorité que donnent l'honnêteté de la vie et la droiture de la conscience.

Pendant plus d'un demi siècle, greffier du tribunal, avocat, juge-suppléant, il fut associé à nos travaux, éclairant la religion du juge de ses éloquents plaidoyers, de ses savantes consultations, défenseur zélé des intérêts qui lui étaient confiés; il était avant tout scrupuleux observateur des règles de la vérité du droit et de la justice; aussi lorsque l'âge le contraignit de renoncer à la vie active du barreau, ce fut pour nous un honneur de le voir s'asseoir dans nos rangs et contribuer encore quelquefois à l'œuvre de la justice. Dans ces occasions, nous avons pu encore admirer la justesse de son esprit et la sûreté de ses appréciations.

Je n'ai pas à vous retracer la vie de M. Maud'heux hors du palais; vous connaissez l'emploi si utile, si fécond des laborieuses années qui remplissent la dernière période de sa vie. Nous l'avons vu magistrat municipal prudent et éclairé, administrateur dévoué du patrimoine des pauvres, consacrer aux intérêts de sa chère cité sa connaissance des affaires, sa grande puissance de travail. Il continua avec prudence, et sans engager l'avenir, l'œuvre de l'agrandissement et de l'embellissement de la ville.

Mais, Messieurs, ceux qui, comme moi, ont eu l'honneur de vivre dans l'intimité de M. Maud'heux, d'entretenir avec lui un commerce d'amitié sûr et fidèle, qui ont pu connaître sa bienveillance et sa bonté, sauront seuls l'étendue de la perte que nous venons de faire et combien est douloureux le coup qui frappe sa digne compagne, son fils, continuateur de ses œuvres, sa fille bien-aimée, et ses amis.

Fort de sa bonne conscience, éclairé des lumières de la religion, M. Maud'heux vit arriver avec la confiance du chrétien le dernier jour d'une vie si bien remplie et l'instant d'une séparation qu'il savait ne pas être éternelle.

Je dis adieu à l'ami dévoué, à celui qui fut pendant cinquante années l'honneur et l'exemple de la famille judiciaire.

Adieu, M. Maud'heux! adieu, mon cher ami!

Discours prononcé par M. Lebrunt, secrétaire perpétuel, au nom de la Société d'Émulation.

Messieurs,

Ainsi tout est fini! Nous prévoyions tous en le redoutant, ce moment fatal. Nous avons vu M. Maud'heux s'éteindre lentement; lui-même attendait la mort avec calme, et prenait ses dernières dispositions avec une résignation sereine et religieuse. Une de ses dernières pensées a été pour vous, messieurs, ses collègues de la Société d'Émulation; avant-hier il m'envoyait sa photographie pour votre album; c'était un adieu.

Sur cette tombe, prête a se fermer, je ne puis pas vous faire la biographie complète de votre vénéré président; sa

vie a été trop bien remplie, et vous tous qui l'avez connu, vous apporterez une pierre à la notice que nous lui consacrerons dans nos Annales.

Mais notre douleur ne nous empêchera pas de constater que nous perdons une intelligence d'élite. Dans sa vaste érudition, M. Maud'heux embrassait pour ainsi dire toutes les connaissances, au point d'étonner même les hommes spéciaux. De bonne heure, il avait l'expérience des choses pratiques de la vie; on était toujours sûr de trouver auprès de lui un bon conseil, donné avec une bienveillance qui en doublait le prix. Sa prudence et sa sagesse, aussi bien que sa science, établirent sa grande autorité; aussi reçut-il à diverses époques d'éclatants témoignages d'estime et de confiance. Il fut pendant plusieurs années maire de la ville. Auparavant il avait été membre du Conseil général des Vosges et président de cette assemblée. Il avait été appelé au sein du bureau d'administration du collége et du conseil départemental de l'instruction publique. Jusqu'au dernier moment, il a été l'un des membres les plus actifs de la commission de surveillance des hospices; et vous-mêmes, messieurs, vous l'avez, pendant trente et une années consécutives, proclamé Président de la Société d'Emulation des Vosges à une immense majorité, presque toujours même à l'unanimité. Vous n'oublierez jamais avec quelle exactitude il assistait à toutes vos séances, avec quel tact et quel talent il vous présidait et vous représentait.

Deux qualités qu'il possédait à un haut degré secondaient admirablement sa grande intelligence: c'était une ardeur infatigable au travail, et le désir, je dirai même le besoin, de faire quelque chose d'utile.

N'était-il pas toujours un des premiers à signaler ce qui pouvait être d'intérêt général? Quant au travail, il y aurait, dans tout ce qu'il a fait, des titres d'honneur pour plusieurs vies. Sa dernière œuvre est aussi pour sa chère Société d'Émulation. Il s'occupait depuis longtemps de son impor-

tant ouvrage sur la topographie des Gaules, actuellement en cours de publication. Naguère encore et à deux reprises, il vous en lisait des fragments de sa voix affaiblie.

Il avait hâte de le terminer avant que la plume tombât pour jamais de sa main.

Dans toutes les fonctions diverses et gratuites dont il a été investi, il a marqué son passage par des services rendus. Aussi, jeune encore, ses travaux lui valurent la croix de la Légion d'honneur; plus récemment, il avait reçu la décoration d'officier d'académie. Mais ce qui est au dessus de toutes les décorations, c'est l'estime générale, ce sont les regrets qui éclatent en ce moment autour de lui.

Adieu, cher et vénéré président, adieu!

MAUD'HEUX

EPITRE A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

PAR VICTOR RESAL

(Lue dans la séance de la Société du 17 septembre dernier)

Il était jeune, instruit, large d'intelligence,
Et d'un esprit déjà porté vers l'indulgence
Losque je le connus; aux luttes du Palais
Il prenait son essor sous l'aile de Pellet
Et se montrait disciple aussi grand que le maître,
Moins prompt, moins véhément, moins éloquent peut-être,
Mais plus laborieux et sans comparaison
Le plus grand à son tour par sa ferme raison.

Un jour, il m'en souvient, devant la Cour d'assises
Je faisais mon début, et mes notes bien prises
Me donnaient du courage, et bientôt néanmoins
Mon édifice était détruit par les témoins.
J'avais perdu la tête et sans une remise
Ma défense aux abois était fort compromise !...

...A demain, dit le juge... Alors j'avais la nuit
Et je l'utilisais, quand, soudain, vers minuit,
Un étranger, Maud'heux, entre et me dit: « Confrère,
« De ce trouble apporté dans votre itinéraire

« Voici, pour triompher, je crois, un sûr moyen : »
... Je suivis son conseil, l'affaire tourna bien,
Et nos relations, dès ce moment, sont nées
Qui, sans ombre, ont vécu près de cinquante années.

Qui dira son labeur durant ces cinquante ans,
Au barreau ses succès à bon droit si constants,
Et son long dévouement au profit de sa ville,
Où, maire et conseiller non moins zélé qu'habile,
Laissant briller autrui mais faisant le travail,
Avec tant de bon sens il tint le gouvernail?

Qui nous dira son zèle en faveur des écoles
Qu'en père il surveilla..., des progrès agricoles
Pour lesquels avec vous il fut un Parmentier
Assez heureux pour voir grandir son héritier?
... Et ses soins assidus à l'œuvre des hospices
Administrés hier encor sous ses auspices,
Car son cœur y voyait un de ces saints dépôts
Qu'on garde jusqu'au jour de l'éternel repos?

Qui pourrait enfin dire à quel point fut utile
Cet esprit dédaigneux de tout plaisir futile,
Dont le travail était le seul délassement
Et qui savait toujours agir si simplement?

Pour moi, quand sur le cœur de cet ami si digne
Avec bonheur je vis briller un double insigne,
J'applaudis sans réserve à des distinctions
Qui chez lui rehaussaient ces institutions.

Un jour, jour de bon sens, l'élection l'envoie
Au Conseil général, sa véritable voie,
Et, mettant à profit son mérite évident,
Ce Conseil, sans tarder, le fait son Président;

Et bien sûrement là sa haute rectitude,
Son esprit toujours calme et sa ferme aptitude
Auraient longtemps encor fécondé les débats,
S'il n'eût été de ceux qu'un faubourg jette à bas
Lorsque tous les ans notre pays oublie
Le tarif élevé des accès de folie.

Mais c'est ici, Messieurs..., chez vous, que son ardeur
Pour le progrès acquit surtout de la grandeur;
Plus que vous il était heureux de cette estime
Que vos constants efforts rendent si légitime,
. . Et c'était bien pour vous qu'il avait cet orgueil,
Car, à ses yeux, l'honneur d'occuper ce fauteuil
Où souvent l'éleva votre juste suffrage,
Ne semblait qu'un appel plus pressant à l'ouvrage.
... Aussi, quand des chercheurs, dans l'avenir lointain,
Fouilleront les travaux de ce bénédictin,
Certes ils ne pourront dominer leur surprise
Qu'à Zoïle, un seul jour, il ait pu donner prise.
Hélas! c'est que le sot croit d'après l'envieux
Que tout ce qui grandit doit être ambitieux,
Et quiconque au public donne son existence
Doit, s'il est prévoyant, compter sur l'inconstance,
Dût-il, comme Maud'heux, toujours faire le bien
Pour le bien en lui-même et sans demander rien.

Il n'est plus... mais sa mort à la règle asservie
Fut pour nous un exemple aussi bien que sa vie.

Sois heureux, cher ami, par-delà ce cercueil
Qu'accompagnait hier toute la ville en deuil.
... Sois heureux, car les tiens, que ton souffle dirige,
Montreront sûrement combien noblesse oblige.

LE 1er JANVIER 1871

Encore un an tombé dans l'océan des âges,
Encore un pas de plus fait par l'humanité
Vers ce grand inconnu, cette mer sans rivages,
Cet abime sans fond, du nom d'Éternité.....

Pareils aux eaux d'un fleuve en sa course rapide,
Jours, mois, ans, vous fuyez pour ne plus revenir;
Sans que jamais du temps la coupe ne se vide,
Au présent, au passé succède l'avenir.....!

Secret impénétrable, insondable mystère
Où l'esprit curieux s'avance avec effroi,
Cherche, et, ne découvrant que sa propre misère,
De ses regards bornés subit la dure loi.

Qui, perçant l'épaisseur de cette nuit profonde,
Devinera le mot du problème divin?
Quelle bouche dira le destin de ce monde,
Et le but où, meurtri, va le vieux pélérin?

Qui dira pourquoi l'homme, adversaire de l'homme,
En des luttes sans fin épuise ses ardeurs,
Et, sans trêve ou repos, poursuit ce que l'on nomme
Le pouvoir et l'éclat, le faste et les honneurs?

Sourires du printemps; des bois ombre et silence;
Souffle embaumé des soirs; douces senteurs des prés;
Du haut des monts, ruisseaux qui roulez en cadence;
Quand l'automne est venu, grands arbres diaprés

D'éclatantes couleurs; les neiges éternelles,
Des alpestres sommets argenté vêtement;
Dans les limpides nuits les milliers d'étincelles
Qui, comme des rubis, brillent au firmament;

Sur le bord des grands lacs les scènes imposantes,
Les rochers nus dressant leur tête à l'horizon;
Et, par delà les monts, les plaines ondoyantes
Où le pampre rougit, où jaunit la moisson :

En tout temps, en tous lieux resplendit la nature
Sous son manteau de givre, aux jours de son sommeil,
Comme aux jours radieux où les fleurs, la verdure
A nos yeux éblouis annoncent son réveil.

Au lieu de contempler ces tranquilles merveilles,
Et de suivre Celui qui créa ces splendeurs,
L'homme va consumant son effort et ses veilles
Aux recherches du mal et des fausses grandeurs.

On entend retentir l'odieux cri de guerre;
Du sang, toujours du sang! Certains hommes d'État,
Des peuples égarés exploitant la colère,
Sous le nom de hauts-faits masquent leur attentat.

Encore un an tombé dans l'océan des âges,
Encore un pas de moins fait par l'humanité
Vers la terre promise, ambition des sages,
Où règne, dans la paix, l'esprit de charité!

L. RAMBAUD.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE

D'ÉPINAL

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

faites en 1873-1874

Par A. DEMANGEON

Membre de la Société d'Émulation des Vosges, Secrétaire de la Commission de météorologie des Vosges, etc.

I. Nous avons à cœur de continuer l'œuvre entreprise au commencement de l'année 1872, sous les auspices de M. Le Blanc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, alors président de la Commission de météorologie des Vosges (1). Dans maintes occasions, nous avons vivement regretté de ne plus pouvoir jouir de ses bons conseils et de son expérience ; jamais nous n'oublierons avec quelle obligeance inépuisable, quel excessif empressement M. Leblanc accueillait nos requêtes impatientes et souvent intempestives. Rappelons que c'est à lui que nous devons d'avoir pu donner à nos travaux un caractère plus sérieux en substituant aux instruments trop primitifs qui nous avaient servi jusqu'alors, des appareils aussi parfaits que

(1) M. Leblanc est aujourd'hui ingénieur en chef à Caen.



possible, minutieusement vérifiés et comparés. Disons que c'est lui qui, en 1872, nous mit en rapport avec M. Ch. Ste Claire Deville, inspecteur général des stations météorologiques françaises, qui présidait alors la commission dirigeant l'observatoire météorologique central de Montsouris, ainsi qu'avec M. Renou, l'éminent secrétaire de la société météorologique de France.

Les notes recueillies pendant ces deux dernières années comprennent, dans la partie *purement instrumentale*, la pression atmosphérique, les diverses températures, la tension de la vapeur d'eau, l'état hygrométrique, l'évaporation, l'udométrie et les courants inférieurs, indépendamment de la nébulosité, des courants supérieurs, et de l'étude des phénomènes journaliers et des orages; nous les compléterons par l'étude des radiations solaires, des variations du magnétisme terrestre, la température du sol à diverses profondeurs, et l'ozone (puissions-nous y voir clair!)

II. Ce n'est pas que nous n'ayions parfois des heures de découragement, excusables peut-être en présence de ce travail de tous les jours, nous dirions presque de toutes les heures, travail qui ne peut souffrir d'interruption et doit se continuer durant des années. Mais, si le but et la portée de l'œuvre échappe au plus grand nombre, du moins les marques d'encouragement que nous recevons témoignent suffisamment de l'intérêt qui s'attache à la culture d'une science à laquelle nous nous sommes dévoué.

« A quoi bon tout cela? nous dit-on quelquefois; qu'im-
» porte de savoir combien il fait froid aujourd'hui, combien
» il fera chaud demain? On ne saurait prévoir l'avenir; ce qui
» doit arriver arrive; qu'importe que la girouette soit au nord,
» au midi. Pensez-vous arriver, avec tous vos chiffres, à pré-
» dire le temps, seulement quelques jours à l'avance?.... »
— Certes, nous sommes loin d'élever personnellement cette prétention; toutefois, nous espérons, dans la mesure de nos forces, apporter notre modeste pierre à l'édifice commun.

III. Les phénomènes météorologiques varient à l'infini : la

latitude, la topographie de chaque contrée, apportent nécessairement dans leur manifestation, des perturbations très-diverses, mais dont la cause n'est pas insaisissable. Or, la tâche des météorologistes ne consiste pas, quant à présent, croyons-nous, à s'attacher à l'étude de ces *dérivations*, de rechercher *la petite bête* avant de passer à l'examen des faits secondaires, il faut s'efforcer de définir, d'établir les lois générales auxquelles sont soumis *l'ensemble des phénomènes.* — Si quelque baguette magique pouvait à la volonté de l'observateur, suspendre instantanément, sur tout ou partie de la surface du globe, le cours des mouvements de l'atmosphère, en un mot *immobiliser les phénomènes*, l'observateur pourrait, à sa guise, au lieu de les attendre pour les saisir au passage, se déplacer pour étudier chacun d'eux et remonter de l'effet à la cause .... — Sans doute, un petit nombre de lois sont déjà connues : la discussion des tables météorologiques dressées par les observateurs en différents pays, vient puissamment en aide au savant dans la recherche des causes perturbatrices et du calcul des probabilités.

On ne saurait nier que la prévision du temps ou du caractère général de chaque saison, lorsqu'elle serait sérieusement établie, ne rende de grands services à l'agriculture et au commerce maritime. Or, pour arriver à de tels résultats, il importe de multiplier les stations d'observations (nos instruments n'enregistrant que des effets purement locaux) en les établissant de manière à ce que leurs données fussent comparables entre elles; on arriverait ainsi, par le rapprochement et la discussion de leurs tables, à fixer, sous la forme d'un petit nombre de lois simples et invariables, la raison d'être des phénomènes atmosphériques et à jeter quelque lumière sur le caprice et le désordre apparents qui résultent d'observations faites isolément et sans suite.

IV. L'année 1873 n'a pas été, on le sait, favorable à l'agriculture. L'hiver tourmenté et pluvieux de 1872-1873, en détrempant les terres, les préparait mal pour la fu-

ture moisson ; pendant cette saison, la température n'est pas descendue au-dessous de 5°25. Les intermittences d'humidité et de sécheresse, de chaleur et de froid du printemps, les gelées tardives et les pluies de mai achevèrent de décourager les laboureurs et les vignerons (1). Adieu! paniers,... les vendanges sont faites! — Survinrent cependant quelques beaux jours qui firent beaucoup de bien et permirent d'espérer que tout ne serait pas perdu. On sait que le rendement général des récoltes a été inférieur à celui d'une année moyenne.

Nous avons eu malheusement à enregistrer deux de ces terribles phénomènes qui répandent la ruine et la désolation sur leur passage : les orages accompagnées de trombe des 17 avril et 8 juillet présentaient un tel caractère de violence que nous avons cru devoir en conserver le souvenir. On en trouvera ci-dessous la description établie à l'aide de renseignements puisés à bonne source.

Pendant l'automne, la prédominance des courants du sud-ouest maintint la température relativement élevée et l'on put jouir d'une longue suite de beaux jours. — L'hiver fut de même très-clément; pendant la période de froid qui se produit toujours du 8 au 13 décembre, nous ne pûmes constater que — 10°95 au minimum (2). Toutefois, un brusque revirement du 5 au 14 février (—17°75 le 11), fit craindre que l'hiver fût seulement différé. Et, en effet, toutes les circonstances se trouvaient telles, que dès le mois de

(1) Au 31 mai, l'on faisait encore du feu dans les appartements.

(2) Le 4 février, aurore boréale de 5 heures à 9 heures du soir. D'après les observations faites par M. J. B. Jacquot à Chèvreroche (Vagney), à 800 m. d'altitude et rapportées par M. Thiriat, ce phénomène a débuté au Nord, vers 6 heures du soir, sur une étendue assez restreinte ; des colonnes rougeâtres s'élevèrent ensuite vers l'ouest, puis au nord-est ; vers 7 heures 30, l'espace illuminé comprenait un quart environ de l'horizon visuel ayant le nord pour centre. Ce phénomène a été beaucoup moins brillant que celui du 4 février 1872 ; les gerbes et les rayons étaient blanchâtres ou d'un rose pâle ; il s'est terminé vers 9 heures.

juin, nous n'avons pas craint d'affirmer que l'automne serait doux et humide; l'hiver relativement sec et chaud, et, comme conséquence, le printemps tantôt froid, tantôt humide; mais peu de beaux jours chauds et surtout secs. Et nous ne serions pas étonnés si l'été prochain se montrait, lui, chaud et sec, et s'il était suivi d'un automne pluvieux ou mixte. Cette situation atmosphérique ne pourra que concourir à rendre l'année 1874 très-satisfaisante sous le rapport agricole.

V. Comme l'année dernière, nous avons établi la rose des vents supérieurs à l'échelle de un millimètre pour un jour (fig. A). La comparaison de ces deux années dénote la tendance des courants à se rapprocher de la moyenne normale en se reportant du sud au nord par l'est. Nous pensons que ce déplacement ne fera que s'accentuer pendant l'année 1874, ainsi que l'indique l'élévation presque continuelle de la pression atmosphérique.

VI. Pour apprécier plus facilement les rapports existant entre les divers éléments météorologiques de ce travail, nous avons cru devoir établir un tableau graphique présentant les diagrammes de ces éléments. Ce tableau, qui n'est que la reproduction sous une autre forme, des colonnes principales du grand tableau synoptique A, parle, croyons-nous, plus rapidement aux yeux et permet de saisir plus facilement la succession des phénomènes et d'établir un parallèle entre eux pour en tirer d'utiles déductions.

On remarquera que, jusqu'en novembre, la ligne de pression atmosphérique ne s'écarte pas sensiblement de la moyenne, et qu'elle fait ensuite un brusque mouvement d'ascension correspondant aux trois mois du bel hiver que nous avons traversé.

L'analogie frappante qui existe entre la ligne de température et celle de tension de la vapeur d'eau rend évidente la dépendance, *lréciproque* pensons-nous, dans laquelle se trouvent ces deux éléments : car, si l'on pose en principe que la tension de la vapeur augmente avec la température,

pourquoi n'admettrait-on pas que les rayons calorifiques se propageraient avec plus de facilité dans un milieu moins dense?

L'on remarquera de même quelque rapport entre la ligne de nébulosité moyenne et celle de l'hygrométrie. Cela n'a pas besoin de commentaires.

Il pourrait sembler étrange, au premier abord, que les plus faibles quantités d'eau recueillies au pluviomètre correspondissent au plus haut point de saturation de l'atmosphère, et inversement; mais il faut considérer, en premier lieu : 1° que les pluviomètres sont en expérience jour et nuit; 2° que les plus fortes chutes d'eau ont généralement lieu pendant la nuit; 3° que l'état hygrométrique n'est relevé que pendant le jour de douze heures, de 7 heures du matin à 7 heures du soir; — en second lieu : 1° que pendant l'hiver exceptionnel de cette année, les pluies ont été très-faibles; 2° que la *prédominance des vents du sud*, naturellement humides, bien que moins accentuée que dans les saisons antérieures, n'a pu que contribuer à entretenir la saturation des couches atmosphériques.

VII. LA TROMBE DU 17 AVRIL 1873.

Le jeudi, 17 avril 1873, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, une trombe s'est abattue au-dessus du village d'Estrennes, commune située à onze kilom. de Mirecourt, et a causé de déplorables accidents et des ravages considérables.

Ce phénomène se forma dans le sein d'un orage très-violent qui occasionna lui-même quelques dégâts importants, mais non comparables au désastre survenu entre Estrennes et Mirecourt, en passant par Domèvre, le moulin de Domèvre, le Petit-Ménil, Hymont et Mattaincourt. — D'après les renseignement recueillis, la trombe a crevé, sur une colline boisée qui domine Estrennes, par suite de la rencontre de deux orages venant du nord et du sud, elle s'est abattue en torrents d'eau pendant près de 2 heures. Toute

cette masse se précipitant dans la vallée du Madon avec une vitesse et une fureur inouïes, sur une largeur de plus de quarante mètres et une hauteur de un mètre et demi, est descendue foudroyante sur les communes indiquées ci-dessus, arrachant en un clin d'œil les arbres, les barrières, éventrant les maisons, enlevant les habitants et le bétail et occasionnant, hélas! la mort de six personnes.

A Estrennes, une femme avec quatre enfants, surpris dans les champs ont été instantanément engloutis; leurs cadavres dispersés n'ont été retrouvés que le 18 au matin; l'un d'entre eux, celui d'un petit garçon de 4 ans, dans la décharge du moulin de Domèvre. M. le Sous-préfet de Mirecourt a vu les cinq pauvres noyés couchés dans une maison inondée d'Estrennes, habitation de la famille dont il ne reste plus que le père, ouvrier charpentier. Au moulin de Domèvre, une petite fille de deux ans a été noyée dans une chambre dont on a pu retirer deux femmes et deux enfants en brisant le plafond à coups de hache. C'est à ce moulin que les ravages de l'eau sont les plus poignants : les murs ont été défoncés par le torrent, les pierres jetées au loin dans la prairie, même une auge en pierre de taille d'un poids énorme a été déplacée. Un immense tronc d'arbre a été transporté jusqu'au Petit-Ménil.

Toutes les maisons d'Estrennes, du Petit-Ménil, section de Rozerotte, et de Hymont, qui se trouvaient aux approches du torrent, ont été inondées d'eau et de boue jusqu'à près de 2 mètres de hauteur. Les dégâts ont été très-considérables.

VIII. LE DÉSASTRE DE VECOUX. — 8 juillet 1873.

Le 9 juillet 1873, au matin, les habitants d'Epinal constatèrent avec surprise la subite croissance et le cours tumultueux des eaux de la Moselle. D'où provenaient ces épaves flottantes, planches et solives se heurtant pêle-mêle, bacs et radeaux tout disloqué.... Puis, ce n'était plus de l'eau, mais de la glaise détrempée, presque de la boue. Un fleuve d'ocre

rouge. Sans doute, quelque violent orage, une trombe d'eau peut-être, avaient dévasté les terres dans la montagne. Quelques heures après, l'imagination aidant, on ne parlait rien moins que d'une colline qui se serait écroulée tout entière, et dont les débris emportés par les eaux roulaient en ce moment vers la plaine.

La vérité était qu'un ouragan, tel que l'on n'en avait pas vu dans le pays depuis le déluge du 25 octobre 1778 (1) s'était abattu, la veille dans l'après-midi, sur le versant N.-E de la hauteur qui sépare les deux bassins de la Moselle et de la Moselotte, en y causant les accidents et les dégâts que l'on va lire. Nous avons tenu à conserver le souvenir de ce terrible phénomène, et nous avons recueilli, auprès de témoins oculaires et de personnes du pays, des renseignements aussi véridiques que possible.

Les détails qui vont suivre sont dus, pour la plus grande partie, à l'obligeance de M. Thiriat, de Vagney, membre correspondant de la commission de météorologie du département des Vosges.

Le mardi, 8 juillet, la température, très-élevée depuis quelques jours, était, à 2 heures de l'après-midi, à Vagney, de 27°1 à l'ombre et au Nord. Dans tout le département, la pression atmosphérique n'avait pas, ce jour là, baissée de plus de un mm. et demi; à Vagney même, le baromètre n'avait fléchi que de deux millimètres depuis le matin et se trouvait encore au beau-fixe. L'orage était donc tout à fait local. Dès le matin, quelques cirrus se montraient çà et là, mais se dissipaient à midi. Après midi, des nuées orageuses très-épaisses et très-étendues se montraient toutefois dans le lointain sur la chaîne des Vosges, à l'est et au nord-est; le tonnerre y grondait à de courts intervalles. Le vent soufflait sensiblement du sud-ouest, mais un vent d'est-nord-est

(1) M. Maud'heux père, notre bien regretté président, a fait l'historique de ce déluge, connu sous le nom de *Déluge de la Saint Crépin*, dans les annales de 1869.

venant de la direction de la masse orageuse qui planait sur l'Alsace et les Hautes-Vosges, remplaça, depuis 1 heure de l'après-midi, le courant du sud-ouest, et, en le refoulant, détermina, sur l'un des derniers chaînons du versant occidental des Vosges, la formation de la trombe.

A 1 h. 30 min., le soleil brillait encore sans obstacle. Mais un petit cumulus blanchâtre, paraissant immobile (ce cumulus devint ensuite le noyau de l'orage), se forma au-dessus de la montagne du Ceucheron et donna, vers deux heures, une petite pluie sur le versant nord, aux environs des hameaux de Nol et du Chanois, territoire du Syndicat. Ce fut pendant cette courte ondée tombant par un soleil ardent, que le cumulus grossit rapidement en largeur et en épaisseur, et que les décharges de la foudre devinrent fréquentes. En quelques minutes, dit M. Jacquot, observateur à Chèvre Roche, on eut pu voir l'orage se former au-dessus du hameau de Reherrey, commune de Vecoux, et planer menaçant sur la montagne du Solem; vers 2 h. 45, la pluie se mit à tomber en véritables cataractes sur le Houé, forêt communale de Vagney. En cet instant, les habitants de Vecoux, pressentant un orage effroyable, prirent quelques précautions pour se garantir des eaux. Dans cette dernière localité, la pluie était modérée, ainsi qu'à Vagney, à Rupt, au Syndicat. Dès ce moment, la trombe se formait sur les hauteurs de Reherrey et du Solem, où se maintint son centre d'action. Vers 3 h. 45, on put voir des nuages isolés accourir de tous les points de l'horizon, converger vers le foyer principal et s'y précipiter, attirés par une force électrique considérable (1) qu'accusaient le roulement et le craquement continuels de la foudre. Un bruit sinistre accompagnait les déchirements du tonnerre, c'était celui de la grêle tombant sur la montagne, pressée, serrée, en globules variant du volume d'une noisette à celui d'une noix. Pendant une demi-heure, la pluie tom-

(1) Ou plutôt par l'effet de la raréfaction locale produite par la condensation active résultant des décharges électriques. A. D.

ba sur les hauteurs du Reherrey et du Solem ; non pas en gouttes, mais en nappes. La grêle se trouvait mêlée à la pluie dans une très-forte proportion. En quelques minutes, des torrents se formèrent sur les deux versants de la montagne, et se précipitèrent dans la vallée, entraînant les terres, les gazons, les arbres, et même des pierres dont quelques-unes cubaient plusieurs tonnes. Le ruisseau de Reherrey et son principal affluent, le Champroylet, furent bientôt transformés en torrents furieux. Le ruisseau de Champroylet, qui se trouve encaissé dans un ravin à pic de cent pieds de profondeur, mina la base des parois qui bientôt s'écroulèrent avec les masses de rochers et les bois qui les couronnaient. Les éboulements continuèrent toute la soirée et toute la nuit. Les arbres entraînés par le courant ne tardèrent pas à former un barrage contre les ponts de Vecoux. Les eaux se répandirent instantanément dans le village et ne purent s'écouler librement qu'après la rupture des ponts devenue inévitable par suite de l'énergique poussée qu'ils avaient à supporter. L'habitation de M. Antoine, industriel, fut en partie enlevée ; son tissage fut fortement menacé ; le canal d'amener fut ensablé et la vanne supérieure détruite. Dans la filature de M. Claudel, où les eaux se sont élevées à plus d'un mètre et demi, les vannes, les passerelles et même une partie du jardin ont été entraînées. La route fut détruite en plusieurs endroits. Les maisons du village avoisinant le torrent furent complètement envahies par une boue noirâtre déposée par les eaux, qui charriaient pêle-mêle meubles, moissons, sables, terres, arbres déracinés, etc. La maison d'école fut inondée en un clin d'œil : l'instituteur, après avoir fait monter ses élèves sur les tables pour les préserver de l'eau qui continuait à monter, se vit bientôt obligé de les emporter trois par trois (un sur le dos, un sous chaque bras) sur le grenier le plus proche ; il est resté là, avec eux, supportant leurs étreintes par le cou et les bras, les jambes, tout le corps, et les cris déchirants qu'ils poussaient à l'aspect du désastre. A un certain moment, ou des meubles

de toute sorte, entraînés par les eaux sont venus tourbillonner dans la cour de l'école, sous les yeux des élèves, le tableau est devenu déchirant : « Mon Dieu ! maman ! « Mon Dieu ! papa ! n'est-ce pas notre armoire ... notre lit... nos chaises.... »

Les rives du Reherrey, fouillées et rongées par le flot, se sont affaissées en plusieurs endroits ; le terrain meuble et les récoltes ont disparu ; sur certains points il y a des excavations de douze mètres. Dans le hameau, un grand nombre de maisons ont été en partie détruites ; une remise et une écurie, placées au milieu d'un champ, ont été entièrement emportées. Quantité de maisons ont été encombrées par les pierres, le sable, les détritus de toutes sortes et sont devenues inhabitables. Dans la vallée de Reherrey, on ne voyait plus que des prés et des champs ensevelis sous les sables, des arbres déracinés, de profonds ravins. Les récoltes très-bien préparées, ont été anéanties ; les foins ont été entraînés : là où s'étalaient des fermes riantes, de limpides ruisseaux, des moissons splendides, enfin toutes les beautés d'une des plus pittoresques vallées des Vosges, les regards consternés ne trouvent que le ravage et la désolation !... Moins d'une heure avait suffi pour opérer cette transformation. Fort heureusement on n'eût à déplorer aucun accident de personnes. A six heures du soir, les nuages se sont dissipés, puis le soleil couchant est venu éclairer tout ce désastre (1).

L'orage paraît avoir sévi en même temps dans la vallée de la Haute-Moselle et dans celle de la Moselotte : Pendant toute l'après-midi, nous a-t-on écrit de Gerbamont, une série non interrompue d'orages s'est déchaînée sur le pays. Quelques habitations ont souffert, des toitures ont été enlevées. — A Vagney, les dégâts ont été moins étendus, à cause de la configuration du terrain qui, à partir du pied du Solem, s'étend en plaine à une hauteur supérieure à celle du lit de la Moselotte. Toutes les maisons situées au

(1) Cinq ponts ou ponceaux ont été enlevés.

bas de la montagne ont été en partie ensevelies sous les débris roulés par les eaux. Les champs, les jardins, ont été en partie couverts par les bois, les pierres, les sables entraînés par le torrent. La plupart des chemins sont devenus impraticables; celui de la forêt a été complètement rendu inaccessible, même à pied, par suite de l'amoncellement de plus de deux cents arbres et pièces de bois équarries (dont un grand nombre cubaient plus d'un stère) jetés çà et là par l'ouragan. La grêle a, de son côté, causé de grands dégâts dans les récoltes épargnées par les eaux.

En résumé, le chiffre des pertes et dégâts causés par la trombe du 8 juillet a dépassé 300,000 francs. La seule commune de Vecoux figure dans ce chiffre pour plus de 120,000 fr.

IX. Tous les météorologistes de notre région s'accordent à dire que le mois de juillet 1873 a été remarquable par la violence de ses orages. Plusieurs coups foudroyants ont été notés; quelques-uns ont malheureusement fait des victimes et causé des sinistres; d'autres se sont signalés par la bizarrerie de leurs effets. Mais nous ne pensons pas qu'aucun de ces derniers puisse être comparé à celui qui, le 23 juillet, au soir, s'est produit dans une maison de Frimont (section de la commune de Rochesson). Nous laissons la parole à M. Thiriat, de Vagney :

« La foudre venait de s'abattre sur un rocher voisin de la maison de Frimont; la femme du fermier qui habitait cette maison, épouvantée de ce coup foudroyant, se sauve, du jardin où elle était, dans la maison, et ferme la porte.— Elle épluchait une salade dans le coin d'une chambre; son mari lisait près de la fenêtre fermée, ayant ses deux enfants près de lui...... Tout-à-coup ! la foudre tombe dans la cheminée, entre dans la chambre où se trouvait la famille par le trou percé dans le mur pour placer le tuyau du poële, enlève le chapeau que l'homme avait sur la tête, le livre qu'il lisait et la pipe qu'il avait entre les dents et lance ces trois objets dans un coin; le fluide enlève en

même temps la semelle d'un des sabots de la femme, brise l'autre sabot ; brûle un des genoux de ladite femme, pulvérise un de ses bas et injecte dans une jambe des grains de plomb, ensuite soude à un pot de la cuisine le couvercle de ce pot, puis perce un mur épais qui séparait la chambre de l'étable et tue deux chèvres sur trois qui étaient dans cette étable ; ensuite sort par la porte de l'étable laissée entr'ouverte (?) Tout cela s'est produit en un clin d'œil ; une partie du mortier du trou percé dans le mur par le fluide s'est trouvé dans la bouche du mari avec le bout du tuyau de la pipe qu'il avait entre les dents : il avait la bouche pleine de chaux et de crépi. Une épaisse fumée et une odeur insupportable de soufre (1) remplissaient la maison ; personne n'a vu d'éclair ni de feu, mais on a entendu un grand coup de tonnerre. La cheminée est démolie en haut et lézardée sur toute sa longueur.... »

M. Thiriat termine en disant que ces faits paraissent inexplicables. Au premier abord, il peut sembler difficile, il est vrai, d'expliquer les préférences manifestées par un fluide qui, du même coup, perce les murs les plus épais et transporte, sans les endommager, les objets les plus fragiles. Toutefois, l'on a déjà constaté que la foudre ne manifeste ses préférences que pour certains corps que nous avons nommés bons conducteurs. Or, l'expérience a démontré que le fluide électrique ne produit de dégâts que pendant son passage entre deux corps relativement bons conducteurs et que, dans cet intervalle, il brise, il pulvérise tous les obstacles mauvais conducteurs qui s'opposent à son passage entre les corps qu'il affectionne. Il y a presque toujours alors déplacement des molécules du dernier corps foudroyé vers le suivant. Nous pensons donc que la bizarrerie apparente des coups de foudre ne provient que de l'impossibilité où se trouvent ordinairement les observateurs de suivre,

(1) Très-probablement l'odeur de l'oxygène électrisé ou *ozone*, connue de tous ceux qui s'occupent d'électricité statique. A. D.

dans tous son parcours, la marche du fluide. Un seul jalon oublié peut suffire pour laisser le phénomène inexpliqué. L'on pourrait poser cet axiome : *Tout conducteur ne demeure intact qu'autant qu'il suffit à l'écoulement du fluide.* C'est affaire de surface et de conductibilité. Le plomb, moins conducteur que le fer, à volume égal, s'échauffera davantage. Un fil de fer qui supportera sans dommage un certain degré de tension électrique ne résistera pas à une tension dix ou vingt fois plus forte. Quant à l'odeur sulfureuse qui accompagne les coups foudroyants, la chimie moderne y a reconnu l'existence, non pas du soufre, mais d'un gaz, l'ozone, que l'on suppose être de l'oxygène modifié par l'électricité. Espérons que le temps n'est pas bien éloigné où la raison de ces phénomènes ne sera plus « *cachée dans la majesté de la nature.* »

Epinal, le 25 mars 1874.

DEMANGEON.

1873—1874 MOIS	NOMÈNES ATMOSPHÉRIQUES									
	Givre	Grésil	Gelée dure	Rosée blanche	Verglas	Brouillard	Vaporeux	Orageux sans orage	Orages	Tempêtes
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Nombre.	
Mars 1873 . . .	»	1	4	7	»	2	3	5	»	»
Avril.	»	»	4	3	»	4	2	4	2	»
Mai	»	»	1	»	»	3	»	4	2	»
Juin.	»	»	»	»	»	1	2	11	6	»
Juillet	»	»	»	»	»	2	2	6	11	»
Août.	»	»	»	»	»	1	»	6	7	»
Septembre	»	»	»	1	»	1	1	6	1	»
Octobre	»	»	1	1	»	9	5	4	1	»
Novembre	4	1	12	11	»	3	2	»	»	»
Décembre	2	1	21	9	1	10	»	»	»	»
Janvier 1874 . . .	»	»	15	4	1	7	1	»	»	»
Février.	»	1	19	5	»	5	1	1	»	»
Totaux effectifs. . Moyennes en jours.	6	4	77	41	2	48	19	47	30	»

13 Mars 1874. A. D.

RÉSU[...]osges pendant l'année 1873.

BASSINS. . .	MEUSE		SAONE	RHIN *
Stations. . . .	Bulgnéville	Domremy	Bains	Col de la Schlucht, Châlet Hartmann.
Altitude moyen[ne]	342 m.	270 m.	305 m.	1242 m.
Observateurs,	Pultier, instituteur.	Foinant, instituteur.	Aubry, instituteur.	W. Mohr. (M. Garnier, correspondant.)
	mill.	mill.	mill.	mill.
Janvier 1873. .	103 5	49 1	73 9	70 0
Février	33 6	29 3	33 0	106 0
Mars	68 7	43 6	85 4	109 0
Avril	66 9	28 8	125 0	161 0
Mai	59 6	54 5	90 6	123 0
Juin	44 7	72 0	102 9	130 0
Juillet	97 1	48 0	108 3	110 0
Août	55 2	39 0	73 3	80 0
Septembre. . .	82 2	63 3	85 5	136 0
Octobre. . . .	81 0	80 6	80 8	120 0
Novembre. . .	62 4	48 9	88 0	114 0
Décembre. . .	18 2	19 9	18 1	28 0
To[TAUX]	773 1	577 0	964 8	1,287 0

* Donné à titre [...]

Dressé [...]énieur en chef des Ponts et Chaussées,

de [...] Commission.

PUGNIÈRE.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

BUREAU DE 1874

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. le baron *De Foucault*, Préfet des Vosges.

PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux* père, avocat à Epinal.

VICE-PRÉSIDENT, M. l'abbé L. *Laurent*, Inspecteur d'Académie, à Epinal.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Epinal.

SECRÉTAIRES ADJOINTS, M. *Gebhart*, pharmacien à Epinal. M. *Plassiard*, ingénieur civil à Epinal.

TRÉSORIER-ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur public à Epinal.

BUREAU DE 1875

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. le baron *De Foucault*, Préfet des Vosges.

PRÉSIDENT, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.

VICE-PRÉSIDENTS, M. L. *Rambaud*, avocat. M. *De Montour* (O. ✱), capitaine de vaisseau en retraite.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Gley*, professeur de troisième au collége.

SECRÉTAIRES ADJOINTS, M. *Gebhart*, pharmacien. M. *De Chanteau*, ancien archiviste.

TRÉSORIER-ARCHIVISTE, M. *Chapellier*, instituteur public.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. *Marchal* ✻, président, *Lemoyne* ✻, *Guery*, *de Contour* O ✻, *Demangeon*, *Chapellier*.

2° COMMISSION D'ADMISSION

MM. *Gley*, président, *de Grandprey*, *Defranoux*, *Berher*, *Cherest*, *Charton*, *J. Laurent*, *L. Laurent*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS

MM. *J. Laurent*, président, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Defranoux*, *de Grandprey*, *de Chanteau*,

4° COMMISSION DE PUBLICATION

MM. *Rambaud*, président, *L. Laurent*, *Chapellier*, *Maud'heux*, *Gley*, *Malarmé*, *Defranoux*, *Cherest*, *Charton*, *Merlin*, *Berher*, *de Jarry*, *Lafite*, *Plassiard*, *de Chanteau*, *Thomas*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES

MM. *De Blaye*, président, *Marchal* ✻, *de Grandprey*, *Maud'heux*, *Chapellier*, *Charton*, *Rambaud*, *Albert*, *Lapicque*, *Berher*, *Gebhart*, *Plassiard*, *Thomas*, *de Clinchamps* ✻.

6° COMMISSION DE L'INDUSTRIE

MM. *J. Laurent*, président, *Marchal* ✻, *Lederlin*, *Lemoyne* ✻, *Pentecôte*, *Rambaud*, *Lapicque*, *Albert*, *Plassiard*, *Cherest*, *Demangeon*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les commissions.

Membres titulaires

résidant à Epinal

MM.

1866. *Albert*, garde-mines.
1870. *Berher*, docteur en médecine.
1853. *De Blaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1874. *Brénier* (l'abbé), curé d'Epinal.
1875. *Boudard*, inspecteur de l'instruction primaire.
1875. *Burtaire*, professeur de mathématiques élémentaires au collége.
1873. *De Chanteau*, ancien archiviste du département, élève de l'Ecole des Chartes.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1853. *Cherest*, principal du collége et directeur de l'école industrielle des Vosges.
1874. *Collot*, imprimeur, ancien professeur d'histoire au collége.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1873. *Demangeon*, secrétaire de la commission départementale de météorologie des Vosges.
1874. *De Foucault* (baron), Préfet des Vosges.
1874. *Gaudel*, sous-inspecteur des forêts.
1871. *Gebhart*, pharmacien.
1874. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.
1853. *Gley* (Gérard), professeur de troisième au collége.
1873 *De Grandprey* (Clément), conservateur des forêts.
1832. *Guery*, ancien archiviste du département.
1875. *Haillant*, avocat, docteur en droit.
1870. *De Jarry de Bouffémont* (Henry), propriétaire.
1858. *Journet* ✠, ingénieur civil.
1873. *Lafite*, ancien professeur à la faculté des lettres de Strasbourg.
1872. *Lafosse*, sous-intendant militaire.

1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent* (Jules), directeur du musée départemental.
1873 *Laurent* (l'abbé), inspecteur d'Académie.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne* ✵, inspecteur des lignes télégraphiques.
1873. *Malarmé* ✵, avocat.
1856. *Marchal* ✵, agent-voyer chef en retraite.
1854. *Maud'heux*, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, secrétaire de l'inspection académique des Vosges.
1866. *De Montour* (O. ✵), capitaine de vaisseau en retraite.
1874. *Nicolas*, licencié en droit, ancien avoué.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1872. *Plassiard*, ingénieur des mines.
1861. *Rambaud*, avocat.
1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire en retraite.

Membres associés libres

résidant dans le département

MM.

1864. *Bourguignon*, cultivateur à Vrécourt.
1865. *Bronsvick* fils, négociant à Mirecourt.
1850. *Buffet* (Louis) ✵, Président de l'Assemblée nationale.
1871. *Chassard*, agriculteur à la Landre, commune du Clerjus (Xertigny).
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1866. *Claudel*, Charles, fabricant de papier à Docelles.
1866. *Claudel*, Félix, fabricant de papier à Docelles.
1867. *De Clinchamps* ✵, maire de Darnieulles (Epinal).
1862. *Deblaye* (l'abbé), archéologue, curé d'Auzainvilliers (Bulgnéville).
1868 *Defrance*, cultivateur à Langley (Charmes).
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt (Bulgnéville).
1873. *Edme* (Louis) à Rouceux (Neufchâteau).

1872. *Evrard* père, banquier, président du tribunal de commerce, à Mirecourt.

1861. *Ferry* (Hercule), industriel, à Saint-Dié.

1869. *Fontaine*, architecte à Saint-Dié.

1872. *Gaspard* (Emile), notaire à Mirecourt.

1864. *George*, cultivateur à Lalaumont, commune de Vincey (Charmes).

1861. *Guinot*, curé à Contrexéville.

1859. *Hanus*, avoué, président du comice de Remiremont.

1871. *D'Herbel* (le chevalier de Bounay), au château de Grignon Charmes.

1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain (Xertigny).

1866. *Krantz*, Léon, fabricant de papier à Docelles.

1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.

1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.

1863. *Lebeuf*, sous-directeur de la ferme école de Lahayevaux (Neufchâteau),

1866. *Leclerc* ✵, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.

1867. *Lederlin*, directeur des établissements industriels de Thaon (Châtel).

1867. *Lefebvre*, pharmacien à Neufchâteau.

1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières, membre du Conseil général.

1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.

1853. *Mansuy* ✵, docteur en médecine à Docelles.

1861. *Mansuy*, médecin-vétérinaire à Remiremont.

1870. *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, président des administrateurs de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Mirecourt.

1839. *Mougeot* ✵, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.

1849. *Noël* ✵, ancien président du comice de Remiremont.

1868. *Noël* (Ernest), industriel et agriculteur à Thunimont, commune de Harsault (Bains).

1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles, président du comice de Neufchâteau.

1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers (Vagney).

1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.

1862. *De Pruines* père ✻, maître de forges à Sémouze (Plombières).

1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.

1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant.

1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.

1868. *Seillière* (Frédéric), ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris.

1867. *Steinheil* ✻, manufacturier à Rothau (Schirmeck), ancien député.

1864. *Thiriat*, secrétaire de la mairie de Vagney.

1859. *Thomas*, curé de Biffontaine (Corcieux).

1825. *Turck*, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant.

1862. *Verjon* ✻, docteur en médecine à Plombières.

Membres correspondants

résidant hors du département

MM.

1862. *Abert*, inspecteur de l'assistance publique du département de la Gironde, à Bordeaux.

1862. *Adam* ✻, substitut du procureur général à Nancy.

1845. *Aubry* (Félix) ✻, propriétaire, rue du Faubourg Poissonnière 35, à Paris.

1868. *Aubry* (Maurice), député, banquier, avenue d'Antin, 1, à Paris.

1861. *Bataillard*, agriculteur à Champagney (Doubs).

1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.

1854. *Baudrillart* ✻, ancien conservateur des forêts à Epinal, administrateur des forêts du domaine de Dreux.

1855. *Baudrillart* ✳, membre de l'institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1874. *De Bauffremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube).

1871. *De Bauffremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).

1862. *Bégel* (l'abbé), missionnaire en Amérique.

1860. *Benoît* ✳, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Benoît* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1870. *Benoît* (Arthur), faubourg Stanislas, 19, à Nancy.

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1842. *Blaise (des Vosges)* ✳, professeur d'économie politique, rue Léonie-Chaptal, 7, à Paris.

1873. *Blandin*, docteur en médecine, rue Sully, 2, à Nantes.

1871. *De Blignières*, ancien préfet des Vosges, préfet de la Charente-Inférieure.

1862. *Bourgeois*, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon.

1863. *Bourguin*, président honoraire de la société protectrice des animaux, avenue de Neuilly, 129, à Neuilly, près Paris.

1853. *Bourlon de Rouvres* (C. ✳), ancien préfet des Vosges et de la Gironde.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée de Montauban.

1870. *Buez* ✳, docteur en médecine, ancien inspecteur de l'établissement hydrominéral de Martigny-les-Bains (Lamarche (Vosges).

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1868. *Caillette de l'Hervillers* (Edmond), sous-chef de bureau au ministère des finances, rue Vaugirard, 45, à Paris.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Nancy.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1874. *Chabert*, directeur de la compagnie d'assurances l'Union, quai Claude le Lorrain, 22, à Nancy.

1869. *Chervin* aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1865. *Chevillot*, principal du collége de Commercy.

1845. *Claudel* ✵, d'Epinal, ingénieur civil, rue le Regrattier, 12, à Paris.

1862. *De Clèrambault* (Gatian), vérificateur des domaines à Bourges.

1859. *Colnenne*. inspecteur des forêts à Vesoul.

1859. *Conus*, inspecteur d'Académie, à Vesoul.

1849. *Cournault* ✵, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres à Nancy.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1873. *Darcy* ✵, ancien préfet des Vosges; préfet du Pas-de-Calais, à Arras.

1873. *Darras* (l'abbé), vicaire général honoraire du diocèse de Nancy, rue de Varennes, 98, à Paris.

1856. *Daubrée* (C. ✵), membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, rue de Grenelle Saint-Germain, 91, à Paris.

1867. *Daudel* ✵, capitaine commandant au 8e cuirassiers à Versailles.

1847. *Delesse* ✵, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1856. *Delètang* ✵, ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1847. *Desbœufs* ✵, statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois* ✵, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1851. *Druhen* (aîné), professeur à l'école de médecine de Besançon.

1863. *Dulac* (O. ✵), colonel du 12e régiment de dragons.

1865. *Duhamel*, archiviste paléographe à Ajaccio.

1864. *De Fleury* (marquis) (C. ✵), ancien préfet des Vosges, à Paris.

1874. *Florentin*, receveur des établissements de bienfaisance à Bar-le-Duc.

1869. *Français* (O. ✵), peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire à Alexandrie (Egypte).

1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts en retraite à Coulevon (Vesoul), (Haute-Saône.

1862. *Gasquin*, proviseur du lycée de Belfort.

1874. *Gaudé*, instituteur à Sauvigny (Meuse).

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'établissement hydrothérapique et médecin consultant aux eaux d'Enghein (Seine et Oise).

1863. *Giraud*, président du tribunal civil à Niort.

1845. *Gley* (C. ✵), officier d'administration principal des subsistances militaires en retraite, Boulevard Magenta, 7, à Paris.

1844 *Glœsener*, professeur, membre de l'académie royale de Belgique, rue des Augustins, 55, à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la société des naufrages, rue de l'Odéon, 8, à Paris.

1844. *Godron* (O. ✵), doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy.

1869. *Grad* (Charles), homme de lettres à Turckheim (Haut-Rhin).

1869. *Guérin* (Raoul), archéologue, rue Saint-Julien, 8, à Nancy.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✵), ancien intendant militaire, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

1864. *Guibal*, sous-inspecteur des forêts à Poligny.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✵, ancien intendant militaire, rue Saint-Georges, 23, à Paris.

1863. *Hèquet*, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe).

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1869. *Husson*, proviseur du lycée de Chaumont.

1874. *Hyver* (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

1870. *Jeanroy*, professeur de rhétorique à Foix.

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, proviseur du lycée de Nîmes.

1861. *Joumar*, avocat à la cour d'appel, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, rue de Lille, 7, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue d'Erlanger, 18, à Paris-Auteuil.

1874. *Julhiet* (O. ✵), capitaine de vaisseau, à la côte Saint-André (Isère).

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✵, ingénieur en chef des mines à Châlons-sur-Saône (Saône et Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Brouderdoff (par Valérystal) Meurthe-et-Moselle.

1855. *Kuss* ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Dijon.

1873. *De Langenhagen*, docteur en médecine à Divonne (Suisse).

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique, rue des Dominicains, 138, à Nancy.

1836. *Lebesque* ✵, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Epinal.

1872. *Leblanc*, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1864. *Le Clerc* ✵, docteur en médecine, ancien médecin en chef des hôpitaux de Laon, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, vice-président de l'association Rémoise de la Légion d'honneur, rue du Couchant, 4, à Reims.

1850. *Lecoq* (O. ✵), géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.

1858. *Legrand du Saulle*, docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne (Vaud) (Suisse).

1844. *Lepage* (Henry) ✵, archiviste du département de la Meurthe président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1874. *Le Plé* ✵, docteur en médecine, président de la Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1847. *Levallois* ✵, inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin à Vesoul.

1853. *L'héritier* ✵, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en médecine, rue du Pont, 17, à Choisy-le-Roi (Seine).

1844. *Lionnet* ✵, ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, avenue du Bel-Air, 4, à Saint-Mandé (Paris).

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1864. *Malte-Brun* ✵, secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1869. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1871. *Maréchal*, inspecteur de l'instruction primaire, à Provins (Seine-et-Marne).

1847. *Martins* (O. ✵), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✵, ingénieur civil à Marseille.

1830. *Maulbon d'Arbaumont* ✵, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon* (de), directeur fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume* ✵, avocat, professeur à l'école forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✵, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand* ✵, médecin principal à l'hôpital de Lyon

1864. *Mortillet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel,* curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1841. *Naville,* Adrien, praticulteur à Genève.

1871. *Olry,* instituteur à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe).

1845. *Oulmont* ✻, docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1864. *Pâté,* professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✻, ancien sous-préfet de Remiremont.

1836. *Péricault de Gravillon* (C. ✻), colonel d'état-major, rue de l'Université, 27, à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur honoraire de la Faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1872. *Pfaff,* professeur d'allemand au lycée de Montpellier.

1841. *Pierrard,* ancien officier du génie.

1839. *Pinel,* avocat à la cour d'appel, rue Lafitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux* ✻, directeur de l'Institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.

1861. *Ponscarme* ✻, graveur de médailles, à Paris.

1867. *Portier,* professeur d'histoire et de géographie, rue de Rivoli, 144, à Paris.

1871. *Quintard,* secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache,* homme de lettres à Morchain (par Nesles), Somme.

1862. *De Rebecque* (Constant), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *Renauld,* juge suppléant au tribunal civil, rue Callot, 9, à Nancy.

1859. *Reuss,* docteur ès-sciences, professeur de physique au lycée de Nevers.

1829. *Riant,* aumônier honoraire du lycée de Strasbourg, à Mont-sur-Meurthe, près Lunéville.

1856. *Risler,* ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique,* agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhüber,* homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la Revue médicale, française et étrangère, à Nancy.

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, homme de lettres, rue des Juifs, 13, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✠, conseiller à la cour de cassation.

1829. *Saucerotte* ✠, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1843. *Simonin* ✠, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.

1862. *Terquem* ✠, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1863. *Thévenin*, conseiller à la cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, ancien vérificateur des poids et mesures, rue de la Trinité, 5, à Troyes (Aube).

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1844. *Vagner*, imprimeur-libraire-éditeur, rue du manège, 3, à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise):

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) (O. ✠), ancien préfet des Vosges et de Seine-et-Marne.

Membres correspondants

abonnés perpétuels aux publications de la Société d'Émulation

MM.

Aubry (Félix).

De Bauffremont-Courtenay père (le prince Gontran).

De Bauffremont-Courtenay fils (le prince Eugène).

Claudel.

Darras

Gaudé.

Kuhn (l'abbé).

Lebrun.

Leclerc.
Marchal.
Salmon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 3e CAHIER DU TOME XIV. — ANNÉE 1873